

---

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ÉDITION DES

# DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)



Standard ..... 01 40 58 75 00

Accueil commercial ..... 01 40 15 70 10

Télécopie ..... 01 40 15 72 75

---

# DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

## NEUVIÈME ÉDITION

---

### RESSORT à RIMBALDIEN

---

*L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 et le tome III, Maquereau à Quotité, en novembre 2011 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).*

*Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans les trois premiers tomes.*

# DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

---

RESSORT à RIMBALDIEN

---

*Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).*

*L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.*

- Rétrieveur*
- Réveille-matin, pl. réveille-matins*
- Ricercare, pl. ricercares*

*Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.*

**I. RESSORT** n. m. XI<sup>e</sup> siècle, au sens ancien de « secours, remède » ; XIII<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Déverbal de *ressortir* I.

1. Vieilli. PHYS. Propriété qu'ont certains corps ou substances de se déformer, de se comprimer ou de se distendre sous l'action d'une force extérieure, puis de reprendre leur forme et leurs dimensions dès que cette force cesse de s'exercer (on dit aujourd'hui *Élasticité*).

Loc. *Faire ressort*, retrouver son premier état, sa position initiale, après avoir été comprimé, plié, etc. *Une branche d'arbre qui fait ressort*.

2. Organe d'un mécanisme, fait de métal ou d'une autre matière, doué de propriétés élastiques et permettant d'amortir les chocs ou de transmettre un mouvement. *Tendre, ployer un ressort. Un ressort d'acier, un ressort en plastique. Ressort de torsion, de compression, de traction. Ressort hélicoïdal ou à boudin. Ressort spiral. Ressort à lames*, composé d'une ou de plusieurs lames courbes disposées en arcs de cercle concentriques. *Le ressort d'une montre. Les ressorts de suspension d'un véhicule. Un jouet mécanique mû par un ressort, monté sur ressort. En faisant jouer le ressort, on ouvre cette serrure. Piège à ressort. Matelas à ressorts*.

Par anal. PATHOL. *Doigt à ressort*, doigt bloqué en position repliée par une pathologie affectant le tendon fléchisseur et qui ne peut se déplier que par un mouvement brusque et douloureux.

3. Fig. Ce qui fait agir quelqu'un ou fonctionner quelque chose. *L'ambition, l'amour-propre, le désir sont de puissants ressorts. Les ressorts du cœur humain. La fatalité est un des ressorts de la tragédie*.

Litt. Moyen dont on se sert pour parvenir à ses fins. *Agir par des ressorts secrets. Il a fait jouer toutes sortes de ressorts pour atteindre son but*.

Désigne aussi la capacité à agir, à réagir avec force et énergie. *Un homme qui a du ressort, qui manque de ressort. Il a perdu tout ressort depuis ce drame*.

**II. RESSORT** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle, au sens de « recours à une justice supérieure » ; XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'expression *justice de ressort*, créée par Voltaire pour désigner un tribunal, mis en place sous Saint Louis, où l'on pouvait faire appel d'une décision émanant d'un tribunal féodal. Déverbal de *ressortir* II.

DROIT. Compétence, qualité d'une juridiction. *Le ressort de la juridiction civile* ou, par méton., *du juge civil. Le ressort du tribunal administratif, de la cour d'appel. Taux du ressort*, montant maximal des sommes en jeu dans un litige, constituant la limite jusqu'à laquelle une juridiction donnée peut exercer sa compétence ou juger de manière définitive. Par méton. Étendue géographique sur laquelle s'étend cette compétence. *Le ressort de la cour d'appel de Caen comprend les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Autrefois, le ressort du parlement de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge*.

Par anal. *Le ressort d'un évêché*.

Loc. *Être du ressort de*, relever de la compétence d'une juridiction et, par ext., des attributions, du pouvoir d'une autorité quelconque. *Cette affaire est du ressort du tribunal d'instance. Ces questions sont du ressort du maire. Cela n'est pas de mon ressort*. Par anal. *Ce thème est du ressort de la philosophie, de l'économie*, concerne ces disciplines.

Loc. adj. *En premier ressort, en dernier ressort*, se dit d'un jugement dont on peut faire appel, sans possibilité d'appel. *Jugement, décision en premier ressort. En premier et en dernier ressort*, se dit d'un jugement rendu par une juridiction de première instance qui n'est pas susceptible d'appel. Adv. *Juger, statuer en dernier ressort*.

Par ext. *C'est le ministre qui tranchera en dernier ressort. Par affaibl. En dernier ressort, il finit toujours par céder, en définitive, il finit toujours par céder*.

**I. RESSORTIR** v. intr. et tr. (se conjugue comme *Partir* II). XI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *sortir*.

I. V. intr. 1. Sortir de nouveau ; quitter une nouvelle fois un lieu. *Il était de retour à l'hôtel à sept heures mais une heure plus tard il est ressorti pour dîner, il est ressorti dîner*.

Spécialt. En parlant d'une œuvre littéraire ou cinématographique, être de nouveau publiée, diffusée, proposée au public. *Son livre ressort en édition de poche. Ce film est ressorti en salles après sa restauration*.

2. Sortir d'un lieu après y être entré généralement peu de temps auparavant. *Il est entré dans le magasin et en est ressorti presque aussitôt. Par anal. La balle, la lame est ressortie par la cuisse. Le torrent disparaît dans un gouffre et ressort quelques kilomètres plus loin*.

Suivi d'un attribut. *Nous sommes ressortis déçus de ce spectacle. Fig. Elle ressort grandie de ces épreuves*.

Fig. et souvent en mauvaise part. En parlant d'un trait de caractère, d'un sentiment qui se manifeste malgré soi. *Elle a beau faire, sa méchanceté ressort dans tous ses propos*.

3. Être en relief, former saillie. *Un animal décharné dont les os, les côtes ressortent*.

Par anal. Se détacher avec plus de précision, souvent par un effet de contraste. *Cette broderie ressortirait mieux sur un fond plus clair. Imprimer un titre en gros caractères pour qu'il ressorte. Fig. Son intelligence ressort d'autant mieux que le sujet traité est ardu*.

Par ext. Se dégager d'une action, d'un discours, etc., apparaître comme ce qui en est l'essentiel. *Voici ce qui ressort des négociations. L'impression qui ressort de notre entretien. Impers. Il ressort de là que...*

II. V. tr. 1. Sortir ce qu'on avait remis à l'intérieur, replacé en un lieu. *Aux beaux jours, on ressort les orangers des serres. Ressortir des dossiers pour les réexaminer. Fam. Elle a ressorti ses vieilles fourrures pour l'occasion, elle les porte de nouveau*.

Fig., fam. et péj. Évoquer, raconter de nouveau. *Il a encore ressorti cette vieille plaisanterie au dîner*.

2. Publier ou diffuser de nouveau. *R ressortir un livre*.

**II. RESSORTIR** v. intr. (se conjugue comme *Finir*, avec l'auxiliaire *Avoir*). XIV<sup>e</sup> siècle. Emploi spécialisé de *ressortir* I.

DROIT. Être de la compétence d'une juridiction ou se situer dans son ressort. *Ce litige ressortit à la juridiction administrative* ou, par méton., *au juge administratif. Les tribunaux de grande instance de Sens et d'Auxerre ressortissent à la cour d'appel de Paris*. Par ext. Dépendre de telle ou telle autorité. *Cette administration ressortit au ministère de l'Intérieur*.

Par anal. Relever d'un domaine particulier ; concerner. *Cette question ressortit à la métaphysique. Il se passionne pour tout ce qui ressortit à l'Antiquité*.

**RESSORTISSANT, -ANTE** adj. et n. XIV<sup>e</sup> siècle. Participe présent de *ressortir* II.

1. Adj. DROIT. Vieilli. Qui ressortit à une juridiction. *Les tribunaux de plusieurs provinces étaient ressortissants au parlement de Paris*.

2. N. Toute personne possédant la nationalité d'un État et bénéficiant à l'étranger de sa protection diplomatique et consulaire. *Les ressortissants français à l'étranger. Par ext. Les ressortissants de l'Union européenne*.

Désignait aussi naguère un sujet ou un citoyen d'un pays placé sous la dépendance d'un autre État par le biais d'un régime de protectorat, de mandat ou de tutelle.

**RESSOUDER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle, *resodeir* ; XIV<sup>e</sup> siècle, *ressouder*. Dérivé de *souder*.

Souder de nouveau ; souder ce qui était brisé, rompu. *Ressouder des tuyaux*. Pron. *Les fragments de l'os fracturé se sont bien ressoudés*.

Fig. *Cette épreuve a ressoudé leur alliance*. Pron. *La famille s'est ressoudée après cet évènement*.

**RESSOURCE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle, *resorce*, *ressource*, au sens de « secours » ; XIV<sup>e</sup> siècle, au sens II ; XVI<sup>e</sup> siècle, au sens I. Forme féminine substantivée du participe passé de l'ancien français *ressoudre*, « se redresser ; ressusciter », puis « secourir », lui-même issu du latin *resurgere*, « se relever, se rétablir ».

**I.** Dans la langue courante. **1.** Moyen auquel on recourt pour se tirer d'embarras ou surmonter une difficulté. *La fuite était son ultime ressource. Il est sans aucune ressource dans le malheur. Il n'a eu d'autre ressource que d'obéir, que l'obéissance*. Au singulier, dans un sens collectif (vieilli). *Il y a encore de la ressource*, tout n'est pas perdu.

Par ext. *Vous êtes mon unique ressource*.

Loc. adv. *En dernière ressource*, après avoir tout tenté. Vieilli. *Sans ressource*, irrémédiablement, définitivement. *Il est perdu sans ressource*.

**2.** Le plus souvent au pluriel. Capacité que l'on peut mettre en œuvre dans quelque entreprise. *Ressources physiques, intellectuelles, morales. Les ressources de l'esprit, de l'imagination. C'est un homme plein de ressources, un homme de ressources. Trouver des ressources en soi-même* ou, moins souvent, *de la ressource en soi-même*. Fig. *Employer toutes les ressources d'une langue*.

Loc. *Avoir de la ressource*, se dit de quelqu'un qui sait trouver l'énergie, les forces nécessaires pour agir. *Elle s'en sortira, c'est une femme qui a de la ressource*.

Par ext. Ce dont peut disposer un État, une collectivité, un groupe dans un domaine déterminé. *Les ressources naturelles d'un pays. Les ressources agricoles de la France. L'eau douce est en passe de devenir une ressource rare*. Par anal. ÉCON. *Les ressources humaines*, l'ensemble des personnes qui travaillent dans une même entreprise, dans une même institution, etc. (seulement dans quelques locutions). *Gestion des ressources humaines. Directeur des ressources humaines* ou, par abréviation, *D.R.H.*

Spécialt. INFORM. Élément d'un système permettant l'exécution d'une tâche, d'un programme. *Les espaces de mémoire, les périphériques d'un ordinateur sont des ressources*.

**3.** Au pluriel. Somme dont on dispose pour subvenir à ses besoins, assurer sa subsistance. *Disposer de ressources considérables, de maigres ressources. Être sans ressources*. ADM. *Déclaration de ressources. Cette aide est attribuée sous condition de ressources, sans condition de ressources*, en tenant, ou non, compte des revenus. *Plafond de ressources*, montant maximal des revenus compatible avec l'attribution de certaines allocations ou prestations sociales. *Les ressources publiques*, l'ensemble des recettes et créances de l'État et des collectivités publiques.

**II.** FAUCONNERIE. Nom donné à la remontée soudaine d'un oiseau de proie après une descente rapide.

Par anal. AVIATION. Manœuvre par laquelle l'avion se redresse après un piqué, pour remonter en chandelle.

**\*RESSOURCER** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ressource*.

Le fait de se ressourcer.

**\*RESSOURCER (SE)** v. pron. (se conjugue comme *Avancer*). XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *source*.

Trouver un nouvel élan, une énergie nouvelle en revenant vers ce qui paraît essentiel, fondamental.

**\*RESSOUVENANCE** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ressouvenir I*.

Syn. rare de *Ressouvenir II*.

**I. RESSOUVENIR (SE)** v. pron. (se conjugue comme *Tenir*). XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *souvenir*.

Litt. **1.** Conserver le souvenir de quelqu'un ou de quelque chose ; se rappeler ce que l'on avait oublié. *J'essaierai de me ressouvenir de son nom. Si vous ne vous rappelez pas la date de son anniversaire, je pourrai vous en faire vous ressouvenir* ou, avec ellipse du pronom réfléchi, *vous en faire ressouvenir*. Impers. *À présent, il m'en ressouvient*.

En manière d'avertissement, de menace. *Je m'en ressouviendrai ! Vous vous en ressouviendrez tôt ou tard !*

**2.** Par ext. Considérer avec attention, prendre en compte. *Ressouvenez-vous que vous parlez à un rival. Il convient de s'en ressouvenir*. (On dit plutôt aujourd'hui *Se souvenir*.)

**II. RESSOUVENIR** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Emploi substantivé de *ressouvenir I*.

Litt. ou vieilli. Souvenir que l'on a conservé d'une personne, d'un événement passé ; retour à la mémoire de ce que l'on avait un temps oublié. *Je n'en ai pas entendu parler depuis longtemps, il ne m'en reste qu'un léger ressouvenir. Un ressouvenir fugace*.

(On dit aussi parfois *Ressouvenance*.)

**RESSUAGE** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ressuer*.

**1.** Processus par lequel certaines substances, certains corps perdent une partie de l'eau qu'ils contenaient. Ne s'emploie que dans des domaines spécialisés. BÂT. Remontée d'une partie de l'eau de gâchage à la surface d'une couche de béton, de mortier, etc., prenant la forme d'un suintement superficiel. — BOUCHERIE. Assèchement partiel des carcasses qui ont été mises à refroidir après l'abattage (on dit aussi *Ressuyage*). — BOULANGERIE. Élimination de l'eau présente en excès dans le pain lorsqu'on le met à reposer après la cuisson.

Par ext. TECHN. *Contrôle par ressuage* ou, ellipt., *ressuage*, contrôle d'une pièce qui consiste à l'enduire d'une substance pénétrante et à observer si, après lavage et séchage, il reste de celle-ci des traces indiquant un défaut tel que fissure, porosité, etc. *Le ressuage est utilisé dans l'industrie aéronautique, automobile ou encore dans le domaine des prothèses chirurgicales*.

**2.** MÉTALL. Vieilli. Opération qui permet, grâce à une fusion partielle, de séparer les différents composants d'un alliage ou d'éliminer d'un métal brut les traces d'autres métaux.

**RESSUER** v. intr. XIII<sup>e</sup> siècle, au sens de « suer de nouveau » ; XVII<sup>e</sup> siècle, aux sens actuels. Dérivé de *suer*.

**1.** En parlant d'une substance, d'un corps, rendre de l'eau par ressuage.

**2.** MÉTALL. Vieilli. Subir l'opération de ressuage.

**RESSUI** (*re* se prononce *ré*) n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *ressuyer*.

VÉN. Lieu où les bêtes fauves se retirent pour se sécher après la pluie ou la rosée, ou pour faire sécher leur sueur après avoir échappé aux chiens.

\***RESSURGIR** v. intr. Voir *Resurgir*.

**RESSUSCITER** (*re* se prononce *ré*) v. tr. et intr. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin chrétien *resuscitare*, « réveiller, faire revivre », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *suscitare*, « soulever ; éveiller, animer », de *citare*, « mettre en mouvement ; appeler, convoquer ».

1. V. tr. Ramener de la mort à la vie. *Selon l'Évangile de saint Jean, Jésus ressuscita Lazare à Béthanie.*

Expr. fig. et fam. *Cela ressusciterait un mort*, se dit d'un aliment, d'un breuvage particulièrement fort.

Par exag. Délivrer quelqu'un d'un mal physique ou moral, lui rendre la santé, la force, l'énergie. *Cette bonne nouvelle les a ressuscités.*

Fig. *La Renaissance a ressuscité les œuvres et la pensée des Anciens.*

2. V. intr. (Se conjugue avec l'auxiliaire *Être* ou, moins souvent, avec l'auxiliaire *Avoir*.) Revenir à la vie. *Ressusciter d'entre les morts. Selon l'Écriture sainte, Jésus a ressuscité, est ressuscité le troisième jour. Le Christ ressuscité ou, subst., le Ressuscité.*

Par exag. Retrouver la force, la vigueur, l'énergie qu'on avait perdue. *Elle est ressuscitée depuis que son fils est revenu. Démembrée au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Pologne est ressuscitée, a ressuscité en 1918.*

Fig. *Bien des souvenirs oubliés ressuscitèrent dans mon esprit.*

\***RESSUYAGE** (*re* se prononce *ré* ou *rè*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ressuyer*.

Processus par lequel certaines substances, certains corps perdent une partie de l'eau qu'ils contenaient. Ne s'emploie que dans des domaines spécialisés. BÂT. Assèchement d'une surface de maçonnerie qu'on avait préalablement mouillée, arrosée jusqu'au refus. *Le ressuyage est essentiel avant l'application d'un enduit.* – SYLVIC. Évacuation, grâce à l'action du vent et du soleil, de l'eau contenue dans les fibres du bois qu'on entrepose à l'air libre. *Pour certaines essences, le ressuyage peut durer deux à trois ans.* – PÉDOLOGIE. Écoulement de l'eau présente en excès dans un sol. – BOUCHERIE. Syn. de *Ressuage*.

**RESSUYER** (*re* se prononce *ré* ou *rè*) v. intr. et tr. (se conjugue comme *Broyer*). XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé d'*essuyer*.

1. V. intr. En parlant d'une substance, d'un corps, rendre, perdre l'humidité qui les imprégnait. Ne s'emploie que dans des domaines spécialisés. BÂT. Sécher, en parlant d'une surface de maçonnerie qui avait été préalablement mouillée, arrosée jusqu'au refus. *Laisser ressuyer un mur de briques.* – SYLVIC. En parlant du bois, être soumis au ressuyage. Surtout au participe passé, adjt. *Bois ressuyé.* – PÉDOLOGIE. En parlant d'un sol, perdre son excédent d'eau. Surtout au participe passé, adjt. *Semer sur un sol ressuyé.* – BOUCHERIE. Subir un ressuyage.

2. V. tr. Essuyer de nouveau. *Ressuyer des verres.*  
Par ext. Vieilli. Faire sécher. *Ressuyer le caillé.*

\***RESTANQUE** n. f. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du provençal *restanco*, « digue ».

En Provence, muret de pierres sèches soutenant des cultures en terrasses. *Un jardin en restanques*, pourvu de tels murets.

**RESTANT, -ANTE** adj. et n. XIII<sup>e</sup> siècle, comme adjectif ; XIV<sup>e</sup> siècle, comme nom. Participe présent de *rester*.

I. Adj. 1. Qui subsiste d'un ensemble dont l'autre partie, les autres éléments ont disparu. *C'est le seul héritier restant. Partageons-nous la somme restante. Les exemplaires restants ont été mis au pilon.*

2. Qui demeure en un lieu. Seulement dans la locution *Poste restante*, voir *Poste I*.

II. N. m. Ce qui reste d'une plus grande quantité, ce qui subsiste d'un tout plus important. *C'est là tout le restant de ma fortune. Je m'en souviendrai pour le restant de ma vie, de mes jours.* (On dit aussi *Reste*.)

**RESTAURANT, -ANTE** adj. et n. XVI<sup>e</sup> siècle, comme adjectif ; XIX<sup>e</sup> siècle, comme nom. Participe présent de *restaurer II*.

I. Adj. Vieilli. Qui restaure, répare les forces ; tonique. *Aliment restaurant, boisson restaurante.* Subst., au masculin. *Le quinquina est un bon restaurant.*

II. N. m. 1. Établissement commercial où l'on sert des repas aux clients. *Dîner au restaurant. La carte, le menu d'un restaurant. Un restaurant à prix fixe. Les restaurants populaires étaient autrefois appelés des bouillons. Grand restaurant*, qui propose une cuisine gastronomique dans un cadre soigné. *Aller dans un restaurant italien, chinois* ou, ellipt. et pop., *dans un italien, un chinois.* En composition. *Hôtel-restaurant. Des cafés-restaurants. Chèque-restaurant, ticket-restaurant*, coupon d'une valeur déterminée, financé conjointement par l'employé et son entreprise, et accepté en règlement d'un repas. *Payer avec des chèques-restaurant.*

Par ext. Structure qui propose à une collectivité des repas dont le coût est partiellement ou totalement pris en charge par l'organisme dont relève cette collectivité. *Un restaurant universitaire. Un restaurant d'entreprise.*

2. Partie d'un établissement privé ou public où sont préparés, servis des repas. *Le restaurant d'une maison de retraite.* En composition. *Voiture-restaurant* ou *wagon-restaurant*, dans un train, voiture aménagée pour que les passagers puissent prendre un repas en étant attablés.

I. **RESTAURATEUR, -TRICE** n. et adj. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin tardif *restaurator*, « restaurateur d'une ville », lui-même dérivé de *restaurare*, « rebâtir, réparer ».

I. N. 1. Artisan, employé qui remet en état, restaure des objets de valeur, des œuvres d'art. *Restaurateur de tableaux. Restauratrice de tapisseries. Confier un livre ancien aux soins d'un restaurateur.*

2. Celui, celle qui redonne de la vigueur à ce qui avait perdu de sa force, de son importance ou rétablit ce qui avait été supprimé, avait disparu. *L'abbé de Rancé fut le restaurateur de la Trappe. François I<sup>er</sup> fut le restaurateur des lettres et des arts en France. Un restaurateur des libertés.*

II. Adj. MÉD. *Chirurgie restauratrice*, syn. moins fréquent de *Chirurgie réparatrice*, voir *Réparateur*.

II. **RESTAURATEUR, -TRICE** n. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *restaurer II*.

Celui, celle qui tient un restaurant.

**I. RESTAURATION** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *restauratio*, « renouvellement », lui-même dérivé de *restaurare*, « rebâtir, réparer ».

1. Remise en état d'un ouvrage, d'une œuvre ayant subi des dommages, des dégradations. *La restauration d'une vieille bâtisse. Ces mosaïques romaines ont fait l'objet de restaurations minutieuses. La restauration des fresques du Primitice à l'abbaye de Chaalis. Le Centre national du cinéma, à Bois-d'Arcy, assure la restauration d'archives cinématographiques.* Fig. *La difficile restauration des finances d'un pays.*

Spécialt. ARCHIT. Ensemble des actions de conservation et de mise en valeur des caractéristiques esthétiques et historiques d'un monument, d'un ouvrage d'art. *La restauration d'une église, d'un château. Les restaurations entreprises par Viollet-le-Duc, comme celles des basiliques de Vézelay et de Saint-Sernin à Toulouse, qui s'apparentent à des reconstitutions, ont suscité de nombreuses controverses.* – BÂT. *Restauration immobilière*, ensemble de travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles.

Par méton. BX-ARTS. Aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, exercice demandé aux étudiants en architecture et consistant en un dessin, une étude où les parties disparues d'un édifice antique sont restituées hypothétiquement à partir de relevés des ruines et de données historiques.

2. Action visant à rétablir ce qui avait été abandonné, ce qui n'avait plus cours. *La restauration d'un privilège, d'une formalité. La restauration de la liberté de la presse. La restauration d'un régime politique.*

Spécialt. HIST. Rétablissement de la monarchie ou d'une dynastie déchue. *La restauration des Bourbons en Espagne en 1813.* Avec une majuscule. *La Restauration*, en France, désigne le retour de la monarchie après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup> en avril 1814 et, par méton., le régime ainsi institué et la période pendant laquelle celui-ci dura. *La Restauration succéda à l'Empire. Les frères de Louis XVI régnèrent pendant la Restauration sous les noms de Louis XVIII et de Charles X. Chateaubriand fut ministre sous la Restauration. On distingue la première Restauration, qui se termina en 1815 avec les Cent-Jours, de la seconde Restauration, qui prit fin avec la révolution de 1830.* En apposition. *Style Restauration*, style décoratif en vogue pendant cette période, proche du style Empire mais marqué par un assouplissement des formes et un allègement de l'ornementation. *Des fauteuils Restauration.* – INFORM. Opération par laquelle on restaure un système informatique, une application, ou encore un fichier. *Point de restauration*, état antérieur d'un système auquel on décide de revenir après un dysfonctionnement.

3. MÉD. Reconstitution d'un tissu, d'un organe. *La restauration de la peau par cicatrisation, par greffe.*

Par ext. *Restauration fonctionnelle* ou, simplement, *restauration*, processus de récupération partielle ou totale d'une fonction perdue ou altérée à la suite d'une lésion, d'une maladie. *Restauration du langage, de la motricité après un accident vasculaire cérébral.*

\***II. RESTAURATION** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *restaurer II*.

Action de restaurer quelqu'un ou de se restaurer. *Assurer la restauration des élèves.*

Par ext. Secteur d'activité regroupant les métiers liés à la confection et au service de repas. *Les métiers de la restauration. Travailler dans la restauration. Restauration collective*, qui s'adresse à ceux qui travaillent dans certaines entreprises, certains établissements, ou les fréquentent, par opposition à *Restauration commerciale*, qui s'adresse à tous types de clients, indépendamment de leur activité. *Restauration rapide*, dans laquelle on sert

des plats rapidement préparés, à consommer sur place ou à emporter (**doit être préféré à l'anglais *Fastfood***). *Les chaînes de restauration rapide.*

**I. RESTAURER** v. tr. X<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *restaurare*, « rebâtir, réparer ».

1. Remettre en état ce qui avait été dégradé, détérioré, lui redonner son aspect d'origine. *Restaurer des meubles, des manuscrits anciens, des boiseries. Restaurer un bas-relief, une statue. Une grange restaurée.* Fig. *Restaurer son image. Restaurer sa santé par un long repos.*

Spécialt. ARCHIT. Procéder à la restauration d'un monument, d'un ouvrage d'art. *Un architecte des Monuments historiques a restauré cette abbatale.*

2. Remettre en place, rétablir ce qui avait disparu ou n'avait plus cours. *Restaurer une coutume. Restaurer la prospérité dans le pays.* Fig. *Restaurer la confiance.*

Spécialt. HIST. Rétablir la monarchie ou une dynastie déchue. *La monarchie fut restaurée en Angleterre en 1660 avec le retour des Stuarts.* – INFORM. *Restaurer un système, une application*, les remettre, les rétablir dans un état déterminé, sans perdre les données et les messages sauvegardés. *Restaurer un fichier*, récupérer un fichier qui avait été effacé ou en récupérer une version antérieure.

3. MÉD. Remettre en état, réparer un tissu, un organe. Par ext. Rétablir une fonction altérée. *Restaurer la vision par une opération de la cataracte.*

**II. RESTAURER** v. tr. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *Restaurer I*.

Rendre à quelqu'un des forces, de la vigueur par des soins appropriés, en particulier par une nourriture choisie et roborative (vieilli). *Pour les restaurer, on donnait aux malades des consommés, des bouillons.*

Par ext. Nourrir. *Restaurer ses invités.* Surtout pron. *Allons nous restaurer !*

**RESTE** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *rester*.

1. Ce qui demeure d'un tout. 1. Ce qui subsiste d'un ensemble dont une grande partie a disparu. *Un reste de pain, de fromage. Les restes d'un édifice incendié. Les restes d'un mort*, sa dépouille, ses ossements ou ses cendres. *Un reliquaire contenant les restes d'un saint. Voilà le reste, tout le reste de sa famille. Rallier les restes d'une armée vaincue. Le reste d'Israël, le petit reste*, désigne dans la Bible le petit groupe de fidèles qui sera sauvé par Dieu après la destruction du peuple juif pour ses péchés.

Absolt. Au pluriel. Ce qui n'a pas été consommé lors d'un repas. *Finir les restes, manger des restes. L'art d'accommoder les restes.* Fig. et péj. *Se satisfaire, se contenter des restes d'un autre*, de ce qu'il a abandonné ou rejeté.

Loc. *Être, demeurer en reste de*, être débiteur d'une certaine somme et, par ext., être redevable d'un bienfait, d'un avantage. *Il est en reste de tant. Il ne voulut pas demeurer en reste de générosité. Être, demeurer en reste* (surtout dans des phrases de sens négatif), se trouver en position d'obligé ; manquer de ressource, de repartie. *Je ne veux pas demeurer en reste avec lui, je lui dois un service ou, par ironie, une revanche. Ne pas demander son reste*, se retirer promptement, par crainte de ce qui pourrait arriver. On dit dans le même sens *Partir, se sauver sans demander son reste. Jouir de son reste* (vieilli), profiter des derniers moments où l'on est en possession d'un avantage qui va vous être retiré. *De reste*, plus qu'il n'est nécessaire. *Il a de l'argent de reste.*

2. Fig. Ce qui demeure de quelque chose malgré les effets du temps ; trace, vestige. *Cette ville conserve des restes de sa splendeur passée. Un reste de prudence l'a retenu. Garder pour quelqu'un un reste de tendresse.*

Expr. fam. *Avoir de beaux restes*, s'emploie en parlant de quelqu'un qui a gardé, malgré les années, une part de beauté ou, moins souvent, de talent.

Par ext. Ce qui persiste d'un phénomène qui a perdu de sa force, de son intensité. *Profiter d'un reste de jour. Un petit reste de fièvre, de grippe.*

3. Spécialt. ARITHM. *Le reste d'une division*, ce qui demeure du dividende, quand il n'est pas divisé exactement par le diviseur. *Tout nombre impair divisé par 2 a l'unité pour reste.* Vieilli. *Le reste d'une soustraction*, son résultat (on dit aujourd'hui *Différence*). – CHIM. Dans une molécule, groupement d'atomes possédant sa valence propre et correspondant à une fonction donnée, qui demeure inchangé au cours des réactions modifiant les autres groupements de la molécule (on dit aussi *Groupe fonctionnel*, *Groupe caractéristique*, *Radical* ou *Résidu*).

(On dit parfois, dans certains emplois, *Restant*.)

II. Au singulier et précédé de l'article défini. Ce qu'on oppose, au sein d'un ensemble, à une autre partie de cet ensemble. *Ce roman est intéressant mais le reste de ses ouvrages l'est* ou, plus rarement, *le sont moins.* *Imprimer une phrase en gras pour la distinguer du reste.* *Je vous raconterai bientôt le reste de nos aventures.* *Vous paierez le reste à la livraison.* *Ce pays s'est coupé du reste du monde.* *Je m'en souviendrai tout le reste de ma vie, de mes jours.* *Il y a eu vingt reçus : le reste des candidats devra* ou, plus rarement, *devront se représenter.*

Ellipt. *Quant au reste, pour le reste, il vaut mieux ne pas en parler.* *Il ne fait que s'amuser, il se moque du reste, le reste lui importe peu.*

Loc. adv. *Au reste, du reste*, en outre, d'ailleurs ; cependant, malgré cela. *Vous le saviez déjà, au reste.* *Il est coléreux, au reste c'est un excellent homme.* *Il ne vous a rien demandé, du reste.* *Du reste, ce que vous dites ne m'intéresse pas.*

Expr. *Et le reste, et tout le reste*, formule annonçant qu'on abrège une énumération, une anecdote. *Ne pas s'embarrasser du reste*, poursuivre un objectif sans avoir égard à rien d'autre.

Expr. proverbiale empruntée à Verlaine. *Et tout le reste est littérature*, voir *Littérature*.

**RESTER** v. intr. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *restare*, « s'arrêter ; subsister », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *stare*, « se tenir debout ».

*Rester* entre dans un très grand nombre de locutions et d'expressions qui, dans la plupart des cas, sont définies au mot principal.

1. Être encore présent, en parlant d'un élément d'un tout dont une grande partie a disparu ; subsister, demeurer. *Les écrits qui restent des Anciens.* *Ils ont dépensé tout l'argent qui leur restait.* *Voilà tout ce qui reste du dîner.* *Ce qui reste* ou, impers., *ce qu'il reste des meubles sera vendu.* *Il réunit les amis qui lui restaient.* Avec postposition du sujet (dans ce cas, l'accord se fait généralement avec le sujet mais le verbe peut être laissé au singulier si l'on considère qu'il s'agit d'une ellipse du pronom impersonnel). *Restent trois solutions* ou *reste trois solutions.* *Restaient dix personnes.*

Impers. *Il reste des fruits, il en reste.* *Que reste-t-il de nos amours ? Il lui reste une dernière chance.* *Il ne restait de nos troupes qu'une poignée d'hommes.* Suivi d'un infinitif précédé par la préposition *de*. *Il me reste au moins d'avoir tout tenté.* Dans des opérations d'arithmétique. *Quatre ôté de sept, il reste trois* ou, ellipt., *reste trois.* *Vingt et un divisé par quatre égale cinq et il reste un.*

Expr. « *Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là* », s'emploie plaisamment, par allusion à un vers des *Châtiments* de Victor Hugo, pour mettre en avant sa droiture, sa loyauté. *Il reste que...*, *il n'en reste pas moins*... ou, ellipt. et fam., *reste que...*, s'emploie pour revenir sur un point ou une idée que l'on ne veut pas voir écarter. *Reste qu'il faut bien choisir.*

Fig. Continuer d'exister, de se manifester chez quelqu'un. *Quelques souvenirs me restent de cet événement.* Impers. *Il a été militaire, il lui en reste quelque chose.* *J'ai vu ce film, mais il ne m'en reste rien.*

Spécialt. Suivi de la préposition *à* et d'un verbe à l'infinitif, *Rester* s'emploie pour exprimer la nécessité d'envisager ou d'accomplir encore quelque chose. *Une petite somme reste à payer.* *Tout reste à faire en ce domaine.* Impers. *Il ne vous reste plus qu'à tout recommencer.* *Il reste encore à prouver que...* *Le temps qu'il nous reste à vivre* ou, class., *de vivre.* Dans des formules de courtoisie. *Il me reste à vous remercier, il ne me reste plus qu'à prendre congé.* Ellipt. *Reste à savoir si...*

2. Demeurer en un endroit, ne pas quitter le lieu où l'on se trouve. *Rester chez soi, dans sa chambre.* *Rester à Paris, en France.* *Restez ici, je vous rejoindrai tout à l'heure.* Régional. *Où restez-vous ? où habitez-vous ?*

Sans complément de lieu. *Restez encore un peu.* *Il ne sait s'il doit partir ou rester.* *Voulez-vous rester à déjeuner* ou, ellipt., *rester déjeuner ?*

Loc. et expr. *J'y suis, j'y reste*, formule que Mac-Mahon aurait prononcée après la prise du fort de Malakoff lors de la guerre de Crimée, et qu'on emploie plaisamment pour affirmer sa volonté de ne pas quitter un lieu et, par extension, de ne pas renoncer à un projet. *Celui qui reste, ceux qui restent*, s'emploie parfois, par euphémisme, pour désigner celui ou ceux qui ont perdu un être cher. Fig. *Rester dans son coin*, refuser de se mêler aux autres. *Rester dans la coulisse*, ne pas agir au grand jour. *Rester à sa place*, respecter la bienséance, ne pas outrepasser les limites fixées par les usages. *Rester sur le carreau*, tomber blessé ou mort sur le lieu d'un combat et, par ext. et fam., être exclu, mis à l'écart. *Rester sur le billard* (fam.), voir *Billard*. *Y rester* (fam.), mourir dans telle ou telle circonstance. *Il a eu un accident et y est resté.* *En rester à*, s'arrêter à tel point d'une réflexion, d'une discussion, d'un travail et, fam. et plaisant, ne pas aller au-delà d'une idée, d'une pratique considérée par autrui comme dépassée. *Nous en étions restés à cette hypothèse.* *Il en est resté à la machine à écrire.* *En rester là*, renoncer à poursuivre une action que l'on avait engagée. *Il est tard : nous allons devoir en rester là pour aujourd'hui.* *Méfiez-vous de lui, il n'en restera pas là.* S'emploie parfois lorsque l'on clôt abruptement une conversation. *Restons-en là.*

Par ext. *Les bagages sont restés dans la voiture.* *Ce gratin doit rester une heure au four.* *Le manche de la bêche m'est resté dans la main.* Expr. fig. *Rester dans les cartons*, voir *Carton*. Fam. *Rester en travers de la gorge* ou, simplement, *rester en travers*, se dit de ce qui ne saurait être oublié, pardonné. *Rester sur l'estomac*, être difficile à digérer et, par ext., inspirer un déplaisir durable, du ressentiment. *Rester sur le cœur*, se dit de paroles, d'actes blessants dont on garde un souvenir amer. Prov. *Les paroles s'envolent et les écrits restent.*

Fig. *Ce héros restera dans les mémoires, dans le souvenir des hommes.* *Il restera comme un modèle de loyauté.* *Ce jour restera dans les annales.* *Que cela reste entre nous.*

3. Demeurer dans la situation, dans l'état où l'on était précédemment (suivi d'un attribut ou d'un équivalent). *Il est resté alité plusieurs jours.* *Restez tranquille ! Ils sont restés cois, interdits.* *Le donateur a préféré rester anonyme.* *Rester fidèle à ses principes.* *Restons amis, je vous en prie.*



*Il est resté dans le coma quelques heures. Rester sur une bonne impression. Il est resté en plan après le départ de ses amis.*

Suivi de la préposition *à* et d'un verbe à l'infinitif. Consacrer un certain temps à telle ou telle occupation. *Rester des heures à rêver, à ne rien faire. Il ne viendra pas, il est resté à travailler.*

Loc. et expr. fig. *Rester sourd à quelque chose*, ne pas vouloir l'écouter, le comprendre. *Rester court*, voir *Court II*. *Rester de glace, de marbre, de bois*, ne montrer aucune émotion. *Rester les bras ballants*, être inactif, manquer d'initiative. *Rester sur sa faim*, ne pas avoir obtenu tout ce qu'on espérait. *Rester sur la bonne bouche* (vieilli), voir *Bouche*. Fam. *Rester en carafe*, voir *Carafe*. *Rester le bec dans l'eau*, déconfit, déçu. Pop. *En rester comme deux ronds de flan*, voir *Flan*.

Par ext. *Son bras est resté paralysé. La victoire resta longtemps indécise. Cette coutume est restée en usage* ou, ellipt., *est restée. La question reste entière, reste ouverte.*

**RESTITUABLE** adj. <sup>XVI<sup>e</sup></sup> siècle. Dérivé de *restituer*.

1. Qui doit être restitué, rendu à son propriétaire légitime. *Une somme restituable à un créancier.*

2. DROIT. Vieilli. Se dit d'une personne qui est en droit d'obtenir une restitution, qui peut être rétablie en son premier état. *Les mineurs sont restituables contre les actes qu'ils ont souscrits durant leur minorité et par lesquels ils sont lésés.*

**RESTITUER** v. tr. <sup>XIII<sup>e</sup></sup> siècle. Emprunté du latin *restituere*, « replacer, rétablir, rendre », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *statuere*, « établir, ériger, décider ».

I. Rendre, fournir en retour. 1. Redonner à quelqu'un ce qui lui appartient, ce qu'on lui a pris de façon licite ou illicite. *Le locataire est tenu de restituer les lieux dans l'état où il les a trouvés. Un tableau volé restitué à son propriétaire. Il a été condamné à restituer la somme et les intérêts* ou, absolt, et vieilli, *à restituer*. Par anal. *À l'issue de la Première Guerre mondiale, l'Allemagne dut restituer l'Alsace-Lorraine à la France.*

Fig. *Cet arrêt lui a restitué l'honneur.*

2. Spécialt. PHYS. En parlant d'un système, d'un appareil, libérer, émettre tout ou partie de l'énergie qui lui a été préalablement fournie. *En se détendant, le ressort restitue l'énergie accumulée lors de sa compression. Les panneaux photovoltaïques absorbent l'énergie solaire puis la restituent sous forme d'électricité.* – TECHN. Reproduire des données qui ont été fixées, enregistrées auparavant sur un support. *Cet écran permet de restituer des images en trois dimensions. Une enceinte acoustique qui restitue parfaitement la voix des choristes.* Fig. *Donner une image fidèle, ressemblante de quelque chose. Son propos restitue bien l'esprit de ce milieu.*

II. Rétablir, remettre en l'état voulu. 1. DROIT. Vieilli. Replacer quelqu'un dans la situation antérieure à un acte du fait de l'annulation de celui-ci. *Il a été restitué dans ses droits, dans ses biens.*

2. Remettre quelque chose dans ce qu'on suppose être son état initial, antérieur, en se fondant sur des vestiges, des fragments, des documents, etc. *Restituer une statue mutilée. Les Mémoires de Joinville sur la vie de Saint Louis ont été restitués d'après des manuscrits tardifs.*

Spécialt. ARCHÉOL. Représenter dans son aspect présumé à une époque donnée un monument disparu, un édifice détruit, etc. par une image ou une maquette. *Restituer une ville antique en images de synthèse.* – TOPOGRAPHIE. Effectuer la restitution d'un lieu, d'un bâtiment. – LINGUIST. Au participe passé, adjt. *Prononciation*

*restituée*, que l'on suppose, en s'appuyant sur des données philologiques, avoir été en usage à une époque donnée. *Une représentation du « Cid » en prononciation restituée. La prononciation restituée du latin*, celle que l'on attribue aux Romains de l'époque de Jules César.

3. NUMISM. Dans l'antiquité romaine, faire frapper une seconde fois une monnaie, une médaille longtemps après sa première émission, en hommage à l'empereur qui l'avait initialement fait fabriquer, l'accompagnant de la mention « *Restituit* », parfois abrégée en « *Rest.* », suivie du nom de son restituteur. Surtout au participe passé. *Monnaie, médaille restituée* (on dit aussi *Monnaie, médaille de restitution*).

\***RESTITUTEUR** n. m. <sup>XIV<sup>e</sup></sup> siècle. Emprunté du latin *restitutor*, « celui qui rétablit ».

1. NUMISM. Nom donné à l'empereur romain qui faisait frapper des monnaies, des médailles en mémoire de ses prédécesseurs.

2. TOPOGRAPHIE. Dispositif permettant la restitution d'un lieu, d'un bâtiment, etc. par photogrammétrie. Par ext. Le technicien qui utilise ce dispositif.

**RESTITUTION** n. f. <sup>XIII<sup>e</sup></sup> siècle. Emprunté du latin *restitutio*, « rétablissement, réparation ».

I. Action de rendre, de redonner quelque chose. 1. Action par laquelle on restitue à quelqu'un ce qui lui appartient. *Restitution à un déteu de ses effets personnels. Restitution d'un objet perdu. Faire restitution d'un bien mal acquis. Vous êtes obligé à restitution. La restitution des biens des Juifs spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale.* Par anal. *La restitution à la France par l'Angleterre de la dépouille de Napoléon. Restitution d'une région annexée.*

HIST. *Édit de Restitution*, promulgué en 1629 au cours de la guerre de Trente Ans par l'empereur germanique Ferdinand II, exigeant que les princes protestants rendissent à leurs propriétaires légitimes les biens de l'Église dont ils s'étaient emparés.

2. Spécialt. PHYS. Phénomène par lequel un système, un appareil libère tout ou partie de l'énergie qu'il a absorbée. *La restitution de la chaleur par des accumulateurs. Coefficient ou facteur de restitution*, qui permet de mesurer l'élasticité d'un corps soumis à un choc. *Le coefficient de restitution est compris entre 0 et 1, cette dernière valeur correspondant à un choc parfaitement élastique.* – TECHN. Reproduction de données, telles que des sons, des images, qui ont préalablement été fixées, enregistrées sur un support. *Le cinéma a connu divers procédés de restitution des images en couleurs. Cet enregistrement ne présente qu'une restitution médiocre des parties chantées du concert.* Fig. *Un écrivain qui excelle dans la restitution d'une époque.* – ÉCON. *Restitution à l'exportation* ou, simplement, *restitution*, dans le cadre de la politique agricole commune, subvention accordée dans certaines conditions au producteur exportateur et permettant de compenser la différence des tarifs commerciaux entre le marché de l'Union européenne et le marché mondial.

II. Action de rétablir ou de se rétablir ; résultat de cette action. 1. DROIT. Vieilli. Acte qui restitue une personne dans ses droits.

2. Reconstitution dans son état originel d'un ouvrage, d'un édifice, d'un site détruit ou disparu, fondée sur l'étude et l'interprétation de documents, de relevés, de vestiges, etc. *La restitution des passages manquants ou perdus d'un texte. Restitution d'une inscription à partir de fragments. Restitution de la façade d'un palais.*

Spécialt. ARCHÉOL. Représentation par une image ou une maquette de l'état supposé d'un édifice, d'une ville, etc. à une époque donnée ; l'image, la maquette ainsi réalisée. *Restitution en images de synthèse de l'atrium de la maison du Faune à Pompéi. Autrefois, les pensionnaires de la villa Médicis étaient soumis à un exercice de restitution qu'on appelait alors « restauration ».* – TOPOGRAPHIE. Représentation d'un terrain, d'un bâtiment, etc. par photogrammétrie.

3. NUMISM. *Médaille, monnaie de restitution* ou, simplement, *restitution*, syn. de *Médaille, monnaie restituée* (voir *Restituer*).

**RESTREINDRE** v. tr. (se conjugue comme *Atteindre*). XI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *restringere*, « serrer, attacher ; restreindre », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *stringere*, « êtreindre, serrer ».

Réduire, ramener à des limites plus étroites, à une quantité moindre. *Restreindre la zone des recherches. Restreindre les dépenses de l'État. Au participe passé, adjt. Occuper un espace restreint. Il a joué devant un auditoire restreint. Nous étudierons la question en comité restreint.*

Par ext. Limiter l'importance, le champ de quelque chose. *Restreindre le pouvoir de quelqu'un. Il a dû restreindre ses ambitions. Une loi qui restreint la liberté d'expression. L'adjectif épithète restreint l'extension du nom qu'il complète.* Au participe passé, adjt. *Avoir des responsabilités restreintes. Un mot pris dans une acception restreinte.* POLIT. *Suffrage restreint*, système électoral dans lequel le droit de vote est soumis à des conditions restrictives, par opposition au *suffrage universel*. – DROIT. *Adjudication restreinte*, voir *Adjudication*. – PHYS. *Relativité restreinte*, voir *Relativité*.

Pron. Se borner, se réduire à quelque chose. *Il se restreint à des demandes très raisonnables. Sans complément indirect. Réduire sa dépense, son train de vie. Nous sommes obligés désormais de nous restreindre.*

**RESTRICTIF, -IVE** adj. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *restrictus*, participe passé de *restringere*, « serrer, attacher ; restreindre ».

Qui limite l'importance, le champ de quelque chose. *Clause restrictive, mesures restrictives. Une peine restrictive de liberté. C'est une interprétation restrictive de mes propos. « Uniquement », « à peine », « sauf », « seulement » ont une valeur restrictive.* GRAMM. Qui précise ou restreint la portée d'un mot dans un contexte donné (on dit aussi *Déterminatif, -ive*). *Dans la phrase « Les candidats qui arriveront en retard seront ajournés », « qui arriveront en retard » est une proposition relative restrictive.*

**RESTRICTION** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin tardif *restrictio*, « modération, restriction ».

1. Le fait de ramener à des limites plus étroites, à une quantité moindre. *La restriction des zones de pêche. La restriction des échanges commerciaux par l'imposition de quotas.*

Par ext. Réduction, limitation de l'importance, du champ de quelque chose. *Apporter une restriction au droit de grève. Cette mesure fut adoptée sans aucune restriction. Dans la phrase « Vous lisez bien mais trop vite », la conjonction « mais » marque la restriction.*

Fig. Considération critique, réserve que l'on oppose à une opinion, une argumentation, etc. *Faire, émettre des restrictions.* Loc. adv. *Sans restriction*, de manière absolue, totalement. Spécialt. *Restriction mentale*, voir *Mental*.

2. Au pluriel. Mesures de diminution des dépenses, dans la sphère privée ou dans les finances publiques. *S'imposer des restrictions.*

Par ext. Dispositions prises par les autorités en cas de pénurie, pour imposer une réduction de la consommation ou mettre en place un rationnement. *Durant la Seconde Guerre mondiale, on prit des mesures de restrictions alimentaires. La sécheresse obligea le préfet à mettre en place des restrictions d'eau. Une période de restrictions.*

\***RESTRUCTURATION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *restructurer*.

Action de restructurer ; résultat de cette action. *La restructuration d'une ville, d'un quartier. La restructuration d'un bâtiment concerne le gros œuvre. Fig. La restructuration du secteur de la sidérurgie. Une entreprise en cours de restructuration.* ÉCON. *Plan de restructuration*, projet qui vise à modifier l'organisation d'une entreprise pour améliorer sa compétitivité et se traduit le plus souvent par des suppressions d'emplois. – FINANCES. Changement des conditions de remboursement d'une dette. *Négocier la restructuration de son crédit.* Spécialt. Modification de l'ordre de recouvrement des dettes d'une entreprise déficitaire qui cherche à éviter la liquidation judiciaire.

\***RESTRUCTURER** v. tr. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *structurer*.

Donner à quelque chose une nouvelle structure, réaménager ou réorganiser un ensemble. *Restructurer le centre d'une ville. Fig. Restructurer un parti.* FINANCES. Procéder à une restructuration. *Restructurer la dette souveraine d'un État.*

Pron. *Cette filière professionnelle doit se restructurer.*

\***RESUCÉE** (*s* se prononce *ss*) n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *resucer*, « sucer de nouveau ».

Fam. 1. Petite quantité de boisson que l'on sert en supplément. *Une resucée d'eau-de-vie.*

2. Fig. et péj. Imitation, reprise sans intérêt de quelque œuvre, création, etc. *C'est la énième resucée de sa thèse.*

**RÉSULTANT, -ANTE** adj. et n. XVI<sup>e</sup> siècle, au sens I ; XVII<sup>e</sup> siècle, au sens II. Participe présent de *résulter*.

I. Adj. DROIT. Très vieilli. Qui résulte de quelque chose. *Les cas résultants du procès. Les preuves résultantes.*

II. N. f. 1. Ce qui résulte d'une combinaison d'éléments. Dans des emplois spécialisés. PHYS. Force unique fictive, qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné d'un solide et qui produit le même effet que toutes ces forces réunies. *La résultante des forces d'un corps en équilibre statique est nulle. La résultante aérodynamique réunit la portance et la traînée.* Adj. *Calculer la force résultante qui s'applique au centre d'inertie.* Par ext. *La résultante cinétique d'un système en mouvement*, quantité de mouvement total d'un point matériel qui concentre toute la masse du système et qui est soumis à la somme des forces extérieures. – MATH. Vecteur qui est égal à la somme géométrique de deux ou plusieurs vecteurs. *Déterminer la norme, la direction et le sens de la résultante.* Adj. *Un vecteur résultant.* – MUS. Son que l'oreille perçoit comme un son fondamental, alors qu'il est le produit de l'émission simultanée de deux harmoniques. Adj. *Des sons résultants.*

2. Fig. Ce qui est produit par l'action conjuguée de plusieurs facteurs. *Ce conflit est la résultante de causes multiples.*

**RÉSULTAT** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin scolastique *resultatum*, de même sens.

1. Effet ou ensemble d'effets qui découle d'une action, d'une activité. *Un résultat heureux, fâcheux, encourageant, décevant. Le résultat d'une négociation, d'une politique. Toutes leurs tentatives ont eu le même résultat. Juger quelqu'un sur ses résultats*, sur ce qu'il a effectivement accompli. Dans un sens favorable. *Exiger des résultats. Sa démarche n'a eu aucun résultat. J'ai cherché à le convaincre, mais sans résultat.*

Spécialt. Indication se présentant sous la forme d'une note ou d'un classement qui permet d'apprécier, de comparer les mérites des participants à un concours, à un examen, à une évaluation. *Des résultats scolaires honorables, médiocres. Homologuer un résultat sportif. Publier les résultats d'une élection.*

Loc. et expr. *Il n'y a que le résultat qui compte* ou *seul le résultat compte*, il faut privilégier la fin, sans juger des moyens. *Le résultat est que...* ou, ellipt. et fam., *résultat. Il n'a suivi aucun conseil : résultat, il a commis beaucoup d'erreurs.* Fig. et pop. *Résultat des courses*, finalement, au bout du compte.

Par ext. Suite, conséquence d'un phénomène, d'un évènement. *La crise de l'énergie est le résultat d'une conjonction exceptionnelle de facteurs.*

2. Ce que l'on obtient par l'exercice de la pensée, du raisonnement, de l'analyse, et, en particulier, donnée chiffrée issue d'une expérience, d'un calcul. *Voici le résultat de nos réflexions. Publier les résultats d'un protocole de recherche. Les instruments de mesure ont donné des résultats concordants, contradictoires. Des résultats d'analyse négatifs, positifs. Interpréter, vérifier des résultats. Un résultat faux, juste. Arrondir un résultat par défaut, par excès.*

Spécialt. MATH. Valeur, quantité, théorème ou lemme qui procède d'un raisonnement mathématique. *La somme, la différence, le produit, le quotient sont le résultat des opérations arithmétiques.* – COMPT. Bilan d'une entreprise que l'on dresse pour une période donnée, correspondant à la différence entre le montant des produits engendrés par l'activité de l'entreprise et le montant des charges. *Le résultat de l'exercice en cours. La publication trimestrielle d'un compte de résultat ou de résultats.*

**RÉSULTER** v. intr. défectif (usité seulement à l'infinitif, aux participes présent et passé, et aux troisièmes personnes des autres modes ; se conjugue avec l'auxiliaire *Avoir* ou *Être*). XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin scolastique *resultare*, « s'ensuivre, résulter », par extension de sens du latin classique *resultare*, « sauter en arrière, rebondir, jaillir », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *saltare*, « danser, sauter ».

Être la suite, la conséquence d'une action, d'une activité ; procéder, découler de quelque chose. *Ces pertes résultent de vos négligences. Les éminences rocheuses de la Monument Valley résultent d'un phénomène d'érosion. Impers. Il ne résultera rien de bon de cette entreprise. Il résulte de cela que... Qu'en est-il ou qu'en a-t-il résulté ?*

Spécialt. Être établi par le raisonnement, la démonstration. *La proposition qui résulte des prémisses est la conclusion.*

\***RÉSUMÉ** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Participe passé substantivé de *résumer*.

Présentation condensée, orale ou écrite, des points essentiels d'un discours et, par ext., d'une suite d'évènements. *Un résumé clair et concis. Le résumé des débats.*

*Résumé de l'intrigue d'un roman, de l'action d'une pièce. Le résumé des épisodes précédents. Voilà le résumé de la situation.*

Loc. adv. *Au résumé* (vieilli ou litt.), *en résumé*, s'emploie pour faire le bilan de son propos. *En résumé, j'ai plus de raisons de le louer que de m'en plaindre.*

Par méton. Texte résultant de la contraction d'un autre texte plus long. *Un résumé en deux cents mots. L'auteur a lui-même rédigé le résumé de son livre. Le résumé du scénario d'un film s'appelle le synopsis.* Spécialt. Ouvrage regroupant l'essentiel des connaissances dans un domaine, abrégé. *Un résumé de l'histoire de France.*

**RÉSUMER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *resumere*, « prendre de nouveau, recommencer », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *sumere*, « prendre, saisir ».

1. Présenter l'essentiel d'un discours, d'un texte, d'une pensée, etc. et, par ext., d'un enchaînement d'évènements, d'actions. *Son intervention a été résumée en quelques phrases par le modérateur de la table ronde. Résumer un texte en deux cent quatre-vingts mots. Cet ouvrage résume les travaux les plus récents sur la question. Résumons le problème.* Pron. à sens passif. *Cette théorie, cette histoire peut se résumer ainsi.* Pron. à sens réfléchi. *Se résumer, récapituler ce qu'on vient de dire, d'écrire. Résumons-nous. Pour me résumer, je dirais...*

2. Fig. Présenter un trait ou un ensemble de traits révélateur d'une personne, d'une chose. *Voilà une repartie qui la résume bien. Cette mode résume toutes les tendances de l'époque.*

Pron. *Se résumer dans, en*, consister en une caractéristique essentielle. *Sa vie se résumait tout entière dans la recherche du plaisir. Se résumer à, se ramener, se réduire à un ensemble limité. Il ne se résume pas à ce qu'on dit de lui. Sa famille se résume à quelques cousins éloignés. Son travail se résume à préparer des dossiers.*

\***RÉSURGENCE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle, au sens de « résurrection » ; XIX<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Dérivé savant du latin *resurgere*, participe présent de *resurgere*, « se relever, reprendre de la force ».

HYDROL. Réapparition à l'air libre d'un cours d'eau ayant parcouru un trajet souterrain ; source que constitue la réapparition de ce cours d'eau. *Les résurgences des reliefs karstiques. La résurgence de la Sorgue à Fontaine-de-Vaucluse.*

Fig. Retour d'un phénomène, d'une idéologie, d'un sentiment, etc. que l'on avait cru disparus. *La résurgence de la peste. La résurgence des nationalismes.*

\***RÉSURGENT, -ENTE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle, *resurgent*, au sens de « ressuscité » ; XX<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Emprunté du latin *resurgens*, participe présent de *resurgere*, « se relever, reprendre de la force ».

HYDROL. Se dit d'un cours d'eau qui, après avoir cheminé souterrainement, resurgit à la surface.

\***RESURGIR** (*s* se prononce *ss*) v. intr. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *resurgere*, « se relever, reprendre de la force », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *urgere*, « se lever, se mettre debout ».

Surgir de nouveau ; réapparaître après avoir disparu. *La rivière resurgit quelques kilomètres plus loin. Après une longue absence, Edmond Dantès est ou a resurgi sous les traits du comte de Monte-Cristo.*

Surtout fig. *L'affaire, la polémique semble resurgir. Le spectre de la famine resurgit. Des souvenirs douloureux qui resurgissent.*

(On écrit aussi *Ressurgir*.)

**RÉSURRECTION** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin chrétien *resurrectio*, de même sens, lui-même dérivé de *resurgere*, « se relever, reprendre de la force ».

Action de ressusciter un mort, de lui redonner la vie ; passage de la mort à la vie. *La résurrection d'Osiris par Isis, dans la mythologie égyptienne. Le Nouveau Testament raconte la résurrection de la fille de Jaïre par Jésus. Le dogme de la résurrection des morts à la fin des temps est partagé par de nombreuses religions.* Par ext. *La croyance dans la résurrection des corps, ou résurrection de la chair, selon laquelle les corps seront réunis aux âmes lors du jugement dernier, est l'un des articles de foi du Symbole des apôtres.*

Absolt., avec une majuscule. *La Résurrection*, dans la religion chrétienne, le retour de Jésus à la vie le troisième jour après sa crucifixion. *Le mystère de la Résurrection. Pâques est la fête de la Résurrection.* Par méton. Œuvre d'art s'inspirant de cet épisode. *Une Résurrection de Rembrandt, du Caravage, du Greco.*

Par exag. Amélioration spectaculaire de l'état physique ou moral d'une personne. *Sa guérison est une véritable résurrection.*

Fig. *La résurrection d'un auteur, d'un genre littéraire oublié. La résurrection économique d'une région.*

Titres célèbres : *Résurrection*, de Tolstoï (1899) ; *La Résurrection*, oratorio de Haendel (1708) ; *Résurrection*, nom donné à la deuxième symphonie de Mahler (composée entre 1888 et 1894).

**RETABLE** n. m. XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté, avec influence de *table*, de l'ancien provençal *retaula*, issu du latin chrétien *retotabulum*, de même sens et, en latin médiéval, « autel », lui-même composé à l'aide de *retro*, « derrière, par-dérrière », et *tabula*, « planche, table ».

1. Ouvrage de grande hauteur, placé en arrière ou au-dessus de l'autel d'une église, et composé d'un ou de plusieurs panneaux ornés de tableaux, de bas-reliefs, de statues. *Retable de marbre, de stuc. Le retable gothique en bois sculpté de la basilique Notre-Dame de Cracovie. Retable à volets peints formant un diptyque, un triptyque, un polyptyque.* Par méton. Œuvre peinte sur cet ouvrage. *Le retable de « L'Adoration de l'Agneau mystique » fut achevé en 1432 par Van Eyck.*

2. Par anal. LITTÉRATURE. Désigne parfois un théâtre de marionnettes monté sur des tréteaux. *S'inspirant d'un épisode de « Don Quichotte », Manuel de Falla a composé un opéra intitulé « Le Retable de maître Pierre ».*

**RÉTABLIR** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé d'*établir*.

1. Rendre à quelqu'un son statut, lui redonner la position qu'il a occupée puis perdue. *Rétablir un souverain sur le trône. Rétablir un fonctionnaire dans son emploi, un militaire dans son grade.* Fig. *Il est tout à fait rétabli dans la confiance du ministre.* Pron. *Se rétablir dans l'estime, dans l'esprit de quelqu'un.*

2. Remettre en place, en usage ce qui avait disparu, ce qui avait cessé d'être ou de fonctionner. *Ils aimeraient rétablir l'ancienne clôture qui bordait leur propriété. Rétablir dans un texte les mots manquants. Rétablir le courant électrique après une panne. Rétablir chez un patient certaines fonctions vitales. Rétablir un impôt. La république fut rétablie en 1848. Rétablir l'ordre, la paix.* Pron. *La confiance commence à se rétablir.*

Par ext. Remettre en bon état ce qui a été altéré, dégradé ; redresser. *On a rétabli les finances. Sa réputation était mise à mal, il a su la rétablir. Rétablir les faits, la vérité.* Pron. *Ses affaires se sont rétablies.*

Spécialt. *Rétablir la santé d'une personne.* Par méton. *Cette cure a rétabli le malade.* Pron. *Il se rétablit très vite.* Au participe passé, adjt. *Il est complètement rétabli.*

3. Pron. Accomplir un mouvement permettant de retrouver son équilibre, de reprendre un appui, de se replacer dans la position voulue. *Il glissa mais parvint à se rétablir. Le gymnaste se rétablit sur la barre à la force des bras.*

**RÉTABLISSEMENT** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétablir*.

1. Action de rétablir quelqu'un, ou fait de se rétablir, dans un statut, une position. *Le rétablissement d'un officier dans son grade. Rétablissement dans ses droits. Depuis son rétablissement dans les bonnes grâces de son chef...*

2. Remise en place, en vigueur de ce qui avait été supprimé, n'avait plus cours. *Rétablissement des lignes téléphoniques. Le rétablissement du divorce en 1884 après son abolition en 1816. Le rétablissement de relations diplomatiques.*

Par ext. Action de remettre en bon état une chose qui avait subi une altération, une dégradation. *Il a contribué au rétablissement de la situation économique du pays. Œuvrer au rétablissement des faits.* Spécialt. *Le malade est en voie de rétablissement, en cours de guérison. Souhaiter à quelqu'un un prompt, un complet rétablissement.*

3. Action de se redresser, de retrouver l'équilibre. *Effectuer un rétablissement après un faux pas.*

Spécialt. GYMNASTIQUE. Mouvement par lequel on s'élève à la force des bras pour se hisser, les bras à la verticale et les jambes tendues, au-dessus du point d'appui des mains. *Un rétablissement à la barre fixe, aux anneaux.*

**RETAILLE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retailer*.

1. Nouvelle taille. *Retaille d'un rameau. Retaille d'un diamant.*

2. Matière que l'on retranche d'un objet en le retailant. *Retaille de tissu, de cuir.*

**RETAILLER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle, au sens de « rogner, diminuer » ; XV<sup>e</sup> siècle, au sens de « tailler de nouveau ». Dérivé de *tailler*.

Tailler de nouveau quelque chose ; tailler un objet pour adapter parfaitement sa forme, sa coupe à l'usage qu'on veut en faire. *On a mal taillé ces arbres, il faut les retailler. Retailer une veste trop grande. Retailer une barre métallique à la bonne hauteur. Retailer un carreau de verre.*

**RÉTAMAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retamer*.

Nouvel étamage.

**RÉTAMER** v. tr. XV<sup>e</sup> siècle. Dérivé d'*étamer*.

1. Pratiquer un nouvel étamage. *Retamer un chaudron, une casserole.*

2. Fig. et pop. Épuiser, abattre quelqu'un physiquement ou moralement. *Cette interminable ascension nous a rétamés. Se faire rétamé au jeu, se faire dépouiller de son argent.*

Pron. *Se rétamé, tomber lourdement. Il s'est rétamé dans l'escalier.* Par ext. Échouer. *Se rétamé à un examen, à une élection.*

**RÉTAMEUR, -EUSE** n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retamer*.

Celui, celle qui rétame. *Le rétameur allait jadis de village en village réparer les ustensiles métalliques*. En apposition. *Ouvrier rétameur*.

Titre célèbre : *Le Rétameur*, tableau de Gustave Courbet (1842).

**\*RETAPAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retaper*.

Fam. Action de retaper ; résultat de cette action. *Retapage d'une grange, d'un meuble*.

**\*RETAPE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retaper*, au sens ancien d'« aborder quelqu'un ».

Pop. Racolage. *Faire la retape, de la retape*.

Fig. et péj. Manœuvre par laquelle on cherche à attirer, à convaincre en utilisant des procédés tapageurs, grossiers, voire mensongers. *Retape publicitaire, électorale, médiatique*.

**RETAPER** v. tr. XIII<sup>e</sup> siècle, *retapoier* ; XV<sup>e</sup> siècle, *retaper*. Dérivé de *taper*.

1. Remettre sommairement une chose en état, lui redonner sa forme par quelques tapes. *Retaper un lit, un oreiller. Retaper un chapeau*.

Par ext. Arranger, modifier, réparer quelque chose d'usé, d'ancien. *Retaper une maison*. Au participe passé, adjt. *Une ancienne ferme retapée*.

Fig. et fam. Rendre des forces, redonner la santé à une personne. *Seules des vacances le retaperont*. Pron. *Il s'est bien retapé*.

2. Taper de nouveau. *Taper et retaper une descente de lit. Retaper une lettre à la machine à écrire. Retaper un code, un mot de passe*. Spécialt. Pop. *Retaper quelqu'un*, lui emprunter de nouveau de l'argent.

**RETARD** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retarder*.

1. Le fait d'arriver, d'agir, de se produire plus tard que d'ordinaire ou plus tard qu'il ne convient ; durée écoulée entre le moment où une action ou un événement devaient avoir lieu et celui, plus avancé dans le temps, où ils se réalisent. *Ils sont partis avec une heure de retard ou un retard d'une heure. Son retard nous inquiète. Le retard du train est imputable à la grève. Payer des pénalités de retard. Il n'a prévenu de son désistement qu'avec retard. Être en retard, se mettre en retard. Être en retard pour rembourser, dans ses remboursements. Avoir du courrier en retard. Avoir du sommeil en retard, n'avoir pas assez dormi. Un retard de règles ou, simplement, un retard (fam.). Par anal. *Ce coureur a un retard de trente mètres. Une équipe en retard de dix points au classement*.*

Spécialt. Différence entre l'heure qu'indique une horloge, une montre et l'heure exacte, plus avancée. *Votre réveil a deux minutes de retard*. S'emploie aussi en parlant d'un mécanisme d'horlogerie dont le mouvement est ralenti. *Le retard de cette pendule est de trente secondes par jour*. Par anal. *Le retard des marées*, le fait que la marée est haute ou basse chaque jour plus tard que le jour précédent.

Loc. et expr. *Billet de retard*, délivré à un élève après le début des cours pour l'autoriser à rejoindre la classe. *Bulletin de retard*, document attestant une perturbation dans les transports en commun. *Présenter un bulletin de retard à son employeur. Sans retard*, le plus vite possible. *Il faut agir sans retard. Prendre du retard*, voir *Prendre*. Fig. *Être en retard sur son temps*, mal adapté à l'évolution, aux progrès de son époque. Fam. *Être en retard d'une guerre*, voir *Guerre*. *Avoir un train, un métro de retard*, être peu au fait des dernières nouvelles.

Dans des domaines spécialisés. **AUTOMOBILE**. Dans le fonctionnement d'un moteur à explosion, fait qu'une opération se réalise après le moment attendu. *Il y a retard à l'allumage lorsque la production de l'étincelle a lieu bien après la compression*. – **PHYS.** *Retard de phase*, déphasage que présente un signal périodique par rapport à un autre signal de même fréquence qui le précède dans le temps. – **TECHN.** Intervalle de temps compris entre l'émission d'un signal d'entrée capable d'engendrer un signal de sortie, et l'émission de celui-ci (on dit aussi *Temps de réponse*). *Mesurer le retard dans un circuit électrique*. – **THERMODYNAMIQUE**. Persistance d'un corps dans un état donné alors que les changements des conditions de pression et de température dans lesquelles il se trouve auraient dû entraîner un changement de phase. *Ce liquide présente un retard à l'ébullition*. – **PHARM.** En apposition. *Effet retard, forme retard*, se dit d'un médicament dont on a modifié le principe actif, l'excipient ou le mode d'administration afin de prolonger son effet en ralentissant sa diffusion ou en limitant son élimination. *Une injection de cortisone à effet retard. Ellipt. Insuline retard. Comprimé retard*.

Par méton. **MUS.** Au sein d'un accord, son dissonant provenant de la tenue d'une note de l'accord précédent.

2. Par ext. Différence entre l'état d'évolution d'un être ou d'une chose à un moment donné et un état plus avancé que l'on tient pour normal, qui sert de référence. *Cet élève est en retard dans ses études, en retard sur sa classe, sur le programme. Le temps froid et humide a entraîné un retard de la végétation. Le retard technologique, industriel d'une région*. **PATHOL.** *Retard de croissance*, qui affecte la taille et le poids durant la phase de développement de l'enfant. *Retard mental*, touchant les facultés intellectuelles, les capacités d'apprentissage et d'adaptation. *Le retard mental, à la différence de l'arriération, est réversible. Retard psychomoteur*, relatif à la marche, à la parole et à la propreté.

**RETARDATEUR** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retarder*.

Qui arrive ou agit en retard. *Un élève retardataire. Les contribuables retardataires devront payer une pénalité*. Subst. *Les retardataires n'ont pas été admis dans la salle de concert*.

Fig. Qui apparaît dépassé, n'est plus de son temps. *Des méthodes retardataires*.

**RETARDATEUR, -TRICE** adj. et n. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retarder*.

1. Adj. 1. **PHYS.** Qui ralentit le mouvement d'un corps. *Un frottement retardateur. Force retardatrice*.

2. **SC. TECHN.** Qui est destiné à ralentir un processus, une réaction chimiques. *Agents retardateurs*. Subst., au masculin. *Incorporer un retardateur au ciment pour augmenter le temps de prise. Retardateur de combustion, de flamme*, substance ajoutée à un matériau afin de le rendre moins inflammable.

3. **MILIT.** Se dit d'une action défensive où l'on accepte de perdre du terrain, notamment afin d'amener l'ennemi dans un endroit jugé plus favorable pour le combattre. *La manœuvre retardatrice de Napoléon à Austerlitz. Mission retardatrice*.

II. **N. m. PHOT.** Dispositif qui permet d'introduire un délai entre le moment de déclenchement de l'obturateur et son ouverture effective.

**RETARDEMENT** n. m. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retarder*.

1. Vieilli. Action de retarder quelqu'un ou quelque chose ; fait d'être retardé, de se produire plus tard que prévu ou attendu. *Il n'y aura pas de retardement de ma part.*

2. Loc. adj. *À retardement*. TECHN. *Mécanisme, engin à retardement*, muni d'un dispositif permettant de différer l'accomplissement d'une opération, telle qu'une mise à feu, une explosion. *Bombe à retardement*, engin explosif muni d'un tel dispositif et, fig., affaire dont les effets dangereux sont latents et se feront inévitablement sentir dans l'avenir. – RUGBY. *Plaquage à retardement*, faute qui consiste à plaquer un joueur qui n'est plus le porteur du ballon. *Le plaquage à retardement est sanctionné au moins par une pénalité.*

S'emploie aussi adverbiallement, au figuré, au sens de Trop tard, après le moment opportun. *S'enquérir à retardement des risques d'un projet. Je n'ai trouvé qu'à retardement ce qu'il aurait fallu lui répondre.*

**RETARDER** v. tr. et intr. XII<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *retardare*, « retarder, arrêter », composé du préfixe *re-*, qui marque l'intensité, et de *tardare*, « ralentir », lui-même dérivé de *tardus*, « lent ».

I. V. tr. 1. Renvoyer à plus tard ; différer, repousser. *Retarder d'une semaine la date d'un rendez-vous. Je retarde mon retour autant que je le puis.* Intrans. Vieilli. *Retarder de*, suivi d'un verbe à l'infinitif. *Il retarde de nous rendre visite.*

Par ext. *Le mauvais temps a retardé notre départ. Voilà qui retarde la conclusion de notre affaire. Diverses considérations ont retardé la publication du texte.*

2. Ralentir quelqu'un dans son mouvement, sa progression, lui faire prendre du retard. *Des vents contraires nous ont retardés. J'ai été retardée par un fâcheux.* Par ext. *Retarder l'avance ennemie. Retarder l'évolution d'une maladie.*

Au participe passé, adjt. *Un enfant retardé* ou, subst., *un retardé*, dont le développement psychomoteur ou mental est lent ou incomplet. MÉCAN. *Mouvement uniformément retardé*, dont la vitesse décroît d'une quantité constante à chaque unité de temps.

II. V. intr. En parlant d'un mécanisme d'horlogerie. Marquer une heure moins avancée que l'heure exacte ; prendre du retard à cause d'un ralentissement de son mouvement. *L'horloge retarde d'un quart d'heure. Ma montre retarde et, par méton., je retarde. Cette pendule retarde de cinq minutes par jour.* Par anal. *La lune retarde en moyenne de cinquante minutes par jour*, elle paraît chaque jour cinquante minutes plus tard. *Le lever du soleil retarde de quelques minutes par jour dès le solstice d'été.*

Expr. fig. et fam. *Retarder sur son temps, sur son siècle* ou, simplement, *retarder*, en parlant d'une personne, s'en tenir à des idées, à des mœurs révolues.

Fig. et fam. Ne pas être au courant des nouvelles, des développements d'une affaire que tout le monde connaît déjà. *Vous ne le saviez pas ? Vous retardez !*

\***RETAASSURE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tasser*.

MÉTALL. Défaut de fonderie, constitué par la formation d'une ou de plusieurs cavités dans la partie centrale d'une pièce coulée, et dû à la contraction du métal au cours de sa solidification. *On utilise des masselottes pour prévenir les retassures.*

**RETÂTER** v. tr. et intr. XIII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XVII<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Dérivé de *tâter*.

1. V. tr. Tâter, manier, toucher de nouveau. *Retâter une étoffe pour juger de sa qualité.*

Fig. et fam. Sonder de nouveau quelqu'un pour comprendre ses intentions, son état d'esprit. *J'eus beau le tâter et le retâter sur cette élection, je n'ai jamais découvert son parti.*

2. V. intr. Fam. Prendre, se servir de nouveau. *Je retâterais bien de ce vin.* Fig. et plaisant. Vivre de nouveau une expérience agréable ou pénible. *Il n'a guère envie de retâter de la prison.*

**RETEINDRE** v. tr. (se conjugue comme *Atteindre*). XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *teindre*.

Teindre de nouveau. *Faire reteindre un vêtement dont la couleur est passée.*

**RETENDRE** v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tendre*.

Tendre de nouveau et, plus particulièrement, redonner la tension voulue à ce qui s'est détendu. *Il faut retendre ce cordage. Retendre les cordes d'un violon, d'une raquette de tennis.*

**RETENIR** v. tr. et pron. (se conjugue comme *Tenir*). XI<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *retinere*, de même sens, lui-même composé à l'aide du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *tenere*, « tenir ».

I. V. tr. A. Garder, conserver. 1. Maintenir en sa possession ce qui est ou ce qui revient à un autre. *Retenir indûment le bien d'autrui. Ils ont retenu son passeport, ses papiers.*

Spécialt. Déduire, prélever une certaine partie de la somme que l'on doit à quelqu'un. *Cela sera retenu sur vos gages. On retient sur le salaire brut le montant des cotisations sociales.*

Par ext. Conserver ce que l'on possède, ne pas s'en défaire. *Il a vendu tout son vin hormis quelques pièces qu'il a retenues pour sa table. Il a fait donation de sa maison à sa fille mais en a retenu, s'en est retenu l'usufruit.* Fig. et vieilli. *Retenir l'accent de son pays.*

Expr. *Donner et retenir ne vaut*, adage juridique qui condamne l'insertion, dans une donation, de clauses restrictives, et, fig., proverbe signifiant qu'il ne convient pas de reprendre ce qu'on a donné. *Donner d'une main et retenir de l'autre, voir Main.*

2. S'assurer à l'avance l'accès à un lieu, la jouissance de quelque chose ou les services, la compagnie de quelqu'un. *Retenir une loge à l'opéra. Cette table est retenue. Retenir un guide pour une excursion. Je vous retiens pour un bridge dimanche prochain.*

Par ext. *Retenez la date du 19 août : nous fêtons son anniversaire.*

3. Choisir, adopter une chose après avoir rejeté, écarté les autres possibilités. *Quelle hypothèse retenez-vous ? Nous avons retenu la première version du texte.* Par ext. *Trois candidats ont été retenus.*

DROIT. Placer au rang de ce qui peut être pris en considération, utilisé à l'appui d'une décision. *Les juges ont retenu cette charge contre l'accusé. La préméditation n'a pas été retenue.*

4. Ne pas oublier, conserver en mémoire. *Il retient tout ce qu'il entend. Il n'a rien retenu de ses années de solfège.* Ext. *L'histoire n'a pas retenu son nom.*

Pron. à valeur passive. *Cet air se retient aisément.* Expr. fig. *Retenir la leçon.* Fam. *Je vous retiens, je n'oublierai pas votre mauvais tour.*

5. Spécialt. ARITHM. *Retenir un chiffre*, le porter en retenue. *8 et 9 font 17 : je pose 7 et je retiens 1...*

**B.** Arrêter, contrarier dans son mouvement. **1.** Empêcher quelqu'un d'aller librement, le maintenir en un lieu, en un état. *Il a été retenu trois mois en otage. Libérer les soldats retenus en captivité.* Par affaibl. *Ne partez pas, je vous retiens à déjeuner.*

Par ext. *Cette grippe l'a retenu à la chambre. Être retenu par des obligations.*

Fig. *Elle n'a pas su retenir son amant.*

Expr. *Je ne vous retiens pas*, formule qu'on emploie pour donner congé à quelqu'un ou lui signifier qu'il est indésirable.

**2.** Se saisir d'une personne, interrompre son mouvement, pour prévenir une chute ou s'opposer à son action. *Retenir un enfant par le bras, par la manche. Il allait le frapper, si je ne l'avais retenu.* Par anal. *Retenir un cheval qui s'emporte.*

Expr. fig., fam. et souvent plaisante. *Retenez-moi ou je fais un malheur*, empêchez-moi de céder à la violence, de faire un éclat.

Par ext. Arrêter, gêner le mouvement, l'avancée, le passage de quelque chose ; maintenir un objet dans une position donnée. *Retenir une échelle sur le point de tomber. La digue a cédé et ne retient plus les eaux. Une embrasse retient le rideau. Avoir les cheveux retenus par un ruban.* Fig. *Une femme qui retient les regards.*

Spécialt. Réprimer, contenir. *Retenir ses larmes. Une joie, une colère retenue.* Expr. *Retenir son souffle, sa respiration*, cesser momentanément de respirer et, fig., attendre avec inquiétude l'issue de quelque chose.

**3.** Fig. En parlant d'une chose. Empêcher quelqu'un d'exécuter un dessin, d'exprimer une opinion, un sentiment. *La vue de la force armée retint les manifestants. Si la honte ne me retenait, je vous raconterais tout. Être retenu par la crainte du qu'en-dira-t-on. Je ne sais pas ce qui me retient de lui dire son fait.*

**II.** V. pron. **1.** Se raccrocher à quelque chose pour ne pas perdre l'équilibre. *Se retenir à la rampe, à une branche.*

**2.** Suivi d'un infinitif. Réfréner son envie d'agir, de réagir ; se contenir. *Je me suis retenu de leur répondre. Elle s'est retenue pour ne pas l'invectiver. Se retenir de rire, de pleurer.* Ellipt. *Il allait s'emporter, mais il s'est retenu.*

**3.** Fam. Ne pas satisfaire immédiatement un besoin naturel. *Apprendre à un enfant à se retenir.*

**\*RÉTENTEUR** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé du latin *retentum*, supin de *retinere*, « retenir, arrêter ».

**DROIT CIVIL.** Celui, celle qui exerce un droit de rétention.

**RÉTENTION** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retentio*, « action de retenir, arrêt », lui-même dérivé de *retinere*, « retenir, arrêter ».

**1.** Le fait de garder pour soi quelque chose. S'emploie surtout aujourd'hui dans la locution *Rétention d'information*, qui consiste à ne pas divulguer, à dissimuler des renseignements que d'autres seraient en droit de posséder.

Spécialt. **DROIT CIVIL.** *Droit de rétention d'un créancier*, faculté qui lui est accordée de ne pas restituer au débiteur un objet qu'il détient avant que celui-ci ait payé ce qui est dû.

**2.** **DROIT.** Le fait de retenir une personne dans les locaux de la police ou de l'administration pénitentiaire. *Dans certains cas graves, les mineurs de dix à treize ans peuvent faire l'objet d'une mesure de rétention. Rétention administrative*, maintien dans un lieu fermé d'un étranger dans l'obligation de quitter le territoire français, en attendant son renvoi effectif. *Centre de rétention administrative. Rétention de sûreté*, placement dans un centre de sûreté de

certaines détenus ayant purgé leur peine mais présentant, en raison de troubles graves de la personnalité, un très fort risque de récidive.

**3.** **PATHOL.** Accumulation dans l'organisme de substances qui sont normalement éliminées par sécrétion ou par excrétion. *Une mauvaise circulation lymphatique favorise la rétention d'eau. Rétention d'urine. Ictère par rétention de bile* ou, simplement, *par rétention*. Spécialt. *Rétention placentaire*, maintien de tout ou partie du placenta dans l'utérus après l'accouchement.

**4.** **HYDROL.** Immobilisation plus ou moins longue de l'eau des précipitations qui ne rejoint pas immédiatement le réseau hydrographique. *Rétention nivale, glaciaire. Rétention des eaux pluviales dans le sol. Aménager un bassin de rétention pour éviter les inondations.*

**5.** **PHIL.** Dans la pensée de Husserl, mouvement de l'attention qui maintient et prolonge l'impression originelle constitutive du présent, et qui se lie de façon indissociable dans un même flux de conscience au mouvement, appelé « protention », qui anticipe sur l'impression à venir. *La rétention est souvent décrite comme une « mémoire du présent ».*

**RETENTIR** v. intr. XII<sup>e</sup> siècle. Composé de *re-* et de l'ancien français *tentir*, « faire entendre un son », lui-même issu, par l'intermédiaire d'une forme \**tinnitire*, du latin *tinnire*, « tinter, rendre un son clair ».

**1.** En parlant d'un lieu. Résonner d'un bruit puissant, en être empl. *La salle retentissait des applaudissements du public.* Fig. *Toute la terre a retenti de ses louanges.*

**2.** En parlant d'un son. Se faire entendre avec force. *Un coup de tonnerre a retenti dans la vallée. Des cris de joie retentirent soudain.* Par ext. Produire un son puissant. *On entendit retentir les cloches, le canon.*

Fig. Causer une forte impression. *Ses paroles ont retenti dans mon esprit, ont retenti en moi. Son licenciement a retenti sur sa santé*, a eu des répercussions sur sa santé.

**RETENTISSANT, -ANTE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Participe présent de *retentir*.

**1.** Litt. Où les bruits se propagent, s'amplifient. *Des voûtes retentissantes.*

**2.** Qui se fait entendre avec force. *Une voix retentissante. Pousser des cris retentissants. Le timbre retentissant des cymbales.*

Fig. Qui, par son caractère exceptionnel, frappe les esprits, suscite attention et intérêt dans l'opinion. *Un succès, un scandale retentissant.*

**RETENTISSEMENT** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retentir*.

Le fait de retentir, de se faire entendre avec force. *Le retentissement d'un coup de fusil, d'une explosion. Le retentissement des bottes lors d'un défilé militaire.*

Fig. Large audience que rencontre un événement auprès du public, écho. *Cette affaire a eu un grand retentissement, un retentissement international.*

Par ext. Ensemble des effets, des conséquences que peut avoir une action, un phénomène, un événement dans un domaine donné. *Le retentissement d'une mesure sur l'économie, sur la croissance.*

**\*I. RETENU, -UE** adj. XVII<sup>e</sup> siècle. Participe passé de *retenir*.

Qui montre de la modération, de la mesure dans l'expression de ses sentiments, de ses opinions. *Une femme si retenue qu'on pourrait la croire indifférente.* Par méton. *Un maintien modeste et retenu.*

Class. Suivi d'un infinitif. *On ne saurait être trop retenu à blâmer la conduite des autres.*

**\*II. RETENU, -UE** n. Date incertaine. Participe passé substantivé de *retenir*.

**DROIT.** Personne faisant l'objet d'une mesure de rétention administrative. *Les droits des retenus*.

**RETENUE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *retenir*.

**1.** Le fait de garder en sa possession, à sa disposition ce qui appartient ou revient à un autre. *Retenue d'un bien en garantie. La retenue d'une cargaison par la douane.*

**Spécialt.** Par méton. Partie d'une somme due qui, en vertu d'une convention ou de la loi, n'est pas versée au bénéficiaire mais est directement prélevée par la personne, l'organisme autorisés. *Une retenue de dix pour cent par jour de retard dans l'achèvement des travaux. Retenue sur salaire. Retenue pour cotisations sociales. Une somme nette de toute retenue. Retenue à la source*, mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu qui consiste à prélever, avant son versement par l'employeur ou l'organisme bancaire, la somme due aux services fiscaux (on dit aussi *Prélèvement à la source*).

**2. ARITHM.** Dans une opération posée en colonnes, chiffre des dizaines que l'on reporte dans la colonne de gauche lorsque le résultat d'un calcul intermédiaire est supérieur à neuf dans le cas d'une addition ou d'une multiplication, ou inférieur à zéro dans le cas d'une soustraction.

**3.** Le fait d'arrêter quelque chose dans son mouvement, de le maintenir en place, de l'immobiliser. *Retenue de la terre par des terrasses. Câbles de retenue d'un pont suspendu.*

**Spécialt.** Le fait de retenir une masse d'eau. *Retenue des eaux par une digue. Le barrage a permis la création d'un lac de retenue.* Par méton. La réserve d'eau ainsi créée. *La plus grande retenue de France se trouve à Serre-Ponçon, dans les Alpes.* Par anal. Longue file de véhicules ralentis ou immobilisés en un point par les embouteillages. *Une retenue de plusieurs kilomètres s'est formée à la barrière de péage.*

**4.** Punition infligée à un élève, consistant en une privation de sortie ou de récréation, ou en une obligation de présence en dehors des heures de cours (on dit aussi, en argot scolaire, *Colle*). *Il a eu deux heures de retenue. Rester en retenue.*

**5. Fig.** Qualité d'une personne qui fait preuve de mesure, de discrétion dans l'expression de ses émotions, de ses opinions. *Avoir de la retenue. S'exprimer avec retenue. Parler, agir sans retenue.*

**RETERCER** (se conjugue comme *Avancer*) ou **RETERSER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tercer* ou de *terser*, l'un et l'autre variantes de *tiercer*.

**VITIC.** Très vieilli. Donner un quatrième labour à la vigne. *Retercer une pièce de vigne.*

**RÉTIAIRE** (*ti* est parfois prononcé *ci*) n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retarius*, de même sens, lui-même dérivé de *rete*, « filet ».

**ANTIQ. ROM.** Gladiateur qui, dans les jeux du cirque, était armé d'un trident, d'un poignard et d'un filet qu'il jetait sur l'adversaire pour l'immobiliser. *Les rétiaires combattaient souvent contre les mirmillons.*

**RÉTICENCE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *reticentia*, de même sens, dérivé de *reticere*, « garder une chose par-devers soi ; se taire », lui-même composé à l'aide du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *tacere*, « se taire, garder le silence ».

**1.** Action de taire à dessein, d'omettre délibérément ce que l'on pourrait ou devrait dire. *Dans le récit qu'il m'a fait, il a mis beaucoup de réticence.*

Par méton. Ce que l'on dissimule en se taisant. *Dans sa déclaration, il n'y a pas de mensonge formel, mais bien des réticences. Des réticences perfides.*

**Spécialt. DROIT.** Omission volontaire d'une information, d'un fait qu'on a obligation de signaler, de révéler. *La réticence peut entraîner l'annulation d'un contrat.*

– **RHÉTOR.** Procédé par lequel l'orateur, en s'interrompant dans le cours d'une phrase, dans l'expression de sa pensée, laisse entendre ce qu'il affecte de ne pas vouloir dire. – **TYPOGR.** *Points de réticence*, nom que l'on donnait aux points de suspension jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

**2.** Hésitation, réserve, répugnance que l'on manifeste ou éprouve à l'égard d'une entreprise, d'un projet. *Il n'a accepté qu'avec réticence. Surmonter ses réticences.*

(Cet emploi souvent critiqué s'est installé dans l'usage et se rencontre chez de nombreux auteurs.)

**\*RÉTICENT, -ENTE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Tiré de *réticence*.

**1.** Qui tait à dessein ce qu'il pourrait ou devrait dire. *Il s'est montré réticent.* Par méton. *Une déclaration réticente.*

**2.** Qui ressent ou manifeste de la réticence, de la réserve. *Je l'ai senti réticent. Il est réticent à nos propositions, réticent à parler de ce sujet.* Par méton. *Attitude réticente.*

(Cet emploi souvent critiqué s'est installé dans l'usage et se rencontre chez de nombreux auteurs.)

**RÉTICULAIRE** adj. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *reticulum*, « filet à petites mailles, réseau », lui-même dérivé de *rete*, « filet ».

**1. ANAT.** Qui présente un aspect maillé, qui a l'apparence d'un réseau. *Paroi réticulaire. Tissu réticulaire*, tissu conjonctif qui constitue la trame des organes hématopoïétiques et lymphoïdes, tels que la rate, la moelle osseuse et les ganglions lymphatiques, ainsi que du foie (on dit aussi *Tissu réticulé*). *Formation réticulaire*, syn. de *Formation réticulée* (voir *Réticulé, -ée*).

**2. CRISTALLOGRAPHIE.** Relatif à la structure d'un réseau cristallin. *Rangée réticulaire*, alignement d'atomes qui se succèdent à une distance fixe caractéristique. *Plan réticulaire*, plan défini à partir de deux de ces rangées.

**\*RÉTICULATION** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *reticulum*, « filet à petites mailles, réseau », lui-même dérivé de *rete*, « filet ».

**1. PHOT.** Ensemble de petites craquelures et de plis qui se forment sur la surface d'une photographie, et qui résultent d'une importante différence de température ou d'acidité entre les bains successifs dans lesquels elle a été plongée.

**2. CHIM.** Formation d'un réseau tridimensionnel due à la création de liaisons entre les chaînes macromoléculaires d'un polymère. *La réticulation rend infusibles des matières thermoplastiques.*

**RÉTICULE** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *reticulum*, « filet à petites mailles, réseau », lui-même dérivé de *rete*, « filet ».

**1. Anciennt.** Petit sac, à l'origine en filet, que les femmes portaient suspendu à de longs rubans et qui fut particulièrement en vogue sous le Directoire et la Restauration.

Par ext. Sac à main de très petite taille.



2. OPT. Repère orthogonal, parfois gradué, d'un instrument d'optique, formé par l'intersection de deux fils fins ou de deux traits gravés sur un support de verre, et qui sert à viser ou à établir des mesures. *Le réticule d'une lunette astronomique, d'un microscope.*

**RÉTICULÉ, -ÉE** adj. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réticule*, avec influence du latin *reticulatus*, « fait en forme de réseau ».

Qui présente l'aspect d'un réseau, d'un filet. Surtout dans des domaines spécialisés. ARCHIT. Dans l'antiquité romaine. *Appareil réticulé*, constitué de pierres à section carrée, de même dimension, reposant sur une de leurs arêtes et dont l'assemblage en losange évoque les mailles d'un filet. *Mur en appareil réticulé*. Dans le style gothique. *Voûte réticulée*, composée d'un réseau de nervures. *Chapelle à voûte réticulée*. – ARTS DÉCORATIFS. Se dit d'une pièce de porcelaine comportant une double paroi, la paroi externe étant découpée à jour pour former comme un réseau de mailles laissant apparaître la paroi interne. *Un service réticulé en porcelaine de Sèvres*. – BOT. ZOOL. *Des feuilles, des graines réticulées. La cacahuète est une gousse à surface réticulée. Les élytres des grillons femelles sont réticulés*. Entre dans la dénomination de certains végétaux ou animaux. *Saule, lupin réticulé. Python réticulé. Girafe réticulée*. – ANAT. *Tissu réticulé*, syn. de *Tissu réticulaire* (voir *Réticulaire*). *Formation réticulée* ou, ellipt. et subst., au féminin, *réticulée*, ensemble de neurones situés dans le tronc cérébral, organisés en amas et innervés par des fibres ascendantes venant de la moelle épinière et des fibres descendantes venant du reste du cerveau (on dit aussi *Formation réticulaire*). *La formation réticulée intervient notamment dans la régulation des cycles de veille et de sommeil*.

\***RÉTICULER** v. tr. XX<sup>e</sup> siècle. Tiré de *réticulation*.

CHIM. Provoquer la réticulation d'un polymère.

\***RÉTICULOCYTE** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé à partir de *réticulé* et de *-cyte*, tiré du grec *kutos*, « cellule ».

PHYSIOL. Globule rouge immature, qui, bien que déjà dépourvu de noyau, conserve encore quelques organites formant un réseau granuleux observable au microscope après coloration.

\***RÉTICULUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *reticulum*, « filet à petites mailles, réseau », lui-même dérivé de *rete*, « filet ».

1. BIOL. CELLULAIRE. *Réticulum endoplasmique*, organite des cellules eucaryotes formé d'un système de membranes qui délimite, dans le cytoplasme, un réseau de cavités aplaties communiquant entre elles. *Réticulum endoplasmique rugueux*, partie du réticulum endoplasmique recouverte de ribosomes conférant à celle-ci un aspect granuleux, qui joue un rôle dans la maturation et le transport de certaines protéines. *Réticulum endoplasmique lisse*, qui est dépourvu de ribosomes et contribue à la synthèse des lipides, au stockage du calcium et à l'élimination de certaines toxines.

2. ZOOL. Chez les Ruminants, une des quatre poches de l'estomac, présentant une paroi alvéolée et réticulaire. *Le réticulum est aussi appelé « réseau » ou « bonnet »*.

**RÉTIF, -IVE** adj. XII<sup>e</sup> siècle, d'abord dans l'expression *faire restif*, « forcer à s'arrêter », puis au sens de « qui refuse d'avancer » ; XIII<sup>e</sup> siècle, au sens de « qui ne se laisse pas faire ». Issu du bas latin *\*restivus*, lui-même dérivé, par l'intermédiaire d'une forme *\*restitivus*, de *restare*, « s'arrêter, s'opposer ».

1. Se dit d'une monture qui refuse d'obéir, notamment qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer. *Un cheval rétif. Les mules sont ordinairement rétives*.

2. Fig. Indocile, récalcitrant aux ordres et aux contraintes, insensible à la persuasion. *Un enfant rétif à toute discipline*. Ellipt. *Il a su se faire obéir des plus rétifs*.

Par méton. *Esprit rétif. Son imagination est rétive à toute règle, à toute mesure*. Plaisamment. *Une mémoire rétive*.

Par affaibl. *Être rétif à la louange*.

\***RÉTINAL** n. m. (pl. *Rétinals*). XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétiline*.

BIOCHIMIE. Aldéhyde dérivé du rétinol, qui entre dans la composition de la rhodopsine. *Lorsqu'elle absorbe de la lumière, la molécule de rétinol change de conformation*. (On dit aussi *Rétinène*.)

**RÉTINE** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin médiéval *retina*, de même sens, lui-même dérivé de *rete*, « filet », parce que la rétine présente un réseau de fins vaisseaux sanguins.

ANAT. Membrane interne de l'œil située au contact de la choroïde, mince et transparente, dont les cellules réceptrices, sensibles à la lumière, sont à l'origine de messages nerveux qui se propagent jusqu'au cerveau par le nerf optique. *Les artères de la rétine. Le point d'origine du nerf optique, appelé papille optique, correspond à la tache aveugle de la rétine. Décollement de la rétine. Rétine centrale*, petite surface située dans l'axe optique, où sont concentrés un grand nombre de cônes et dont dépend la vision des couleurs et des détails. *La rétine centrale est aussi appelée « macula » ou « tache jaune »*. *Rétine périphérique*, où sont répartis de nombreux bâtonnets, sensibles aux faibles intensités lumineuses et aux mouvements.

\***RÉTINÈNE** n. m. Voir *Rétinal*.

\***RÉTINIEN, -IENNE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétiline*.

ANAT. Qui appartient à la rétine ; qui se rapporte à la rétine. *Cellules rétiniennes. Artères rétiniennes. Sensibilité rétinienne. Pourpre rétinien*, voir *Pourpre*. *Image rétinienne*, qui se forme sur la rétine. *Persistance rétinienne*, le fait qu'une image se maintienne une fraction de seconde sur la rétine, après la fin de la stimulation visuelle qui l'a fait naître.

\***RÉTINITE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé à l'aide de *rétiline* et de l'élément *-ite*, servant à former les mots qui désignent une inflammation.

PATHOL. Nom générique des inflammations de la rétine, qu'elles soient liées à une affection locale ou à une maladie générale. *Rétinite proliférante. La toxoplasmose peut entraîner une rétinite*.

Par ext. *Rétinite pigmentaire*, dégénérescence lente de la rétine, qui entraîne progressivement des troubles de la vision crépusculaire, un rétrécissement du champ visuel, une baisse de l'acuité visuelle, voire une cécité. *Les rétinites pigmentaires sont héréditaires*. (On dit aussi *Rétinopathie pigmentaire*.)

\***RÉTINOGRAPHIE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétilino-*, tiré de *rétiline*, et de *-graphie*, tiré du grec *graphein*, « écrire ».

MÉD. Photographie du fond de l'œil.

\***RÉTINOÏDE** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétino-*, tiré de *rétine*, et de l'élément *-ïde*, tiré du grec *eidos*, « forme, apparence ».

BIOCHIMIE. Nom générique de diverses molécules dérivées du rétinol, dont les utilisations en pharmacie sont nombreuses. *Certains rétinoïdes entrent dans la composition de médicaments contre l'acné.*

\***RÉTINOÏQUE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétinol*.

BIOCHIMIE. *Acide rétinoïque*, acide dérivé du rétinol, parfois dit forme acide de la vitamine A. *L'acide rétinoïque est utilisé dans certains traitements contre le cancer.*

\***RÉTINOL** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétino-*, tiré de *rétine*, et d'*-ol*, élément indicatif de la fonction alcool.

BIOCHIMIE. Alcool dérivé du carotène, qui est la forme la plus courante de la vitamine A. *Le rétinol est abondant dans l'huile de foie de morue, le beurre ou encore dans les carottes. Le rétinol intervient dans la vision nocturne, la croissance, les différenciations cellulaires et la reproduction.*

\***RÉTINOPATHIE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétino-*, tiré de *rétine*, et de *-pathie*, tiré du grec *pathos*, « ce qu'on éprouve, souffrance ».

PATHOL. Toute affection de la rétine. *Rétinopathie diabétique*, complication du diabète sucré due à une altération des vaisseaux rétinien. *Rétinopathie pigmentaire*, syn. de *Rétinite pigmentaire* (voir *Rétinite*).

\***RETIRAGE** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retirer*.

Nouveau tirage, à l'identique, d'un texte, d'une gravure. *Retirage d'un numéro spécial. Retirage d'un timbre-poste.* Par ext. *Retirage d'une photographie en grand format.*

**RETIRATION** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retirer*.

IMPRIMERIE. Impression du verso d'une feuille déjà imprimée au recto et, par ext., des deux côtés d'une feuille simultanément. *Presse à retiration*, qui permet une impression recto verso.

\***RETIRÉ, -ÉE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Participe passé de *retirer*.

1. Qui est à l'écart, loin de tout. *Un hameau retiré.*

2. Qui se tient éloigné du monde et du commerce des hommes. *Vivre retiré.* Par méton. *Mener une existence retirée.*

Fig. et vieilli. *Un homme retiré, retiré en lui-même*, qui parle peu, réservé.

\***RETIREMENT** n. m. XV<sup>e</sup> siècle, au sens d'« action de se retirer quelque part » ; XVI<sup>e</sup> siècle, au sens de « rétractation » ; XIX<sup>e</sup> siècle, au sens de « défaut d'une pièce de céramique ». Dérivé de *retirer*.

1. DROIT COMMERCIAL. Enlèvement et prise de possession par l'acheteur de la chose vendue et tenue à sa disposition par le vendeur. *Le terme convenu pour le retirement est de trois mois.*

2. Le fait de se mettre à l'écart, de s'isoler ; situation de celui qui choisit de se retirer du monde. *Le retirement de l'ermite. Vivre dans le retirement d'un monastère.*

**RETIRER** v. tr. et pron. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tirer*.

I. V. tr. 1. Tirer de nouveau. *Retirer un coup de feu. Retirer une photographie en plusieurs exemplaires.* Intrans. *Retirer au sort.*

2. Ramener à soi, vers soi, en arrière ce qui se trouvait porté, placé en avant. *Il retira son pied qui bloquait la porte. On lui a retiré sa chaise au moment où il s'essayait.*

3. Faire sortir une personne ou enlever, dégager une chose de l'endroit où elle se trouvait, où elle était placée. *On retira plusieurs survivants des décombres. Retirer la clé de la serrure. Retirer une casserole du feu. Retirer son manteau. Retirer un enfant du collège, ne plus l'y scolariser.*

Spécialt. Se faire délivrer, remettre quelque chose, en satisfaisant à diverses formalités. *Retirer du courrier à la poste. Retirer un dossier auprès du secrétariat. Retirer de l'argent à un guichet automatique.*

Loc. fig. *Retirer à quelqu'un une épine du pied*, le tirer d'une situation embarrassante. *Retirer son épingle du jeu*, se dégager adroitement d'une affaire qui tourne mal (on dit plus souvent *Tirer son épingle du jeu*). *Retirer son enjeu*, voir *Enjeu*. Fam. *Retirer ses billes*, se désengager d'une affaire en reprenant son apport (on dit aussi *Reprendre ses billes*).

Par ext. Ne pas maintenir ce qu'on avait présenté, proposé. *Le gouvernement a retiré son projet de loi. Retirer sa candidature. Ce film a été retiré de l'affiche au bout d'une semaine. Retirer des médicaments, des produits dangereux de la circulation. Retirer un mot, une parole, un propos*, prier son interlocuteur de les considérer comme non avendus. *Je me suis emporté, je retire ce que je viens de dire.*

4. Ôter à quelqu'un la jouissance, la possession de ce qui lui avait été auparavant accordé, donné. *On lui a retiré son permis de conduire. Retirer à quelqu'un sa confiance. Les jansénistes considéraient que Dieu pouvait retirer sa grâce à l'homme, même au juste. Retirer l'autorité parentale.* Par ext. *Le juge ordonna de retirer cet enfant à sa famille.*

Loc. fam. *Cela ne lui retire rien*, ne ternit pas l'image, la réputation dont il jouit. Par ext. *Cela ne retire rien à son mérite.*

5. Recueillir ce que peut fournir, produire quelque chose. *Il retire un grand bénéfice de son entreprise. Les avantages que l'on retire de son statut.* Fig. *Il a retiré une leçon de son expérience. Il n'en a retiré que des ennuis.* (En ce sens, on dit aussi *Tirer*.)

II. V. pron. 1. S'en aller, s'éloigner d'un lieu ; quitter ceux en compagnie de qui l'on se trouve. *La foule se retira peu à peu. Je me suis retiré pour les laisser seuls. Je vous demande la permission de me retirer. Les invités se retirèrent après minuit.* Par anal. *Dans la baie du Mont-Saint-Michel, la mer peut se retirer jusqu'à quinze kilomètres des côtes.* Fig. *Toute gaieté s'est retirée de son existence.*

2. Gagner ou regagner un endroit où l'on peut être seul, un lieu à l'écart. *Se retirer dans ses appartements. Saint Jérôme se retira au désert. Les jurés se retirent pour délibérer.* Par anal. *Les bêtes sauvages se retirent dans leurs tanières.*

Expr. fig. *Se retirer sous sa tente*, se tenir à l'écart d'une entreprise pour marquer son dépit, par allusion à Achille refusant de combattre parce qu'on lui avait ravi Briséis. *Se retirer sur l'Aventin*, quitter une négociation ou, en politique, s'éloigner de la vie publique, en référence à l'épisode de l'histoire romaine où la plèbe se replia sur cette colline pour faire sécession d'avec les patriciens. *Se retirer dans sa tour d'ivoire*, s'isoler du monde dans une retraite hautaine. *Se retirer en soi-même*, se livrer à la méditation, se consacrer à la vie spirituelle.

Par ext. Abandonner une activité, un mode de vie, y renoncer. *Se retirer du jeu, de la partie. Il s'est retiré des affaires* ou, simplement, *il s'est retiré. Se retirer du commerce du monde, du commerce des hommes.*

\***RÉTIVITÉ** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réfif*.

Caractère d'une monture qui refuse d'obéir, de se plier aux demandes de son cavalier.

Fig. Disposition d'une personne à ne pas se soumettre aux ordres, aux contraintes.

\***RETOMBANT, -ANTE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Participe présent de *retomber*.

Qui retombe et pend d'une certaine hauteur. *La coiffe traditionnelle des Bigoudènes est à rubans retombants. Plante retombante, à port retombant.*

\***RETOMBE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retomber*.

ARCHIT. BÂT. 1. Ancienn. *Feuille de retombe* ou, ellipt., *retombe*, papier collé par un de ses bords sur un plan, un dessin, et indiquant une variante du projet ou des notes qui lui sont relatives.

2. S'emploie parfois pour *Retombée*.

\***RETOMBÉ** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Participe passé substantivé de *retomber*.

CHORÉGR. Reprise de contact avec le sol après un saut, un temps d'élévation.

**RETOMBÉE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *retomber*.

1. Mouvement de ce qui descend après s'être élevé. *La retombée d'un projectile. La fin d'une phrase affirmative se traduit à l'oral par la retombée de la voix.*

Par méton. Ce qui pend d'une certaine hauteur ; ce qui tombe après avoir été soulevé. *Une retombée de velours. Des retombées de fleurs, de branches. Les retombées de cendres après un incendie, une éruption volcanique.* Spécialt. *Retombées radioactives*, substances radioactives émises à la suite d'un accident dans l'atmosphère par une installation nucléaire, ou libérées au cours d'une explosion nucléaire, et qui se déposent sur la surface terrestre. *La contamination des sols par des retombées radioactives.*

Fig. Le plus souvent au pluriel. Effet, suite d'un évènement, d'une entreprise. *Retombées commerciales.* Souvent en mauvaise part. *Craindre, subir les retombées d'un incident diplomatique.*

2. ARCHIT. BÂT. Partie inférieure d'une voûte ou d'une arcade, de faible inclinaison, située au-dessus de l'imposte. *Les voussoirs de retombée. Retombée pendante*, variété de clef pendante.

Par anal. *La retombée d'une baie*, à l'intérieur d'une construction, la partie du mur comprise entre le plafond ou la corniche et le haut de l'embrasure. *La retombée d'une poutre*, la partie d'une poutre qui fait saillie sous un plafond et, par méton., la hauteur de cette saillie.

(On dit aussi, moins souvent, *Retombe*.)

**RETOMBER** v. intr. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tomber*.

1. Tomber de nouveau. *Il s'était remis debout, il est retombé. Retomber de bicyclette.*

Fig. Se trouver de nouveau dans une situation ou une position, le plus souvent fâcheuse, dont on avait pu un temps se dégager. *Retomber dans la misère. Retomber sous une mauvaise influence. Retomber dans l'erreur. Cet artiste retombe toujours dans l'affectation. Suivi d'un attribut. Ils sont retombés d'accord. Retomber malade. Retomber amoureux.*

Loc. fig. *Retomber dans l'ornière*, retrouver une habitude fâcheuse. *Retomber dans l'obscurité, dans l'oubli*, perdre sa notoriété. *Retomber en enfance*, perdre tout ou partie de ses facultés mentales, en retournant à un état proche de celui de l'enfance. Fam. *Retomber sur quelqu'un, sur*

*quelque chose*, le retrouver fortuitement, sans le vouloir. *Retomber sur une vieille photographie en faisant des rangements. Ne tournez pas à droite, vous retomberiez sur la route nationale. La discussion retombe toujours sur les mêmes sujets.*

2. Tomber après s'être élevé ou avoir été soulevé ; être entraîné d'un point élevé vers le bas. *Retomber après un saut. Le danseur retombe sur les pointes. Bien retomber ou mal retomber*, revenir à sa position initiale sans se faire mal ou en se blessant. *Sa tête retomba sur sa poitrine. Ce jet d'eau retombe en cascade. Un soufflé qui retombe*, qui s'affaisse. *Le cours des actions est retombé.*

Expr. fig. et fam. *Retomber sur ses pieds, sur ses pattes*, se tirer d'embarras, rétablir une situation compromise.

En manière d'imprécation. *Que le sang de vos victimes retombe sur vous !*

Par ext. Pendre librement. *Ses cheveux retombaient sur ses épaules. La nappe retombait jusqu'au sol.*

Fig. Être imposé à quelqu'un, être reporté sur quelqu'un. *Les frais du procès retombent sur moi. Sa colère retombe sur son entourage. Faire retomber la faute sur quelqu'un. Cela risque de vous retomber sur le nez, dessus* (fam.), vous allez devoir vous en charger.

3. Par ext. Perdre de sa force, de son intensité ; décroître, mollir. *Le vent retombe. La fièvre est enfin retombée. Malgré ses efforts, la conversation retombait. L'intérêt ne retombe pas un instant durant ce spectacle.*

(Dans certains emplois, on dit aussi *Tomber*.)

**RETONDRE** v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tondre*.

1. Tondre de nouveau. *Retondre une pelouse.*

2. ARCHIT. BÂT. Retrancher les éléments saillants d'un ouvrage pour les supprimer ou les refaire ; retailer un élément de maçonnerie pour en aviver les arêtes. *Retondre les ornements sculptés d'une façade. Retondre le faite d'un mur, la souche d'une cheminée.*

\***RETOQUER** v. intr. et tr. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *toquer*.

1. V. intr. Fam. Frapper de nouveau à une porte.

2. V. tr. Refuser quelqu'un à un examen, à un concours (fam.). *Retoquer un candidat. Il a été retoqué à l'agrégation.* Par anal. *Se faire retoquer à une élection.*

Par ext. Rejeter ce qui est proposé, présenté. *Le Conseil constitutionnel a retoqué cette loi. Un amendement retoqué par le Sénat.*

**RETORDAGE** n. m. XV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retordre*.

TEXTILE. Opération par laquelle on assemble et tord deux ou plusieurs fils pour obtenir un fil plus résistant ou créer certains effets. *Retordage de la laine, du coton. Le retordage des fils de soie est plus souvent appelé moulinage.* (On a dit aussi *Retordement*.)

\***RETORDEUR, -EUSE** n. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retordre*.

TEXTILE. Ouvrier, ouvrière qui effectue le retordage.

Au féminin. Machine servant au retordage des fils. *La retordeuse a remplacé les anciens moulins de torsion à bras.*

**RETORDRE** v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XII<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *retorquere*, « tourner en arrière, tordre vers l'arrière », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *torquere*, « tordre, tourner ».

1. Tordre de nouveau. *Retordre du linge mouillé pour mieux l'essorer.*

**2. TEXTILE.** Réunir par une opération de torsion des fils simples, doubles ou des fils fantaisie, pour obtenir un matériau plus résistant ou créer certains effets. *Une machine à retordre.*

Expr. fig. *Donner du fil à retordre à quelqu'un*, lui créer des embarras, lui résister. *Avoir du fil à retordre*, rencontrer des difficultés.

**RÉTORQUER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retorque*, « tourner en arrière, tordre vers l'arrière », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *torquere*, « tordre, tourner ».

**1.** Vieilli. Au cours d'une discussion, d'un débat, retourner contre son adversaire les arguments, les preuves qu'il a utilisés. *Rétorquer un raisonnement. Je lui ai rétorqué, j'ai rétorqué contre lui toutes les raisons qu'il avait alléguées.* Pron. à sens passif. *Cette objection peut se rétorquer.*

**2.** Par ext. Répondre, répliquer en manifestant son désaccord avec vivacité et assurance. *Il rétorqua que cela ne nous concernait pas.* En incise. *Vous vous trompez, rétorqua-t-il, je n'ai jamais dit cela.*

**RETORS, -ORSE** adj. XII<sup>e</sup> siècle, *retort*, au sens de « tordu, recourbé » ; XVIII<sup>e</sup> siècle, au sens de « fin, rusé ». Ancien participe passé de *retordre*, au sens de « donner un mouvement de torsion ».

**1.** Recourbé (litt.). *Oiseau au bec retors.* Par anal. Tortueux, sinueux. *Des arbres retors. Un sentier retors.*

Fig. Qui use de moyens détournés ; rusé et artificieux. *Un homme retors. Être retors en affaires, en politique.* Par méton. *Il a l'esprit retors. Un sourire retors. Une proposition retorse.* Subst. *Méfiez-vous de lui, c'est un retors.*

**2. TEXTILE.** Se dit d'un fil obtenu par retordage. *Fil de lin, de chanvre retors. Une bobine de fil retors* ou, ellipt., *une bobine de retors.* Par méton. Subst., au masculin. Tissu fabriqué avec un tel fil. *Une pièce de retors.*

**RÉTORSION** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétorquer*, sur le modèle de *torsion*.

**1.** Vieilli. Action de rétorquer, de retourner contre un interlocuteur les arguments dont il s'est lui-même servi. *Ce raisonnement est sujet à rétorsion.*

**2. DROIT INTERNATIONAL.** Action conforme au droit international, entreprise par un État contre un autre État en réponse à des mesures licites mais préjudiciables à ses intérêts. *Des mesures de rétorsion. La rétorsion s'emploie surtout dans les relations commerciales. Mener une politique de rétorsion contre un pays protectionniste.*

Par affaibl. Acte constituant une réponse à un mauvais procédé, une riposte à une attaque. *User de rétorsion à l'égard d'un associé indélicat.*

**RETOUCHE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retoucher*.

Action de retoucher ; correction, légère modification qu'on apporte à un ouvrage au cours de son élaboration ou après coup. *Ces retouches ne sont pas de la main du peintre. Apporter des retouches à un texte.* Par anal. *Une retouche de maquillage.*

Spécialt. COUT. Reprise d'un vêtement, après l'essayage, qu'on veut ajuster. *Il suffira d'une retouche à la taille. Au théâtre, on appelle « couturière » la répétition qui permet d'apporter les ultimes retouches aux costumes. L'atelier de retouches d'une maison de couture.* – PHOT. CINÉMA.

Intervention manuelle ou pratiquée à l'aide d'un logiciel, destinée à modifier une photographie, un photogramme, à en accentuer les valeurs, à supprimer un défaut. *Retouche sur négatif, sur tirage. Faire de la retouche d'image sur un film au cours de sa restauration.*

**RETOUCHER** v. intr. et tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *toucher*.

**I.** V. intr. Toucher de nouveau à quelque chose. *Si tu retouches à ma collection de timbres, tu auras affaire à moi.*

Par ext. Faire de nouveau usage de quelque chose, se remettre à une activité (surtout dans des tournures négatives). *Il n'a plus jamais voulu retoucher à un fusil après cet accident. Il n'a pas retouché à sa thèse depuis des mois.* Fam. *Il n'a jamais retouché à l'alcool*, il n'en a plus jamais consommé.

**II.** V. tr. **1.** Toucher de nouveau quelqu'un ou quelque chose.

**2.** Corriger, parfaire un ouvrage en y apportant une modification limitée. *Retoucher un manuscrit, un tableau. Il a retouché le livret à la demande du compositeur.* Par anal. *Retoucher la coiffure d'une comédienne.*

Spécialt. COUT. Adapter un vêtement aux dimensions voulues. *Retoucher la manche d'une veste.* – PHOT. CINÉMA. Apporter des retouches à une photographie, à un photogramme. *Retoucher une image pour ajouter ou effacer certains éléments.*

\***RETOUCHEUR, -EUSE** n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retoucher*.

**1.** COUT. Personne chargée de faire des retouches. *Retoucheur en confection.*

**2.** PHOT. CINÉMA. Technicien qualifié pratiquant la retouche. En composition. *Retoucheur-chromiste.*

**RETOUR** n. m. XII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retourner*.

**I.** Changement de direction. **1.** Vieilli. Tour répété, tour en sens contraire. Ne s'employait que dans la locution *Tours et retours. Les tours et retours d'une rivière, d'un labyrinthe.*

**2.** BÂT. ARCHIT. Angle, coude formé par deux parties ou deux éléments d'une construction qui se rejoignent. *Un retour de muraille. Les retours d'une tranchée. Retour d'escalier*, endroit où l'escalier change de sens. *Retour de corniches. Construire une galerie en retour d'un corps de logis. En retour d'équerre*, à angle droit. *Les ailes de ce manoir sont disposées en retour d'équerre.*

Désigne aussi, par métonymie, un élément qui forme un angle avec la partie principale d'un ensemble. *Le retour d'un bureau*, que l'on place perpendiculairement au plan de travail principal. *Les retours d'un rideau*, les pans latéraux tendus jusqu'au mur qui empêchent le passage de la lumière. MARINE. *Le retour d'une manœuvre*, partie d'un cordage passé dans une poulie, et sur laquelle on agit. *Poulie de retour*, voir *Poulie*.

**3.** Fig. Modification importante d'un état, d'une situation. *Par ce retour de fortune, il a vu son existence bouleversée. Il y a eu un retour de l'opinion, d'opinion en sa faveur. Un juste retour des choses*, un renversement de situation qui rétablit ce qui doit être.

II. Mouvement qui fait revenir au point de départ, au point d'origine. A. En parlant d'un être vivant. 1. Le fait de regagner le lieu d'où l'on est parti, où a commencé un voyage. *Le retour d'Ulysse à Ithaque. Le retour de l'enfant prodigue, dans l'Évangile de saint Luc. Le retour des cigognes après leur migration. Le retour des troupeaux à l'issue de la transhumance. Prendre un billet de retour. Aller et retour*, voir *Aller II. Non-retour*, voir ce mot. Fig. *Un retour sur le passé. Retour sur soi, sur soi-même*, examen que l'on fait de sa vie, de sa conduite, de sa conscience.

Par méton. Arrivée au lieu d'où l'on était parti, entendu souvent comme celui où l'on vit habituellement. *Je vous verrai à mon retour, dès mon retour. Nous attendons son retour de Moscou. Ils dîneront au retour de la promenade.* Désigne aussi parfois le repas célébrant cette arrivée. *Retour de chasse. Retour de nocés*, voir *Noce*.

Loc. et expr. *Sans esprit de retour*, sans désir ni projet de regagner son pays. *S'établir à l'étranger sans esprit de retour. Sans retour*, sans avoir la possibilité de revenir à son point de départ ; fig., à jamais, pour toujours. *Ils se sont brouillés sans retour. Être de retour*, être revenu, rentré chez soi. *Être sur le retour*, être sur le point de repartir, de regagner son domicile. *Cheval de retour*, autrefois, cheval de louage qu'on devait ramener là où on l'avait pris ; fig. et pop., récidiviste et, par ext., personne qu'on avait oubliée et dont on reparle. *Retour de couches*, reprise de la menstruation après l'accouchement. *Âge de retour, retour d'âge* (vieilli), s'employait pour désigner la période de la vie où les facultés diminuent en raison de l'âge. *Être sur le retour d'âge* (vieilli) ou, simplement, *être sur le retour*, commencer à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat. *Retour d'âge* s'emploie encore aujourd'hui pour désigner, par euphémisme, la ménopause.

Spécialt. VÈN. Action de l'animal de chasse qui revient sur ses pas, mêlant ainsi ses voies pour égarer les chiens. *Le cerf a fait un retour.* Fig. et vieilli. Ruse, artifice. *L'amour-propre est fécond en retours.* – SPORTS. En apposition. *Match retour*, dans une compétition où deux équipes doivent jouer l'une contre l'autre, une fois à domicile et une fois à l'extérieur, rencontre qui succède au match aller. – AMEUBLEMENT. En apposition. *Style retour d'Égypte*, qui se développa après l'expédition militaire, scientifique et artistique conduite par Bonaparte, et qui empruntait à l'Égypte des formes, des motifs, des éléments architecturaux. Ellipt. *Un siège retour d'Égypte.* – HIST. *Le retour des cendres*, le rapatriement de la dépouille de Napoléon I<sup>er</sup> et son inhumation aux Invalides, en 1840. – POLIT. *Loi du retour*, loi votée en 1950 par le parlement israélien et qui garantit à tout Juif le droit d'immigrer en Israël. *Le droit au retour*, revendication des réfugiés palestiniens demandant à pouvoir se réinstaller sur le sol d'Israël qu'ils ont dû quitter lors de la guerre de 1948, ou dans les territoires occupés par Israël depuis la guerre de 1967, dite des Six Jours. *Le droit au retour est un des principaux sujets sur lesquels achoppe le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens.*

Titres célèbres : *Le Retour d'Ulysse dans sa patrie*, opéra de Monteverdi (1640) ; *Retour de l'U.R.S.S.*, d'André Gide (1936) ; *Cahier d'un retour au pays natal*, d'Aimé Césaire (1939).

2. Par anal. Le fait de revenir à ce que l'on avait déjà connu, de retrouver la situation dans laquelle on était précédemment. *Retour aux affaires, au pouvoir.*

Spécialt. DROIT. *Clause de retour à meilleure fortune*, qui permet à un emprunteur dans l'incapacité de rembourser sa dette d'en repousser l'échéance jusqu'au moment où sa situation financière sera meilleure. – MILIT. *Retour offensif*, voir *Offensif*. – JEUX. Aux cartes, le fait de jouer la même couleur que celle qui a été jouée au pli précédent. *Retour à pique, à cœur.*

Fig. *Retour à la raison. Retour à la religion, à Dieu. Retour aux sources, aux origines. Un mouvement de retour à la nature. Le retour à la philosophie de Kant, le retour à Kant. Le retour à l'antique dans les arts à la Renaissance.* LITTÉRATURE. BX-ARTS. *Le retour à l'ordre*, mouvement européen de l'entre-deux-guerres qui prônait en littérature, en musique, en peinture une réappropriation de l'héritage classique.

B. En parlant d'une chose. 1. Mouvement s'effectuant dans la direction inverse de celle du mouvement précédent. *Le retour des eaux vers le rivage après le reflux. Circuit de retour d'une installation hydraulique. Un retour à la ligne sans alinéa. Le retour du sang vers le cœur s'effectue par les veines caves.*

Spécialt. ÉLECTR. *Retour du courant*, dans un circuit électrique alimenté par un générateur, parcours du courant qui, depuis un récepteur, revient au générateur. *Retour du courant par la terre, à la terre* ou, simplement, *retour par la terre, à la terre*, dans un circuit comprenant un générateur dont l'une des bornes est reliée à une ligne et l'autre à une prise de terre, passage du courant dans le sol lorsque le circuit est fermé. – AUDIOVISUEL. *Retour en arrière d'une bande magnétique, d'un enregistrement*, défilement en sens inverse du sens de la lecture. *Touche « retour »*, sur laquelle on appuie pour que ce défilement commence. – LITTÉRATURE. CINÉMA. *Retour en arrière*, procédé narratif qui, dans un exposé, un récit, reporte le lecteur ou le spectateur à un point antérieur de l'enchaînement des idées, des événements ; le passage ou la séquence qui en résulte. (**Doit être préféré au terme anglais Flash-back.**) – DROIT. Le fait qu'un bien revienne dans le patrimoine de la personne qui l'avait donné et dans celui de ses descendants, au moment de la succession du bénéficiaire de cette donation. *Le droit de retour déroge aux règles successorales ordinaires. Retour conventionnel au premier possesseur.* Loc. *Faire retour*, en parlant d'un bien, revenir à son premier détenteur. *Cet immeuble fera retour à la mère du défunt.* Par ext. *En cas d'extinction des mâles, les apanages faisaient retour à la Couronne de France.* – ÉCON. *Retour sur investissement*, rapport entre le résultat net après impôt d'une entreprise et les capitaux engagés.

Loc. *Choc en retour*, effet produit par la foudre touchant un lieu qu'elle ne frappe pas directement et, fig., effet d'un acte qui, de façon inattendue, réagit sur son auteur. *Retour de manivelle, retour de flamme*, voir *Manivelle*, voir *Flamme I*. Fig. *Retour de bâton* (fam.), conséquence imprévue d'une action qui se retourne contre son auteur.

Par anal. Le fait de revenir à un état antérieur. *Retour à l'ordre, à la normale après une grève.*

2. Fig. Réciprocité dans les sentiments, les comportements, les actions. *L'amitié demande du retour. Un amour payé de retour. Obliger quelqu'un sans espoir de retour.* Loc. *En retour*, en échange. *Il m'a beaucoup aidé, quel service pourrai-je lui rendre en retour de ce qu'il a fait pour moi, en retour ?*

III. Reproduction d'un phénomène, d'un événement, d'un élément ; moment où ce phénomène, cet événement, cet élément réapparaît. *Le retour du printemps. Le retour d'une comète. Un retour du froid. Le retour de la paix, de la prospérité. Le retour d'un thème, d'un motif dans une œuvre.* Loc. *Retour de jeunesse*, regain de vivacité, d'entrain chez une personne âgée.

Spécialt. PHIL. *Éternel retour*, doctrine suivant laquelle toutes choses se répètent dans l'histoire du monde, conçue comme un cycle sans fin. *La théorie de l'éternel retour apparaît chez les stoïciens. L'éternel retour du semblable désigne, chez Nietzsche, la totalité de ce qui est.* – PSYCHAN. *Le retour du refoulé*, voir *Refoulé*.

Par ext. *Le retour du Messie à la fin des temps. Le retour d'un acteur, d'un homme politique sur le devant de la scène. Balzac a inventé le principe du retour des personnages. Le retour de d'Artagnan dans « Vingt Ans après » et « Le Vicomte de Bragelonne ». Le retour d'une espèce dans un fleuve longtemps pollué.*

Titres célèbres : *Le Retour de Sherlock Holmes*, recueil de nouvelles d'Arthur Conan Doyle (1905) ; *L'Éternel Retour*, film de Jean Delannoy (1943).

**IV.** Action de renvoyer une chose, de la faire revenir à son point de départ ; fait d'être renvoyé. *Répondre par retour du courrier* ou, simplement, *par retour*, dès la réception de la lettre, de l'envoi. *Retour d'une lettre, d'un paquet à l'expéditeur*. Expr. fig. et fam. *C'est le retour à l'expéditeur*, se dit plaisamment d'une réplique par laquelle on rend la pareille à quelqu'un qui s'est montré hostile.

Spécialt. **COMMERCE.** *Retour de marchandises à un fournisseur, de livres invendus à un éditeur*. Par méton. *Mettre les retours au pilon*. – **BANQUE.** Renvoi d'un effet impayé à l'établissement bancaire de l'émetteur. *Le délai de retour d'un chèque sans provision. Compte de retour (vieilli)*, ensemble des sommes dues par le tireur, comprenant le montant de l'effet impayé et les frais associés. – **TENNIS.** *Retour de service* ou, simplement, *retour*, coup par lequel on renvoie la balle de service de l'adversaire. *Un retour gagnant*.

\***RETOURNAGE** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retourner*.

Action de retourner quelque chose, de le mettre à l'envers, dans le sens inverse. Surtout dans des domaines spécialisés. *Le retournage du compost, du lin. Le retournage des fromages dans une cave à affinage. Le retournage d'un gant de cuir une fois les coutures terminées.*

**RETOURNE** n. f. XVII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retourner*.

**1.** JEUX DE CARTES. Carte qu'on retourne à la fin de la distribution et qui détermine l'atout, dans certains jeux. *De quelle couleur est la retourne ? La retourne est de pique, est à pique.*

**2.** PRESSE. Suite d'un article dont le début figure sur une des pages précédentes (on dit plutôt *Tourne*).

**3.** Loc. fig. et pop. *Avoir les bras à la retourne* ou *les avoir à la retourne*, se montrer peu disposé à accomplir une action, être paresseux.

**RETOURNEMENT** n. m. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retourner*.

Action de retourner quelqu'un ou quelque chose, ou de se retourner ; changement ou renversement de sens, de direction. *Le retournement du fœtus dans le ventre de sa mère. Le retournement d'un avion au cours d'un exercice de voltige.*

Spécialt. **TRANSPORTS.** *Boucle de retournement*, qui permet à un train, à un tramway de faire demi-tour pour repartir dans l'autre sens. – **GÉOM.** Transformation géométrique qui conserve les dimensions mais qui inverse l'image, la figure. *Par retournement, l'image d'une main droite est une main gauche.*

Fig. *Retournement de tendance à la Bourse. Un retournement imprévu du marché immobilier. Un incroyable retournement de situation. Ses mésaventures ont provoqué un retournement de l'opinion publique en sa faveur.* Spécialt. Désigne le fait, pour une personne, de changer entièrement d'avis ou de passer d'un camp à un autre. *Le retournement d'un espion, d'un agent secret.*

**RETOURNER** v. tr., intr. et pron. IX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tourner*.

**I. V. tr. 1.** Mettre une chose à l'envers, la tourner dans la position contraire à la précédente. *Retourner le sablier. Retourner un matelas. Retourner du foin pour qu'il sèche. Retourner un miroir contre le mur. S'emparer d'une batterie pour en retourner les canons contre l'ennemi.* Fig. *Retourner le mouvement, la tendance.*

Spécialt. **AGRIC.** *Retourner la terre*, la remuer profondément avec une bêche, une charrue, etc., pour la préparer à recevoir les semences. Par méton. *Retourner une plate-bande, un champ*. – **COUT.** Démonter tout ou partie d'un vêtement dont l'étoffe est usée sur l'endroit, puis procéder au remontage en faisant paraître l'envers à l'extérieur. *Retourner un pardessus, le col d'une chemise*. – **PEAUSSERIE.** Travailler une peau de façon que les poils de la fourrure se trouvent à l'intérieur du vêtement. Surtout au participe passé. *Un blouson en mouton retourné*. – **JEUX DE CARTES.** Changer une carte de face pour faire apparaître sa couleur, sa figure, etc. *Retourner les cartes à la bataille. Belote retournée*, qui se joue à deux avec la moitié des cartes découvertes. S'emploie en particulier, dans certains jeux, lorsqu'on découvre, après la distribution, la première carte du talon qui va déterminer la couleur de l'atout. *Retourner une carte à trèfle* ou, ellipt., *retourner trèfle*. Impers. *Il retourne carreau*. Cette construction ne s'emploie plus guère qu'intransitivement dans l'expression figurée et familière *De quoi il retourne*, ce dont il s'agit, ce qui se passe. *Ignorer, savoir de quoi il retourne*. – **JEUX DE BALLON.** Au participe passé, adjt. *Un coup de pied retourné* ou, ellipt. et subst., *un retourné*, tir par lequel un joueur renvoie le ballon derrière lui, en le faisant passer au-dessus de sa tête.

Loc. et expr. *Tout retourner dans une pièce, dans une maison* ou, par méton., *retourner une pièce, une maison*, la fouiller en mettant tout ce qu'elle contient sens dessus dessous pour trouver quelque chose. *Retourner son arme contre soi*, se donner la mort après avoir menacé ou tué d'autres personnes. Fig. et fam. *Retourner les poches à quelqu'un*, le voler. *Retourner sa veste*, changer d'opinion, de parti par opportunisme. *Retourner le cœur, l'estomac à quelqu'un*, susciter le dégoût chez lui.

Par ext. Faire passer quelqu'un du dos sur le ventre ou inversement. *Retourner un bébé dans son berceau. Le lutteur retourna son adversaire*. Fig. Faire changer entièrement une personne d'avis, la faire passer d'un camp à l'autre. *Cet agent étranger a été retourné par nos services. Retourner* signifie aussi, familièrement, Bouleverser profondément, jeter dans le trouble, le désarroi. *Ce film m'a retourné. Nous avons frôlé la catastrophe, j'en suis encore tout retourné.*

Expr. fig. et fam. *Retourner quelqu'un comme une crêpe, comme un gant*, l'influencer pour qu'il change radicalement d'opinion.

**2.** Faire repartir une chose vers son point de départ, la renvoyer dans la direction inverse. *Cette lettre a été retournée à l'expéditeur. Retourner des invendus. Un manuscrit retourné par l'éditeur. Retourner une balle de service au badminton.*

Par ext. Répondre par l'identique à un geste, à un propos, etc. *Retourner un salut. Retourner une gifflée.*

Loc. et expr. fig. *Retourner une accusation, un argument, des déclarations contre quelqu'un*, les diriger contre lui après qu'il les a lui-même utilisés. *Retourner la politesse, le compliment à quelqu'un*, avoir pour lui les mêmes égards ou, iron., user avec lui des mêmes mauvais procédés que ceux dont il vous a gratifié.

**3.** Tourner une chose de nouveau, la mouvoir en divers sens (souvent employé en relation avec le verbe simple). *Il tournait et retournait entre ses mains son chapeau sans oser*

parler. *Tourner et retourner un document pour l'examiner. Retourner la salade*, remuer les feuilles pour y mêler l'assaisonnement.

Fig. Considérer longuement, examiner sous divers angles. *Tourner et retourner une pensée. Il ne cesse de retourner des idées de vengeance. Retourner un problème dans tous les sens.*

Expr. fig. et fam. *Retourner le poignard, le couteau, le fer dans la plaie*, raviver une peine, une humiliation. *Retourner quelqu'un sur le gril*, le faire souffrir, le tourmenter longuement (on dit plutôt *Tenir quelqu'un sur le gril*).

II. V. intr. (se conjugue avec l'auxiliaire *Être*). 1. Se rendre de nouveau en quelque lieu. *Êtes-vous retourné en Italie ? Je ne leur ai pas rendu visite depuis longtemps, je serai content de retourner les voir.*

2. Repartir vers le lieu d'où l'on est venu et, notamment, regagner l'endroit où l'on réside ordinairement ; revenir. *Il est retourné dans son pays, en province. Retourner chez soi. Retournez à votre place. Retourner de*, suivi d'un substantif (vieilli), rentrer de. *Retourner de la guerre.*

Loc. *Retourner sur ses pas*, faire en sens inverse le chemin qu'on vient de parcourir (on dit aussi *Revenir sur ses pas*). *Retourner en arrière*, voir *Arrière*.

Spécialt. RELIG. *Retourner à Dieu*, retrouver la foi, la piété (en ce sens, on dit plutôt *Revenir à Dieu*) ; être rappelé à Dieu, mourir.

3. Retrouver un état antérieur. *Ce chat est retourné à l'état sauvage. Un jardin qui retourne à l'état de friche. Retourner au néant.*

Par ext. Reprendre une activité qu'on avait abandonnée. *Après le déjeuner, il est retourné à son travail. Retourner à ses études. Il s'est remis au latin, il retourne à ses premières amours.* Loc. fam. *Y retourner*, reprendre ce que l'on faisait et, fig., renouveler une expérience fâcheuse, retomber dans la même erreur. *C'est plus fort que lui, il faut qu'il y retourne.*

III. V. pron. 1. Tourner son corps ou une partie de son corps dans une direction inverse ou différente de celle qu'on avait ; faire un demi-tour. *Il se retourne sans cesse dans son lit. Se retourner vers son voisin. Orphée aurait pu ramener Eurydice des enfers s'il ne s'était pas retourné pour la voir ou lui parler. Se retourner sur une passante.*

Loc. et expr. *Partir sans se retourner*, quitter quelqu'un sans lui jeter un dernier regard et, fig., l'abandonner sans montrer de regret. *Il doit se retourner dans sa tombe* (fam.), se dit d'un défunt dont on imagine qu'il serait profondément indigné par quelque situation ou parole. *Se retourner sur sa vie, sur son passé*, les considérer avec du recul.

Fig. Faire appel à quelqu'un, à quelque chose, notamment après avoir tout tenté. *Ne pouvant s'entendre à l'amiable, ils se sont retournés vers un homme de loi. Désabusé du monde, il se retourna vers la religion.*

Sans complément. Fam. S'adapter à une situation imprévue, prendre des dispositions pour faire face à des circonstances nouvelles. *Ses affaires traversaient une crise, mais il a su se retourner. Laissez-lui le temps de se retourner.*

2. Suivi de la préposition *contre*. Devenir contraire à quelqu'un après lui avoir été favorable. *Il fut notre allié avant de se retourner contre nous.* Par ext. *Ses calomnies se sont retournées contre lui. Tous leurs arguments peuvent se retourner contre eux.*

Spécialt. Intenter une action en justice contre une personne physique ou morale qu'on estime responsable d'un acte dont on a été victime. *La compagnie d'assurances s'est retournée contre l'auteur de l'accident. Il s'est retourné contre l'entreprise.*

3. En parlant d'un objet. Se placer sens dessus dessous. *Le voilier s'est retourné. La voiture se retourna après avoir quitté la route. Le parapluie s'est retourné sous l'effet de la bourrasque.* Fig. *Les marchés se retournent.*

4. *S'en retourner*, repartir vers l'endroit d'où l'on est venu. *Retournez-vous-en, retourne-t'en vite.* Expr. fig. *S'en retourner comme on est venu*, sans avoir rien obtenu. Vieilli. *S'en retourner avec sa courte honte*, essuyer un affront.

\***RETOURNEUR, -EUSE** n. xv<sup>e</sup> siècle, au sens de « celui qui revient » ; xix<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; xx<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Dérivé de *retourner*.

1. N. f. Ancienn. Couturière qui retourne les habits.

2. N. TECHN. Dispositif, appareil destiné à retourner, à changer la position de diverses substances, charges ou pièces, au cours d'opérations de traitement, de fabrication ou de manutention. *Le retourneur d'andains de foin. La retourneuse de pantalons d'un pressing.*

**RETRACER** v. tr. (se conjugue comme *Avancer*). xiv<sup>e</sup> siècle, au sens de « suivre la trace » ; xvi<sup>e</sup> siècle, au sens de « tracer de nouveau » ; xvii<sup>e</sup> siècle, au sens de « représenter, rappeler à l'esprit ». Dérivé de *tracer*.

1. Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle. *Retracer une lettre cursive. Retracer le plan d'un jardin* et, par méton., *retracer un jardin.*

2. Fig. Raconter, relater à grands traits des événements passés. *Retracer un épisode de l'histoire de France.* Par méton. *Les fresques de l'église Saint-Louis-des-Français à Rome retracent la vie de sainte Cécile. Le film « Napoléon vu par Abel Gance » retrace l'ascension du jeune Bonaparte.*

Par affaibl. Présenter, exposer. *Retracer son emploi du temps de la veille.*

Pron. Vieilli. Se rappeler une chose. *Je ne saurais me retracer bien fidèlement ce fait trop éloigné de moi. Avec une valeur passive. Ce moment se retrace à mon esprit dans tous ses détails.*

\***I. RÉTRACTABLE** adj. xiv<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétracter I*.

DROIT. Qui peut être l'objet d'une rétractation. *Une clause, une offre rétractable.*

\***II. RÉTRACTABLE** adj. xx<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétracter II*.

TECHN. Se dit d'une pièce, d'un élément que l'on peut replier ou rentrer dans un logement prévu à cet effet à l'intérieur d'un appareil. *Une antenne rétractable. Train d'atterrissage rétractable.*

**RÉTRACTATION** n. f. xvi<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétracter I*.

Action de se rétracter, de désavouer formellement ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment ; déclaration, texte attestant cette action. *Rétractation publique, volontaire, forcée. Prononcer, signer une rétractation.*

DROIT. Déclaration par laquelle une personne revient sur un acte qu'elle avait volontairement accompli ou sur un engagement, le privant de tout effet juridique passé ou à venir. *Rétractation d'un consentement. Par la rétractation, le juge annule la décision qu'il a préalablement prononcée. Voie de rétractation*, voie de recours formée devant la juridiction qui a précédemment rendu une décision, afin qu'elle statue de nouveau. *Délai de rétractation*, temps légal pendant lequel un acheteur, un souscripteur de prêt, etc. peut manifester sa volonté d'annuler le consentement qu'il avait accordé. *Délai de rétractation d'un contrat d'assurances, d'un crédit à la consommation. Un délai de rétractation de quatorze jours.*

Titre célèbre : *Rétractations*, de saint Augustin (426-428).

**I. RÉTRACTER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retractare*, « remanier, retoucher », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière, et de *tractare*, « traîner », fréquentatif de *trahere*, « tirer, traîner ».

Retirer formellement ce que l'on a dit, écrit. *Il a rétracté sa proposition. Rétracter publiquement une calomnie, des paroles injurieuses, des aveux.*

Surtout pron. *Il dut se rétracter de ce qu'il avait avancé.* Spécialt. DROIT. Sans complément indirect. Se dédire, revenir sur son engagement ; procéder à une rétractation. *Le prévenu s'est rétracté. L'acheteur d'un bien immobilier dispose de sept jours pour se rétracter. Après avoir signé une abjuration, Jeanne d'Arc se rétracta et fut déclarée relapse en 1431.*

**II. RÉTRACTER** v. tr. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *retractum*, supin de *trahere*, « tirer en arrière, écarter », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière, et de *trahere*, « tirer, traîner ».

Raccourcir par une contraction ; rentrer. *L'escargot rétracte ses cornes. Rétracter ses griffes.* Pron. En parlant d'un organe, d'un tissu, etc. Subir une rétraction. *La chair de l'huître se rétracte sous la pointe du couteau. À l'endroit de la cicatrice, la peau en se rétractant a formé une bride.*

Au participe passé. PHON. Par opposition à *Protracté*. Se dit d'un phonème dont la prononciation s'accompagne d'un étirement des lèvres vers l'arrière. *En français, les phonèmes « i » et « é » sont rétractés.*

\***RÉTRACTEUR** adj. m. et n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retracter II*.

1. Adj. m. ANAT. ZOOL. *Muscle rétracteur*, qui permet à une partie du corps, à un organe de se rétracter, par opposition à *Protracteur*. *Les muscles rétracteurs de l'aiguillon de l'abeille. Le muscle rétracteur du byssus de la moule.*

2. N. m. MÉD. Instrument de chirurgie employé pour écarter ou repousser des tissus, des organes au cours de certains examens ou interventions (on dit plus souvent *Écarteur*).

\***RÉTRACTIF, -IVE** adj. XV<sup>e</sup> siècle, au sens de « qui empêche » ; XVI<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Dérivé savant du latin *retractum*, supin de *trahere*, « tirer en arrière, écarter », avec influence du latin médiéval *retractivus*, « qui provoque un retrait ».

Qui produit une rétraction. *La force rétractive d'un muscle.*

**RÉTRACTILE** adj. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retracter II*.

BIOL. Qui a la faculté de se rétracter, par opposition à *Protractile*. *Les deux tentacules les plus longs de la seiche sont rétractiles. Les lions, les tigres, les chats ont des griffes rétractiles qui rentrent dans une poche protectrice.*

**RÉTRACTILITÉ** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retractile*.

BIOL. Qualité de ce qui est rétractile.

**RÉTRACTION** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retractio*, « raccourcissement », lui-même dérivé de *trahere*, « tirer en arrière, écarter ».

1. PHYSIOL. PATHOL. Diminution du volume, des dimensions d'un tissu, d'un organe, dont les fibres se resserrent et se contractent. *Réactions cutanées, musculaires. La*

*rétraction de l'utérus après la délivrance.* Par ext. *Rétraction du doigt*, maladie qui se traduit par une atrophie de l'aponévrose palmaire et qui entraîne le fléchissement du doigt.

2. ZOOL. Réaction par laquelle un animal contracte une partie de son corps de façon à occuper moins d'espace ou raccourcit un organe pour le faire rentrer dans la cavité destinée à le contenir. *La rétraction de l'hydre, de l'anémone de mer. Les tortues de terre rentrent la tête par rétraction du cou.*

**RETRAIRE** v. tr. (se conjugue comme *Traire*). XI<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *retrahere*, « tirer en arrière, écarter », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *trahere*, « tirer, traîner ».

Retirer, ôter (très vieilli). Pron. *Il s'est retiré du monde. Sentir ses forces se retraire.*

Spécialt. DROIT ANCIEN. Exercer le droit dont on disposait autrefois, dans certains cas prévus par la loi, de retirer la propriété d'un bien à son acquéreur en se substituant à lui et en l'indemnisant. *Il peut, comme parent, retraire un héritage.* – HÉRALD. Au participe passé, adjt. Se dit d'une pièce honorable qui ne touche le bord de l'écu que par une seule de ses extrémités. *Un blason au chef retrait.*

**RETRAIT** n. m. XII<sup>e</sup> siècle. Participe passé substantivé de *retraire*.

1. Action de retirer. 1. Action d'enlever une personne, une chose de l'endroit où elle se trouvait. *Décider le retrait des troupes hors du pays qu'elles occupaient. La date limite de retrait des dossiers est fixée au 18 février. Le retrait d'un objet de la consigne.*

Spécialt. BANQUE. Opération qui consiste à retirer des liquidités de son compte. *Retrait d'espèces, de fonds. Retrait au guichet, au distributeur automatique.* Par méton. La somme ainsi retirée. *Un retrait de deux cents euros.*

Par ext. Le fait de renoncer à ce qu'on avait présenté, proposé, fixé, de ne pas le maintenir. *Retrait d'un projet de loi. Retrait d'une plainte. Le retrait d'un acte administratif, son annulation par l'autorité qui l'avait établi, avec parfois un effet rétroactif. Le retrait d'une pièce, d'un film de l'affiche. Le retrait d'un produit périmé des rayons d'une épicerie.*

2. Décision, mesure par laquelle on ôte à quelqu'un la jouissance, la possession de ce qui lui avait été accordé. *Retrait de permis. Le retrait d'une autorisation, d'un agrément. Retrait de l'autorité parentale.*

Spécialt. DROIT ADMINISTRATIF. *Retrait d'emploi*, mesure consistant à relever un agent de ses fonctions. *Un retrait d'emploi prononcé par l'inspecteur d'académie, par une commission paritaire.* – DROIT CIVIL ET COMMERCIAL. Acte par lequel une personne, dans certains cas prévus par la loi, retire la propriété d'un bien à son acquéreur en se substituant à lui et en l'indemnisant. *Retrait obligatoire*, cession forcée de titres que peuvent imposer, dans certaines conditions, des actionnaires majoritaires aux actionnaires minoritaires. *Droit de retrait*, l'une des formes du droit de repentir qui permet à l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique de mettre un terme à un contrat d'exploitation, moyennant l'indemnisation du cessionnaire. – DROIT ANCIEN. *Retrait féodal*, droit accordé à un seigneur, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, de racheter un fief relevant de sa mouvance ou un bien qui avait été vendu par un tiers. *Retrait lignager*, voir *Lignager*.



**II.** Action de se retirer. **1.** Repli vers l'arrière. *Le retrait de la mer à marée basse. Le retrait des eaux après une inondation. Le retrait des glaciers.*

Spécialt. Interruption d'un rapport sexuel, parfois utilisée comme méthode contraceptive. *Le retrait est aussi désigné par l'expression latine « coitus interruptus ».*

**2.** Le fait de se mettre à l'écart, de renoncer à une fonction, d'abandonner une position, une place. *Le retrait d'un ermite dans le désert. Préparer son retrait de la politique. Le retrait d'un candidat avant le second tour d'une élection. Le retrait d'un État d'une organisation internationale.* DROIT DU TRAVAIL. *Droit de retrait*, possibilité qu'a un travailleur de suspendre son activité s'il s'estime légitimement en situation de danger grave et imminent.

Par méton. Vieilli. Cabinet privé, lieu isolé où l'on peut se retirer et, spécialt., lieux d'aisances. *Aller au retrait.*

**3.** Phénomène par lequel une substance, un matériau se rétracte sous l'effet d'un refroidissement ou d'un dessèchement. *Le retrait du bois. Le retrait du béton après l'évaporation de l'eau du gâchage. La dessiccation des sols argileux produit des fentes de retrait.*

**III.** ARCHIT. BÂT. Décalage vers l'arrière d'un édifice ou d'une partie d'un édifice par rapport à un alignement, décrochement ; position en recul. *Dans le tableau de Bruegel, la tour de Babel s'élève par retraits successifs.* Par méton. *La façade de cet immeuble présente un retrait de cinq mètres par rapport aux immeubles mitoyens.* (On a dit aussi *Retraite.*)

Par anal. *L'alinéa se marque par un retrait du premier mot de la ligne.*

Loc. *En retrait*, en arrière de l'alignement. *Le dernier étage du bâtiment a été construit en retrait, est en retrait. Cette aile du château est en retrait du corps principal.* Par ext. *Se mettre, se tenir en retrait*, un peu en arrière et, fig., de façon à ne pas se faire remarquer. *Tout en restant en retrait, il cherche à exercer une grande influence sur la vie politique.* SPORTS. *Une passe en retrait*, qui est destinée à un coéquipier placé derrière soi.

\***RETRAITANT, -ANTE** n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retraite* I.

RELIG. CHRÉTIENNE. Celui, celle qui accomplit une retraite spirituelle.

**I. RETRAITE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *retraire*.

**I.** Action de quitter un lieu, de se replier. **1.** Mouvement par lequel on part d'un lieu où l'on se trouve. *Il est temps de faire retraite.* MILIT. Retour obligatoire des soldats dans leur caserne à une heure donnée ; signal ordonnant ce retour. *Les soldats rentrés après la retraite seront punis. Sonner la retraite.* Loc. *Retraite aux flambeaux*, défilé, de la place d'armes à la caserne, de troupes qui portent des flambeaux et sont souvent accompagnées d'une fanfare ; s'emploie encore aujourd'hui pour désigner un cortège nocturne éclairé par les torches ou les lampions des participants, lors de cérémonies ou de réjouissances populaires. *Les retraites aux flambeaux du 14 Juillet.*

Par anal. VÈN. Retour des chiens quittant le lieu où a pris fin la chasse à courre ; par méton., sonnerie de trompe donnant le signal de ce retour.

**2.** Repli d'une troupe qui quitte le champ de bataille ou abandonne un territoire lorsqu'elle n'a plus les moyens de s'y maintenir ; sonnerie donnant le signal de ce repli. *Retraite stratégique. Retraite en bon ordre. Une armée en retraite. Les clairons ont sonné la retraite. Battre la retraite.*

Spécialt. HIST. *La retraite des Dix Mille*, l'errance, en 401 avant Jésus-Christ, relatée par Xénophon dans l'*Anabase*, de dix mille mercenaires grecs à travers l'Asie Mineure après la mort de Cyrus le Jeune qui les avait

enrôlés pour renverser son frère. *La retraite de Russie*, le retour dramatique de la Grande Armée durant l'hiver 1812-1813 après qu'elle eut quitté Moscou.

Loc. *Battre en retraite*, se replier sans cesser le combat et, fig., commencer à céder dans une discussion, un débat. *Couper la retraite à l'ennemi*, voir *Couper*. *Couvrir sa retraite*, voir *Couvrir*.

Par anal. ESCR. Mouvement par lequel on recule pour se mettre hors d'atteinte de l'arme du tireur adverse. *La retraite est une stratégie qui permet surtout à l'escrimeur de préparer l'attaque.*

**II.** Action de se retirer du monde, de la vie active ; état qui en résulte. **1.** Situation d'une personne qui vit à l'écart de la société. *Le goût de la solitude et de la retraite. Dans « Le Songe d'un habitant du Mogol », La Fontaine fait l'éloge de la retraite.*

Par méton. Lieu où l'on se retire. *J'irai le visiter dans sa retraite. Il s'est fait bâtir une petite retraite. Une retraite de hiboux* (fig. et fam.), une demeure isolée, inhabitée et délabrée. Par ext. et vieilli. Lieu écarté où un animal, une personne se met en sûreté, trouve refuge. *Forcer le sanglier dans sa retraite. Le gibier a trouvé retraite dans un taillis. Le fuytif sera bientôt repris, il n'a pas de retraite.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. Éloignement temporaire de la vie séculière, du monde, pour méditer ou prier, pour se préparer à un engagement, à une étape de sa vie spirituelle ; l'ensemble des exercices de piété pratiqués à cette occasion. *Faire, suivre une retraite chez les trappistes. Entrer en retraite dans une abbaye bénédictine. La retraite de préparation au mariage. Les « Exercices spirituels » d'Ignace de Loyola guidaient les chrétiens souhaitant accomplir la « grande retraite » de trente jours.* Par méton. *Prêcher une retraite*, prononcer les sermons pour les retraitants et accompagner ces derniers spirituellement.

**2.** Le fait de cesser son activité professionnelle à partir d'un certain âge ; la situation qui en résulte. *Prendre sa retraite. Départ à la retraite, en retraite. Un officier, un fonctionnaire à la retraite, en retraite.* Loc. *Maison de retraite*, établissement accueillant des personnes âgées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre à leur domicile (on a dit *Hospice* ; on dit aussi, dans le langage administratif, *Établissement hospitalier de long séjour* ou *Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes*).

LÉGISL. SOCIALE. Statut d'une personne retirée de la vie active qui, à partir d'un âge déterminé par la loi, perçoit une pension dont le montant est calculé en fonction des cotisations versées durant la période de travail. *L'âge légal de la retraite. Faire valoir ses droits à la retraite. Admission à la retraite. Mise à la retraite d'office. Retraite anticipée, préretraite. Les régimes de retraite. Caisse de retraite*, établissement gérant les fonds collectés pour assurer le paiement des pensions.

*Pension de retraite* ou, ellipt., *retraite*, somme d'argent allouée à la personne jouissant de ce statut (on dit aussi simplement *Pension*). *Calculer le montant de sa retraite. Liquider sa retraite. Une retraite à taux plein. N'avoir que sa retraite pour vivre. Toucher sa retraite. Retraite complémentaire*, versée par un organisme spécialisé pour compléter la pension perçue au titre du régime général. Par méton. Système de financement de ces pensions. *Retraite par répartition, par capitalisation.*

**III.** ARCHIT. BÂT. Syn. vieilli de *Retrait*.

**II. RETRAITE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *traite*.

DROIT COMMERCIAL. Seconde lettre de change que tire le porteur d'une première lettre restée impayée.

**RETRAITÉ, -ÉE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retraite* 1.

Qui est à la retraite ; qui touche une pension de retraite. *Militaire, employé retraité*. Subst. *Un retraité, une retraitée. Les retraités de la fonction publique.*

**\*RETRAITEMENT** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *traitement*.

1. Série d'actions, de mesures, de dispositions par lesquelles on reprend ou remanie ce qui a déjà été traité. *Le retraitement d'une dent cariée.*

2. TECHN. Suite d'opérations auxquelles on soumet une substance déjà utilisée, pour en extraire les composants, récupérer ceux qui peuvent être réemployés et éliminer les autres. *Retraitement des eaux polluées, des déchets chimiques.*

Spécialt. INDUSTRIE NUCLÉAIRE. Traitement par lequel on sépare les produits de fission radioactifs des matériaux fissiles exploitables et on conditionne les différents déchets sous une forme qui en permet le stockage. *Le retraitement de l'uranium. L'usine de retraitement de la Hague, dans le Cotentin.*

**\*RETRAITER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle, au sens de « raconter » ; XVII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XX<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Dérivé de *traiter*.

1. Traiter de nouveau pour remanier, améliorer ce qui avait été fait. *Retraiter des données.*

2. TECHN. Soumettre à diverses opérations une substance qui n'est plus propre à l'emploi, pour séparer les éléments réutilisables de ceux qu'il convient d'éliminer. *On retraite le caoutchouc des pneus. Retraiter des déchets organiques pour produire du méthane.*

**RETRANCHEMENT** n. m. XII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XVI<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Dérivé de *retrancher*.

1. Suppression d'une partie d'un tout. *Le retranchement d'une lettre, d'une syllabe dans un mot. Le retranchement d'une scène dans une pièce de théâtre. Retranchement d'un jour férié du calendrier.* DROIT. *Par voie de retranchement, par retranchement*, se dit d'une cassation partielle sans renvoi. *Action en retranchement* ou, ellipt., *retranchement*, action que peuvent tenter, lors d'une succession, les enfants d'un premier lit, qui vise à limiter à la quotité disponible les avantages matrimoniaux concédés par le défunt à son nouveau conjoint.

Par ext. En parlant d'une personne. Le fait d'exclure ou de s'exclure d'une communauté, du reste des hommes. *C'est dans le retranchement du monde qu'il passa la fin de sa vie.*

2. MILIT. Mise à l'abri d'une troupe dans une position sûre ou mieux défendue. *Le retranchement dans une place forte.*

Par méton. Le plus souvent au pluriel. Ouvrage permettant, au cours d'un combat, d'arrêter les assaillants ou de se mettre à couvert. *Abatte des arbres pour construire des retranchements. On ne put forcer leurs retranchements. Une ligne de retranchements.* Par anal. *Cette hauteur peut servir de retranchement.*

Expr. fig. *Acculer, pousser, forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements*, le contraindre à utiliser ses ultimes ressources.

**RETRANCHER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XVII<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Dérivé de *trancher*.

1. Séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout. *Retrancher un élément d'un décor. Il n'y a rien à retrancher à ce texte. Retrancher un nom d'une liste. Retrancher de sa dépense, sur ses dépenses* (vieilli), réduire

ses dépenses, économiser. *On a retranché cent euros sur son salaire, de son salaire. Retrancher la T.V.A. du prix affiché. Retrancher un nombre d'un autre.*

Par ext. Exclure quelqu'un d'un groupe, de son milieu. *Un hérétique retranché de la communauté des fidèles.* Pron. *Se retrancher de la société des hommes, se retrancher du monde, vivre dans la solitude et la retraite.*

2. MILIT. Munir une place, un lieu de fossés, de tranchées ou d'autres ouvrages défensifs, pour faire obstacle aux attaques de l'ennemi. Surtout au participe passé, adjt. *Des positions retranchées. Camp retranché, voir Camp.* Par méton. *Retrancher une armée, une garnison.*

Pron. Se protéger derrière un ouvrage de défense, gagner une position plus sûre. *Les assiégés s'étaient retranchés dans le donjon. Les troupes se retranchèrent derrière une colline.* Par anal. *Le forcené s'est retranché sur le toit de l'immeuble.* Fig. *Se retrancher dans le silence, dans le mutisme.* En mauvaise part. *Se retrancher derrière le règlement, derrière le secret professionnel, s'en servir pour se justifier, se protéger ou pour éviter de satisfaire à une demande jugée légitime.*

**\*RETRANSCRIPTION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *transcription*.

1. Nouvelle transcription d'un texte.

2. Action de retranscrire, de convertir un document dans un autre système de notation ; le document ainsi obtenu (on dit aussi *Transcription*). *Retranscription d'un roman en braille.* Par ext. Mise par écrit d'un contenu oral. *La retranscription des débats par les rédacteurs de l'Assemblée nationale. Une retranscription d'entretiens radiophoniques.*

**RETRANSCRIRE** v. tr. (se conjugue comme *Écrire*). XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *transcrire*.

1. Transcrire de nouveau un texte. *Au Moyen Âge, les moines copistes retranscrivaient les manuscrits en plusieurs exemplaires.*

2. Convertir un document dans un autre système de notation (on dit aussi *Transcrire*). *Retranscrire en caractères romains un texte écrit en caractères cyrilliques. Retranscrire un message codé.* Par ext. Mettre par écrit un contenu oral. *Retranscrire un discours en sténographie.*

**\*RETRANSMETTRE** v. tr. (se conjugue comme *Mettre*). X<sup>e</sup> siècle, *retrametre*, au sens d'« envoyer en retour » ; XIX<sup>e</sup> siècle, aux sens actuels. Dérivé de *transmettre*.

1. Transmettre une nouvelle fois.

2. Communiquer à quelqu'un ce que l'on a soi-même reçu, appris de quelqu'un d'autre (on emploie parfois *Transmettre*). *Retransmettre un ordre, une nouvelle. J'ai bien retransmis vos directives au personnel.*

Par anal. En parlant d'un organe, d'un dispositif, etc. *Le tympan retransmet les vibrations sonores aux osselets.* TÉLÉCOMM. Transmettre un signal, une information qui vient d'un émetteur en direction de récepteurs. – AUDIO-VISUEL. En parlant d'une station de radio, d'une chaîne de télévision, d'un site de l'internet, diffuser, en direct ou en différé, un évènement, un spectacle, etc. *Retransmettre une conférence de presse. Le match sera retransmis sur le réseau câblé.*

\***RETRANSMISSION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retransmettre*.

Action de retransmettre. *La retransmission de signaux. La retransmission d'un communiqué par une agence de presse.* AUDIOVISUEL. *Les droits de retransmission d'une rencontre sportive.* Par méton. *Regarder la retransmission d'un concert, d'une pièce de théâtre.*

**RETRAVAILLER** v. tr. et intr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *travailler*.

1. V. tr. Travailler de nouveau un ouvrage ; reprendre un travail en y apportant plus de temps et d'attention. *Retravailler une pièce d'orfèvrerie. Un bijou joliment retravaillé. Retravailler un discours* et, intrans., *à un discours. Les musiciens devraient retravailler ce passage.* Absolt. *Il vous faudra beaucoup retravailler.*

2. V. intr. Reprendre une activité professionnelle après une interruption. *Il retravaille depuis peu, après une longue période de chômage.*

**RETRAVERSER** v. tr. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *traverser*.

Effectuer une nouvelle traversée, le plus souvent en sens inverse. *Les ennemis furent repoussés et durent retraverser le fleuve sous le feu des canons. Traverser et retraverser la rue.*

**RÉTRÉCIR** v. tr., intr. ou pron. XIII<sup>e</sup> siècle, *restrechier* ; XIV<sup>e</sup> siècle, *retrecier* ; XV<sup>e</sup> siècle, *restroicir*. Dérivé d'*étrécir*.

1. V. tr. Rendre plus étroit ; réduire la taille de quelque chose. *Rétrécir les marges d'un document. Rétrécir la ceinture d'une jupe.* Fig. *Son éducation lui a rétréci l'esprit.*

2. V. intr. ou pron. Devenir plus étroit ; diminuer dans toutes ses dimensions. *Le chemin rétrécit, se rétrécit. Cette gorge rocheuse va en rétrécissant. Ce pull-over a rétréci au lavage.* Loc. *Chaussée rétrécie.*

Fig. *Son existence, son horizon se sont rétrécis.* Au participe passé, adjt. Borné, obtus. *Il a une vue rétrécie de la question.*

(On a dit aussi *Étrécir*.)

**RÉTRÉCISSEMENT** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétrécir*.

Action de rétrécir ou de se rétrécir ; état de ce qui est rétréci (on a dit aussi *Étrécissement*). *Les travaux ont entraîné un rétrécissement des voies de circulation. Le rétrécissement du lit d'une rivière. Le rétrécissement du champ visuel. L'œsophage présente un rétrécissement au niveau du diaphragme.* Fig. *Rétrécissement de l'esprit.*

Spécialt. BÂT. Ensemble de plaques en biseau fixées au chambranle de certaines cheminées pour réduire l'ouverture du foyer (on trouve aussi *Rétrécis*). *Cette cheminée de marbre présente un rétrécissement en fonte.* – PATHOL. Diminution du calibre d'un canal ou d'un orifice, entraînant des troubles de la circulation ou du transit au niveau de l'organe atteint (on dit aussi *Sténose*). *Les rétrécissements aortique et mitral sont deux rétrécissements valvulaires.*

\***RÉTREINDRE** ou **RETREINDRE** v. tr. (se conjugue comme *Atteindre*). XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé d'*êtreindre*.

TECHN. Modeler une pièce métallique, généralement cylindrique, par compression et martelage, notamment pour réduire ses dimensions, sa section. *Rétreindre des tubes en cuivre, en aluminium. Machine à rétreindre.* Au participe passé, adjt. *Une cartouche à culot rétreint.*

\***RÉTREINT** ou **RETREINT** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Participe passé substantivé de *rétreindre* ou *retreindre*.

TECHN. Façonnage par lequel on rétreint une pièce. *Le rétreint d'une feuille d'argent, d'un tuyau.* (On trouve aussi, au féminin, *Rétreinte* ou *Retreinte*.)

**RETREMPE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *retremper*.

MÉTALL. Seconde trempe à laquelle on soumet un métal, un alliage pour renforcer sa résistance.

**RETREMPE** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *tremper*.

Tremper, plonger de nouveau une chose dans un liquide. *Retremper du linge dans l'eau. Retremper des peaux pour les assouplir.* MÉTALL. Soumettre à une seconde trempe un alliage, un métal. *Retremper la lame d'un couteau.*

Fig. Rendre plus fort, raffermir. *Le malheur a retrempé son âme, son caractère.* Pron. Litt. *Il s'est retrempé dans l'adversité.*

**RÉTRIBUER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retribuere*, « donner en échange », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière, et de *tribuere*, « distribuer ; assigner » et, proprement, « répartir entre des tribus ».

Donner à quelqu'un une somme d'argent, une récompense en contrepartie d'un travail, d'un service, le rémunérer. *Rétribuer un journalier à l'heure, à la tâche. Rétribuer quelqu'un par le versement d'honoraires, d'indemnités. Il a été grassement rétribué. Un pigiste rétribué à la ligne, à la page.* Par méton. *Rétribuer un travail, une mission. Un poste rétribué à hauteur de...*

Par anal. *Rétribuer un prêt*, le rendre productif d'intérêts.

**RÉTRIBUTION** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retributio*, « récompense, rétribution », lui-même dérivé de *retribuere*, « donner en échange ».

Action de rétribuer quelqu'un, d'attribuer à une personne une somme d'argent ou un avantage pour un travail, un service ; ce qui est ainsi attribué. *La peine qu'il a prise mérite rétribution. Accepter une tâche contre rétribution, moyennant rétribution. Rétribution en nature, en argent.*

Fig. Dans le domaine moral et religieux. Récompense ou châtiment qu'une personne ou un groupe reçoit en conséquence de ses actes. *La juste rétribution d'un effort. Rétribution divine, céleste.*

\***RETRIEVER** ◇ (se prononce *rétriveur*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'anglais *retrieve*, de même sens, dérivé de *to retrieve*, « rapporter, retrouver », lui-même issu de l'ancien français *retrover*, « retrouver ».

Chien de taille moyenne, au poil généralement lisse de couleur dorée ou crème, dressé à l'origine pour rechercher et rapporter les pièces de petit gibier abattues au cours de la chasse à tir. *Les retrievers anglais. Le « golden retriever » est le plus connu des retrievers.*

\***I. RÉTRO-** Emprunté du latin *retro*, « par-dérrière, derrière ; en reculant », lui-même dérivé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité.

Élément de composition exprimant l'idée d'un mouvement vers l'arrière ou en sens inverse, dans l'espace ou dans le temps, et qui entre dans la formation de nombreux termes dont les plus courants figurent ci-après.

\***II. RÉTRO** adj. inv. xx<sup>e</sup> siècle. Abréviation de *rérograde* ou de *réropectif*.

Se dit d'un style, d'une mode qui s'inspire du goût, de l'esthétique d'un passé récent, remontant à environ deux générations. *À son origine, dans les années 1970, le style réro faisait référence aux années 1920-1930.* Par méton. *Un papier peint réro. Des bijoux réro. Adv. S'habiller réro.* Subst., au masculin. *La vogue du réro.*

**Le mot *Vintage* ne doit pas être employé en ce sens.**

**RÉTROACTIF, -IVE** adj. xvi<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *retroactus*, participe passé de *retroagere*, « faire reculer », lui-même composé de *retro*, « par-derrrière, derrrière ; en reculant », et *agere*, « pousser, mener, conduire ».

**DROIT.** Se dit d'un jugement, d'une décision législative ou réglementaire dont l'exécution est étendue à une période antérieure à la date de leur adoption. Par méton. *L'article 2 du Code civil dispose que la loi n'a pas d'effet réroactif.* Par ext. *L'annulation est un acte réroactif. L'augmentation de salaire sera réroactive.*

**RÉTROACTION** n. f. xviii<sup>e</sup> siècle, d'abord au sens de « réroactivité ». Dérivé savant du latin *retroactus*, participe passé de *retroagere*, « faire reculer », lui-même composé de *retro*, « par-derrrière, derrrière ; en reculant », et *agere*, « pousser, mener, conduire ».

sc. Effet en retour s'exerçant sur le mécanisme ou le phénomène qui l'a provoqué, et qui permet ainsi d'assurer sa régulation. *Développée initialement en cybernétique, la notion de réroaction est couramment utilisée dans des domaines techniques et biologiques. Boucle de réroaction, ensemble des événements qui se déroulent lors d'une telle action. La boucle de réroaction d'un thermostat permet de réguler la température d'un lieu donné. Réroaction négative, qui permet de diminuer ou de supprimer la cause d'un phénomène, par opposition à Réroaction positive, qui permet de l'amplifier, de l'accroître. L'augmentation de la glycémie entraîne une libération de l'insuline qui, par réroaction négative, engendre une diminution de la glycémie. Le sifflement émis par un microphone, lorsqu'il est placé trop près d'un haut-parleur, est dû à un phénomène de réroaction positive.*

(On dit aussi, en biologie, *Rérocontrôle*.)

**Doit être préféré à l'anglais *Feedback*.**

\***RÉTROACTIVEMENT** adv. xviii<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réroactif*.

**DROIT.** De façon réroactive.

**RÉTROACTIVITÉ** n. f. xix<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réroactif*.

**DROIT.** Qualité de ce qui a un effet réroactif, de ce qui est réroactif. *La réroactivité d'une disposition fiscale. Non-réroactivité, voir ce mot.*

\***RÉTROAGIR** v. intr. xviii<sup>e</sup> siècle. Francisation, sur le modèle d'*agir*, du latin *retroagere*, « faire reculer », lui-même composé de *retro*, « par-derrrière, derrrière ; en reculant », et *agere*, « pousser, mener, conduire ».

**DROIT.** Avoir un effet réroactif. *Selon un principe traditionnel du droit français, les lois ne sauraient réroagir.*

**RÉROCÉDER** v. tr. et intr. (se conjugue comme *Céder*). xvi<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retrocedere*, « reculer, rebrousser chemin », lui-même composé de *retro*, « par-derrrière, derrrière ; en reculant », et *cedere*, « aller, marcher », puis « se retirer, céder ».

**1. V. tr. DROIT.** Rendre à quelqu'un le droit, le bien qu'il avait cédé. *Réroceder une créance, une concession. Le médecin titulaire rérocede les honoraires au médecin remplaçant.* Par ext. Transmettre à un tiers ce qu'on a acquis.

**2. V. intr. MÉD.** En parlant d'une pathologie, s'atténuer ou régresser. *Ces troubles peuvent réroceder s'ils sont traités avec des corticoïdes.*

**RÉROCESSION** n. f. xvi<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retrocessio*, « retrait », puis de même sens, lui-même dérivé de *retrocedere*, « reculer, rebrousser chemin ».

**1. DROIT.** Acte par lequel on rend un droit, un bien, à celui de qui on le tenait. *La rérocession d'un terrain acquis par préemption. La rérocession de Hong Kong à la Chine prévue par l'accord sino-britannique de 1984 fut effective en 1997. Rérocession d'honoraires, dans les professions libérales, le fait de restituer à un confrère les honoraires qui lui reviennent et qu'on avait touchés à sa place.*

Par ext. Transmission à un tiers de ce que l'on a acquis ou reçu d'autrui pour soi-même.

**2. MÉD.** Atténuation ou régression de certaines pathologies. *Rérocession d'une tumeur.*

\***RÉROCONTRÔLE** n. m. xx<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *contrôle*.

**BIOL.** Syn. de *Réroaction*.

\***RÉROÉCLAIRAGE** n. m. xx<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et d'*éclairage*.

Technique d'éclairage d'un écran par l'arrière, permettant d'améliorer la luminosité et le contraste. *La plupart des écrans à cristaux liquides fonctionnent par réroéclairage.*

\***RÉROFLEXE** adj. xix<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retroflexus*, participe passé de *retroflexere*, « fléchir, plier en arrière », lui-même composé de *retro*, « par-derrrière, derrrière ; en reculant », et *flectere*, « courber, ployer, fléchir ».

**PHON.** Se dit d'un phonème dont l'articulation se fait en soulevant et en incurvant la pointe de la langue vers le palais ou vers l'arrière. *Les consonnes réroflexes se rencontrent dans certaines langues indiennes ou africaines.*

\***RÉROFLEXION** n. f. xix<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *flexion*.

**ANAT.** Inclinaison vers l'arrière de la partie supérieure d'un organe. *Réroflexion de l'utérus.*

\***RÉROFUSÉE** n. f. xx<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *fusée*.

**ASTRONAUTIQUE.** Moteur de fusée placé sur un engin spatial, dont la poussée s'exerce dans le sens inverse du mouvement de cet engin pour le ralentir.

**RÉROGRADATION** n. f. xiii<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin tardif *retrogradatio*, de même sens, lui-même dérivé de *retrogradare*, « rérograder, reculer ».

**1. Mouvement, déplacement rérograde.** Surtout dans des domaines spécialisés. **ASTRON.** Brève phase du mouvement apparent d'un corps céleste au cours de laquelle celui-ci semble, pour un observateur terrestre, se déplacer

d'est en ouest, c'est-à-dire dans le sens inverse de la direction attendue. *La rétrogradation de Jupiter*. – MUS. Reprise des notes d'une phrase musicale dans leur ordre inverse (on dit aussi *Mouvement rétrograde* ou *Récurrence*).

2. Mesure disciplinaire par laquelle on fait passer un fonctionnaire, un employé à un échelon, à une position inférieurs. *La rétrogradation d'un magistrat*. Par anal. SPORTS. Sanction qui consiste à faire reculer un concurrent dans le classement final. *Rétrogradation d'un coureur automobile pour faute. Il y a eu rétrogradation du cheval arrivé premier de la course*.

**RÉTROGRADE** adj. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *retrogradus*, de même sens.

1. Se dit d'un mouvement qui se fait dans la direction inverse de la direction initiale, généralement vers l'arrière. *Marche rétrograde. S'éloigner de l'ennemi par une manœuvre rétrograde*.

Spécialt. SC. Se dit, par convention, d'un mouvement circulaire effectué dans le sens des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire à l'inverse du sens trigonométrique ou sens direct. *Un mouvement orbital rétrograde*. Par ext. *Sur un cercle, faire une mesure d'arc dans le sens rétrograde*. En astronomie. Se dit du mouvement apparent d'une planète, observé depuis la Terre, lors de la courte phase pendant laquelle il a lieu de l'est vers l'ouest et qui s'oppose au mouvement direct. *Le mouvement rétrograde de la planète Mars s'observe lorsque la Terre passe entre elle et le Soleil*. – BILLARD. Par méton. *Un coup rétrograde* ou, ellipt. et subst., *un rétrograde*, un coup par lequel on donne à une bille un effet tel qu'elle revient en arrière après avoir heurté la bille visée.

Par anal. Qui va en ordre inverse, qui revient sur soi-même en remontant jusqu'à son commencement. MUS. *Mouvement rétrograde*, syn. de *Rétrogradation* et de *Récurrence*. Par méton. *Canon rétrograde*, forme de canon dans laquelle une phrase musicale est reprise en sens inverse (on dit aussi, moins souvent, *Canon récurrent*). – VERSIFICATION. *Vers rétrograde*, vers que l'on peut lire à rebours, en inversant l'ordre des mots ou, plus rarement, en inversant l'ordre des lettres (en ce sens on dit, plus souvent, *Vers palindrome*).

2. Fig. et péj. Qui s'oppose au progrès, prône le retour à des institutions, des valeurs, des pratiques d'une période révolue. *Un penseur rétrograde*. Par méton. *Avoir des idées rétrogrades. Une politique rétrograde. Un esprit rétrograde*.

**RÉTROGRADER** v. intr. et tr. XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin tardif *retrogradare*, altération de *retrogradi*, de même sens, lui-même composé de *retro*, « par-dérrière, derrière ; en reculant », et *gradi*, « marcher, s'avancer ».

I. V. intr. 1. Se déplacer dans le sens inverse de la direction initialement suivie ; reculer. *L'armée fut contrainte de rétrograder*. SC. En parlant d'un corps céleste, sembler se déplacer, aux yeux d'un observateur terrestre, d'est en ouest, c'est-à-dire dans le sens inverse du sens normal.

Fig. *Cet hôpital a rétrogradé dans le classement des établissements de la région*.

2. MÉCAN. Passer à une vitesse inférieure pour augmenter le régime du moteur. *Rétrograder dans une descente pour ralentir*.

II. V. tr. Faire passer, par mesure disciplinaire, à un échelon, à une position inférieurs de la hiérarchie. *Il a été rétrogradé par ses supérieurs*. Par anal. SPORTS. Sanctionner un concurrent en le faisant reculer dans le classement final. *Ce cycliste a été rétrogradé pour changement de ligne à l'emballage*.

\***RÉTROPÉDALAGE** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétro-* et de *pédalage*.

Sur une bicyclette sans roue libre, mouvement de pédalage effectué en sens inverse du sens habituel. *Freinage par rétropédalage*.

Fig. et fam. Revirement.

\***RÉTROPOSITION** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétro-* et de *position*.

ANAT. Position d'un organe, d'un os en arrière de celle qu'il a normalement. *Rétroposition de l'utérus, de la malléole*.

\***RÉTROPROJECTEUR** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétro-* et de *projecteur*.

AUDIOVISUEL. Appareil dont le dispositif optique à miroirs permet de projeter des documents sur un écran placé derrière lui, et qui n'exige pas l'obscurité de la salle.

\***RÉTROPROPULSION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rétro-* et de *propulsion*.

ASTRONAUTIQUE. Freinage d'un véhicule spatial obtenu par l'allumage de rétrofusées.

**RÉTROSPECTIF, -IVE** adj. et n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Composé à partir de *rétro-* et de *spect-*, tiré du latin *spectare*, « regarder, observer ».

1. Adj. Qui est dirigé vers l'arrière. Surtout fig. Qui revient sur le passé. *Analyse, étude rétrospective d'un phénomène. Un diagnostic rétrospectif*, effectué a posteriori.

Spécialt. Qui rassemble des productions ou des faits du passé et en présente les évolutions. *Une exposition rétrospective du costume féminin*.

Par ext. Se dit d'un sentiment, d'une émotion provoqués par une situation, un évènement et qui ne se manifestent qu'après coup. *Éprouver une frayeur rétrospective. Être saisi d'une fureur, d'une jalousie rétrospective*.

2. N. f. Présentation de faits, d'évènements passés. *Une rétrospective des années 2000*.

Spécialt. Manifestation culturelle qui donne à voir les œuvres d'un artiste, d'un mouvement artistique, d'une époque, etc. et vise à récapituler les connaissances sur le sujet. *Une rétrospective des tableaux de Matisse. Rétrospective de l'œuvre gravé de Piranèse. Cette cinémathèque propose une rétrospective des films de Visconti* ou, ellipt. et fam., *une rétrospective Visconti. Une rétrospective sur le symbolisme européen*.

\***RÉTROSPECTION** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétrospectif*.

Didact. Observation, analyse qui porte sur des faits passés.

**RÉTROSPECTIVEMENT** adv. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rétrospectif*.

D'une façon rétrospective, en considérant le passé ; après coup, a posteriori. *Rétrospectivement, on put mesurer l'importance de cet évènement. On identifia rétrospectivement la peste noire comme une peste bubonique*.

**RETROUSSAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retrousser*.

GRAV. Procédé d'impression employé dans la gravure à l'eau-forte, qui consiste à faire sortir l'encre des tailles profondes et à l'étaler sur les parties non entaillées, pour obtenir au tirage des teintes larges et veloutées, des lignes moins définies.

\***RETROUSSÉ, -ÉE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Participe passé de *retrousser*.

1. Se dit d'une partie du corps dont l'extrémité est relevée. *Un nez retroussé. La vipère aspic a la tête triangulaire et le museau retroussé.*

Par ext. *Ce cheval a les flancs retroussés, creux.*

2. ARCHIT. BÂT. *Égout retroussé*, désigne, dans des constructions anciennes, la partie inférieure du versant d'un toit dont la pente est moins forte que la pente générale. *Lucarne retroussée*, dont le toit présente une seule pente, en sens inverse de celle de la toiture. *La lucarne retroussée est un type de chien-assis.*

**RETROUSSEMENT** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retrousser*.

Rare. Action de retrousser, de se retrousser ; résultat de cette action. *Le retroussement des lèvres.*

**RETROUSSER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dériver de *trousser*.

1. Remonter le bas d'une pièce d'étoffe, d'un vêtement, en le repliant ou en l'enroulant sur lui-même. *Retrousser les jambes de son pantalon* ou, par méton., *retrousser son pantalon. Elle retroussa ses jupes.*

Expr. fig. et fam. *Retrousser ses manches*, se préparer à une tâche qui exige beaucoup d'énergie (on dit aussi *Relever ses manches*).

Pron. Vieilli. *Ils se retroussèrent pour traverser le torrent.*

Par anal. Redresser, orienter vers le haut une partie du corps. *L'animal grondait en retroussant les babines.* Vieilli. *Retrousser ses moustaches*, en relever les pointes.

2. GRAV. Effectuer un retroussage.

**RETROUSSIS** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retrousser*.

1. Partie retroussée d'un vêtement, qui forme une sorte de revers permanent. *Un uniforme bleu à retroussis rouges sur le collet, sur les manches. Des bottes de cuir à retroussis.*

2. État de ce qui est retroussé, relevé. *Le retroussis des moustaches.*

\***RETROUVABLE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retrouver*.

Qui peut être aisément retrouvé, découvert. *Une cachette retrouvable.*

\***RETROUVAILLE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *retrouver*.

Le plus souvent au pluriel. Rencontre, réunion de personnes qui avaient longtemps été séparées. *Des retrouvailles familiales. La joie des retrouvailles.*

**RETROUVER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *trouver*.

I. Trouver de nouveau une personne. 1. Revoir, rencontrer de nouveau quelqu'un dont on avait été séparé. *Retrouver un amour d'enfance. Je l'ai retrouvé amaigri. Retrouver des amis au cinéma*, les y rejoindre. Pron. à valeur réciproque. *Ils se sont retrouvés par hasard. Retrouvons-nous à la sortie.*

En manière de plaisanterie. *Comme on se retrouve !* exclamation de surprise lorsqu'on revoit quelqu'un de manière imprévue. En manière de menace. *Je vous retrouverai !* ou, pron., *on se retrouvera !* paroles d'intimidation adressées à celui sur qui on ne peut, pour l'heure, prendre sa revanche.

Spécialt. Découvrir à force de recherches une personne disparue. *Le fugitif n'a pas encore été retrouvé.* Par anal. *Ils ont promis une récompense à qui retrouverait leur chien.*

Expr. *Une chatte n'y retrouverait pas ses petits, une poule n'y retrouverait pas ses poussins* (fam.), le désordre est extrême. Fig. *Se retrouver soi-même* ou, simplement, *se retrouver*, redevenir soi-même. *C'est dans l'épreuve qu'il s'est retrouvé.*

2. Trouver un remplaçant à quelqu'un. *Nous avons enfin retrouvé des locataires.* Par anal. *Cet épagneul était un fin limier, je n'ai jamais retrouvé son égal.*

Expr. *Un de perdu, dix de retrouvés* ou, vieilli, *pour un de perdu, deux de retrouvés*, se dit pour consoler quelqu'un d'une déception amoureuse.

3. Fig. Reconnaître les qualités, les caractéristiques de quelqu'un dans quelqu'un d'autre ou dans quelque chose. *Il se retrouve en son fils. On ne retrouve pas dans cette œuvre le grand poète qu'il est.*

4. Pron. Être de nouveau dans un lieu dont on était parti. *La perspective de se retrouver dans la ville de son enfance le réjouit. Se retrouver à la même place.* Fig. Se trouver de nouveau dans un état, une situation qu'on avait déjà connus. *Trois ans après, elle s'est retrouvée face aux mêmes difficultés.* Loc. *Se retrouver au même point, au point de départ*, revenir au même endroit ou, fig., n'avoir progressé en rien.

Par ext. Sans valeur itérative. Arriver en un endroit, en un lieu de façon inopinée ou involontaire. *Il poussa une porte et se retrouva dans la rue. J'étais perdu et je me suis retrouvé à l'autre bout de la ville.* Fig. Être placé dans une nouvelle situation, une nouvelle position. *Je me retrouve sans ressources, sans emploi. Se retrouver célèbre du jour au lendemain.* Loc. *Se retrouver sur le pavé, à la rue*, avoir perdu son logement, ses moyens d'existence. *Se retrouver sur la paille*, être ruiné.

*Se retrouver* signifie aussi Se reconnaître en un lieu. *Je connais mal le chemin et je ne suis pas sûr de me retrouver. Il est impossible de se retrouver* ou, fam., *de s'y retrouver dans ce dédale.* Fig. *On ne se retrouve pas* ou, fam., *on ne s'y retrouve pas dans cet index.* Loc. fam. *S'y retrouver*, ne pas perdre d'argent ou en gagner ; ne pas avoir motif à se plaindre d'une situation. *Même s'il ne me rembourse pas tout de suite, je m'y retrouverai.*

II. Trouver de nouveau une chose. 1. Être de nouveau en présence, au contact de quelque chose. *Je n'ai pas retrouvé mon livre à la place où je l'avais laissé. J'ai retrouvé les rosiers du jardin en pleine floraison. Retrouver sa terre natale.*

2. Récupérer, rentrer en possession d'une chose oubliée, perdue. *Elle a retrouvé son parapluie, ses clefs à l'accueil.* Par ext. *J'ai retrouvé ce que je voulais dire. Il a retrouvé une photographie de sa grand-mère. Retrouver son chemin.*

Spécialt. Découvrir ce qui avait disparu et que l'on recherchait. *Des corps ont été retrouvés dans les décombres. Retrouver l'épave du « Titanic ». On a retrouvé des traces d'A.D.N. sur les vêtements du suspect.*

3. Recouvrer une faculté, une qualité dont on avait été privé ; jouir de nouveau d'une position acquise, d'un avantage moral. *Retrouver la vue. Il a retrouvé ses esprits. Retrouver une seconde jeunesse. Retrouver la foi, l'amour. Il a retrouvé la faveur du public. Retrouver du travail. Vous ne retrouverez jamais pareille occasion* ou, pron. à valeur passive, *une pareille occasion ne se retrouvera jamais.*

Par anal. *La ville a retrouvé son calme.*

Titre célèbre : *Le Temps retrouvé*, de Marcel Proust (1927).

4. Constaté la présence d'une même chose en plusieurs endroits. *On retrouve ce mythe dans nombre de civilisations. La même inscription a été retrouvée sur divers monuments de la cité.* Pron. à valeur passive. *Ce thème musical se retrouve dans le finale.*

5. Pron. Être dans un nouvel endroit, une nouvelle situation, un nouvel état. *Il roulait trop vite, sa voiture s'est retrouvée dans le fossé.*

\***RÉTROVERSÉ, -ÉE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réroversion*. ANAT. Qui présente une réroversion. *Utérus réroversé.*

\***RÉTROVERSION** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *version*, avec influence du latin *revertere*, « retourner, renverser ».

1. ANAT. Position anormale d'un organe dont l'axe vertical est incliné vers l'arrière, sans flexion. *Réroversion de l'utérus.*

2. PHILOGOLOGIE. Reconstitution dans sa langue originale d'un texte perdu dont on ne possède plus qu'une ou plusieurs traductions. *La réroversion, à partir de la traduction latine, des textes écrits en grec par l'évêque de Lyon Irénée.*

\***RÉTROVIRAL, -ALE** adj. (pl. *Réroviraux, -ales*). XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *viral*.

BIOL. Relatif à un rérovirus. *Infection rérovirale. A.R.N. réroviral.*

\***RÉTROVIRUS** (*s* se fait entendre) n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *virus*.

BIOL. Famille de virus qui possède une enzyme capable de transcrire son information génétique, portée par un A.R.N., en une molécule d'A.D.N. pouvant intégrer le génome d'une cellule hôte. *Le virus de l'immunodéficience humaine (V.I.H.), responsable du sida, est un rérovirus qui tue les lymphocytes qu'il affecte. Certains rérovirus peuvent provoquer des cancers.*

\***RÉTROVISEUR** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *réro-* et de *viser*.

Dispositif orientable muni d'un petit miroir permettant au conducteur d'un véhicule de surveiller la route derrière lui. *Réroviseur intérieur ou central, réroviseurs extérieurs. Régler ses réroviseurs.*

**RETS** (se prononce *rè*) n. m. pl. XIII<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *retis*, altération de *rete*, « filet, rets ».

Litt. Ouvrage de corde, de fil, à grosses mailles, permettant de capturer du gibier, des poissons, des oiseaux. *Tendre des rets. Cet esturgeon a donné dans les rets.*

Expr. fig. *Prendre quelqu'un dans ses rets*, le tromper ou le séduire par des artifices.

\***RÉUNIFICATEUR, -TRICE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réunifier*.

Qui réunit. *Une volonté, une politique réunificatrice.* Subst. *Le réunificateur de la patrie.*

\***RÉUNIFICATION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réunifier*.

Action de réunifier ; résultat de cette action. *La réunification de l'Allemagne en 1990 mit fin à sa partition imposée après la Seconde Guerre mondiale.*

\***RÉUNIFIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *unifier*.

Restaurer, rétablir l'unité de ce qui avait été divisé, désuni. *Le Viêt-nam a été réunit en 1976.* Pron. *Ce mouvement syndical s'est réunit autour de son nouveau chef.*

**RÉUNION** n. f. XV<sup>e</sup> siècle, au sens de « réconciliation, entente », puis d'« action de réunir ». Dérivé de *réunir*.

I. Action d'unir de nouveau des choses, des personnes désunies, séparées ; résultat de cette action. *La réunion des fragments d'un os fracturé.*

Spécialt. HIST. *Politique des réunions*, politique d'expansion territoriale menée par Louis XIV à partir de 1679, en période de paix, et qui s'appuyait sur le lien de vassalité ayant uni à l'époque féodale divers territoires à ceux qui avaient été annexés au royaume depuis les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue. *Chambres de réunion*, assemblées chargées d'instruire les dossiers concernant cette politique.

Fig. Réconciliation. *La réunion de deux amis après une dispute. Favoriser la réunion des catholiques et des orthodoxes.*

II. Action d'unir ou de s'unir ; résultat de cette action.

1. Jonction, mise en contact de deux ou plusieurs choses ; association d'éléments de même nature qui se fondent dans un tout. *La molécule d'A.D.N. est formée de la réunion de deux brins complémentaires. La réunion de deux corps de bâtiment par une passerelle. La réunion de la Savoie, de Nice à la France, en 1860. Envisager la réunion de deux ministères, de deux services administratifs. Une subtile réunion de saveurs.*

Par affaibl. Regroupement d'éléments épars. *Procéder à la réunion de preuves. La réunion en un volume de diverses publications.* Par méton. *Cette collection constitue une belle réunion d'objets du XVI<sup>e</sup> siècle. La « Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées » est un établissement public.*

Spécialt. MATH. *Réunion de deux ensembles*, qui comprend tous les éléments de ces ensembles. *La réunion des ensembles A et B s'écrit A ∪ B, qui se lit « A union B ».*

2. Action de rapprocher plusieurs personnes ou groupes de personnes pour former un ensemble ; résultat de cette action. *La réunion de régiments de nationalité différente sous le commandement de l'OTAN. Autrefois appelée île Bourbon, la Réunion fut ainsi dénommée par la Convention en hommage à l'association des gardes nationaux et des Marseillais lors de la marche sur le palais des Tuileries en 1792.*

Spécialt. Action de réunir des personnes ou de se réunir en un lieu, dans une intention donnée ; rencontre, rassemblement. *Droit de réunion, liberté de réunion. La réunion des États généraux par Louis XVI en mai 1789. Salle de réunion. Réunion privée, publique. Une réunion de famille, une réunion familiale. Une réunion de travail. Réunion électorale. Assister à une réunion mondaine. Être en réunion. Une réunion d'athlétisme.*

DROIT. Loc. adj. *En réunion*, se dit d'un délit, d'un crime commis par plusieurs personnes assemblées à cet effet. *Viol en réunion. Coups et blessures en réunion.* Adv. *Les infractions commises en réunion sont punies de peines plus lourdes.*

\***RÉUNIONITE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réunion*.

Fam. Habitude qui consiste à multiplier abusivement les réunions (on trouve aussi *Réunionniste*).

\***RÉUNIONNAIS, -AISE** adj. xx<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *la Réunion*, nom géographique.

1. Relatif à l'île de la Réunion. *Les plantations réunionnaises de canne à sucre.*

2. Qui habite l'île de la Réunion ou en est originaire. *Un chanteur réunionnais.* Subst. *Un Réunionnais, une Réunionnaise.*

**RÉUNIR** v. tr. xiv<sup>e</sup> siècle, *raunir* ; xv<sup>e</sup> siècle, *réunir*. Dérivé d'*unir*.

I. Joindre de nouveau des choses, des personnes qui étaient désunies, séparées. *Réunir les lèvres d'une plaie. Réunir au domaine royal un fief donné en apanage, l'y intégrer de nouveau. La mort les a réunis.* Fig. et vieilli. Réconcilier, remettre en bonne intelligence. *Ils étaient brouillés mais un intérêt commun les a réunis.* Pron. *Ils se sont réunis contre l'ennemi commun.*

II. Unir, rassembler. I. Joindre, mettre en contact deux ou plusieurs choses ; assembler des éléments de même nature pour les fondre en un tout. *Réunir des sarments en fagot. Réunir deux mots, deux propositions par une conjonction de coordination. Réunir l'aile nord et l'aile sud, l'aile nord à l'aile sud du bâtiment par une galerie. Ils ont réuni deux pièces de leur appartement. Réunir deux villages en une seule commune, plusieurs agglomérations en une communauté urbaine.* Pron. *Les deux arcs se réunissent à la clef de voûte.*

Par ext. Constituer une liaison. *Un escalier réunissait l'appartement du roi à celui de la reine. Le canal du Midi réunit l'Atlantique à la Méditerranée.*

Fig. *Ils ont réuni leurs forces pour racheter l'entreprise.*

Par affaibl. Regrouper des éléments dispersés. *Réunir des œuvres d'art en une collection ou, par méton., réunir une collection. Toutes les conditions étaient réunies pour que... Réunir sur son nom une majorité de voix.*

2. Rapprocher, mettre en relation des personnes, des groupes de personnes. *Le mariage du futur Louis XVI avec Marie-Antoinette a réuni les Bourbons aux Habsbourg, les maisons de Bourbon et de Habsbourg.*

Spécialt. Rassembler diverses personnes en un lieu, dans un but déterminés. *Il a su réunir autour de lui d'excellents collaborateurs. Réunir les cardinaux en conclave.* Par méton. *Réunir une assemblée. Réunir une armée, la constituer.*

Pron. *Ces riverains se sont réunis en association. Le Sénat se réunit au palais du Luxembourg. À l'origine, l'Académie française se réunissait chez Valentin Conrart, son premier Secrétaire perpétuel.*

Par ext. Contenir en son sein. *Une équipe de football réunit onze joueurs.*

**RÉUSSIR** v. intr. et tr. xvii<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'italien *riuscire*, « aboutir, avoir une issue » et, proprement, « sortir de nouveau », dérivé de *uscire*, lui-même issu du latin *exire*, « sortir ».

I. V. intr. I. Aboutir à un résultat, heureux ou malheureux (vieilli). *Cette affaire a bien, a mal réussi. Il faut voir comment ce projet réussira.*

S'emploie surtout aujourd'hui dans un sens favorable. Avoir une issue heureuse ; se réaliser de manière satisfaisante, comme on l'attendait. *L'opération a peu de chances de réussir.* Iron. *Bravo ! c'est réussi.*

En parlant de végétaux. Pousser, se développer facilement, prospérer. *Les hortensias réussissent à l'ombre.*

Par ext. Être favorable, bénéfique à quelqu'un. *Cette cure réussit aux rhumatisants. En ce moment, tout lui réussit, rien ne lui réussit.*

2. En parlant d'une personne. Connaître le succès dans ce qu'on entreprend. *Réussir dans sa carrière. Réussir socialement. Réussir en politique. Réussir auprès des femmes.* Spécialt. *Réussir à un concours, y être reçu.*

Suivi d'un infinitif. *Non sans mal, j'ai réussi à le convaincre.* Iron. *Vous allez réussir à nous brouiller avec la terre entière.*

Absolt. Parvenir à une position sociale reconnue ou enviable, notamment à l'aisance matérielle. *Tout mettre en œuvre pour réussir. Une femme d'affaires qui a réussi.*

II. V. tr. Mener à bien une tâche, accomplir, exécuter quelque chose de manière satisfaisante, avec un résultat heureux. *Il a réussi l'exploit de faire baisser le chômage. Réussir une sauce. Réussir un test. Contrairement à toute attente, il a réussi son coup. Réussir sa vie.*

Au participe passé, adjt. *Une mise en scène très réussie. Ce fut une soirée réussie.*

**RÉUSSITE** n. f. xvii<sup>e</sup> siècle, au sens de « résultat, conséquence » ; xviii<sup>e</sup> siècle, aux sens 1 et 2 ; xix<sup>e</sup> siècle, au sens 3. Emprunté de l'italien *riuscita*, de même sens, forme féminine substantivée du participe passé de *riuscire*, « aboutir, avoir une issue » et, proprement, « sortir de nouveau ».

1. Issue heureuse, résultat favorable que connaît une entreprise, une action ; qualité de ce qui a été bien conçu, exécuté de façon satisfaisante. *La réussite du coup d'État. Je doute de la réussite de sa démarche. La réussite d'une intervention chirurgicale.*

Par méton. *Cette première tentative a été une réussite. Ce bâtiment est une vraie réussite architecturale.*

2. Succès obtenu par quelqu'un dans ce qu'il entreprend. *Ses chances de réussite sont maigres. Le taux de réussite au baccalauréat n'a cessé d'augmenter.*

Spécialt. Le fait d'atteindre une position sociale reconnue, enviable. *Souhaiter la réussite de ses enfants, de ses élèves. Afficher les signes de sa réussite.*

3. Jeu de cartes qui se joue seul et qui consiste à disposer ou à éliminer toutes les cartes du jeu selon diverses combinaisons. *La réussite était à l'origine utilisée pour prédire l'avenir. Faire des réussites.* (On dit aussi *Patience*.)

\***RÉUTILISABLE** adj. xx<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réutiliser*.

Que l'on peut réutiliser. *Un emballage réutilisable. Du matériel chirurgical non réutilisable.*

\***RÉUTILISER** v. tr. xx<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *utiliser*.

Utiliser de nouveau ; donner à quelque chose un nouvel usage. *Une seringue ne doit pas être réutilisée. Les constructions médiévales ont souvent réutilisé des matériaux antiques.*

\***REVACCINATION** n. f. xix<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vaccination*.

Action de revacciner ; résultat de cette action. *Revaccination contre le tétanos.*

**REVACCINER** v. tr. xix<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vacciner*.

Vacciner de nouveau ; administrer un nouveau vaccin, lorsque la vaccination antérieure n'assure plus d'immunité.

**REVALIDER** v. tr. xv<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *valider*.

DROIT. Très vieilli. Rendre de nouveau valide un acte qui a été entaché de nullité.



**REVALOIR** v. tr. (se conjugue comme *Valoir* ; s'emploie à l'infinitif, au futur et au conditionnel). XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *valoir*.

Ne se rencontre guère que dans la locution *Revaloir quelque chose à quelqu'un*, le traiter de la même manière qu'il vous a traité. *Il m'a obligé, je le lui revaudrai*. Souvent en mauvaise part. *Ils m'ont joué un vilain tour, je leur revaudrai cela*.

\***REVALORISATION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revaloriser*.

Action de revaloriser quelque chose ; résultat de cette action. *Revalorisation des retraites. Revalorisation du point d'indice dans la grille des salaires. Un coefficient de revalorisation*.

Spécialt. Hausse de la valeur d'une monnaie par rapport aux autres. *La revalorisation de l'euro*.

Fig. *Revalorisation de l'apprentissage. La revalorisation des disciplines littéraires dans les programmes d'enseignement*.

\***REVALORISER** v. tr. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *valoriser*.

Relever la valeur, le montant de ce qui a été déprécié. *Revaloriser le salaire minimum. Revaloriser une pension alimentaire*.

Fig. Donner plus d'importance, de prestige à quelque chose dont on considère qu'il n'est pas ou n'est plus apprécié à sa juste valeur. *Revaloriser un quartier. Revaloriser une filière professionnelle, le travail manuel*.

\***REVANCHARD, -ARDE** n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revanche I*.

Fam. et péj. Personne animée par le désir de prendre une revanche sur un adversaire, qui entretient un esprit de revanche. *Après la défaite de 1870, Paul Déroulède était considéré comme le porte-parole des revanchards*. Adj. *Des généraux revanchards. Attitude revancharde. Discours revanchard*.

**I. REVANCHE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de (*se*) *revancher*.

1. Action par laquelle on reprend sur quelqu'un l'avantage qu'il avait pris ou par laquelle on se venge d'un méfait ; résultat de cette action. *Une revanche militaire contre l'ennemi, sur l'ennemi. Avoir, prendre sa revanche*. HIST. *La revanche*, l'aspiration à venger l'honneur de la France après la défaite de 1870-1871, qui marqua la vie politique et intellectuelle jusqu'à la Grande Guerre. *Le général Boulanger était surnommé le « général Revanche »*.

Fig. Ce qui permet de compenser une situation, un état défavorables. *C'est une revanche sur le malheur*.

Désigne aussi plaisamment une action par laquelle on rend la pareille. Surtout dans la locution *À charge de revanche. J'accepte votre aide, mais à charge de revanche*.

Spécialt. JEUX. SPORTS. Seconde partie, jouée pour donner à celui qui a perdu la première l'occasion de tenter de nouveau sa chance. *Voulez-vous votre revanche ? Gagner la revanche, puis faire la belle*.

2. Loc. adv. *En revanche*, en retour, en contrepartie, en compensation. *Je veux bien céder sur ce point, en revanche vous devez accepter mes conditions*.

Par ext. Avec une valeur adversative. *Cette édition est plus ancienne mais, en revanche, elle n'est pas complète. Je ne le connais pas ; en revanche, j'ai entendu parler de lui*.

**On veillera à ne pas oublier le sens fort de cette locution et à n'employer celle-ci que lorsque le contexte ne s'y oppose pas. Ainsi, comme le faisait remarquer Gide, on ne dirait pas : « Mon frère et mon mari sont revenus saufs de la guerre ; en revanche, j'y ai perdu mes deux fils ».**

\***II. REVANCHE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Tiré de *revanche I*.

TRAV. PUBL. Dans un barrage ou un réservoir, distance qu'il convient de ménager entre le niveau maximal que peut atteindre l'eau et le haut de l'ouvrage.

**REVANCHER (SE)** v. pron. XII<sup>e</sup> siècle, *se revengier* ; XIII<sup>e</sup> siècle, *soi revanchier*. Dérivé de l'ancien français *vengier* ou *venchier*, « venger ».

Vieilli. Prendre sa revanche. *Il s'est revanché de cette infamie. Se revancher sur des plus faibles que soi. Je sais tout le mal que vous avez dit de moi, je m'en revancherai*.

\***REVASCULARISATION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revasculariser*.

MÉD. Rétablissement de la circulation sanguine dans un tissu, un organe où elle avait été interrompue. *Revascularisation spontanée. Une revascularisation chirurgicale par pontage*.

\***REVASCULARISER** v. tr. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vasculaire*.

MÉD. Procéder à la revascularisation d'un tissu, d'un organe.

**RÊVASSER** v. intr. XIV<sup>e</sup> siècle, *ravacer*, au sens de « divaguer » ; XV<sup>e</sup> siècle, *revasser*, au sens de « méditer ». Dérivé de *rêver*.

Penser vaguement à quelque chose, laisser vagabonder son esprit. *Ils l'ont trouvé rêvassant dans son bureau. Il perd son temps à rêvasser*.

**RÊVASSERIE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rêvasser*.

Action de rêvasser ; état de celui qui rêve. *Il est dans une rêvasserie continue*.

Par méton. Pensée, idée vague. *Trêve de rêvasseries !*

**RÊVASSEUR, -EUSE** n. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rêvasser*.

Personne qui rêve, qui est encline à rêvasser. Adj. *Un enfant rêveur*.

**RÊVE** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *rêver*.

1. Ensemble d'images, de représentations résultant de l'activité cérébrale qui a lieu lors des phases de sommeil paradoxal ; par méton., cette activité cérébrale elle-même. *Un rêve agréable, angoissant. Un mauvais rêve, un cauchemar. Faites de beaux rêves ! Un sommeil sans rêve. Rêve prémonitoire. Les chats font souvent des rêves de chasse, de poursuite. Il m'est apparu en rêve. « Aurélia », de Gérard de Nerval, témoigne de l'épanchement du rêve dans la vie réelle. La veille et le rêve. Le rêve fut pour les surréalistes une source majeure d'inspiration*.

Spécialt. PSYCHAN. Dans la théorie freudienne, formation de l'inconscient qui exprime, de façon souvent déformée et censurée, l'accomplissement d'un désir. *Contenu manifeste et contenu latent du rêve*.

Loc. adj. fig. *De rêve*, parfait, idéal, sans défaut. *Nous avons fait un voyage de rêve. Un temps de rêve. Une créature de rêve*.

Fig. Situation qui procure une satisfaction, un bonheur tels que sa réalité en paraît douteuse. *Ces quelques jours de vacances furent un rêve. Vivre un rêve, un rêve éveillé*.

Titres célèbres : *Le Rêve de d'Alembert*, de Denis Diderot (écrit en 1769, publié en 1830) ; *L'Interprétation des rêves*, de Sigmund Freud (1900) ; *L'Âme romantique et le rêve*, essai d'Albert Béguin (1939).

2. Souvent au pluriel. Pensée vague et décousue, sans rapport avec la réalité présente ; rêverie. *Il n'entend pas ce qu'on lui dit et semble perdu dans ses rêves. Arracher quelqu'un à ses rêves.*

3. Ce à quoi on aspire le plus ardemment ; désir très vif, dont on ne sait si on pourra le réaliser. *Le mythe d'Icare illustre le rêve de voler que l'homme a toujours nourri. Des rêves de gloire. Caresser un rêve. Un rêve devenu réalité. Je fais un rêve*, phrase du célèbre discours prononcé par le pasteur américain Martin Luther King le 28 août 1963 en faveur des droits civiques des Noirs.

Loc. *De mes rêves, de ses rêves...*, se dit de ce qui est parfaitement conforme à ce que l'on désire. *Il a enfin trouvé la maison de ses rêves. Ce n'est pas le rêve* (fam.), ce n'est pas ce que l'on souhaitait vraiment. *Le rêve américain*, expression qui traduit l'idée que les États-Unis d'Amérique offrent à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de trouver le bonheur, de jouir de la liberté et de faire fortune. *Le rêve européen*, l'idéal d'une Europe pacifiée et prospère, unie sur la base de références historiques et culturelles communes.

Péj. Idée chimérique, irréaliste. *C'est le rêve d'un imprudent, d'un esprit exalté. Ce projet n'est qu'un beau rêve.*

Titre célèbre : *Faisons un rêve*, pièce (1916) et film (1936) de Sacha Guitry.

**REVÊCHE** adj. XIII<sup>e</sup> siècle. Probablement issu du francique \**rubisk*, « râpeux, ébrêché » (voir *Rêche*).

1. Vieilli. Rude, âpre au goût. *Ces poires sont revêches. Du vin revêche*. Par anal. TECHN. *Marbre, diamant revêche*, difficile à polir.

2. Fig. Se dit d'une personne peu avenante, d'un abord rébarbatif et dont les manières sont brusques. *Un patron revêche*. Par méton. *Il est d'humeur revêche. Air revêche*.

**RÉVEIL** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *réveiller*.

I. Action de réveiller ou de se réveiller. 1. Cessation du sommeil ; moment où l'on passe du sommeil à la veille, en particulier au matin, après le repos de la nuit (on dit aussi, moins souvent, *Éveil*). *Le réveil d'un enfant par sa mère. Un réveil matinal. Réveil en musique, en fanfare. À l'heure du réveil, de son réveil. Il est frais et dispos au réveil.*

Par anal. *Réveil après une anesthésie générale, une séance d'hypnose. Salle de réveil*, où l'on place les patients pour les surveiller après une intervention chirurgicale. *Le réveil d'une marmotte après son hibernation.*

Par méton. MILIT. Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette annonçant aux soldats ou aux matelots qu'il faut se lever (on a dit aussi *Diane*). *Battre, sonner le réveil.*

Fig. Retour à la réalité qui met fin à une espérance ou à une illusion. *Il se prépare un fâcheux réveil. Le réveil sera brutal.*

Titre célèbre : *Réveil des oiseaux*, œuvre pour piano et orchestre d'Olivier Messiaen (1953).

2. Fig. Le fait, pour une chose, de se manifester de nouveau, d'avoir un regain d'activité, de vigueur. *Réveil d'une douleur. Réveil d'une controverse. Réveil du sentiment national. Réveil d'un volcan après une période d'inactivité.* Loc. *Le réveil de la nature*, le printemps. *Le réveil du jour*, l'aube.

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. *Le Réveil*, mouvement protestant du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui chercha à renouveler la spiritualité en se fondant notamment sur le refus d'une pratique religieuse purement formelle, sur le sérieux de l'engagement personnel et l'importance de l'évangélisation. *Le Réveil s'inspira du méthodisme et du piétisme*. Par méton. Parfois avec une

majuscule. Chacune des formes prises par ce mouvement. *Le réveil pentecôtiste*. (On dit parfois *Revival*). – HIST. *Le réveil des nationalités*, désigne l'ensemble des mouvements d'émancipation nationale qui surgirent au XIX<sup>e</sup> siècle au sein d'empires pluriethniques tels que les empires ottoman et austro-hongrois. *Le réveil des nationalités est aussi appelé « mouvement des nationalités »*.

II. Appareil conçu pour tirer quelqu'un du sommeil par une sonnerie ou un signal sonore, à une heure choisie (on a dit naguère *Réveille-matin*). *Régler son réveil à sept heures, sur sept heures. Réveil mécanique, électronique*. En composition. *Radio-réveil*, voir ce mot.

**RÉVEILLE-MATIN** ◇ n. m. inv. xv<sup>e</sup> siècle. Composé de *réveille*, forme conjuguée de *réveiller*, et de *matin*, employé adverbialement.

1. Appareil conçu pour tirer quelqu'un du sommeil par une sonnerie ou un signal sonore, à une heure choisie (on dit plutôt aujourd'hui *Réveil*).

2. BOT. *Euphorbe réveille-matin*, espèce d'euphorbe ainsi nommée parce que son ombelle s'ouvre le matin en direction du soleil.

**RÉVEILLER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé d'*éveiller*.

1. Tirer du sommeil (on dit aussi, moins souvent, *Éveiller*). *On l'a réveillé au milieu de la nuit, d'un profond sommeil*. Pron. *Se réveiller d'une sieste. Se réveiller matin, dès potron-minet*. Suivi d'un attribut. *Se réveiller frais et dispos*.

Par anal. *Réveiller quelqu'un d'une anesthésie*, le ramener à la conscience. Pron. *Se réveiller d'un coma. Le loir se réveille au printemps*, il sort de son hibernation.

Loc. adj. fig. et fam. *À réveiller un mort, les morts, violent, extrêmement fort. Il fait un vacarme à réveiller un mort. Un grog à réveiller les morts.*

Par ext. Tirer quelqu'un de sa torpeur, de sa nonchalance ou de son inaction. *Le grand air nous réveillera. Son intervention a réveillé même les plus tièdes de ses partisans*. Pron. *Il est grand temps de se réveiller et de passer à l'action. Réveillez-vous, revenez à la réalité.*

Prov. *Il ne faut jamais réveiller un chat qui dort*, il ne faut jamais raviver une ancienne passion, une vieille querelle.

2. Fig. Ranimer, faire réapparaître ce qui était latent. *Ce discours réveilla leur courage. Vous ne faites que réveiller son chagrin. Réveiller des souvenirs*. Par ext. Donner de l'éclat à quelque chose de terne. *Réveiller une robe noire par une écharpe de couleur.*

Pron. *Après l'hiver, la végétation se réveille. Il sentit son ardeur se réveiller.*

\***RÉVEILLEUR, -EUSE** n. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réveiller*.

I. N. 1. Anciennt. Personne chargée de réveiller ceux dont le métier exige qu'ils se lèvent très tôt. *Les réveilleuses des halles de Paris.*

Au masculin. Garde qui parcourait de nuit les rues de certaines villes en criant les heures et en invitant à prier pour les morts. Désignait aussi, dans les communautés religieuses, celui qui était chargé de réveiller les autres moines pour les offices de la nuit.

2. Fig. Celui, celle qui, par ses actes, ses propos, vainc l'apathie, l'indifférence de ses semblables, suscite chez eux une réaction salutaire. *De Gaulle fut le réveilleur du sentiment patriotique.*

**II.** N. m. ZOOLOGIE. Passereau d'Australie, au plumage sombre parsemé de taches blanches, au bec noir et aux yeux d'un jaune éclatant, dont les cris sont particulièrement sonores. *Le réveilleur noir de Tasmanie. Le grand réveilleur d'Australie.*

**RÉVEILLON** n. m. Attesté au XVI<sup>e</sup> siècle, mais probablement plus ancien. Dérivé de *réveiller*.

**1.** Repas de fête pris au cours de la nuit de Noël ou de celle du jour de l'an, généralement à une heure avancée ; par méton., la fête elle-même, particulièrement celle qui a lieu le 31 décembre. *Le réveillon de Noël. Faire réveillon, faire le réveillon après la messe de minuit. Le réveillon du nouvel an ou de la Saint-Sylvestre. Où passerez-vous le réveillon cette année ?*

**2.** BX-ARTS. Vieilli. Touche de couleur vive ou claire utilisée en contraste avec des tons plus sombres pour les relever ou créer un effet de lumière.

**RÉVEILLONNER** v. intr. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réveillon*.

Faire le réveillon, prendre part aux réjouissances du réveillon.

**RÉVÉLATEUR, -TRICE** n. et adj. XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin chrétien *revelator*, « celui qui révèle, révélateur », lui-même dérivé de *revelare*, « dévoiler, révéler ».

**I. N. 1.** Celui, celle qui fait connaître ce qui était secret, caché. *Le révélateur d'un complot, d'une affaire.*

S'emploie surtout aujourd'hui à propos de croyances, de connaissances d'ordre divin ou surnaturel. *Le révélateur d'une doctrine, des mystères d'une religion.*

**2.** N. m. PHOT. Substance chimique, généralement en solution, qui rend visible l'image latente enregistrée sur une plaque, une pellicule, etc. Adj. *Bain révélateur.*

**II.** Adj. Qui dévoile, rend manifeste ce que l'on ignorait ou connaissait mal ; qui illustre parfaitement une chose, la révèle. *L'extase révélatrice d'un mystique. Indice, symptôme révélateur. Un lapsus révélateur. Sa réaction est très révélatrice de son caractère.* Subst., au masculin. *Cet incident fut le révélateur de la crise qui couvait.*

Titre célèbre : *Le Cœur révélateur*, nouvelle d'Edgar Poe (1843).

**RÉVÉLATION** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin chrétien *revelatio*, « action de découvrir, de laisser voir », lui-même dérivé de *revelare*, « dévoiler, révéler ».

**1.** RELIG. Initiative par laquelle Dieu se rend par lui-même manifeste aux hommes, soit par ses œuvres et le monde créé, soit par ses paroles écrites, comme dans la Bible et le Coran, ou non écrites et transmises par la tradition ; par méton., ces paroles telles qu'elles sont contenues dans les livres sacrés ou transmises par la tradition (en ce sens, s'écrit souvent avec une majuscule). *Les religions juive, chrétienne et musulmane sont des religions de la révélation. L'Apocalypse de saint Jean contient la révélation des signes qui annonceront la fin des temps. La révélation du mystère de la Trinité. La Révélation de l'Ancien, du Nouveau Testament.*

**2.** Action de découvrir, de faire connaître à d'autres ce qui était ignoré ou tenu secret. *La révélation d'un scandale, d'un complot. La révélation du nom de ses complices ou, vieilli, la révélation de ses complices.*

Par méton. Ce que l'on fait ainsi connaître. *Un témoin souhaite faire des révélations aux enquêteurs. Une révélation compromettante.* Fig. et souvent plaisant. *Ce n'est pas une révélation, cela était déjà bien connu.*

Par ext. Expérience nouvelle, découverte de ce que, jusqu'alors, on ignorait ou méconnaissait. *Avoir la révélation de la musique. La lecture de ce livre fut pour lui une révélation.*

**3.** Par méton. Artiste, sportif, etc. qui, subitement, rencontre un grand succès public. *Cette chanteuse est la révélation de l'année. Ce joueur issu des qualifications a été la révélation du tournoi.* Par anal. *Ce roman est la révélation de la rentrée littéraire.*

**4.** PHOT. Lors du développement, opération consistant à faire apparaître l'image latente d'un support photographique grâce à un révélateur. *La révélation d'une plaque, d'un film.*

**RÉVÉLER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revelare*, « dévoiler, révéler », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *velare*, « voiler, couvrir ; dissimuler ».

**1.** RELIG. En parlant de Dieu, faire connaître à l'homme des vérités de foi en se manifestant à lui, directement ou par l'intermédiaire de messagers. *Dieu a révélé son dessein de salut aux prophètes. La parole d'Allah fut révélée à Mahomet sous la dictée de l'ange Gabriel.* Pron. *Dieu se révéla à Moïse dans le buisson ardent. Le Père se révéla en son fils Jésus-Christ.*

Au participe passé, adjt. Qui a fait l'objet d'une révélation, qui a été transmis aux hommes par une révélation. *Les religions monothéistes sont des religions révélées. Dogme révélé, vérité révélée. Dépôt révélé ou Donné révélé,* dans la religion chrétienne, ensemble des vérités communiquées aux hommes par la révélation, qui comprend l'Écriture et ce que l'Église doit conserver et transmettre (on dit aussi *Dépôt de la foi*).

**2.** Dévoiler ce qui était tenu caché, mettre au jour ce qui était ignoré, inconnu. *Révéler un secret d'État. Il a enfin révélé ses intentions. Il a révélé sa vraie nature. Les travaux de Pasteur révélèrent que les microbes étaient à l'origine de la contagion des maladies. La radiographie révèle une fracture.* Par affaibl. Laisser paraître, donner à voir. *Son regard révélait la détresse.*

Pron. *La brume se dissipant, le sommet de la montagne se révéla. La splendeur des forêts canadiennes se révèle surtout à l'automne. Elle s'est pleinement révélée en cette occasion,* elle a dévoilé ses intentions, sa personnalité, etc.

Dans une construction attributive. Se montrer, apparaître sous un certain aspect. *Il s'est révélé un adversaire redoutable, un allié précieux. Ces mesures se sont révélées efficaces.*

**3.** Faire accéder quelqu'un à la célébrité de manière soudaine. « *Madame Bovary* » est le roman qui a révélé Flaubert. Pron. *Ce marathonien s'est révélé très tardivement.*

**4.** PHOT. Faire apparaître l'image latente sur un support photographique au moyen d'un révélateur. *Révéler un film, un cliché.*

**REVENANT, -ANTE** n. XVII<sup>e</sup> siècle. Participe présent substantivé de *revenir*.

**1.** Image d'un défunt qui apparaît en divers lieux, sous diverses formes. *Croire aux revenants.* « *Le Fantôme de Canterville* », d'Oscar Wilde, met en scène un revenant qui échoue à effrayer une famille.

Titre célèbre : *Les Revenants*, d'Henrik Ibsen (1882).

**2.** Fam. et plaisant. Personne que l'on revoit de manière inattendue après une longue absence. *Tiens, une revenante !*

**REVENANT-BON** n. m. (pl. *Revenants-bons*). XVII<sup>e</sup> siècle. Composé de *revenant*, participe présent de *revenir*, au sens d'« échoir », et de *bon*, au sens de « profit, avantage ».

Vieilli. Ce qui reste de la somme prévue pour une dépense; profit occasionnel provenant d'un marché, d'une affaire, d'une charge, etc.

Fig. Avantage inattendu que procure une situation. *Le plaisir de la rencontrer fut le revenant-bon de son voyage.* Iron. *L'indicateur a été roué de coups, c'est le revenant-bon du métier.*

**REVENDEUR, -EUSE** n. XII<sup>e</sup> siècle, *revendeor*; XVII<sup>e</sup> siècle, *revendeur*. Dérivé de *revendre*.

1. Celui, celle qui revend des marchandises au détail après les avoir achetées à un fournisseur, à un grossiste. *Revendeur de pièces détachées, de matériel agricole.* Cette société commerciale a de nombreux revendeurs. *Revendeur à la sauvette.*

2. Personne qui fait commerce d'articles d'occasion. *Revendeur de livres, de métaux.* Ancienn. *Revendeuse à la toilette*, femme qui achetait des objets de parure et des vêtements de seconde main qu'elle allait proposer chez les particuliers. *La revendeuse à la toilette est une figure récurrente du « Tableau de Paris » de Louis-Sébastien Mercier.*

\***REVENDICATEUR, -TRICE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revendiquer*.

Qui expose une revendication portant, le plus souvent, sur la jouissance d'un droit. *Des régionalistes revendicateurs d'autonomie.* Par méton. *Discours, texte, pamphlet revendicateur.*

Par ext. Souvent péj. Qui est porté à exprimer des exigences, des réclamations. *Un esprit revendicateur.* Subst. *Un revendicateur, une revendicatrice.*

\***REVENDICATIF, -IVE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revendication*.

Se dit de ce qui exprime ou contient des revendications, généralement d'ordre professionnel ou social. *Action revendicative. Mouvement, programme revendicatif.*

**REVENDICATION** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Réfection du moyen français *reivindicacion*, « action de revendiquer », emprunté du latin juridique *rei vindicatio*, « action de réclamer une chose », composé de *rei*, génitif de *res*, « chose », et *vindicatio*, « réclamation », lui-même dérivé de *vindicare*, « revendiquer; venger ».

1. DROIT. Action de demander, par voie de justice, la mise en possession d'un bien dont on se prétend le propriétaire aux dépens de son détenteur. *Revendication d'un terrain. Revendication de marchandises saisies injustement.* Action en revendication. Par ext. *Revendication d'enfant légitime*, par laquelle les parents prétendus d'un enfant entendent, conjointement ou séparément, faire établir ce lien de filiation.

Au pluriel. Dans une demande de brevet d'invention, énoncé précis de ce qui, dans cette invention, est couvert par le droit de la propriété intellectuelle.

2. Action de réclamer ouvertement ce qu'on regarde comme un droit ou un dû. *Revendication de liberté, de justice, de parité. Revendication d'indépendance.*

Par méton. Le plus souvent au pluriel. Demande, exigence présentée par un groupe professionnel ou social organisé, et portant sur les conditions de vie, de travail, etc. *Revendications syndicales, ouvrières. Les revendications des marins-pêcheurs, des paysans. Leurs revendications salariales n'ont pas abouti.*

Spécialt. PSYCHIATR. *Délire de revendication*, forme de délire paranoïaque se manifestant chez un sujet qui se pense victime d'une injustice ou d'un préjudice et entend en obtenir réparation.

3. Déclaration par laquelle on revendique un acte criminel pour faire entendre une exigence, une protestation. *La revendication d'un attentat.*

**REVENDIQUER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle, *reivindiquier*, puis *revendiquer*. Dérivé régressif de *revendication*.

1. DROIT. Chercher à faire établir, par une action en justice, son droit de propriété sur un bien détenu par un tiers. *Revendiquer des biens spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Revendiquer un héritage.*

2. Réclamer, de manière publique et pressante, la jouissance de ce que l'on regarde comme un droit ou un dû, l'attribution de ce dont on s'estime injustement privé. *Revendiquer la liberté d'information, la liberté de la presse. Revendiquer le droit de vote. Une région qui revendique l'autonomie politique.* Absolt. Souvent en mauvaise part. *Les élèves de cette classe ne cessent de revendiquer.*

3. Assumer ouvertement, pleinement la responsabilité de quelque chose, la part qu'on a prise dans un événement. *Revendiquer la paternité d'une œuvre. Il revendique le rôle qu'il a joué dans cette affaire.* Pron. *Se revendiquer comme*, vouloir être connu, reconnu comme. *C'est un amateur éclairé et qui se revendique comme tel.*

Spécialt. Faire savoir qu'on est l'auteur d'un crime, généralement afin de rendre publics les motifs de son acte. *Cette attaque terroriste n'a pas encore été revendiquée. Revendiquer un enlèvement.*

**REVENDEUR** v. tr. (se conjugue comme *Attendre*). XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vendre*.

1. Vendre ce que l'on possède et, en particulier, ce que l'on a acquis pour en faire commerce. *Revendre sa voiture, son appartement. Revendre une collection personnelle. Un terrain acheté par un promoteur puis revendu par lots. Revendre des actions, un portefeuille. Revendre des bijoux volés.* Absolt. *Acheter en gros pour revendre au détail. Un fripier, un brocanteur qui achète et revend.*

Pron. à valeur passive. *Sur ce marché aux puces, tout se revend.*

Loc. fig. et fam. *Avoir quelque chose à revendre*, en être abondamment pourvu, en avoir plus qu'il n'en faut. *Des chaussures, des costumes, il en a à revendre. Il a de l'enthousiasme, de l'esprit à revendre.*

2. Vendre de nouveau. *La première vente a été annulée et le bien a été revendu.*

**REVEZ-Y** (z se lie à la voyelle y) n. m. inv. XVII<sup>e</sup> siècle. Composé de *revez*, forme conjuguée de *revenir*, et du pronom y.

Fam. Retour de ce que l'on a déjà vécu, connu, senti. *Ce fut comme un revez-y de jeunesse. Avoir pour quelqu'un un revez-y de tendresse.* S'emploie surtout dans l'expression *Avoir un goût de revez-y*, en parlant d'un mets, d'une boisson si délectables qu'ils donnent envie de se resservir. *Ce fromage, ce vin a un goût de revez-y.*

**REVENIR** v. intr. (se conjugue comme *Tenir*, avec l'auxiliaire *Être*). X<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *revenire*, de même sens, lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *venire*, « venir ».

1. Venir de nouveau. 1. Se rendre une nouvelle fois en un lieu, auprès de quelqu'un. *Le médecin doit revenir ce soir. Revenez dans deux heures. L'assassin est revenu sur les lieux de son crime. Dis, quand reviendras-tu ?*

Expr. fig. *Revenir à la charge*, réitérer ses démarches, ses requêtes, ses reproches. *Je reviens vers vous*, formule par laquelle on reprend contact avec un interlocuteur (cette formule est à éviter en dehors de la correspondance administrative et commerciale). Avec le pronom adverbial *y*. *C'est bon pour cette fois, mais n'y revenez pas !* ne recommencez pas.

2. Reparaître après avoir disparu, se manifester, surgir de nouveau. *Le printemps revient. Le calme est revenu. Les forces, l'appétit lui reviennent. Sous ces latitudes, la mousson revient deux fois par an. Cette question n'a pas manqué de revenir dans la conversation.*

Expr. fam. *Revenir sur le tapis*, être de nouveau mentionné, débattu, souvent en parlant d'un sujet controversé. *C'est toujours cette vieille histoire qui revient sur le tapis.*

3. Croître de nouveau, repousser. *Les noisetiers que l'on avait coupés reviennent bien. Le gazon ne revient pas à cet endroit. Les bois des Cervidés reviennent chaque année.* Impers. *On a beau arracher ces ronces, il en revient toujours.*

4. Fig. Considérer, examiner, évoquer de nouveau. *Revenir sur un problème, sur une affaire. Revenir sur un travail pour le corriger. Revenir sur soi, sur soi-même, juger sa conduite, se livrer à un examen de conscience. Ne revenons pas sur le passé ! Inutile de revenir là-dessus, inutile d'y revenir. Il en revient toujours là, il parle toujours de la même chose, il s'y arrête sans cesse.*

Par ext. Changer de sentiment, d'opinion ; se dédire. *Je reviens sur ce que j'ai dit, sur ma déclaration. Revenir sur ses engagements, sa décision, sa parole.* Loc. *Revenir sur le compte de quelqu'un*, modifier en bien ou, plus souvent, en mal son jugement sur lui. *Je suis bien revenu sur son compte.*

II. Regagner son point de départ, un lieu donné. A. En parlant d'une personne. 1. Se rendre de nouveau dans un lieu d'où l'on était parti, notamment celui où l'on réside habituellement. *Il n'en a pas pour longtemps, il ne fait qu'aller et revenir. Je reviens tout de suite. Revenir au pays, au logis. Revenir d'un voyage, de Paris, de l'école. Il est revenu blessé, chargé de lauriers. Revenir sur ses pas, revenir en arrière.* Par anal. *Un animal qui revient mourir au gîte.*

Pron. Avec le pronom adverbial *en*. *Il s'en est revenu par une autre route.*

Dans un sens temporel. *On se croirait revenu dix ans plus tôt.*

Expr. *Revenir dans les fourgons de l'étranger*, voir *Fourgon*. Fig. *Le pays d'où l'on ne revient pas*, la mort. *Revenir de loin*, voir *Loin*. Fam. *Revenir à la case départ*, voir *Case*. *Revenir de l'autre monde, revenir de Pontoise*, n'être pas instruit de ce qui est arrivé depuis peu et que tout le monde sait, s'ébahir mal à propos.

Fig. Éprouver de nouveau pour quelqu'un des sentiments qu'on avait pour lui auparavant. *Cet époux infidèle est revenu à sa femme. Tous ses anciens amis lui reviennent.* Spécialt. *Revenir à Dieu*, retrouver la foi, la piété (on dit aussi, moins souvent, *Retourner à Dieu*).

2. Retourner à ce qu'on prend comme repère, comme référence. *Ils ont pris un chemin de traverse puis sont revenus sur la route principale. Revenir à la ligne pour commencer un nouveau paragraphe.*

Spécialt. SPORTS. *Revenir sur un adversaire, un concurrent*, rejoindre celui qui vous a distancé lors d'une course, d'une poursuite, regagner du terrain sur lui. *Revenir à la marque*, combler son retard, se rapprocher de l'égalité.

3. Retrouver un état plus favorable, notamment après avoir connu des difficultés, éprouvé une vive émotion. *Revenir en grâce, en faveur. Un auteur qui revient à la mode. Revenir à de meilleurs sentiments, à la raison. Revenir de sa frayeur, de son étonnement.* Dans une phrase négative. *Je ne reviens pas de ce que j'ai appris* (vieilli) ou *je n'en reviens pas*, j'ai du mal à croire cela, j'en suis stupéfait.

Loc. *Revenir de maladie* ou *en revenir*, se rétablir, recouvrer la santé. *On le croyait perdu, mais il en est revenu. Revenir à soi*, reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse ; fig., redevenir raisonnable et, par ext., recouvrer son calme. *La colère sembla l'emporter mais il revint à lui presque aussitôt.*

4. Reprendre ce qu'on avait interrompu, délaissé, abandonné. *Revenir à ses études, à son ancien métier. Revenir à sa première idée. Revenir à ses habitudes. Pour revenir, pour en revenir à ce que nous disions*, s'emploie après une digression, une interruption. *Revenons à nos moutons*, voir *Mouton*. *Revenir à ses premières amours.*

5. Se détacher de ce qui a un temps attiré, intéressé, retenu, ou y renoncer. *Revenir des plaisirs du monde. On commence à revenir de cette mode. Il a longtemps soutenu cette théorie, mais il en est revenu. Revenir des égarements de sa jeunesse. Revenir de ses erreurs*, les reconnaître comme telles, s'en libérer. *Il est revenu de tout*, il est désabusé, désenchanté.

B. En parlant d'une chose. 1. Faire retour à son point d'origine. *La balle est revenue le frapper par ricochet. La lettre nous est revenue. Ce meuble de famille est revenu en notre possession.* Fig. *Son nom me revient en tête, en mémoire, à l'esprit* ou, ellipt., *son nom me revient*. Impers. *Il me revient que*, je me souviens que.

Pop. et plaisant. *Voici mon stylo, mais il s'appelle « Reviens », j'entends bien le récupérer.*

Par ext. En parlant d'un propos, être porté à la connaissance de celui qu'il concerne. *Ce que vous avez dit sur moi me revient de tous côtés. Certaines calomnies lui sont revenues aux oreilles, lui sont revenues.* Impers. *Il me revient que vous vous plaignez.*

Expr. proverbiale. *Chassez le naturel, il revient au galop, voir Naturel.*

2. Retrouver l'état qui convient. *Cette nappe est bien revenue au lavage. Revenir à la normale*, voir *Normal*.

3. Spécialt. CUIS. *Faire revenir un aliment*, le saisir rapidement dans la matière grasse. *Faire revenir des oignons, de la viande, des champignons.*

III. Avoir un rapport d'égalité, de conformité avec une autre chose. 1. Équivaloir à quelque chose. *Tout bien considéré, l'un revient à l'autre, les deux solutions reviennent au même. Partir ou rester, cela revient au même. Cela revient à dire que...*

Spécialt. Occasionner une certaine dépense, coûter telle somme. *Le voyage est revenu à mille euros par personne. Cela nous reviendrait trop cher.*

2. Convenir, s'accorder à quelque chose (vieilli). *Cette couleur revient bien à celle de votre habit. Son humeur revient à la mienne.* Ne s'emploie plus guère que dans la locution familière *Revenir à quelqu'un*, lui plaire, lui inspirer confiance, sympathie. *Cet homme ne me revient pas. Elle a une tête, des manières qui ne me reviennent guère.*

IV. Échoir, être attribué à quelqu'un ou lui être légitimement dévolu. *Le profit qui lui revient de la vente. La succession, tombée en déshérence, est revenue à l'État. Tout le mérite de cette découverte lui revient de droit, lui revient.* Impers. *Il ne lui est rien revenu de la fortune de sa mère. Il ne vous en reviendra que des ennuis.*

Par ext. Incomber à quelqu'un, relever de sa responsabilité. *C'est à lui que revient cette tâche ingrate. Impers. Il vous revient de résoudre ce problème.*

**REVENTE** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revendre*, sur le modèle de *vente*.

1. Vente d'un objet, d'un bien et, en particulier, de ce que l'on a acquis pour en faire commerce. *Revente d'une terre, d'un fonds de commerce. Achat et revente d'objets d'art.*

2. Remise en vente d'un bien. *Revente sur folle enchère, à la folle enchère*, qui a lieu lorsque le premier adjudicataire n'a pas pu payer le prix convenu.

**REVENU** n. m. XIV<sup>e</sup> siècle. Participe passé substantivé de *revenir*, au sens d'« échoir ».

1. Somme, ressource constituant la rémunération d'un travail ou le fruit d'un capital pour une période donnée. *Revenu mensuel, annuel. Revenu brut, net. Les salaires, les traitements, les produits des placements et des opérations financières constituent des revenus. Une source de revenus. Une personne sans revenus. Revenu fixe, régulier et d'un montant constant. Revenu casuel*, qui varie selon les circonstances et vient s'ajouter aux ressources régulières que procure un emploi, un office. *Revenus du travail, du capital. Revenus du patrimoine. Revenus fonciers, mobiliers, boursiers. Une propriété d'un bon, d'un faible revenu. Déclarer ses revenus au fisc.* Par ext. Au sing. Ensemble des rentrées d'argent dont on dispose. *Régler sa dépense sur son revenu. Cela dépasse, excède mon revenu.*

Spécialt. FISC. *Impôt sur le revenu*, impôt direct dont doit s'acquitter annuellement chaque contribuable et qui est calculé en fonction de ses ressources financières et de sa situation familiale. *Revenu fiscal*, somme des ressources déclarées par un foyer fiscal avant tout abattement. *Revenu imposable*, dont on a déduit les sommes qui font l'objet d'une exonération. – ADM. *Revenus publics, revenus de l'État*, ensemble des recettes de l'État. *Revenus sociaux*, désigne l'ensemble des prestations, des allocations que l'État verse dans le cadre de la protection sociale. *Revenus de transfert*, attribués aux catégories sociales les plus défavorisées grâce aux mécanismes de redistribution. – ÉCON. *Calculer le revenu national brut par habitant, le revenu par tête d'un pays. Revenu disponible des ménages*, montant que ceux-ci peuvent consacrer à la consommation et à l'épargne. *Revenu discrétionnaire*, montant dont une personne dispose pour des dépenses qui ne sont pas obligatoires. *Politique des revenus*, qui préconise la régulation par l'État de la répartition des ressources issues de l'activité économique entre les diverses catégories sociales.

2. MÉTALL. Traitement thermique que l'on fait subir à un alliage, notamment à l'acier, après la trempe, pour le rendre moins dur et cassant et augmenter sa résilience.

**REVENUE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle, au sens de « retour » ; XIV<sup>e</sup> siècle, aux sens actuels. Forme féminine substantivée du participe passé de *revenir*.

1. SYLVIC. Bois qui repousse sur un taillis après une coupe. *Une belle revenue.*

2. CHASSE. Sortie du bois des bêtes qui viennent paître de nouveau. *À l'heure de la revenue.*

**RÊVER** v. intr. XII<sup>e</sup> siècle. D'origine incertaine.

1. Faire des rêves en dormant, percevoir, au cours de la phase dite paradoxale du sommeil, des images, des représentations qui résultent de l'activité cérébrale. *Pour la psychanalyse, rêver permettrait à l'inconscient de*

*s'exprimer. Rêver d'un ami disparu, d'une rencontre. Rêver de naufrages, d'incendies. Transt. Il a rêvé que sa maison s'écroulait.*

Expr. fig. *Rêver tout éveillé, rêver les yeux ouverts*, être le jouet de son imagination. *Il en rêve la nuit*, il en est obsédé. Fam. *Je rêve, je crois rêver, on croit rêver*, se dit pour exprimer une stupéfaction indignée.

2. Laisser vagabonder sa pensée, son imagination sans prêter attention aux choses présentes, s'abandonner à la rêverie. *Il ne vous écoute pas, il rêve. Cet élève rêve en classe. À quoi rêvez-vous ?*

Class. Réfléchir, méditer sur quelque sujet. *J'ai rêvé longtemps à cette affaire, sur ce qui s'est passé. Cela donne à rêver.*

Titre célèbre : *À quoi rêvent les jeunes filles*, d'Alfred de Musset (1832).

3. Attacher sa pensée à une ambition, à un idéal auxquels on aspire ; désirer vivement. *Rêver de gloire. Rêver d'un monde meilleur. Rêver à de grandes choses. Il rêve depuis toujours de faire le tour du monde. Transt. Rêver la paix universelle* (litt.). *Il ne rêve que succès, que célébrité. Nous n'aurions pu rêver meilleur accueil. Pron. Il se rêvait explorateur.*

Au participe passé, adjt. Qui correspond parfaitement à ce que l'on espérait, à ce que l'on souhaitait. *C'est l'endroit rêvé pour pique-niquer. Présentez-lui votre requête, c'est l'occasion rêvée.*

Expr. *Il rêve !* ou, fam., *il peut toujours rêver !* ses espoirs sont chimériques. *Il ne faut pas rêver*, il ne faut pas prendre ses désirs pour la réalité. *Ne rêver que plaies et bosses*, être de tempérament querelleur.

4. Vieilli. Délirer, divaguer et, par ext., dire des choses déraisonnables, extravagantes. *Il a la fièvre, il commence à rêver. Rêvez-vous d'affirmer cela, de faire cette demande ?*

**RÉVERBÉRATION** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *reverberare*, « repousser, faire rebondir ; réfléchir ».

Renvoi de la lumière, de la chaleur, du son par une surface réfléchissante. *La réverbération des rayons du soleil.*

Spécialt. ACOUST. Prolongation d'un phénomène sonore après l'interruption de la source acoustique, due à la réflexion du son sur les surfaces d'un espace complètement ou partiellement clos. *La réverbération des voix dans la nef d'une église. Installer des panneaux pour limiter la réverbération dans un auditorium. Durée, temps de réverbération* ou, simplement, *réverbération*, temps que met un son à perdre soixante décibels. *La qualité sonore d'un lieu dépend du temps de réverbération.*

**RÉVERBÈRE** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *réverbérer*.

Dispositif réfléchissant la chaleur ou la lumière. *Four à réverbère*, dans lequel la chaleur émise par un système de chauffage est renvoyée par la voûte et la sole construites en matériaux réfractaires. *Cuire des pièces de faïence au four à réverbère.*

S'emploie surtout, par métonymie, pour désigner une lanterne équipée d'un miroir réfléchissant, qui sert notamment à l'éclairage des voies publiques. *Autrefois, les réverbères étaient à quinquet, à gaz. L'allumeur de réverbères dans « Le Petit Prince », de Saint-Exupéry. À la lueur, dans le halo d'un réverbère. Réverbère électrique.*

**RÉVERBÉRER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *reverberare*, « repousser, faire rebondir ; réfléchir », composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *verberare*, « battre de verges », lui-même dérivé de *verbera*, « verges, fouet ; coups de baguette, de fouet ».

Réfléchir, renvoyer la lumière, la chaleur, le son. *La vitre réverbère la lueur des flammes. La paroi rocheuse réverbérait les cris des oiseaux.*

Pron. à sens passif. *La lumière se réverbère sur la neige. Son image se réverbère sur la surface de l'eau.*

Spécialt. ACOUST. Faire persister un son par réverbération. *Un mur de scène permettant de réverbérer le son vers les gradins.* Au participe présent, adjt. *Une surface réverbérante.*

\***REVERDIE** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle, d'abord aux sens de « verdure » et de « joie ». Forme féminine substantivée du participe passé de *reverdier*.

LITTÉRATURE. Au Moyen Âge, composition poétique chantée qui évoque le renouveau printanier dans un jardin, un verger, une prairie servant de cadre à une rencontre amoureuse, et qui invite à la gaieté, au bonheur. *Une reverdie de Colin Muset. Les reverdies s'accompagnaient au flageolet et au tambourin.*

Par ext. Texte, passage d'une œuvre de même inspiration. *La chanson de geste « La Prise d'Orange » s'ouvre par une reverdie.*

**REVERDIR** v. intr. et tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *verdier*.

I. V. intr. En parlant d'un végétal, redevenir vert. *Les pelouses ont reverdi après les averses.* Par méton. *Les montagnes reverdissent au mois de mai.*

Fig. Reprendre vigueur, rajeunir. *Je l'ai trouvé tout reverdi à ma dernière visite.*

II. V. tr. I. Redonner à quelque chose sa couleur verte ou le repeindre en vert. *Le printemps reverdit les champs. Reverdir une palissade, des volets.*

2. PEAUSSERIE. Tremper des peaux brutes dans une grande quantité d'eau qu'on renouvelle fréquemment pour en éliminer les impuretés, leur rendre leur souplesse et les préparer ainsi au tannage.

\***REVERDISSAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle, au sens d'« action de donner à nouveau la couleur verte » ; XX<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Dérivé de *reverdier*.

PEAUSSERIE. Opération par laquelle on reverdit les peaux. *Cuve, bassin de reverdissage.* (On dit aussi *Trempe*.)

**REVERDISSEMENT** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *reverdier*.

Le fait, pour un végétal, de reverdir. *Le reverdissement des aubépines, des haies.* Par méton. *Le reverdissement de la campagne.*

**RÉVÈREMENT** (emmen se prononce *aman*) adv. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révérent*, forme ancienne de *révérend*.

Rare. Avec *révérence*. *Parler révéremment de Dieu.*

**RÉVÉRENCE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *reverentia*, « crainte ; respect, déférence », lui-même dérivé de *revereri*, « craindre ; respecter, vénérer ».

1. Profond respect mêlé de crainte, que l'on éprouve à l'égard d'un être ou d'une chose sacrés. *Manifester sa révérence à Dieu. Traiter les livres saints avec révérence.* Par affaibl. Considération, déférence marquée pour une personne. *Révérence filiale. Cet élève porte une grande révérence à son maître.*

Loc. fam. *Révérence gardée, toute révérence gardée, malgré le respect que je vous porte.* Vieilli. *Révérence parler, sauf révérence*, formules d'excuse accompagnant des termes qui peuvent être jugés inconvenants ou hardis.

Par méton. Avec une majuscule. Titre d'honneur autrefois donné à certains religieux. *Je prie Votre Révérence de remarquer...*

2. Mouvement du corps par lequel on salue de façon solennelle et cérémonieuse, en s'inclinant ou en fléchissant les genoux. *Une grande, une profonde révérence. Faire une révérence bien bas. On fait la révérence aux rois. L'usage veut que les femmes fassent encore la révérence dans certaines occasions réglées par le protocole. Les cours de danse classique se terminent souvent par une révérence faite au professeur.*

Expr. fig. et fam. *Tirer sa révérence à quelqu'un*, prendre congé vivement de lui et sans plus attendre pour faire sentir son désaccord. *Je lui dis ma façon de penser et lui tirai ma révérence.* Pop. *Il a tiré sa révérence*, il est mort.

**RÉVÉRENCIEL, -IELLE** adj. XV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révérence*.

Vieilli. Plein de *révérence*, inspiré par la *révérence*. *Amour révérenciel de Dieu.* Surtout dans la locution *Crainte révérencielle*, éprouvée à l'égard de ceux qui détiennent ou incarnent l'autorité.

**RÉVÉRENCIEUSEMENT** adv. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révérencieux*.

D'une manière *révérencieuse*. *S'adresser révérencieusement à quelqu'un.*

**RÉVÉRENCIEUX, -IEUSE** adj. Attesté au XVII<sup>e</sup> siècle, mais probablement antérieur. Dérivé de *révérence*.

Qui montre de la *révérence*. *Un serviteur révérencieux.* Pj. Qui affecte le respect, qui est exagérément solennel. *Voilà un homme bien révérencieux.*

Par méton. *Ton révérencieux. Paroles révérencieuses.*

**RÉVÉREND, -ENDE** adj. et n. XIII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XIX<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Emprunté du latin *reverendus*, « vénérable », adjectif verbal de *revereri*, « craindre ; respecter, vénérer », pour le sens 1 ; emprunté de l'anglais *reverend*, « révérend », lui-même emprunté du latin *reverendus*, pour le sens 2.

1. Adj. Digne d'être révérend. Ne s'emploie que dans le titre par lequel on désigne un religieux de l'Église catholique, notamment le supérieur d'un ordre, ou par lequel on s'adresse à lui. *La révérende mère supérieure. Le révérend père jésuite Untel. Révérend père, révérende mère* ou, par abréviation, *R.P., R.M. Veuillez agréer, Très Révérend Père...* Subst. Vieilli. *Mon Révérend, mes Révérends.*

2. N. Dans les Églises réformées, titre donné au ministre du culte.

**RÉVÉRENDISSIME** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin chrétien *reverendissimus*, superlatif de *reverendus*, « vénérable ».

Très révérend. Ne s'emploie que dans le titre donné à des cardinaux, des évêques, archevêques et généraux d'ordre. *Son Excellence, son Éminence révérendissime. Le révérendissime père général des Capucins. Révérendissime mère générale.*

**RÉVÉRER** v. tr. (se conjugue comme *Céder*). xv<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revereri*, « craindre ; respecter, vénérer », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *vereri*, « éprouver une crainte respectueuse ou religieuse ».

Traiter un être sacré, une chose sainte avec un profond respect mêlé de crainte. *Révérer Dieu, les saints. Révérer les reliques. Révérer la parole divine. De nombreuses civilisations ont révééré des déesses de la fertilité.* Par affaibl. Honorer quelqu'un à qui l'on reconnaît une qualité éminente, une valeur supérieure. *Révérer sa mère. Cet artiste, ce philosophe avait des disciples qui le révéraient.*

Par ext. *Révérer la mémoire, l'œuvre de quelqu'un. Révérer la vertu.*

**RÊVERIE** n. f. xiii<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rêver*.

1. État de l'esprit occupé d'idées vagues, de pensées vagabondes ; par méton. et souvent au pluriel, l'ensemble de ces idées, de ces pensées. *Agréable rêverie. S'abandonner à une longue rêverie. Elle est perdue dans une douce rêverie. Un appel l'arracha à ses rêveries. Peu de chose suffit à nourrir ses rêveries.*

Titres célèbres : *Les Rêveries du promeneur solitaire*, de Jean-Jacques Rousseau (1782) ; *La Terre et les Rêveries du repos*, de Gaston Bachelard (1949).

2. Vieilli. Le plus souvent au pluriel. Délire dû à la fièvre ; par ext., idée extravagante, chimère. *Les rêveries d'un malade. Il voudrait qu'on tienne ses rêveries pour des vérités.*

**\*REVERNIR** v. tr. xv<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vernir*.

Vernir de nouveau, protéger par une nouvelle couche de vernis. *Poncer puis revernir une table. Un tableau reverni après restauration.*

**\*REVERNISSAGE** n. m. xix<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revernir*.

Action de revernir ; résultat de cette action.

**REVERS** n. m. xiv<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *reversus*, participe passé de *revertere*, « retourner sur ses pas, revenir », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *vertere*, « tourner ».

1. Le côté d'un objet à deux faces opposé à celui qui se présente habituellement au regard. *Le revers d'une tapisserie. Au revers du tableau, de l'estampe. On appelle quatrième de couverture le revers d'un livre. Le revers argenté d'une feuille de peuplier blanc.*

Spécialt. *Le revers de la main*, le dessus de la main. *S'essuyer le front du revers de la main.* Par méton. *Un revers de main, de la main*, mouvement que l'on fait de gauche à droite avec la main droite ou de droite à gauche avec la main gauche, en présentant d'abord le dos de la main. *Frapper quelqu'un d'un revers de main. D'un revers de main, il fit tomber ce qui encombrait la table. Il a balayé les objections d'un revers de la main*, en montrant par ce geste qu'il les considérait comme négligeables. Ellipt. SPORTS. Dans certains jeux de balle, par opposition à *Coup droit*. *Le revers d'un joueur de tennis, de ping-pong. Ce joueur a un excellent revers.*

NUMISM. Côté d'une pièce de monnaie, d'une médaille qui ne porte pas l'effigie ou le motif de gravure principal, par opposition à *Avers*. *Le revers des pièces porte généralement leur valeur faciale. Cette médaille présente sur l'avers une tête d'Auguste, et sur le revers une Victoire.* Loc. fig. *Le revers de la médaille*, l'aspect fâcheux d'une chose, d'une situation par ailleurs avantageuse. Prov. *Toute médaille a son revers.* – FORTIFICATIONS. *Le revers d'une tranchée*, le côté tourné vers la campagne, opposé à celui qui regarde la place. *Le revers d'un fossé*, le bord extérieur, opposé à

celui de l'enceinte. – MILIT. Loc. *À revers*, de flanc ; par l'arrière. *Prendre, attaquer à revers un ouvrage de défense, une troupe ennemie.* – DIPLOMATIE. *Alliance de revers*, qui consiste à s'allier avec un pays situé à l'arrière du pays ennemi de sorte à pouvoir encercler celui-ci en cas de conflit.

Fig. Retournement d'une situation favorable, malheur, coup du sort. *Éprouver, essuyer des revers de fortune. Connaître tour à tour des succès et des revers. Être ferme dans les revers.* Par affaibl. Défaite, échec. *Revers militaires. Subir une suite de revers. Un revers électoral.*

2. COUT. Partie du vêtement qui est pliée sur l'endroit de manière à montrer l'envers, la doublure de l'étoffe, ou qui imite un tel pli. *Revers larges, étroits. Une poche à revers. Faire un revers à son pantalon, à ses manches.* Désigne en particulier la pièce de tissu rapportée à l'encolure puis pliée. *Le revers d'un veston, d'un pardessus. Un uniforme à revers bleus. Fixer, épinglez une décoration sur le revers, au revers d'une veste.*

Par anal. Partie haute de la tige d'une botte, lorsqu'elle est rabattue. *Bottes à revers.*

**\*RÉVERSAL, -ALE** adj. (pl. *Réversaux, -ales*). xvi<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin médiéval *reversales* (*litterae*), de même sens, lui-même dérivé de *reversus*, participe passé de *revertere*, « retourner sur ses pas, revenir ».

DIPLOMATIE. Ancienn. *Une lettre réversale* ou, ellipt. et subst., *une réversale*, une lettre qui faisait état des concessions réciproques de deux parties. *Louis XV n'accepta de reconnaître à Catherine II le titre d'impératrice que lorsqu'on lui eut remis une réversale stipulant que ce titre ne modifierait pas la hiérarchie des cours en Europe.*

**\*REVERSEMENT** n. m. xviii<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *reverser*.

Versement à un tiers d'une somme que l'on a reçue. *Le reversement aux propriétaires des loyers encaissés par une agence immobilière. Reversement de la T.V.A. à l'État. Un ordre de reversement.*

**REVERSER** v. tr. xiii<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *verser*.

1. Verser de nouveau un liquide. *Reverser du vin dans son verre. Reverser à boire aux convives.* Pron. *Se reverser de l'eau.*

2. Transférer à un tiers des fonds qu'on a reçus. *L'entreprise reverse les bénéfices aux actionnaires sous forme de dividendes. Une taxe reversée aux autorités locales. Il reverse une partie de ses revenus à des œuvres charitables.*

**REVERSI** ou **REVERSIS** n. m. xvii<sup>e</sup> siècle. Francisation, d'après *revers*, de l'italien *rovescina*, de même sens, dérivé de *rovescio*, « à rebours », lui-même issu du latin *reversus*, participe passé de *revertere*, « retourner sur ses pas, revenir ».

JEUX DE CARTES. Ancien jeu où le gagnant était celui qui faisait le moins de levées, contrairement à ce qui est d'usage dans la plupart des autres jeux, ou bien qui les faisait toutes. *Mme de Sévigné aimait jouer à l'homme et au reversi. Faire reversi, le reversi*, faire toutes les levées d'une partie.

**RÉVERSIBILITÉ** n. f. xviii<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réversible*.

1. DROIT. Caractère d'un bien réversible (très vieilli). *Le droit féodal stipulait la réversibilité des fiefs, des apanages lorsque le vassal ne laissait pas d'héritier mâle.*

Auj. Qualité d'un droit qui, au décès de son détenteur, peut ou doit se perpétuer en faveur d'un nouveau bénéficiaire, lié au premier par certains liens de droit. *Réversibilité d'une pension, d'une rente viagère sur le conjoint survivant. Réversibilité d'un usufruit.*



Par anal. THÉOL. CHRÉTIENNE. *Réversibilité des mérites*, voir *Mérite*.

Titre célèbre : « Réversibilité », poème des *Fleurs du mal*, de Charles Baudelaire (1857).

2. Caractère de ce qui peut être retourné, de ce dont la disposition, le sens peuvent être inversés. *La réversibilité d'une étoffe. La réversibilité d'une rame de chemin de fer, d'un engin blindé. La réversibilité d'une proposition mathématique.*

3. Qualité de ce qui peut revenir à un état antérieur. Surtout dans des domaines scientifiques. *La réversibilité d'un processus. La réversibilité d'une liaison entre un anticorps et un antigène.*

**RÉVERSIBLE** adj. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin médiéval *reversibilis*, de même sens, lui-même dérivé de *revertere*, « retourner sur ses pas, revenir ».

1. DROIT. Se disait d'un bien, d'une terre pouvant ou devant, dans certains cas déterminés, revenir au propriétaire qui en avait disposé (très vieilli). *Les douaires étaient réversibles.*

Se dit aujourd'hui d'un droit qui, au décès de son détenteur, se perpétue en faveur d'un bénéficiaire uni à lui par certains liens juridiques. *Pension, rente réversible.*

Par anal. THÉOL. CHRÉTIENNE. Se dit des mérites des saints, des justes, dont bénéficient, en vertu de la communion des saints, tous les membres de l'Église.

2. Qui peut être retourné, dont on peut inverser la disposition, le sens. *Un vêtement réversible. Une image réversible.* TECHN. *Hélice réversible*, dont le sens de rotation peut s'inverser. *Pompe à chaleur réversible*, qui, en fonction du sens du transfert de chaleur, peut fonctionner comme radiateur ou comme climatiseur.

Spécialt. MATH. LOGIQUE. Dont les éléments, les termes peuvent être renversés, intervertis. *Équation réversible. Proposition réversible. L'égalité, la tautologie sont des relations réversibles, l'inférence et la prédication des relations non réversibles.*

3. Qui peut revenir à un état antérieur, peut s'annuler ; se dit en particulier d'un processus, d'une réaction, etc. dont le déroulement peut s'inverser dès lors que leur cause disparaît. *La contraception hormonale instaure un état de stérilité réversible. L'élongation d'un ressort est réversible jusqu'à un certain point.*

Spécialt. THERMODYNAMIQUE. *Transformation réversible*, qui a lieu sans dissipation d'énergie et assez lentement pour s'apparenter à une suite continue d'états d'équilibre très proches, si bien qu'elle peut s'inverser à chaque instant. *La transformation réversible constitue un modèle idéal utilisé pour décrire les systèmes isolés.* – CHIM. *Réaction réversible*, au cours de laquelle les réactifs mis en présence sont transformés en produits qui peuvent, pour partie, réagir entre eux et redonner les réactifs initiaux, dans des conditions expérimentales données. *L'estérification est une réaction réversible.*

**RÉVERSION** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *reversio*, « action de rebrousser chemin, de faire demi-tour », lui-même dérivé de *reversum*, supin de *revertere*, « retourner sur ses pas, revenir ».

1. DROIT. Dévolution d'un bien réversible (très vieilli), d'un droit réversible. *Ce duché revint à la couronne par réversion, par droit de réversion. Réversion d'un usufruit. Rente viagère avec réversion en faveur du conjoint survivant. Pension de réversion*, voir *Pension*.

2. RHÉTOR. Figure consistant à reprendre, en inversant leur ordre, certains termes d'une proposition dans celle qui suit. *Les vers de Corneille, écrits à l'occasion de la mort*

*du cardinal de Richelieu, « Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal, / Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien », présentent une réversion.*

3. GÉNÉTIQUE. Mutation qui, chez un organisme présentant un phénotype modifié par une mutation antérieure, entraîne le retour au phénotype initial.

**REVERSIS** n. m. Voir *Reversi*.

**REVÊTEMENT** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revêtir*.

Opération qui consiste à appliquer un matériau à la surface d'un élément de construction ou d'un objet, pour l'ornier, le consolider, le protéger, ou lui conférer certaines propriétés techniques. *Procéder au revêtement d'un sol, d'un mur. Des travaux de revêtement. Un lambris de revêtement.*

Désigne le plus souvent, par métonymie, le matériau ainsi appliqué. *Une paroi au revêtement de marbre. Revêtement isolant, ignifuge. Revêtement d'étanchéité. Le revêtement en bitume d'une chaussée.*

Spécialt. TECHN. Dépôt dont on recouvre une pièce métallique par galvanoplastie, par immersion dans un autre métal en fusion, par placage, etc. – FORTIFICATIONS. Garniture de pierre, de brique, etc. servant à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse.

Par anal. ANAT. Le fait, pour une substance, une membrane, de recouvrir et de protéger un tissu, un organe ; cette substance, cette membrane elle-même. *Aponévrose de revêtement. Le revêtement interne du cœur, des artères.* – BIOL. *Revêtement cireux*, sécrétion de cire qui se forme à la surface de certains organes végétaux et de certaines larves d'insecte. *Le revêtement cireux de la feuille du laurier-rose limite ses pertes en eau.*

**REVÊTIR** v. tr. (*je revêts, nous revêtons ; je revêtais, nous revêtions ; je revêtis ; je revêtirai ; je revêtirais ; revêts, revêtons ; que je revête ; que je revétisse ; revêtant, revêtu*). X<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vêtir*.

1. Habiller quelqu'un de la tenue requise par une situation, par sa position, le munir des insignes de sa fonction, de sa dignité, etc. *Revêtir une femme de sa robe de mariée. Deux aumôniers revêtirent le prélat de ses habits pontificaux.* Pron. *Se revêtir d'un uniforme de parade.* Au participe passé. *Un juge revêtu de sa robe de magistrat.*

Par méton. En parlant d'un vêtement. *Une longue cape le revêtait. Une cuirasse lui revêtait le buste.* Par anal. *La crécerelle est revêtue d'un plumage tacheté. Un poisson, un reptile revêtu d'écailles. La terre était revêtue de neige.*

Fig. Investir quelqu'un d'une mission, le pourvoir d'une distinction. *Le roi revêtit solennellement le seigneur de sa charge. On l'a revêtu du grade d'officier dans l'ordre du Mérite.* Pron. *Il s'est revêtu des pleins pouvoirs.*

Par ext. Donner, conférer tel aspect, telle qualité à quelqu'un, à quelque chose. *Il revêt sa mission d'un caractère sacré. Un mensonge revêtu des apparences de la vérité.*

2. Mettre sur soi une tenue convenant à une circonstance donnée, à sa position, ou les attributs de sa fonction, les insignes de sa charge, etc. *Revêtir un frac, une robe du soir. Revêtir une armure. Le maire revêt l'écharpe tricolore lors des mariages. L'évêque a revêtu sa mitre, sa croix pectorale.* Par anal. *La forêt a revêtu ses couleurs d'automne.*

Fig. Accéder à une fonction, un état, une dignité que symbolise une tenue. *Revêtir la livrée. Revêtir l'uniforme. Revêtir la pourpre cardinalice.*

Par ext. Prendre tel aspect ; avoir tel caractère. *Tartuffe revêt l'apparence du dévot. Ce phénomène peut revêtir bien des formes. Ce jugement revêtait pour moi une grande importance.*

3. Porter sur un document les mentions et indications exigées par la loi, par une autorité compétente pour qu'il soit valide. *Revêtir un acte d'un sceau, d'un contresceau. Revêtir un passeport d'un visa. Jugement, arrêt revêtu de la formule exécutoire. Une lettre revêtue de la signature du ministre. Un livre revêtu du nihil obstat.*

4. Recouvrir un élément de construction, un objet d'une matière destinée à l'ornement, à le protéger, ou à lui conférer certaines propriétés techniques. *Revêtir une cloison de lambris, le sol d'un parquet. Revêtir une terrasse d'un dallage de marbre.* Au participe passé, adjt. *Chemin, route revêtus, pourvus d'un revêtement.*

Par méton. *Faire tomber le crépi qui revêt la façade. Un canapé revêtu de velours.*

Par anal. *Le péritoine revêt l'intestin et les organes environnants.*

**RÊVEUR, -EUSE** adj. et n. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réver*.

I. Adj. 1. Qui se laisse volontiers aller à la rêverie. *Un enfant rêveur.* Par méton. *Expression rêveuse. Des regards rêveurs.*

Par ext. Distract ou absorbé par quelque pensée ou difficulté ; perplexe, incertain. *Il m'a paru inquiet et rêveur. Cette nouvelle vous a troublée, vous voilà toute rêveuse. Votre question, votre remarque me laisse rêveur.*

2. Qui n'a pas le sens des réalités, qui se nourrit de vaines imaginations. *Il est trop rêveur pour mener à bien cette affaire.* Subst. *Un incorrigible rêveur. Un doux rêveur, un être perdu dans d'inoffensives chimères.*

Titre célèbre : *Rêveuse Bourgeoisie*, de Drieu la Rochelle (1937).

II. N. Didact. Personne endormie, qui rêve.

\***RÊVEUSEMENT** adv. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réveur*.

De façon rêveuse ; en laissant vagabonder ses pensées, en se laissant distraire de la réalité. *Paresser rêveusement au coin du feu. Contempler rêveusement le paysage. Dans la « Première Rhapsodie », Claude Debussy utilise l'indication « rêveusement lent ».*

**REVIENT** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emploi substantivé de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent de *revenir*.

Ne s'emploie que dans la locution *Prix de revient* ou *Coût de revient*, prix ou coût d'un produit que l'on calcule en prenant en compte tous les frais de production et de distribution. *Coût de revient du fabricant, du producteur. Vendre au prix de revient, sans faire de bénéfice, à prix coûtant.*

\***REVIF** n. m. XIV<sup>e</sup> siècle, comme adjectif, au sens de « ressuscité » ; XVI<sup>e</sup> siècle, comme terme de marine. Dérivé de *vif*.

MARINE. Intervalle de temps situé entre la période de morte-eau et celle de vive-eau, pendant lequel le coefficient de la marée augmente.

Fig. Renouveau, regain. *Un revif de gaieté, de jeunesse.*

\***REVIGORANT, -ANTE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Participe présent de *revigorer*.

Qui redonne des forces, de la vigueur. *Un air frais et revigorant. Une plante aux propriétés revigorantes.*

Fig. *Une nouvelle revigorante.*

**REVIGORER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vigueur*.

Donner un regain de force, de vigueur. *Ce grog m'a revigoré.* Pron. *Se revigorer par des fortifiants.* Absolt. *L'air de la montagne revigore.*

Fig. *Cette annonce l'a revigoré.*

\***REVIRAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de l'ancien verbe *revirer*, « retourner ».

Vieilli. Opération qui consiste, lors de l'affinage du roquefort, à retourner les fromages et à en racler la surface pour la débarrasser de ses moisissures.

**REVIREMENT** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de l'ancien verbe *revirer*, « retourner ».

1. Changement brusque et complet survenant dans l'opinion, dans la conduite d'un homme, d'un groupe, etc. *Le revirement des électeurs en faveur d'un autre candidat. Il est coutumier de ces revirements.*

Par anal. *Un revirement de fortune. Les revirements du sort.*

2. DROIT. *Revirement de jurisprudence*, se dit lorsque la Cour de cassation ou le Conseil d'État renoncent à l'interprétation qu'ils avaient jusqu'alors retenue pour rendre un jugement et lui en préfèrent une nouvelle.

\***RÉVISABLE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réviser*.

Qui peut être révisé. *Clause révisable. Un crédit à taux révisable. Prix ferme et non révisable.*

(On dit aussi, moins souvent, *Révisible* ; on a écrit aussi *Revisable*.)

**RÉVISER** v. tr. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revisere*, « revenir pour voir », composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *visere*, « voir attentivement, examiner », lui-même dérivé de *videre*, « voir ».

1. Revoir, examiner de nouveau quelque chose pour le modifier, le réformer, ou le mettre à jour. *Réviser le règlement intérieur. Réviser la Constitution. Le loyer sera révisé à l'expiration du bail. Prix révisés à la hausse, à la baisse. Cet ouvrage est reparu dans une version révisée.*

Spécialt. DROIT. Soumettre une décision de justice à un nouvel examen. *Réviser un jugement.* Par méton. *Réviser un procès.* – IMPRIMERIE. *Réviser des épreuves*, vérifier que les corrections portées sur les épreuves précédentes ont bien été prises en compte.

Fig. *Après ce discours, j'ai révisé mon opinion, mon jugement sur lui. Il est tout prêt à réviser sa position et à trouver un compromis.*

2. Soumettre une machine, une installation, etc. à des vérifications et, le cas échéant, à des réparations pour la remettre en état de fonctionner normalement. *Réviser un moteur. L'installation électrique du bâtiment a été révisée.*

3. Revoir, reprendre ce qu'on a déjà étudié en vue d'un contrôle, d'un examen, d'un concours. *Réviser une question d'histoire, une leçon de géographie.* Par méton. *Réviser son examen.* Absolt. *Il a pris le temps de réviser.*

Par ext. *Un comédien qui réviser son rôle avant d'entrer en scène.*

(On a écrit aussi *Reviser*.)

**RÉVISEUR, -EUSE** n. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réviser*.

Personne qui vérifie la bonne exécution d'une tâche, d'un travail. *Réviseur de traductions.* COMPT. *Réviseur des comptes* ou *réviseur comptable*, qui contrôle les opérations comptables et financières d'une entreprise, d'un organisme. – IMPRIMERIE. Employé chargé de la révision des épreuves.

(On a écrit aussi *Reviser*.)

\***RÉVISIBILITÉ** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révisible*.

Caractère de ce que l'on peut revoir, réexaminer. *Révisibilité des taux d'intérêt.*

\***RÉVISIBLE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *réviser*.

Qui peut être révisé (on dit plutôt *Révisable*).

**RÉVISION** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin tardif *revisio*, de même sens, dérivé de *revisere*, « revenir pour voir ».

1. Action par laquelle on soumet quelque chose à un nouvel examen pour le modifier, le réformer, l'adapter à de nouvelles circonstances ; résultat de cette action. *Révision d'un article de loi. Révision d'un traité. Sous la V<sup>e</sup> République, les révisions constitutionnelles sont ratifiées par référendum ou par un vote du Parlement réuni en congrès. La révision du montant d'une pension alimentaire. Procéder à la révision d'une édition critique, d'une traduction.*

Spécialt. ADM. *La révision générale des politiques publiques* ou, par abréviation, *la R.G.P.P.*, voir *Public I*. – DROIT PÉNAL. Procédure qui permet de demander un nouveau jugement au bénéfice d'une personne jugée coupable d'un crime ou d'un délit, dans l'un des cas et selon la procédure prévus par le Code de procédure pénale. *Une demande en révision fondée sur la révélation de faits nouveaux. Faire annuler un jugement, faire réhabiliter la mémoire de quelqu'un par voie de révision.* Par anal. *Le premier procès en révision d'Alfred Dreyfus eut lieu à Rennes en 1899.* – DROIT CIVIL. *Recours en révision*, recours extraordinaire tendant à faire rétracter, pour l'une des causes énumérées par la loi, un jugement passé en force de chose jugée, pour qu'il soit à nouveau statué en fait et en droit. *Le recours en révision a remplacé la requête civile.* – IMPRIMERIE. *Révision d'épreuves*, relecture minutieuse destinée à vérifier que les corrections figurant sur les épreuves précédentes ont bien été prises en compte. – MILIT. *Conseil de révision*, organisme, supprimé en 1970, qui décidait, notamment en fonction de critères médicaux, de l'affectation au service militaire ou de l'exemption des jeunes hommes de chaque classe d'âge.

2. Ensemble de contrôles, de vérifications effectués afin de juger de l'état d'un mécanisme, d'une installation, et de remédier à ses éventuels défauts. *Révision d'un ascenseur. Le grand carénage permet la révision complète d'un navire. La révision annuelle d'une voiture.*

3. Action de revenir sur ce que l'on a étudié, appris en vue d'un contrôle, d'un examen, d'un concours. *La révision des déclinaisons latines, des verbes irréguliers allemands. Il n'a pas commencé ses révisions.*

(On a écrit aussi *Revision*.)

\***RÉVISIONNEL, -ELLE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révision*.

DROIT. Qui a trait à la révision d'un texte de loi, d'un jugement, etc.

\***RÉVISIONNISME** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révisionniste*.

Position, attitude d'un révisionniste. *Le révisionnisme des dreyfusards. Dans la querelle sino-soviétique des années 1960, Mao Tsé-toung accusait de révisionnisme les responsables politiques de l'U.R.S.S. Péj. En raison de son livre sur les chambres à gaz, il a été taxé de révisionnisme* (en ce sens, on dit aussi *Négationnisme*).

Par méton. *Un ouvrage qui relève du révisionnisme.*

\***RÉVISIONNISTE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révision*.

1. Qui réclame la révision d'une loi, d'une décision de justice, etc. ou qui est favorable à cette révision. *Opposés aux lois constitutionnelles de 1875, les partisans du général Boulanger étaient appelés « républicains révisionnistes ».*

Subst. *Le journaliste Bernard Lazare, qui prit la défense d'Alfred Dreyfus après sa condamnation, fut un des premiers révisionnistes.*

Par méton. *Un courant révisionniste.*

2. Se dit de celui qui remet en question la doctrine d'un mouvement, d'un parti politique auquel il appartient. *Sous l'influence de Vladimir Jabotinsky, un parti révisionniste fut créé dans les années 1920 pour réformer le sionisme.* A été notamment employé de manière polémique dans l'histoire du marxisme pour désigner les penseurs qui souhaitaient réviser l'ensemble théorique élaboré par Marx et Engels afin de promouvoir le réformisme. *Marxistes révisionnistes. Jaurès fut considéré comme révisionniste.* Subst. *Eduard Bernstein et Otto Bauer ont été traités de révisionnistes par les marxistes orthodoxes.*

Par méton. *Des conceptions révisionnistes.*

3. Se dit d'un historien qui, en élaborant de nouvelles hypothèses, revient sur l'interprétation dominante de faits historiques. *Pour ses travaux sur la Révolution, François Furet est parfois classé parmi les auteurs révisionnistes* ou, subst., *parmi les révisionnistes.* Par méton. *Les thèses d'Ernst Nolte sur les totalitarismes sont qualifiées de révisionnistes.*

4. Se dit, péjorativement, de quelqu'un qui nie le génocide des Juifs par les nazis ou cherche à en minimiser l'ampleur (on dit aussi parfois *Négationniste*). *Un écrivain révisionniste* ou, subst., *un révisionniste.* Par méton. *Un discours révisionniste.*

\***REVISITER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle, au sens propre ; XX<sup>e</sup> siècle, au sens figuré. Dérivé de *visiter*.

Visiter de nouveau un lieu. *Prendre plaisir à revisiter une ville, un musée.*

Fig. Présenter un ouvrage de l'esprit sous un éclairage nouveau, en donner une nouvelle interprétation, une nouvelle version. *La comédie musicale « West Side Story » revisite le drame de Roméo et Juliette.*

\***REVISSER** v. tr. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *visser*.

Visser de nouveau ce qui était dévissé. *Revisser un boulon, un écrou. Revisser le couvercle d'un bocal.*

\***REVITALISATION** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revitaliser*.

Action de revitaliser ; résultat de cette action. *La revitalisation d'une banlieue.*

\***REVITALISER** v. tr. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vital*.

Rendre sa vigueur, sa vitalité à une partie du corps, à l'organisme. *Une lotion censée revitaliser l'épiderme.*

Fig. Redonner à une région, à une branche d'activité, à une entreprise, etc. son dynamisme, sa prospérité. *Revitaliser un territoire rural. Revitaliser le transport ferroviaire.*

\***REVIVAL** (se prononce généralement *rivaivôl*) n. m. (pl. *Revivals*, se prononce *rivaivôlz*). XIX<sup>e</sup> siècle. Mot anglais, signifiant « renaissance, recouvrement de vitalité », lui-même dérivé de *to revive*, « revivre ».

RELIG. CHRÉTIENNE. Syn. rare de *Réveil*.

**REVIVIFICATION** n. f. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revivifier*.

1. Action de revivifier ; fait de se revivifier. *La revivification de la végétation par les pluies d'automne. La revivification des forces physiques, morales.* Fig. *La revivification d'un mythe.*

Spécialt. BIOL. Syn. de *Reviviscence*.

2. Par anal. CHIM. Vieilli. Désignait plusieurs opérations destinées à restituer à un corps, notamment à un métal, certaines de ses propriétés. *La revivification du mercure permettait de lui rendre sa fluidité. La revivification du charbon animal.*

**REVIVIFIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vivifier*, avec influence du latin chrétien *revivificare*, « ramener à la vie ».

Vivifier de nouveau, revigorer, redonner force et vie. *Il était très faible, mais le grand air l'a revivifié. La pluie revivifie les plantes, la terre.* Pron. *Se revivifier à la campagne.*

THÉOL. CHRÉTIENNE. *La grâce revivifie le pécheur, le rend à la vie spirituelle.*

Fig. *Revivifier le sentiment national, le débat démocratique.*

Par anal. CHIM. Ancienn. Procéder à la revivification d'un corps.

**REVIVISCENCE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin chrétien *reviviscentia*, de même sens, lui-même dérivé de *reviviscere*, « revivre, revenir à la vie ».

Le fait de revenir à la vie, de montrer de nouveau des signes de vie. *La reviviscence de la nature au printemps.* Surtout dans des domaines spécialisés. THÉOL. CHRÉTIENNE. Le fait, pour un mérite rendu vain par le péché, de retrouver son efficace lorsque la miséricorde de Dieu remet le pécheur en état de grâce. – BIOL. Faculté qu'ont certains organismes, lorsqu'ils sont réhydratés, de quitter l'état de vie ralentie dans lequel ils se trouvent en période de dessiccation (on dit aussi *Revivification*). *Reviviscence des lichens.*

Fig. Réapparition d'un sentiment, d'une émotion que l'on croyait éteints, d'un souvenir enfoui, etc. *La reviviscence d'un amour.*

(On trouve aussi *Réviviscence*.)

**\*REVIVISCENT, -ENTE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Tiré de *reviviscence*, avec influence du latin *reviviscens*, participe présent de *reviviscere*, « revivre, revenir à la vie ».

BIOL. Doué de reviviscence. *Les sphaignes sont des mousses reviviscentes.*

(On trouve aussi *Réviviscent*.)

**REVIVRE** v. intr. et tr. (se conjugue comme *Vivre*). X<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *revivere*, « vivre à nouveau », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *vivere*, « vivre ».

I. V. intr. 1. Ressusciter, revenir à la vie. *Selon l'Évangile de saint Jean, Jésus-Christ fit revivre Lazare. Il espère revivre dans un monde meilleur. Pour les anciens Égyptiens, le défunt devait revivre sous une autre forme.*

Dans le langage de la spiritualité. *Revivre à la grâce, revenir en état de grâce.*

Par exag. *Il était au plus mal, mais cette cure l'a fait revivre. Depuis que je suis rassuré sur leur sort, je revis, je me sens revivre.*

Fig. Trouver une nouvelle existence en la personne d'un autre. *Les parents pensent revivre dans leurs enfants.*

2. En parlant d'une chose. Renaître, exister de nouveau après avoir décliné ou disparu. *On voit revivre des modes depuis longtemps oubliées. Le Dictionnaire de l'Académie française fait revivre des mots tombés en désuétude.* « *La Reine Margot* », d'Alexandre Dumas, fait revivre le couronnement d'Henri IV, en donne une peinture vivante, évocatrice.

II. V. tr. Vivre de nouveau un moment, une époque, un événement de sa vie. *J'aimerais revivre ces jours d'insouciance. Pour rien au monde, je ne voudrais revivre pareille épreuve.* Fig. *Revivre en esprit les épisodes marquants de son enfance. Il ne cesse de revivre en rêve son accident.*

**\*RÉVOCABILITÉ** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révocable*.

DROIT. Caractère de ce qui est révocable ; qualité d'une personne révocable. *Révocabilité d'une donation entre époux. Révocabilité du mandataire par le mandant.*

**RÉVOCABLE** adj. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revocabilis*, « qu'on peut faire revenir ; sur quoi on peut revenir », lui-même dérivé de *revocare*, « rappeler, faire revenir ».

DROIT. Se dit d'une chose qui peut être révoquée, annulée, ou d'une personne qui peut faire l'objet d'une mesure de révocation, être destituée. *Une procuration, une donation révocable. Pendant la Commune, les représentants du peuple étaient élus au suffrage universel direct et révocables à tout instant.*

Par ext. *Selon saint Paul, les promesses de Dieu ne sont pas révocables.*

**RÉVOCATION** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revocatio*, « rappel », puis « annulation », lui-même dérivé de *revocare*, « rappeler, faire revenir ».

DROIT. 1. Annulation d'un acte soit parce que son auteur se rétracte, soit parce que des circonstances prévues par la loi l'invalident. *Révocation d'un testament par son auteur. Révocation d'un contrat, d'une autorisation de prélèvement. L'indignité du bénéficiaire est un motif de révocation d'une donation. Révocation d'une convention pour cause d'inexécution des conditions.* HIST. *La révocation de l'édit de Nantes, par laquelle Louis XIV, en 1685, interdit de nouveau le culte protestant en France, l'Alsace exceptée.*

Spécialt. DROIT PÉNAL. Retrait, en général à titre de sanction, d'une mesure obtenue par décision de justice. *Une révocation de sursis. Le juge de l'application des peines a ordonné une révocation de la libération conditionnelle de ce condamné.*

2. Mesure disciplinaire consistant à exclure un fonctionnaire de l'Administration. *Révocation d'un préfet.*

Par ext. *La révocation d'un gérant de société par l'assemblée des actionnaires. La révocation d'un syndic.*

Spécialt. DROIT CONSTITUTIONNEL. *Révocation populaire*, procédure permettant aux citoyens, dans certains États, de mettre fin au mandat électif d'un ou de plusieurs de leurs représentants avant le terme légal. *La révocation populaire est en vigueur dans certains cantons suisses.*

**RÉVOCATOIRE** adj. XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revocatorius*, « destiné à rappeler », lui-même dérivé de *revocare*, « rappeler, faire revenir ».

DROIT. Qui entraîne la révocation. *Disposition, décision révocatoire. L'action paulienne est révocatoire.*

**REVOICI** ou **REVOILÀ** présentatif. XIV<sup>e</sup> siècle, pour *revoilà* ; XVI<sup>e</sup> siècle, pour *revoici*. Dérivé de *voici* ou de *voilà*.

Fam. Souligne le retour de quelqu'un, la réapparition de quelque chose. *Revoici nos amis. Revoilà la pluie. Revoilà notre vieux village.* Souvent accompagné d'un pronom personnel antéposé. *Me revoici ! Le revoilà plongé dans ses pensées.*

**REVOIR** v. tr. et intr. (se conjugue comme *Voir*).  
X<sup>e</sup> siècle, *revedeir* ; XI<sup>e</sup> siècle, *revoeir*, puis *revoir*. Dérivé de *voir*.

**I. V. tr. A.** Voir de nouveau quelqu'un ou quelque chose. **1.** Percevoir une nouvelle fois par la vue. *Je l'ai revu discuter avec elle. On peut d'ici voir des chamois à l'aube et les revoir au crépuscule. En revoyant ce tableau, il y a découvert de nouveaux détails.* Spécialt. *Revoir un ballet, une pièce de théâtre*, assister de nouveau à leur représentation.

Par ext. Être le témoin de quelque chose que l'on a déjà connu, vécu. *Nous allons bientôt revoir les beaux jours. On n'a jamais revu pareille magnificence. Puisse-nous ne jamais revoir une période aussi troublée !*

Pron. à valeur passive. *Une crue semblable à celle de 1910 à Paris pourrait bien se revoir.*

Expr. fig. *Ne pas revoir la couleur de son argent*, ne pas être remboursé.

**2.** Rencontrer de nouveau quelqu'un de manière fortuite ou concertée. *Je l'avais vu hier, je l'ai revu aujourd'hui. Que je ne vous revois plus ici !* s'emploie en manière de menace. Pron. à valeur réciproque. *Quand nous reverrons-nous ? Ils décidèrent de se revoir bientôt.* S'emploie en particulier à propos d'une relation amoureuse. *Ils s'étaient séparés mais se revoient depuis peu.*

Se dit aussi lorsque l'on se retrouve en présence de quelqu'un qu'on n'a pas vu depuis longtemps. *Revoir un ami d'enfance. Il voudrait revoir ses enfants avant de mourir.* Par ext. *Il n'a jamais revu son pays natal.*

Subst. Surtout dans la locution *Adieu jusqu'au revoir* (vieilli) ou, ellipt., *Au revoir*, formule de politesse employée afin de prendre congé lorsque la séparation n'est pas envisagée comme longue ou définitive. *Au revoir, à demain ! Dire au revoir à quelqu'un. Ce n'est qu'un au revoir, pas un adieu.*

**3.** Fig. Faire renaître des êtres, des faits du passé par la mémoire, le souvenir. *Je revois mon frère enfant. Il la revoit marchant à grands pas, qui marchait à grands pas. Revoir une scène avec précision, dans tous ses détails.* Pron. *Se revoir tel qu'on était à vingt ans. Je me revois encore pleurant d'émotion.*

**B.** Soumettre de nouveau quelque chose à un examen.

**1.** Réexaminer quelque chose pour le vérifier et, le cas échéant, le corriger, l'améliorer ; modifier, adapter. *Revoir des comptes. Revoir un manuscrit. Ce règlement doit être revu. Nous sommes obligés de revoir nos prévisions économiques. Revoir des objectifs à la hausse, à la baisse.*

Loc. adj. *À revoir*, indication portée sur un travail jugé insatisfaisant. *Chapitre, article à revoir.* Expr. fig. *Revoir sa copie*, se dit lorsqu'on pense qu'un projet doit être repris, remanié. *Le gouvernement devra revoir sa copie.*

Au participe passé. Adj. *Édition revue et corrigée, revue et augmentée.* Subst., dans la locution *Au revu de*, après un nouvel examen de. *Au revu de ces pièces, il faut rouvrir l'enquête.*

**2.** Étudier de nouveau quelque chose pour se le remettre en mémoire et affermir ses connaissances. *Revoir un sujet, une matière d'examen. Revoir ses notes avant un cours, une conférence. Faire revoir ses leçons à un enfant.*

**II. V. intr. VÈN.** *Revoir d'un cerf*, se représenter ses caractères à partir des traces qu'il a laissées. *Le cerf a passé par ici, j'en revois, j'en ai revu.* Subst. *Il y a beau revoir, mauvais revoir*, il y a une empreinte du pied bien marquée, peu visible.

**I. REVOLER** v. intr. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *voler I*.

**1.** Voler de nouveau. *Cet oiseau blessé ne pourra revoler. Faire revoler un dirigeable, un ancien avion de combat.* Par méton. *Ce pilote n'a pas revolé depuis son accident.*

**2.** Retourner quelque part en volant. *L'oiseau revole vers son nid, jusqu'à la forêt.*

\***II. REVOLER** v. tr. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *voler II*.

Voler, dérober de nouveau. *Se faire revoler sa bicyclette.*

**REVOLIN** n. m. XV<sup>e</sup> siècle. Composé à l'aide du préfixe intensif *re-* et de *-volin*, issu du latin populaire *volimen*, altération de *volumen*, « chose enroulée », lui-même dérivé de *volvere*, « rouler, tourner ».

**MARINE.** Effet créé par le vent lorsqu'il est renvoyé par un obstacle et change de direction en tournoyant. *Les navires à l'ancre sous les falaises furent tourmentés par des revolins.*

**RÉVOLTANT, -ANTE** adj. XVIII<sup>e</sup> siècle. Participe présent de *révolter*.

Qui suscite une forte réprobation, une indignation violente et porte à la révolte, à la critique vive. *Une injustice révoltante. Ce luxe ostentatoire est révoltant. Il est révoltant de faire preuve d'un tel cynisme.*

**RÉVOLTE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *révolter*.

Soulèvement, action collective et souvent violente que mène, contre une autorité établie, un groupe qui refuse un système politique ou social, des lois, des décisions jugées insupportables ou iniques. *Pousser, porter à la révolte. Mater, étouffer une révolte. Un vent de révolte souffle sur le pays. Spartacus, en 73 avant Jésus-Christ, conduisit la dernière révolte d'esclaves de la Rome antique. La révolte du papier timbré éclata en 1675 dans l'Ouest de la France à la suite d'une hausse des taxes. La révolte des camisards au XVIII<sup>e</sup> siècle, des canuts en 1831. En 1793, la levée en masse fut à l'origine des révoltes chouanne et vendéenne.*

Expr. *Lever, brandir l'étendard de la révolte*, mener un mouvement de rébellion, inciter au soulèvement.

**MILIT.** Refus collectif d'obéir aux ordres, qui conduit notamment à prendre les armes sans autorisation et à se livrer à des violences. *Le Code de justice militaire punit la révolte d'emprisonnement ou de réclusion criminelle.*

Par ext. Violente indignation, colère éprouvée par un individu devant ce qui lui paraît inacceptable. *Révolte morale, intellectuelle. Face à cette accusation, il eut un mouvement de révolte. Un adolescent en révolte ouverte contre sa famille. Esprit de révolte*, qui porte à rejeter l'autorité, la contrainte.

\***RÉVOLTÉ, -ÉE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Participe passé de *révolter*.

Qui se soulève contre une autorité, participe à une révolte ; qui conteste, refuse un état de fait, une idée, manifeste de l'indignation. *Des tribus révoltées. Lucifer est aussi appelé l'ange révolté. Une province révoltée. L'opinion révoltée demande justice.*

Subst. *Les révoltés se sont rendus maîtres de la place.*

Titre célèbre : *L'Homme révolté*, d'Albert Camus (1951).

**RÉVOLTER** v. tr. XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'italien *rivoltare*, dérivé de *voltare*, « tourner », lui-même issu du latin tardif \**volvitare*, fréquentatif de *volvere*, « tourner ».

**1.** Class. Soulever un groupe contre une autorité établie et l'appeler à s'en libérer par la violence. *C'est lui qui a révolté ces provinces.*

S'emploie surtout aujourd'hui à la forme pronominale. *Se révolter contre le tyran. Tout le pays s'est révolté.*

**2.** Susciter en quelqu'un un violent rejet, l'indigner, le choquer profondément. *Par ses mensonges, il a révolté tous les esprits. Ce nouvel impôt révolte les contribuables.*

*Elle est révoltée par tant de mauvaise foi ou, litt., de tant de mauvaise foi. Cela me révolte. Absolt. Une pareille injustice ne peut que révolter.*

Pron. Refuser, remettre en cause ce qui est communément admis ou ce qu'on perçoit comme une contrainte, une sujétion, ou encore ce qu'on juge néfaste. *Se révolter contre la discipline. Se révolter contre sa condition.*

Par ext. *Voilà qui révolte le bon sens. Le bon goût se révolte devant tant de laideur.*

**RÉVOLU, -UE** adj. XIV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revolutus*, participe passé de *revolvere*, « rouler en arrière ; dérouler », lui-même dérivé de *volvere*, « tourner ».

**1.** ASTRON. Vieilli. S'est dit du cours des planètes et des astres lorsque ceux-ci sont revenus à leur point d'origine, au terme de leur mouvement périodique. *Avant que le cours de Saturne soit révolu.*

**2.** Se dit d'une période de temps cyclique qui est achevée. *Après une année révolue. Le mois, l'an, le siècle n'était pas encore révolu. Il a soixante-quinze ans révolus, il est dans sa soixante-seizième année.*

Par ext. Qui a pris fin ; qui appartient au passé. *Le délai qui vous était accordé est maintenant révolu. Des mœurs qui appartiennent à une époque révolue.*

**\*RÉVOLUTÉ, -ÉE** adj. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *revolutus*, participe passé de *revolvere*, « rouler en arrière ; dérouler », lui-même dérivé de *volvere*, « tourner ».

BOT. Se dit d'une feuille ou d'un pétale dont le bord est naturellement roulé vers l'extérieur (on a dit aussi *Révolutif*). *Les feuilles du romarin, les pétales du cyclamen sont révolutés.*

**RÉVOLUTIF, -IVE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle, d'abord dans l'expression *théologie révolutive*, « théologie qui annonce le retour du Christ » ; XVIII<sup>e</sup> siècle, aux sens actuels. Dérivé du latin *revolutus*, participe passé de *revolvere*, « rouler en arrière ; dérouler ».

Vieilli. **1.** BOT. Syn. de *Révoluté*.

**2.** SC. *Mouvement révolutif*, qui constitue une révolution. *Le mouvement révolutif d'un astre. Le mouvement révolutif des plantes volubiles comme la clématite ou la bignone.*

**RÉVOLUTION** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle, au sens I ; XVI<sup>e</sup> siècle, au sens II. Emprunté du latin chrétien *revolutio*, « retour, retournement (sur soi) », lui-même dérivé de *revolvere*, « rouler en arrière ; dérouler ».

**I.** SC. Déplacement d'un objet autour d'un point central ou d'un axe, qui suit une courbe fermée. **1.** ASTRON. Orbite qu'un astre ou un satellite artificiel décrit périodiquement autour d'un autre corps céleste (on dit aussi, moins souvent, *Évolution*). *La révolution de Vénus autour du Soleil. Période de révolution sidérale, période de révolution* ou, ellipt., *révolution*, laps de temps séparant deux passages consécutifs d'un astre, d'un satellite en un point donné de son orbite (on dit aussi simplement *Période*). *La révolution de la Terre autour du Soleil est de 365 jours, 6 heures et 9 minutes environ. Révolution synodique d'une planète*, temps que met une planète à retrouver une configuration spatiale donnée par rapport au Soleil et à la Terre.

Par anal. Retour, à intervalles réguliers et selon un même ordre, d'une suite de phénomènes ; durée nécessaire à ce retour. *La révolution des saisons, des siècles.* Spécialt. PHYSIOL. *Révolution cardiaque*, succession des trois mouvements que sont la contraction des oreillettes, celle des ventricules et le relâchement de l'ensemble, qui se déroule de façon cyclique à chaque battement du cœur.

– SYLVIC. Temps s'écoulant entre l'ensemencement et la coupe définitive dans une futaie régulière, ou entre deux coupes d'un taillis sous futaie.

**2.** GÉOM. Rotation complète d'une courbe, d'un plan, d'une figure autour d'un axe fixe. *Axe de révolution. Surface de révolution*, surface engendrée par une ligne ou une courbe, appelée génératrice, qui tourne autour d'un axe. *La sphère, le tore sont des surfaces de révolution. Figure de révolution* ou *Solide de révolution*, figure obtenue dans l'espace par la rotation d'une figure plane autour d'un axe. *Cône, cylindre, ellipsoïde, paraboloides de révolution.*

Par ext. TECHN. Mouvement de rotation complet d'une pièce autour d'une autre qui est fixe. *L'engrenage est mû par la révolution des roues dentées autour d'un axe. Pièce de révolution*, qui tourne autour d'une autre, ou autour de laquelle s'articulent une ou plusieurs pièces décrivant un mouvement circulaire. *Pièce de révolution d'une machine-outil, d'une fraiseuse.*

**3.** Par méton. BÂT. Portion d'un escalier formant un tour complet. *La première, la seconde révolution. Escalier à double révolution*, qui comporte deux volées entrecroisées et indépendantes accomplissant le même tracé de part et d'autre d'un axe médian. *L'escalier à double révolution du château de Chambord est attribué à Léonard de Vinci.*

**II.** Bouleversement du cours des choses humaines.

**1.** Changement radical et profond touchant à la vie d'une société. *Révolution dans les sciences, dans les arts, dans les mœurs. L'invention de l'imprimerie par Gutenberg fut une révolution dans l'histoire de l'humanité. La miniaturisation des circuits imprimés, la numérisation des données ont permis des révolutions technologiques. La révolution du cinéma parlant.*

Spécialt. PRÉHIST. *La révolution néolithique*, caractérisée par l'émergence, dix mille ans environ avant Jésus-Christ, de l'agriculture et le remplacement par des tribus sédentarisées des tribus nomades de chasseurs et de cueilleurs. – HIST. *Révolution agricole*, transformation profonde des méthodes de culture et d'élevage qui toucha du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle l'agriculture occidentale, en premier lieu aux Pays-Bas et en Angleterre. *Révolution industrielle*, voir *Industriel*. *Révolution verte*, amélioration de la productivité agricole dans les pays en voie de développement obtenue, à partir des années 1960, grâce à l'intensification des cultures et à l'introduction de semences à haut rendement. *La révolution nationale*, voir *National*. *La Grande Révolution culturelle prolétarienne* ou, simplement, *la Révolution culturelle*, en République populaire de Chine, mouvement violent organisé par Mao Tsé-toung à partir de 1966 pour reprendre le contrôle du Parti en imposant un bouleversement systématique des mentalités, des valeurs et des modes de vie traditionnels. *Durant la Révolution culturelle, des millions de Chinois, notamment des intellectuels, furent envoyés dans des camps de rééducation à la campagne et massacrés.*

– ÉPISTÉMOLOGIE. *Révolution copernicienne*, nom donné au changement de représentation du monde qui eut cours du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux découvertes scientifiques de Copernic, Kepler, Galilée et Newton, et se traduisit notamment par le passage d'une conception géocentrique à une conception héliocentrique de l'Univers. *Dans la « Critique de la raison pure », Kant affirme procéder à une révolution copernicienne en philosophie, plaçant le sujet, et non plus l'objet, au centre de sa théorie de la connaissance.* Par ext. *La découverte des lois de la perspective constitue une révolution copernicienne dans l'histoire de la peinture occidentale.*

Titre célèbre : *La Révolution surréaliste*, revue littéraire qui compta douze numéros entre 1924 et 1929, date à laquelle elle fut rebaptisée *Le Surréalisme au service de la révolution*.

2. Renversement d'un régime, d'un gouvernement au nom d'idéaux philosophiques ou politiques, visant à la rupture avec l'ordre existant et à l'instauration d'un nouvel ordre social ; suite d'événements conduisant à ce renversement, qui s'accompagne souvent de troubles graves et de violences. *Arriver au pouvoir à la faveur d'une révolution. Révolution populaire. Révolution pacifique. Révolution de palais*, voir *Palais I*. Dans le vocabulaire du marxisme. *Révolution bourgeoise, prolétarienne. Révolution permanente*, voir *Permanent*. En composition. *Contre-révolution*, voir ce mot.

HIST. *Les deux révolutions anglaises du XVIII<sup>e</sup> siècle. La révolution américaine*, formule désignant la période de changements politiques qui eurent lieu à partir de 1763 dans les treize colonies britanniques d'Amérique du Nord et aboutirent en 1783 à leur indépendance sous le nom d'États-Unis d'Amérique. *Les révolutions de 1789, de 1830, de 1848, en France, sont respectivement appelées Révolution française, révolution de Juillet et révolution de Février. Les révolutions européennes de 1848. La révolution d'Octobre ou la révolution russe*, voir *Russe. La révolution égyptienne de 1952. La révolution des œillets, au Portugal*, voir *Œillet. La révolution de velours*, mouvement pacifique qui aboutit en 1989 au renversement du régime communiste dans l'ancienne Tchécoslovaquie.

Avec une majuscule. *La Révolution française* ou, simplement, *la Révolution*, l'ensemble des événements historiques qui eurent lieu en France, depuis l'ouverture des États généraux, le 5 mai 1789, jusqu'au coup d'État du 18 Brumaire de Napoléon Bonaparte, le 9 novembre 1799. *L'Académie française a été supprimée pendant la Révolution, à l'époque de la Révolution*. Par méton. Le régime établi durant cette période ou les personnes à la tête de ce régime. *Sous la Révolution. Des lois mises en place par la Révolution*.

Titres célèbres : *Histoire de la Révolution française*, de Jules Michelet (publié entre 1847 et 1853) ; *L'Ancien Régime et la Révolution*, d'Alexis de Tocqueville (1856).

3. Par affaibl. Fam. Agitation soudaine provoquée par un fait inhabituel, un événement inattendu. *Toute la maisonnée était en révolution*.

**RÉVOLUTIONNAIRE** adj. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révolution*.

1. Qui se rapporte à une révolution politique. *Mouvement, parti révolutionnaire. Gouvernement révolutionnaire. Armées révolutionnaires. Guerre révolutionnaire, Journée révolutionnaire*, voir *Guerre, Journée. Chants révolutionnaires. Climat révolutionnaire*, propre à favoriser une révolution. En composition. *Contre-révolutionnaire*, voir ce mot.

Spécialt. Relatif à la révolution française de 1789. *La période révolutionnaire. Le Paris révolutionnaire. Les clubs révolutionnaires. Calendrier révolutionnaire*, nom parfois donné au *Calendrier républicain*, voir *Calendrier. Tribunal révolutionnaire*, tribunal d'exception institué par la Convention en mars 1793, qui jugeait les personnes suspectées de conspirer contre la Révolution et dont les sentences, sans appel ni recours, étaient exécutoires dans les vingt-quatre heures. *Marie-Antoinette fut condamnée à mort en octobre 1793 par le tribunal révolutionnaire*.

Subst. Partisan, acteur d'une révolution, en particulier de la Révolution française. *Le drapeau rouge des révolutionnaires. La révolutionnaire Olympe de Gouges rédigea en 1791 une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*.

Titre célèbre : *Étude révolutionnaire*, de Chopin (1831).

2. Qui ouvre des voies nouvelles, renverse les principes établis. *Picasso fut un peintre révolutionnaire. Théorie, idée révolutionnaire*.

Par affaibl. Qui a un caractère radicalement nouveau. *Une fibre textile révolutionnaire*.

\***RÉVOLUTIONNARISME** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révolutionnaire*.

Vieilli. Idéologie des partisans d'une révolution politique, en particulier de la Révolution française. (On rencontre aussi *Révolutionnarisme*.)

**RÉVOLUTIONNER** v. tr. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *révolutionnaire*.

1. Vieilli. Agiter une population, un pays par des principes et des actions révolutionnaires. *La Convention envoya des commissaires révolutionner la Belgique*.

2. Transformer, bouleverser profondément quelque chose. *La mécanisation a révolutionné l'agriculture. Pasteur révolutionna la médecine par sa découverte des microbes. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la mondialisation et l'internet ont révolutionné les échanges*.

Par affaibl. Fam. *Le tournage d'un film dans ses murs a révolutionné le village*, l'a mis en émoi.

**RÉVOLVER** ou **REVOLVER** (se prononce *révolvère*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *revolver*, de même sens, dérivé de *to revolve*, « retourner, pivoter », lui-même emprunté du latin *revolvere*, « rouler en arrière ; dérouler, ramener ».

1. Arme de poing, généralement à canon court, équipée d'un barillet permettant d'enchaîner plusieurs tirs sans recharger. *Un revolver de gros calibre. Charger, décharger un revolver. Tirer un coup de revolver. Pointer son revolver sur quelqu'un. Le colt est un revolver, le browning, un pistolet*.

En apposition. *Poche revolver*, cousue sous la ceinture à l'arrière d'un pantalon, et destinée à l'origine à loger cette arme.

Titre célèbre : *Le Revolver à cheveux blancs*, recueil de poèmes d'André Breton (1932).

2. TECHN. Pièce qui, en tournant, entraîne divers éléments d'un mécanisme afin qu'ils se retrouvent dans la position voulue pour une opération donnée. *Le revolver d'un microscope permet d'utiliser les différents objectifs de grossissement. Un tour d'usinage à revolver* ou, ellipt., *un tour revolver*.

\***RÉVOLVÉRISER** ou **REVOLVÉRISER** (*re* se prononce *ré*) v. tr. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revolver* ou *revolver*.

Blessier, tuer quelqu'un avec un revolver.

**RÉVOQUER** v. tr. XIII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XV<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Emprunté du latin *revocare*, « rappeler, faire revenir », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *vocare*, « appeler ».

DROIT. 1. Annuler, invalider selon diverses modalités ce qui avait été précédemment établi, en particulier un acte juridique. *Révoquer un pouvoir, une procuration. La donation ne peut plus être révoquée. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes en 1685*. Par méton. *Ce testament révoque les dispositions antérieures*.

Loc. fig. *Révoquer en doute*, contester la vérité ou la réalité de quelque chose (on dit plutôt *Mettre en doute*).

2. Destituer un fonctionnaire, le priver de la charge, de la mission qu'on lui avait confiée, le plus souvent pour sanctionner un manquement. *Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir, fut révoqué le 2 novembre 1940 par le gouvernement de Vichy. Un agent révoqué pour raison disciplinaire.*

Par ext. *Révoquer le gérant d'une société.*

**REVOULOIR** v. tr. (se conjugue comme *Vouloir*).  
XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *vouloir*.

Fam. Vouloir de nouveau ou vouloir davantage. *Revoulez-vous du café ?*

\***REVOYURE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle, *revoyeure*, puis *revoyure*.  
Dérivé de *revoir*.

Seulement dans la locution populaire *À la revoyure*, employée pour prendre congé d'une personne et pour exprimer le souhait de la rencontrer prochainement.

**I. REVUE** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *revoir*.

1. Action de voir, de rencontrer de nouveau quelqu'un. Ne s'emploie plus guère que dans l'expression familière *Être de revue* ou *être gens de revue*, en parlant de personnes qui ont ou auront l'occasion de se revoir.

2. Action d'examiner tour à tour et avec soin les éléments d'un ensemble ; inventaire, dénombrement. *Une revue de nos papiers, de nos provisions serait nécessaire. Donner une revue détaillée des dépenses et des recettes de l'année. Faites la revue de vos erreurs.*

Spécialt. *Revue de presse*, présentation synthétique d'articles relevés dans divers journaux, permettant de connaître les points de vue et les opinions exprimés sur un ou plusieurs sujets. *Revue de presse nationale, internationale. Une revue de presse économique.*

MILIT. Inspection, par un officier, du matériel et des troupes et notamment de la tenue des soldats. *Revue d'un bataillon. Revue du casernement. Revue du général, du colonel*, effectuée par un général, un colonel. *Revue de paquetage. Revue de détail*, voir *Détail*. Par ext. Cérémonie au cours de laquelle les troupes et les véhicules militaires sont présentés à des personnalités. *La revue du 14 Juillet. Une revue sur la place d'armes. Revue navale, aérienne.* « *En revenant d'la revue* », chanson des années 1880, adoptée par les partisans du général Boulanger, qui resta en vogue jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Loc. *Passer en revue*, en parlant d'un officier, d'une personnalité, inspecter et saluer une troupe, une unité. *Passer en revue un régiment qui défile, un régiment au garde-à-vous*. Fig. *Passer en revue les qualités d'un projet, les divers aspects d'une question*, les examiner en détail.

Expr. fig. et pop. *Être de la revue*, être déçu dans ses attentes, sans doute par allusion au mécontentement du soldat qui voyait sa permission repoussée en raison d'une revue.

3. Spectacle satirique constitué d'une suite de scènes à peine reliées entre elles, où l'on chansonne des personnes ou des événements qui ont récemment occupé l'attention publique. *La mode des revues se répandit au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le compère, la commère de la revue*, les meneurs de jeu, qui assurent la transition entre les scènes. *Les revues de Rip furent parmi les plus célèbres de l'entre-deux-guerres. Une revue de chansonniers.*

Par ext. Nom donné à des spectacles inspirés de ceux qui eurent d'abord lieu en Grande-Bretagne et aux États-Unis, où s'enchaînaient divers numéros de music-hall. *Revue de variétés. Meneur, meneuse de revue. Les Ziegfeld Follies ou la Revue nègre étaient des revues américaines en vogue durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Les revues des Folies-Bergères, du Casino de Paris.*

**II. REVUE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'anglais *review*, lui-même tiré de l'ancien français *revue*, « révision ».

Publication périodique où des spécialistes traitent de manière approfondie de sujets propres à un domaine particulier du savoir ou dans laquelle des auteurs présentent leurs textes, leurs réflexions. *Revue mensuelle, trimestrielle. Revue médicale. Revue de philosophie, de philatélie. Revue en ligne. Publier dans une revue littéraire des poèmes, des nouvelles. Les abonnés d'une revue.* Entre dans le titre de certains périodiques. *La « Revue des Deux-Mondes », la « Revue blanche ». La « Nouvelle Revue française »* ou, par abréviation, *N.R.F.*, *joua un grand rôle dans la vie intellectuelle française à partir des années 1920.*

Par méton. Exemplaire, numéro d'une telle publication. *Acheter, feuilleter une revue.*

\***REVUISTE** (*ui* se prononce *u-i*) n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *revue I*.

Auteur de textes, plus ou moins satiriques, destinés à des revues de music-hall. *Henri Blondeau et Hector Monréal formaient un célèbre duo de revuistes parisiens dont le titre de gloire fut « Frou-Frou ».*

**RÉVULSÉ, -ÉE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant de *revulsus*, participe passé de *revellere*, « arracher, ôter de force », lui-même composé du préfixe *re-*, qui marque le retour en arrière ou l'intensité, et de *vellere*, « arracher, détacher en tirant ».

Se dit des yeux lorsqu'ils se déplacent vers le haut de sorte que la pupille n'est plus visible et, par ext., du visage quand il est contracté, violemment crispé. *Avoir les traits révulsés par la haine.*

Fig. *Après tout ce qui s'est passé, comment ne pas être révulsé ?* horrifié, bouleversé.

\***RÉVULSER** v. tr. XIX<sup>e</sup> siècle. Tiré de *révulsé*.

1. MÉD. Vieilli. Provoquer une révulsion.

2. Pron. En parlant des yeux, se déplacer vers le haut de sorte que la pupille n'est plus visible. *Ses yeux se révulsèrent et elle s'évanouit.*

Par ext. En parlant d'une partie du corps, en particulier de la face, se contracter, se rétracter dans un spasme. *Le visage du malade se révulsa sous l'effet de la douleur.*

3. Fig. Bouleverser en provoquant un mouvement d'horreur, de dégoût. *Cette seule idée me révulse.*

**RÉVULSIF, -IVE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant de *revulsus*, participe passé de *revellere*, « arracher, ôter de force ».

MÉD. Se dit de tout moyen servant à effectuer une révulsion. *Les cataplasmes, les vésicatoires sont des remèdes révulsifs. Une pommade révulsive.* Subst., au masculin. *Un révulsif.*

**RÉVULSION** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *revulsio*, « action d'arracher », lui-même dérivé de *revulsus*, supin de *revellere*, « arracher, ôter de force ».

1. MÉD. Procédé thérapeutique consistant, lorsqu'un organe ou une région du corps est le siège d'une congestion, à faire affluer le sang en un autre point pour provoquer une décongestion.

2. PATHOL. *Révulsion oculaire*, roulement des globes oculaires dans leur orbite de sorte que la pupille, déplacée vers le haut, n'est plus visible. *La révulsion oculaire est un symptôme notamment observé lors des crises d'épilepsie.*



\***REXISME** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé du latin *rex*, dans l'expression *Christus Rex*, « Christ Roi », nom d'une maison d'édition catholique, puis d'un mouvement politique belge.

HIST. Mouvement politique belge antiparlementaire et nationaliste, d'inspiration fasciste, créé en 1935 par Léon Degrelle. *En 1940, le rexisme s'engagea dans la collaboration avec l'occupant allemand.*

\***REXISTE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rexisme*.

HIST. Qui se rapporte au rexisme ou lui est favorable. *Un journal rexiste.* Subst. Partisan du rexisme.

**REZ-DE-CHAUSSÉE** n. m. inv. XIV<sup>e</sup> siècle. Composé de l'ancienne préposition *rez*, « tout contre ; joignant », issue du latin *rasus*, participe passé de *radere*, « raser, polir ; toucher en passant », de *de* et de *chaussée*.

1. Très vieilli. Niveau situé au ras du sol. *Le mur en construction n'était encore qu'à rez-de-chaussée.*

2. Partie d'un bâtiment dont le plancher se situe à peu près au niveau du terrain, par opposition au sous-sol ou aux étages. *L'appartement du rez-de-chaussée. Être logé au rez-de-chaussée. L'inondation a atteint le rez-de-chaussée des maisons.* Par méton. Local, appartement qui est installé dans cette partie du bâtiment. *Un rez-de-chaussée à louer.*

Par anal. Dans l'argot de la presse. Emplacement situé au bas de la première page d'un journal et occupant toute sa largeur. *Cette chronique paraît au rez-de-chaussée.* Par méton. Article figurant à cet emplacement.

\***REZ-DE-JARDIN** n. m. inv. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de l'ancienne préposition *rez*, « tout contre ; joignant », issue du latin *rasus*, participe passé de *radere*, « raser, polir ; toucher en passant », de *de* et de *jardin*.

Partie d'un immeuble située au rez-de-chaussée et ouvrant de plain-pied sur un jardin ; appartement qui est situé dans cette partie. *Le studio se trouve au rez-de-jardin, en rez-de-jardin.*

\***REZZOU** (zz se prononce dz) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'arabe *ḡazw* (prononcé *razou*), « expédition militaire, troupe armée pour faire une razzia ».

Vieilli. En Afrique du Nord, et particulièrement au Sahara, bande armée qui se livrait à la pratique de la razzia ; par méton., la razzia elle-même.

**RHABDOMANCIE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhabdo-*, tiré du grec *rhabdos*, « baguette », et de *-mancie*, tiré du grec *manteia*, « divination ».

Procédé de divination par lequel, au moyen d'une baguette, on cherche en particulier à déceler des sources, des mines ou des trésors enfouis (on a écrit aussi *Rabdomancie*).

\***RHABDOMANCIEN, -ENNE** n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhabdomancie*.

Celui, celle qui pratique la rhabdomancie. *Le rhabdomancien qui cherche à découvrir de l'eau est souvent appelé sourcier.* (On a écrit aussi *Rabdomancien*.)

**RHABILLAGE** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhabiller*.

1. Action de rhabiller quelqu'un ou de se rhabiller. *Le rhabillage d'un comédien à la fin du spectacle.*

2. TECHN. Opération par laquelle on remet une chose en état ou on change son aspect extérieur. *Le rhabillage d'une pendule, de montures de lunettes. Le rhabillage d'une façade.*

Fig. et péj. Tentative sommaire d'amélioration d'un projet, d'un ouvrage, qui cherche à en dissimuler les manques, les imperfections. *Ce n'est qu'un rhabillage, un mauvais rhabillage de la réforme.*

**RHABILLER** v. tr. XIV<sup>e</sup> siècle, au sens 2 ; XVII<sup>e</sup> siècle, au sens 1. Dérivé de *habiller*.

1. Habiller une nouvelle fois. *Rhabiller un mannequin. L'enfant joue à déshabiller et rhabiller sa poupée.* Pron. *Se rhabiller après avoir nagé. L'auscultation est terminée, vous pouvez vous rhabiller.*

Par ext. Fournir à quelqu'un de nouveaux vêtements, changer sa garde-robe. *Cet enfant a beaucoup grandi, il faut le rhabiller de pied en cap.*

Pron. Fig. et pop. S'emploie pour signifier à un sportif, à l'origine un boxeur, que sa prestation est mauvaise et, par extension, pour éconduire sans ménagement toute personne dont on considère qu'elle n'est pas à la hauteur de ses prétentions. *Vous pouvez aller vous rhabiller. Il l'a envoyé se rhabiller.*

2. TECHN. Réparer, remettre quelque chose en état ; changer l'aspect extérieur d'une chose, notamment en la couvrant d'un nouveau revêtement. *On rhabillait autrefois les meules des moulins. Rhabiller une montre. Rhabiller de lambris une cloison. Rhabiller les sièges d'un véhicule.*

Fig. et péj. Tenter, par des arrangements ou des artifices, de rectifier ou de dissimuler ce qu'il y a de défectueux dans une affaire. *Il a rhabillé son projet du mieux qu'il a pu.*

\***RHABILLEUR, -EUSE** n. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhabiller*.

TECHN. Ouvrier, ouvrière qui accomplit les opérations de rhabillage. *Un rhabilleur de montres.* En apposition. *Horloger rhabilleur.*

**RHAGADE** n. f. XIV<sup>e</sup> siècle, *ragadie* ; XVII<sup>e</sup> siècle, *rhagade*. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhagades*, « gerçures », du grec *rhagas*, « fissure, crevasse », lui-même dérivé de *rhêgnunai*, « briser, détruire ».

PATHOL. Fissure de la peau ou des muqueuses apparaissant lors de certaines affections cutanées ou se développant au pourtour d'un orifice naturel. *Une rhagade aux commissures des lèvres peut être le signe d'une carence en fer ou en vitamines.*

\***RHAMNACÉES** n. f. pl. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *rhamnus*, lui-même emprunté du grec *rhamnos*, « arbrisseau épineux ; paliure ».

BOT. Famille de plantes dicotylédones répandues dans certaines régions chaudes et tempérées, qui comprend des arbres, des arbrisseaux ou des lianes dont les rameaux sont souvent épineux et les petites fleurs disposées en cymes. *La bourdaine ou le jujubier commun font partie des Rhamnacées.* Au sing. *Le nerprun est une rhamnacée.*

**RHAPONTIC** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin médiéval *raponticum*, de même sens, lui-même formé à l'aide du grec *rha* ou *rhêon*, qui désigne une variété de rhubarbe, et *pontikos*, « du Pont-Euxin, de la mer Noire », car c'est sur les bords de la mer Noire que poussait cette plante.

Nom parfois donné à la rhubarbe sauvage. *Le rhapontic servait autrefois de purgatif.*

**RHAPSODE** n. m. (se rencontre parfois au féminin). XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du grec *rhapsōdos*, de même sens et, proprement, « qui coud des chants », lui-même formé à partir de *rhaptein*, « attacher ou ajuster en cousant », et *ōdē*, « chant ».

ANTIQ. GRECQ. Celui qui, de ville en ville, allait récitant des épisodes de poèmes épiques, en particulier homériques, qu'il reliait entre eux par des improvisations. *Les rhapsodes se mesuraient lors de concours organisés à l'occasion de fêtes comme les panathénées. Platon fait dialoguer Socrate avec le rhapsode Ion.*

(On a écrit aussi *Rapsode*.)

**RHAPSODIE** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du grec *rhapsōdia*, « récitation d'un poème épique », lui-même dérivé de *rhapsōdos*, « rhapsode ».

1. ANTIQ. GRECQ. Art du rhapsode ; l'ensemble formé par les fragments récités par un rhapsode.

Fig., péj. et vieilli. Se dit d'un ouvrage de l'esprit considéré comme un ensemble disparate de morceaux rapportés. *Tout son discours n'est qu'une rhapsodie.*

(On a écrit aussi *Rapsodie*.)

2. MUS. Composition instrumentale ou symphonique qui enchaîne des motifs sur un mode libre et reprend des traits de mélodies populaires ou traditionnelles. *Vers 1803, Tomasek intitula pour la première fois rhapsodies des fantaisies pour piano. Les « Rhapsodies hongroises » de Liszt, la « Rhapsodie espagnole » de Ravel. Dans sa rhapsodie appelée « Rhapsody in Blue », composée en 1924, Gershwin fit entendre les sons et les rythmes du jazz dans la musique symphonique.*

\***RHAPSODIQUE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhapsodie*.

1. ANTIQ. GRECQ. Relatif à la rhapsodie. *Concours rhapsodiques.*

Fig., péj. et vieilli. Qui est formé de fragments, décousu. *Une œuvre rhapsodique.*

(On a écrit aussi *Rapsodique*.)

2. MUS. Qui appartient au genre de la rhapsodie ou évoque la rhapsodie. *André Jolivet composa en 1965 une suite rhapsodique pour violon.*

\***RHÈME** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Emprunté du grec *rhēma*, « ce qu'on dit », lui-même dérivé d'une racine indo-européenne \**wre-*, signifiant « dire, formuler ».

LINGUIST. Syn. de *Propos*.

\***RHÉNAN, -ANE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *rhenanus*, de même sens, dérivé de *Rhenus*, « le Rhin ».

1. Relatif au Rhin et aux contrées qui le bordent, à la Rhénanie et à ses habitants. *Le massif schisteux rhénan s'étend de part et d'autre du Rhin. Les vignobles rhénans. La sculpture rhénane. La « Symphonie rhénane » ou, ellipt., la « Rhénane », de Schumann. L'Europe rhénane, vaste espace transfrontalier, s'étendant de la Flandre à l'Italie du Nord, qui joue un rôle majeur dans l'histoire culturelle et économique de l'Europe. HIST. Le Palatinat rhénan ou, simplement, le Palatinat, dans le Saint-Empire, l'une des deux régions historiques de l'Allemagne à laquelle fut longtemps attaché l'électorat (on dit aussi *Bas-Palatinat*).*

– LINGUIST. *Le francique rhénan*, dialecte germanique, parlé dans l'Est de la France et dans certaines régions d'Allemagne, qui connaît plusieurs variantes. *Le francique rhénan lorrain et le francique rhénan palatin sont parlés en Alsace.* – ÉCON. *Capitalisme rhénan*, nom donné dans les années 1990 au système économique capitaliste fondé notamment sur le réinvestissement des bénéfices dans l'entreprise et la limitation de l'importance de la Bourse.

Subst., au féminin. *La suite de neuf poèmes appelée « Les Rhénanes », parue dans le recueil « Alcools », fut inspirée à Apollinaire par un séjour en Rhénanie.*

2. Qui est originaire de Rhénanie ou habite cette région. *Un peintre rhénan.* Subst. *Un Rhénan, une Rhénane.*

\***RHÉNIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'allemand *Rhenium*, de même sens, lui-même dérivé savant du latin *Rhenus*, « le Rhin », parce que les chimistes qui ont découvert ce corps étaient originaires de Rhénanie.

CHIM. Élément métallique rare, d'un blanc brillant, dont le point de fusion est très élevé (symb. Re ; n<sup>o</sup> at. 75 ; m. at. 186,2).

\***RHÉO-** Tiré du grec *rheîn*, « couler, s'écouler ».

Élément de composition servant à former des mots scientifiques relatifs à l'écoulement d'une matière et dont les plus courants figurent ci-après.

\***RHÉOLOGIE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhéo-* et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité », avec influence de l'anglais *rheology*, de même sens.

PHYS. Branche de la mécanique qui étudie le comportement et la déformation des corps sous l'effet de contraintes. *Rhéologie des sols, des roches. Rhéologie des bois, des verres, des mastics.*

\***RHÉOLOGIQUE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhéologie*.

PHYS. Qui relève de la rhéologie ; relatif à la viscosité et à la plasticité d'un corps. *Mesurer les propriétés rhéologiques d'un fluide.*

\***RHÉOMÈTRE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhéo-* et de *-mètre*, tiré du grec *metron*, « mesure ».

TECHN. Appareil qui permet d'étudier, dans différentes conditions, les propriétés rhéologiques d'un matériau.

\***RHÉOPHILE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhéo-* et de *-phile*, tiré du grec *philos*, « ami ».

BIOL. Se dit d'une espèce animale ou végétale particulièrement adaptée à la vie dans les courants forts ou les eaux vives. *Le chabot, la truite sont des poissons rhéophiles. Les renoucles flottantes sont des plantes rhéophiles.*

**RHÉOSTAT** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'anglais *rheostat*, de même sens, lui-même formé à partir du grec *rheos*, « fleuve, courant », et *statos*, « stable, soutenu ».

ÉLECTR. Appareil placé dans un circuit, dont la résistance, variable, permet de modifier et de régler l'intensité du courant. *Le rhéostat d'éclairage équipant le tableau de bord d'un véhicule.*

\***RHÉSUS** (*s* final se fait entendre) n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XX<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Rhesus*, du grec *Rhēsos*, nom d'un roi de Thrace, donné pour une raison inconnue à des singes macaques qui servirent à des expériences de laboratoire grâce auxquelles fut découvert le facteur rhésus.

1. ZOOL. Macaque des régions tropicales de l'Asie du Sud-Est, d'assez grande taille, à la face rougeâtre et au poil fauve clair. *Les relations hiérarchiques sont très marquées chez les rhésus.* En apposition. *Macaque rhésus.*

2. BIOL. MÉD. En apposition. *Facteur rhésus* ou, mieux, *système rhésus* ou, ellipt., *rhésus*, ensemble qui comprend une cinquantaine d'antigènes présents à la surface des globules rouges et, en particulier, les cinq antigènes qui peuvent être à l'origine d'une réponse immunitaire,

généralement identifiés par les lettres D, C, E, c, e. Pour établir le groupe sanguin d'un individu, on cherche à identifier les antigènes du système rhésus. Facteur rhésus ou, ellipt., *rhésus* (par abréviation *Rh* ou *RH*), désigne le plus souvent l'un de ces cinq antigènes. *La moitié environ des incompatibilités sanguines entre la mère et le fœtus sont liées au facteur rhésus D. Rhésus positif, rhésus négatif*, indique la présence ou l'absence, dans le sang, de l'antigène D, qui est très immunogène. *Ce patient a un rhésus positif* ou, dans la langue familière, *est rhésus positif*.

**RHÉTEUR** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhetor*, du grec *rhêtôr*, de même sens, lui-même dérivé d'une racine indo-européenne \**wre-*, signifiant « dire, formuler ».

1. ANTIQ. GRECQ. ET ROM. Celui qui enseignait l'art du discours et énonçait des règles et des préceptes d'éloquence. *L'école d'un rhéteur. Parmi les plus célèbres rhéteurs, on trouve, chez les Grecs, Isocrate et Gorgias et, chez les Romains, Quintilien et Sénèque dit le Rhéteur. La déclamation et la diatribe étaient des exercices proposés par les rhéteurs.*

2. PÉJ. Orateur qui use d'un style apprêté et déclamatoire. *Cela sent son rhéteur.*

\***RHÉTIQUE** adj. XVIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *rhaeticus*, « des Rhètes, de la Rhétie ».

1. Relatif à l'ancienne province romaine de Rhétie ; qui se rapporte à la partie des Alpes centrales limitrophe des frontières suisse, italienne et autrichienne. *Les Alpes rhétiques. Deux lignes des chemins de fer rhétiques sont classées au patrimoine mondial de l'humanité.*

2. LINGUIST. Syn. rare de *Rhétoroman*.

**RHÉTORICIEN, -IENNE** adj. et n. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhétorique*.

1. Adj. Qui a trait à la rhétorique, à l'art de bien dire (on dit plutôt *Rhétorique*).

2. N. Celui, celle qui connaît la rhétorique, en maîtrise les procédés, les figures. *Un fin, un brillant rhétoricien. En bon rhétoricien, il veille à capter l'attention de son auditoire. Parfois péj. Des arguties de rhétoricien.*

Spécialt. Vieilli. Dans les lycées, élève de la classe de première appelée autrefois classe de rhétorique. S'emploie encore en Belgique pour désigner un élève de dernière année dans l'enseignement secondaire.

**RHÉTORIQUE** n. f. et adj. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhetoricus*, du grec *rhêtorikos*, « qui concerne les orateurs ou l'art oratoire », surtout dans l'expression *rhêtorikê (tekhne)*, « (l'art) oratoire ».

1. N. f. Art de bien dire, de persuader par la parole. *Les trois genres de la rhétorique, selon Aristote, sont le genre délibératif, le genre judiciaire et le genre épideictique. Dans « L'Institution oratoire », Quintilien décompose la rhétorique en cinq parties du discours, appelées l'invention, la disposition, l'élocution, l'action et la mémoire. La rhétorique faisait partie au Moyen Âge des sept arts libéraux. Dans son « Oraison funèbre du père Bourgoing », Bossuet dénonce la rhétorique comme art de la tromperie et de la flatterie. Le « Traité de l'argumentation » de Chaïm Perelman, paru en 1958, pose les bases d'une rhétorique moderne. Traité, cours de rhétorique. Loc. Figure de rhétorique, tour, construction dont on use afin de donner de la vivacité, du relief à l'expression et de développer sa*

*pensée. L'antithèse et l'oxymore sont des figures de rhétorique. Fleurs de rhétorique, voir Fleur.*

Par méton. Ouvrage consacré à cet art. *La rhétorique de Cicéron, intitulée « De l'orateur », fonde la tradition de l'éloquence européenne à la Renaissance et à l'époque classique.*

Titres célèbres : *Rhétorique*, d'Aristote (composé entre 329 et 323 av. J.-C.) ; *Rhétorique à Hérennius*, œuvre anonyme (vers 82 av. J.-C.) ; *La Rhétorique ou l'art de parler*, de Bernard Lamy (1675) ; *Rhétorique générale*, du Groupe  $\mu$  (1970).

Spécialt. *Classe de rhétorique* ou, ellipt., *rhétorique*, nom donné officiellement en France, jusqu'en 1902, à la classe où on enseignait cette discipline, et qui s'est longtemps maintenu pour désigner la classe de première. *Entrer en classe de rhétorique. La classe de rhétorique précédait la classe de philosophie. Faire sa rhétorique*, être élève dans cette classe. *Rhétorique supérieure*, ancien nom de la classe de première supérieure dite aussi *Khâgne*. S'emploie encore en Belgique pour désigner la dernière classe de l'enseignement secondaire, officiellement appelée « sixième ».

Class. Habileté que l'on déploie pour persuader quelqu'un. *Vous avez beau parler, vous y perdrez votre rhétorique.*

Péj. Discours creux, éloquence affectée, où domine l'emphase. *Ce n'est que rhétorique.*

2. Adj. Relatif à la rhétorique, à l'art oratoire. *Puissance rhétorique. Un procédé rhétorique. Ornaments rhétoriques. Question rhétorique*, dont la formulation détermine la réponse. (On dit aussi parfois *Rhétoricien*.)

\***RHÉTORIQUEUR** n. m. XV<sup>e</sup> siècle. Mot créé par le poète Guillaume Coquillart à partir du moyen français *rhétoriquer*, « parler selon les règles de la rhétorique », lui-même emprunté du latin *rhetoricari*, « parler en rhéteur ».

1. Vieilli ou iron. Écrivain, orateur usant abondamment des procédés rhétoriques.

2. LITTÉRATURE. *Les Grands Rhétoriciens*, appellation sous laquelle on regroupe des poètes du XV<sup>e</sup> siècle et du premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle qui composèrent pour la cour de Bourgogne ou pour la cour de France des œuvres remarquables par la virtuosité de la versification et le raffinement des jeux de langage. *Jean Molinet, Octavien de Saint-Gelais, Guillaume Crétin, Jean Lemaire de Belges, Jean Marot comptent parmi les Grands Rhétoriciens. La poésie des Grands Rhétoriciens a inspiré, au XX<sup>e</sup> siècle, les membres de l'Oulipo.*

\***RHÉTOROMAN, -ANE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhêto-*, tiré de *rhétique*, et de *roman II*.

LINGUIST. Relatif à des parlers appartenant aux langues romanes, en usage dans les régions situées aux confins de la Suisse, de l'Autriche et de l'Italie, notamment dans les Grisons, le Tyrol, les Dolomites et le Frioul. *Le groupe rhétoroman* ou, ellipt. et subst., au masculin, *le rhétoroman. Le romanche est la langue la plus importante du rhétoroman.*

(On dit aussi, moins souvent, *Rhétique*.)

\***RHIN(O)-** Tiré du grec *rhis, rhinos*, « nez ».

Élément de composition signifiant *Nez* et servant à former divers termes scientifiques.

\***RHINANTHE** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle, *rhinanthus* ; XIX<sup>e</sup> siècle, *rhinanthé*. Emprunté du latin scientifique *rhinanthus*, de même sens, lui-même composé à l'aide du grec *rhis*, *rhinos*, « nez », et *anthos*, « fleur ».

BOT. Plante herbacée à fleurs jaunes irrégulières et entourées de grandes bractées dentelées, qui pousse généralement dans les prairies ou les sous-bois bien éclairés. *La crête-de-coq est le nom usuel d'une espèce de rhinanthé. Rhinanthé des glaciers, petit rhinanthé. Le rhinanthé parasite d'autres plantes en puisant dans leurs racines les substances nutritives qui lui sont nécessaires.*

\***RHINENCÉPHALE** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhin(o)*- et d'*encéphale*.

ANAT. Chez les Vertébrés, partie du système nerveux comprenant le système olfactif et certaines régions du système limbique, qui joue un rôle dans l'odorat et, notamment chez l'homme, dans la genèse des émotions et dans la mémorisation. *La partie sensorielle du rhinencéphale de l'ours polaire lui permet de repérer une odeur à plus de six kilomètres.*

**RHINGRAVE** n. m. et n. f. XVI<sup>e</sup> siècle, au sens 1 ; XVII<sup>e</sup> siècle, au sens 2. Emprunté de l'allemand *Rheingraf*, de même sens, composé de *Rhein*, « le Rhin », et *Graf*, « comte », pour le sens 1 ; tiré du titre de *rhingrave* donné au seigneur de Neuviller et gouverneur de Maastricht, qui introduisit ce vêtement en France, pour le sens 2.

1. N. m. HIST. Titre que portaient au Moyen Âge des juges, des gouverneurs et des seigneurs de Rhénanie. *Le palais de la Légion d'honneur, encore appelé hôtel de Salm, fut construit à Paris de 1782 à 1792 pour le rhingrave Frédéric III, prince de Salm-Kyrbourg.*

2. N. f. Sorte de jupe courte et rigide ornée de dentelles et de rubans sous laquelle était fixé un haut-de-chausses bouffant, et que portèrent les hommes à la cour au début du règne de Louis XIV. *La rhingrave fut remplacée par la culotte.*

\***RHINITE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhin(o)*- et de l'élément *-ite*, qui sert à former les noms désignant une inflammation.

PATHOL. Inflammation des muqueuses du nez et de la gorge, d'origine virale, infectieuse ou allergique, qui provoque un écoulement nasal et s'accompagne notamment d'éternuements, de toux ou d'enrouement, voire de fièvre (on dit aussi, dans la langue courante, *Rhume* ; on dit aussi, moins souvent, *Coryza*). *Rhinite infectieuse. Rhinite fétide. La rhinite chronique allergique est aussi appelée rhume des foins.*

\***RHINO-** Voir *Rhin(o)*-.

**RHINOCÉROS** (*s se fait entendre*) n. m. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhinoceros*, du grec *rhinokerôs*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *rhis*, *rhinos*, « nez », et *keras*, « corne ».

ZOOL. Grand mammifère herbivore périssodactyle, à la peau très épaisse et portant une corne unique ou deux cornes alignées sur le museau, qui vit dans les savanes et les zones marécageuses. *Il existe encore cinq espèces de rhinocéros, deux en Afrique et trois en Asie. Les rhinocéros blancs, noirs d'Afrique. Le rhinocéros de Java est unicolore. Le rhinocéros barrit. Dürrer, en 1515, et Longhi, en 1751, donnèrent, l'un en gravure, l'autre en peinture, une célèbre représentation du rhinocéros.*

Spécialt. PALÉONT. *Rhinocéros laineux*, qui vivait au début de l'ère quaternaire et se caractérisait par sa grande taille et une épaisse toison le protégeant du froid.

Par anal. ENTOM. En apposition. *Scarabée rhinocéros* ou, ellipt., *rhinocéros*, gros coléoptère dont le mâle porte sur la tête une longue corne recourbée vers l'arrière. *Les dynastes font partie des scarabées rhinocéros.*

Titre célèbre : *Rhinocéros*, d'Eugène Ionesco (1959).

\***RHINOLALIE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *-lalie*, tiré du grec *lalia*, « bavardage, parole, conversation ».

PATHOL. Modification de la voix généralement due à une infection ou à une anomalie morphologique qui altère la résonance des fosses nasales. *Le nasonnement est une forme de rhinolalie.*

**RHINOLOGIE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Branche de la médecine qui traite du nez, des fosses nasales et de leurs affections.

\***RHINOLOPHE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *-lophe*, tiré du grec *lophos*, « aigrette ».

ZOOL. Genre de chauves-souris très commun en Europe, dont les diverses espèces portent à la base du nez une excroissance membraneuse en forme de fer à cheval. *Grand rhinolophe, petit rhinolophe. Les rhinolophes se servent de leur nez et non de leur gueule pour émettre des ultrasons.*

\***RHINOPHARYNGÉ, -ÉE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *pharyngé*.

MÉD. Relatif au rhinopharynx, notamment aux pathologies qui l'affectent (en anatomie, on emploie plus couramment le terme *Rhinopharyngien*). *Écoulement rhinopharyngé.*

\***RHINOPHARYNGIEN, -IENNE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *pharyngien*.

ANAT. Qui appartient au rhinopharynx (on dit aussi, moins souvent, *Rhinopharyngé*). *L'orifice rhinopharyngien de la trompe d'Eustache.*

\***RHINOPHARYNGITE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *pharyngite*.

PATHOL. Inflammation des muqueuses du rhinopharynx. *Rhinopharyngite virale.*

\***RHINOPHARYNX** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *pharynx*.

ANAT. Partie supérieure du pharynx par laquelle communiquent la bouche et les fosses nasales.

**RHINOPLASTIE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *-plastie*, tiré du grec *plassein, plattein*, « façonner ».

CHIR. Opération de chirurgie plastique visant à corriger des déformations nasales, congénitales ou d'origine traumatiques, ou à modifier l'aspect du nez pour des raisons esthétiques.

\***RHINOSCOPIE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhino-* et de *-scopie*, tiré du grec *skopeîn*, « regarder, observer ».

MÉD. Examen des fosses nasales et du rhinopharynx à l'aide d'un spéculum introduit dans une narine ou d'un petit miroir que l'on place derrière le voile du palais.

\***RHIZ(O)**- Tiré du grec *rhiza*, « racine ».

Élément de composition signifiant *Racine* et entrant dans la composition de nombreux mots savants, dont les plus courants figurent ci-après.

\***RHIZOBIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle, *rhizobie* ; XX<sup>e</sup> siècle, *rhizobion*, puis *rhizobium*. Emprunté du latin scientifique *rhizobium*, de même sens, lui-même composé à l'aide du grec *rhiza*, « racine », et *bios*, « vie ».

BIOL. Bactérie présente dans le sol, qui vit souvent en symbiose avec les Légumineuses. *Rhizobium de la luzerne, du soja*.

\***RHIZOCTONE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhizo-* et de *-ctone*, tiré du grec *kteinein*, « tuer ».

BOT. AGRIC. Nom de divers champignons qui présentent un mycélium souterrain sans fructification aérienne. *Rhizoctone violet. Le rhizoctone brun est un parasite pour la pomme de terre mais est nécessaire au développement de certaines orchidées avec lesquelles il vit en symbiose*. Par ext. Maladie provoquée par ces champignons. *Rhizoctone de la laitue*.

\***RHIZOÏDE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhizo-* et de l'élément *-ide*, tiré du grec *eidos*, « forme, apparence ».

BOT. Filament unicellulaire ou pluricellulaire dont sont notamment pourvues les mousses, les fougères ou de nombreuses algues, et qui leur sert à se fixer sur un support et parfois à se nourrir.

\***RHIZOMATEUX, -EUSE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhizome*.

BOT. Qui possède un rhizome. *De nombreuses espèces de bégonias et d'iris sont rhizomateuses*. Par ext. Capable de produire des rhizomes. *Bulbe rhizomateux*.

**RHIZOME** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin scientifique, du grec *rhizōma*, « touffe de racines », lui-même dérivé de *rhiza*, « racine ».

BOT. Tige de certaines plantes vivaces, comportant des réserves nutritives, qui pousse généralement à l'horizontale sous la terre ou à ras de terre et émet périodiquement des racines adventives, ainsi que des tiges ou des feuilles aériennes. *Rhizomes de bambou, de fougère, d'oyat. Du rhizome de certaines plantes sont tirées des farines comestibles comme la farine de manioc, des épices tels le gingembre et le curcuma, ou des huiles aromatiques comme le nard. Gilles Deleuze et Félix Guattari ont fait de l'image du rhizome et de son arborescence complexe un modèle épistémologique qui caractérise un mode de pensée affranchi de l'organisation hiérarchique de la connaissance*.

\***RHIZOPHAGE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle, comme nom, pour désigner un peuple d'Éthiopie qui, selon Diodore de Sicile, se nourrissait de tourteaux faits de racines de roseau ; XVIII<sup>e</sup> siècle, comme adjectif. Emprunté du grec *rhizophagos*, « qui se nourrit de racines », lui-même composé à partir de *rhiza*, « racine », et *phagein*, « manger ».

ZOOL. Qui se nourrit de racines. *Les larves du hanneton sont rhizophages*.

\***RHIZOSPHERE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhizo-* et de *sphère*.

BOT. Partie du sol entourant les racines d'une plante, dans laquelle celles-ci libèrent des substances favorisant la présence et l'activité de nombreux microorganismes et champignons. *La rhizosphère d'un chêne truffier*.

\***RHIZOSTOME** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhizo-* et de *-stome*, tiré du grec *stoma*, « bouche ».

ZOOL. Grande méduse dont l'ombrelle, en forme de champignon, est large et soulignée d'un liséré bleu ou violet. *Le rhizostome se nourrit d'organismes planctoniques par l'intermédiaire de ses tentacules. Le rhizostome est communément appelé « pounon de mer » ou « méduse chou-fleur »*.

\***RHÔ** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Transcription du grec *rhô*.

Dix-septième lettre de l'alphabet grec, qui correspond à la consonne liquide *r* en français. *P, rhô majuscule ; ρ, rhô minuscule*.

\***RHODAMINE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhod(o)-*, tiré du grec *rhodeos*, « de rose ; qui est rose », lui-même dérivé de *rhodon*, « rose », et d'*amine*.

CHIM. Composé organique d'un rouge fluorescent, utilisé comme colorant.

\***RHODANIEN, -IENNE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du latin *Rhodanus*, lui-même emprunté du grec *Rhodanos*, « le Rhône ».

Relatif au Rhône, aux régions traversées par le Rhône. Surtout dans la locution *Couloir rhodanien* ou, moins souvent, *sillon rhodanien*, nom donné au fossé tectonique emprunté par le Rhône de Lyon jusqu'à la Méditerranée, entre le Massif central et les Préalpes.

LINGUIST. *Le provençal rhodanien* ou, subst., *le rhodanien*, la variété de provençal parlée le long de la vallée du Rhône. *Le provençal rhodanien, auquel Mistral et les félibres ont donné ses lettres de noblesse, fait partie des parlars de langue d'oc*.

\***RHODIAGE** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhodier*.

TECHN. Dépôt par électrolyse d'une mince couche de rhodium sur une surface métallique. *Le rhodiage donne aux pièces dureté et résistance. En joaillerie, le rhodiage est utilisé pour rendre l'or plus blanc et plus brillant*.

\***RHODIEN, -IENNE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *Rhodes*, nom géographique.

Relatif à l'île de Rhodes, à ses habitants et, particulièrement, à la civilisation qui s'y développa, dans l'Antiquité, du VII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ. *L'art rhodien. Un vase, un décor de style rhodien. Le rhéteur rhodien Apollonius fut l'un des maîtres de Cicéron*.

Subst. *Un Rhodien, une Rhodienne*, personne qui habite l'île, la ville de Rhodes, ou en est originaire. *Le rhodien*, le dialecte grec parlé à Rhodes dans l'Antiquité.

\***RHODIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhodium*.

TECHN. Procéder au rhodiage d'un métal ; allier avec du rhodium. Surtout au participe passé. *Bijou en argent rhodié, en or blanc rhodié. Le platine rhodié est employé en électronique*.

**RHODIUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du grec *rhodeos*, « de rose ; qui est rose », lui-même dérivé de *rhodon*, « rose ».

CHIM. Élément métallique blanc argenté, dur et résistant à la corrosion, qu'on trouve dans les minerais de platine (symb. Rh ; n° at. 45 ; m. at. 102,9). *Certains sels de rhodium sont de couleur rose*.

**RHODODENDRON** (*en se prononce in*) n. m. xv<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin, du grec *rhododendron*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *rhodon*, « rose », et *dendron*, « arbre ».

BOT. Genre de plantes de la famille des Éricacées, généralement de la taille d'un arbrisseau, au feuillage persistant et aux fleurs très colorées, dont de nombreuses espèces sont cultivées comme plantes ornementales. *Les rhododendrons croissent naturellement sur les sols acides de certaines zones montagneuses. Les rhododendrons du parc de la Vallée-aux-Loups ont été plantés par Chateaubriand.*

\***RHODOÏD** n. m. xx<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhod-*, tiré du latin *Rhodanus*, « le Rhône », et utilisé par la société Rhône-Poulenc pour nommer quelques-unes de ses inventions, et d'*-oïd*, tiré de *celluloïd*.

Matière plastique transparente et quasi incombustible, fabriquée à partir d'acétate de cellulose (nom déposé). *Le rhodoïd est notamment utilisé dans la confection des feuilles pour cercles à pâtisserie.*

\***RHODOPHYCÉES** n. f. pl. xx<sup>e</sup> siècle. Composé à partir du grec *rhodeos*, « de rose ; qui est rose », lui-même dérivé de *rhodon*, « rose », et *phukos*, « algue ».

BOT. Classe d'algues dont les chloroplastes contiennent un pigment rouge qui masque la couleur verte de la chlorophylle. *Les rhodophycées sont communément appelées « algues rouges ». Au sing. Une rhodophycée. Adj. On extrait l'agar-agar de certaines algues rhodophycées.*

\***RHODOPSINE** n. f. xx<sup>e</sup> siècle. Composé à partir du grec *rhodeos*, « de rose ; qui est rose », lui-même dérivé de *rhodon*, « rose », et *opsis*, « vue, apparence ».

PHYSIOL. Pigment rouge photosensible, présent dans les bâtonnets de la rétine (on dit aussi *Pourpre rétinien*).

**RHOMBE** n. m. xv<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhombus*, du grec *rhombos*, « toupie », puis « losange », lui-même tiré de *rhembesthai*, « aller et venir, errer, tourner en rond ».

1. GÉOM. Nom ancien du losange.

2. MUS. Instrument en bois ou en os constitué d'une pièce plate et effilée percée à son extrémité, que l'on fait tourner au bout d'une cordelette pour en moduler le vrombissement. *Le rhombe est utilisé depuis la préhistoire dans certains rituels. Certaines civilisations d'Océanie, d'Afrique et d'Amérique du Sud se servent du rhombe au cours de cérémonies d'initiation pour reproduire le bruit du vent et du tonnerre, ou la voix des esprits, des ancêtres.*

\***RHOMBENCÉPHALE** n. m. xx<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhomb(e)* et d'*encéphale*.

BIOL. ANAT. Chez l'embryon, vésicule postérieure de l'encéphale primitif, lorsque celui-ci n'en comporte encore que trois.

\***RHOMBIQUE** adj. xix<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhombe*.

GÉOM. Qui a la forme d'un losange (on dit aussi *Rhomboïdal*).

Par ext. Se dit d'un polyèdre dont une face au moins est un losange. *Des cristaux de magnétite en forme de dodécaèdre rhombique.*

**RHOMBOÈDRE** n. m. xix<sup>e</sup> siècle. Composé à partir de *rhomb(e)* et du grec *hedra*, « siège, base », puis « face ».

GÉOM. Parallélépipède dont les six faces sont des losanges.

Par ext. MINÉR. Cristal présentant une telle structure. *Rhomboèdre de calcite.*

\***RHOMBOÉDRIQUE** adj. xix<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhomboèdre*.

1. GÉOM. Qui a la forme d'un rhomboèdre.

2. MINÉR. Se dit d'un minéral qui cristallise sous la forme d'un rhomboèdre et, par ext., de ce système de cristallisation lui-même. *Un saphir naturel rhomboédrique. La dolomite et l'hématite cristallisent dans le système rhomboédrique.*

**RHOMBOÏDAL, -ALE** adj. (pl. *Rhomboïdaux, -ales*). xvii<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhomboïde*.

GÉOM. Qui a la forme d'un losange (on dit aussi *Rhombique*). *Campanules à feuilles rhomboïdales.*

Par ext. Se dit d'un polyèdre dont certaines des faces sont des parallélogrammes. *Certains grenats cristallisent en forme de dodécaèdres rhomboïdaux.*

Par anal. ANTIQ. ÉGYPTIENNE. *Pyramide rhomboïdale de Dahchour*, pyramide intermédiaire entre les pyramides à degrés et les pyramides à faces lisses, dont les faces constituent une pente à sections, d'inclinaison décroissante en direction du sommet.

\***RHOMBOÏDE** n. m. xv<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhomboides*, du grec *rhomboidês*, « qui a la forme d'une toupie, d'un losange », lui-même composé à partir de *rhombos*, « toupie », puis « losange », et *eidos*, « aspect extérieur, apparence ».

1. GÉOM. Nom ancien du parallélogramme.

2. ANAT. Chacun des deux muscles situés dans la partie supérieure du dos, dont la forme évoque un parallélogramme et qui intervient dans le mouvement de l'omoplate. *Petit, grand rhomboïde. Adj. Muscle rhomboïde.*

\***RHOTACISME** n. m. xviii<sup>e</sup> siècle. Dérivé du grec *rhô*, « rhô », sur le modèle d'*iotacisme*.

1. PHON. Substitution du phonème *r* à certains phonèmes consonantiques, qui se produit au cours de l'évolution de la langue. *Les formes d'infinitif du latin archaïque, telles que « amase » et « audise », ont donné, en latin classique, « amare » et « audire » par rhotacisme.*

2. Défaut de prononciation qui rend difficile ou impossible la prononciation du phonème *r*.

\***RHOVYL** n. m. xx<sup>e</sup> siècle. Composé de *rho(d)-*, tiré du latin *Rhodanus*, « le Rhône », et utilisé par la société Rhône-Poulenc pour nommer quelques-unes de ses inventions, et de *-vyl*, tiré de *vinyle*.

TEXTILE. Fibre synthétique, résistante et ininflammable, obtenue par filage du chlorure de polyvinyle (nom déposé). *Le rhovyl est surtout utilisé dans l'industrie de la confection.*

**RHUBARBE** n. f. xiii<sup>e</sup> siècle, *reubarbe* ; xv<sup>e</sup> siècle, *rhubarbe*. Emprunté du latin *rheubarbarum*, transcription du grec *rhèon barbaron*, « racine barbare ; rhubarbe ».

Plante vivace à rhizome épais de la famille des Polygonacées, dont les tiges charnues sont comestibles. *Rhubarbe sauvage, rhubarbe potagère, rhubarbe des jardins. La rhubarbe est utilisée pour ses vertus médicinales. Confiture de rhubarbe. Tarte à la rhubarbe.*

Expr. fig. et fam. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné* (par allusion à un passage de *L'Amour médecin* de Molière), se dit, ironiquement ou en mauvaise part, d'un échange intéressé de services ou de compliments.

**RHUM** (*um* se prononce *ome*) n. m. XVII<sup>e</sup> siècle, *rum* ; XVIII<sup>e</sup> siècle, *rhum*. Emprunté de l'anglais *rum* ou *rhum*, de même sens.

Eau-de-vie obtenue à partir de la canne à sucre. *La route du rhum. Les grogs et les punches sont généralement préparés avec du rhum. Baba au rhum. Rhum vieux. Rhum industriel, traditionnel* ou, plus souvent, *rhum de sucrerie*, fabriqué par distillation de la mélasse fermentée. *Rhum agricole*, provenant de la distillation du jus de canne fermenté. *En vieillissant plus ou moins longtemps dans un foudre d'acier inoxydable ou de chêne, le rhum agricole se transforme en rhum blanc ou en rhum ambré.*

Titre célèbre : *Rhum*, de Blaise Cendrars (1930).

**RHUMATISANT, -ANTE** adj. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin médiéval *rheumatizans*, participe présent de *rheumatizare*, « être atteint de rhumatisme », lui-même dérivé du latin *rheumatismus*, « rhumatisme ».

PATHOL. Qui est atteint de rhumatisme. *Un patient rhumatisant*. Subst. *Un rhumatisant, une rhumatisante*.

**RHUMATISMAL, -ALE** adj. (pl. *Rhumatismaux, -ales*). XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhumatisme*.

PATHOL. Relatif à un rhumatisme ; causé par un rhumatisme. *Affection rhumatismale. Douleurs rhumatismales*.

**RHUMATISME** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rheumatismus*, de même sens, du grec *rheumatismos*, lui-même dérivé de *rheumatizein*, « couler, découler », puis « souffrir d'un écoulement d'humeur ».

PATHOL. Terme générique désignant communément des affections aiguës ou chroniques, d'origines diverses, qui touchent une ou plusieurs articulations et les tissus adjacents et se manifestent par la dégénérescence ou l'inflammation de ceux-ci. *Une crise de rhumatisme. Rhumatisme goutteux, allergique. Rhumatisme déformant*. Souvent au pluriel dans la langue courante. *Souffrir, être perclus de rhumatismes*.

Spécialt. *Rhumatisme articulaire aigu*, polyarthrite aiguë fébrile, due à l'action des toxines d'un streptocoque, qui touche les enfants, les adolescents ou les jeunes adultes. *Rhumatisme cardiaque* (vieilli), inflammation des tissus du cœur, souvent associée à cette polyarthrite.

\***RHUMATOÏDE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhumato-*, tiré de *rhumatisme*, et de l'élément *-ïde*, tiré du grec *eidos*, « forme, apparence ».

PATHOL. Qui a les caractères d'un rhumatisme ou qui lui est lié. *Purpura, nodule rhumatoïde. Douleurs rhumatoïdes. Polyarthrite rhumatoïde, voir Polyarthrite. Facteur rhumatoïde*, protéine présente à un taux élevé chez les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde.

\***RHUMATOLOGIE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhumato-*, tiré de *rhumatisme*, et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Branche de la médecine qui traite des affections rhumatismales de l'appareil locomoteur.

\***RHUMATOLOGISTE** ou, plus souvent, **RHUMATOLOGUE** n. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhumatologie*.

Médecin spécialiste de rhumatologie.

**RHUMB** (se prononce *rombe*) n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Altération, par influence de l'anglais *rhumb* et de l'espagnol *rumbo*, « rombe », de l'ancien français *rym, ryn* ou *rin*, lui-même emprunté de l'anglais *rim*, « cercle extérieur d'une roue, jante ; partie extérieure d'un objet ».

MARINE. Vieilli. Quantité angulaire comprise entre deux divisions voisines des trente-deux subdivisions de la rose des vents (on dit aussi *Aire de vent, Quart de vent* ou, simplement, *Quart*). *Le rhumb vaut 11° 15'*.

Titres célèbres : *Rhumbs* et *Autres Rhumbs*, de Paul Valéry (1926 et 1927).

**RHUME** n. m. XIII<sup>e</sup> siècle, d'abord au sens d'« humeur qui coule du nez ou des yeux ». Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rheuma*, « flux de la mer ; catarrhe », du grec *rheuma*, « écoulement, flux », lui-même dérivé de *rheîn*, « couler ».

Inflammation des muqueuses du nez et de la gorge, d'origine virale, infectieuse ou allergique, qui provoque un écoulement nasal et s'accompagne notamment d'éternuements, de toux ou d'enrouement, voire de fièvre (on dit aussi, dans le langage scientifique, *Rhinite* ou, moins souvent, *Coryza*). *Attraper un rhume. Avoir un bon rhume, un gros rhume. Rhume des foins, voir Foin. Rhume de cerveau*, nom donné à une inflammation d'origine virale ou infectieuse, ainsi appelée parce qu'on pensait autrefois que les fosses nasales communiquaient avec le cerveau.

\***RHUMERIE** (*u* se prononce *o*) n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhum*.

Distillerie de rhum. *Les rhumeries de la Martinique*.

Par ext. Établissement où l'on peut consommer du rhum, des boissons à base de rhum.

\***RHYNCH(O)-** (*ch* se prononce *k*). Tiré du grec *rhugkhos*, « bec, groin, museau ».

Élément de composition signifiant *Bec, groin, museau*, et entrant dans la composition de termes du langage scientifique, dont les plus courants figurent ci-après.

\***RHYNCHITE** (*ch* se prononce *k*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhynch(o)-*.

ENTOM. Sorte de petit charançon de couleur vive, qui colonise au printemps les jeunes fruits des arbres fruitiers, les empêchant d'arriver à maturité, ou s'attaque à d'autres végétaux dans leur croissance. *Rhynchite rouge du pommier. Le rhynchite du bouleau, encore appelé cigarier, peut cisailer les bourgeons et rouler les feuilles pour y pondre ses larves*.

\***RHYNCHO-** Voir *Rhynch(o)-*.

\***RHYNCHOCÉPHALES** (*ch* se prononce *k*) n. m. pl. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhyncho-* et de *-céphales*, tiré du grec *kephalê*, « tête ».

PALÉONT. ZOOL. Groupe de reptiles ressemblant à de grands lézards, qui vivaient à l'ère secondaire et dont il ne reste qu'une espèce, appelée « sphénodon », dans de petites îles de Nouvelle-Zélande. Au sing. *Un rhynchocéphale*.

\***RHYNCHONELLE** (*ch* se prononce *k*) n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin savant *rhynchonella*, de même sens, lui-même tiré du grec *rhugkhos*, « bec, groin, museau ».

PALÉONT. Animal marin fossile à coquille articulée, appartenant aux Brachiopodes. *La rhynchonelle se rencontre fréquemment dans les terrains de l'ère secondaire. Le calcaire à rhynchonelles des Corbières*.

\***RHYNCHOTES** (*ch* se prononce *k*) n. m. pl. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhyncho-*.

ENTOM. Syn. d'*Hémiptères*.

\***RHYOLITHE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rhyo-*, tiré du grec *rheîn*, « couler », et de *-lithé*, tiré du grec *lithos*, « pierre ».

GÉOL. Roche volcanique riche en silice, qui peut présenter des cristaux de quartz et de feldspath visibles à l'œil nu dans une pâte claire, ou être entièrement vitreuse. *Le porphyre rouge de l'Estérel est une rhyolithe.* (On trouve aussi *Rhyolite*.)

\***RHYPAROGRAPHE** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *rhyparographus*, du grec *rhuparographos*, de même sens, lui-même composé à partir de *rhuparos*, « sale, impur, grossier », et *graphêin*, « tracer, écrire ».

ANTIQ. GRECQ. ET ROM. Vieilli. Peintre traitant de sujets qui relèvent de la rhyparographie.

\***RHYPAROGRAPHIE** n. f. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rhyparographe*.

ANTIQ. GRECQ. ET ROM. Vieilli. Terme désignant la représentation par la peinture de sujets tenus pour bas, telles des scènes de la vie domestique ou des natures mortes. *Certaines peintures découvertes à Herculanium et à Pompéi appartiennent à la rhyparographie.*

\***RHYTHM AND BLUES** (se prononce *ritm-enne-blouse* ou *rizeum-enne-blouse*) n. m. inv. XX<sup>e</sup> siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, composé de *rhythm*, « rythme », *and*, « et », et *blues*, « blues ».

Forme musicale apparue aux États-Unis à la fin des années 1940, inspirée du jazz, du blues et du gospel, où dominant la voix, le saxophone et la guitare électrique dans un tempo rapide et marqué. *Fats Domino est une figure du rhythm and blues.*

(On écrit aussi *Rhythm'n'blues*.)

\***RHYTIDOME** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du grec *rhytidoîn*, « rider », lui-même dérivé de *rhutis*, « pli de la peau, rides ».

BOT. Tissu périphérique d'un arbre constitué de cellules mortes et desséchées, qui s'exfolie sous la poussée des nouvelles productions formant l'écorce. *Le rhytidome se détache en plaques chez le platane, et en rubans chez le cerisier.*

**RHYTON** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté du grec *rhyton*, de même sens, lui-même dérivé de *rheîn*, « couler ».

ANTIQ. Vase à boire façonné à l'imitation d'une corne et dont la partie basse représente le plus souvent une tête d'animal. *Rhyton de terre cuite, rhyton en métal précieux. Rhyton à tête de béliér.*

\***RIA** (*i* et *a* se prononcent séparément) n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté du portugais ou de l'espagnol *ria*, « baie », lui-même issu de *rio*, « fleuve ».

GÉOGR. Baie étroite et découpée, qui résulte de l'envahissement par la mer de la basse vallée d'un fleuve côtier. *La ria de Sauzon à Belle-Île. En Bretagne, les rias sont appelées « abers ».*

\***RIAD** (*i* et *a* se prononcent séparément) n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'arabe *ryad*, pluriel de *rawdâ*, « jardin ».

Au Maroc, demeure traditionnelle des médinas comportant généralement un ou deux étages pourvus de galeries, organisée autour d'un patio ou d'un jardin intérieur (on écrit aussi *Ryad*). *Les riads de Tanger, de Marrakech.*

\***RIAL** (*i* et *a* peuvent se prononcer séparément) n. m. (pl. *Rials*). XX<sup>e</sup> siècle. Mot iranien, de même sens.

Unité monétaire de l'Iran, du Yémen et d'Oman.

**RIANT, -ANTE** (*i* et *an* se prononcent séparément) adj. XI<sup>e</sup> siècle. Participe présent de *rire I*.

1. Se dit d'une physionomie qui exprime de la gaieté, de la joie. *Un visage riant, une mine riante.*

2. Fig. Plaisant à contempler, d'aspect agréable. *Un paysage riant.*

Par ext. Agréable à l'esprit, séduisant, engageant. *Avoir de l'avenir une vision, une image riante. Il présente ses mésaventures sous de riants couleurs.*

**RIBAMBELLE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. D'origine incertaine.

1. Se dit plaisamment d'une longue file de personnes, d'animaux. *Une ribambelle d'enfants suivait l'instituteur. Une ribambelle de canetons.*

Par ext. Fam. Grand nombre. *Ils ont une ribambelle de cousins.*

2. Bande de papier que l'on plie en accordéon et dans laquelle on découpe un motif de manière à obtenir, une fois qu'elle est dépliée, une suite de figures identiques.

**RIBAUD, -AUDE** n. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé du verbe de l'ancien français *riber*, « se livrer au plaisir », lui-même emprunté au moyen haut allemand *riban*, « froter », puis « s'accoupler ».

1. Vieilli ou litt. Surtout au féminin. Personne menant une vie de débauche et, en particulier, prostituée. *Fréquenter les ribaudes.* Adj. *Homme ribaud, femme ribaude.*

2. N. m. HIST. Soldat de la garde personnelle de Philippe Auguste qui fut supprimée au XIV<sup>e</sup> siècle par Philippe le Bel en raison des abus auxquels elle se livrait. *Roi des ribauds*, nom donné à l'origine au chef de cette garde, et que porta par la suite l'officier de la maison du roi chargé de la police intérieure du palais ainsi que de la surveillance des maisons de jeu et de prostitution.

Par ext. Vieilli. Homme qui suivait une armée et se livrait au pillage.

**RIBAUDERIE** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ribaud*.

Vieilli ou litt. Acte de débauche, divertissement licencieux. *Il a donné dans toutes sortes de ribauderies.*

\***RIBLON** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de l'ancien verbe *ribler*, « froter ; aiguiser ».

TECHN. Déchet métallique qui peut être réutilisé. *Fabriquer de l'acier à partir de ferraille et de riblons.*

\***RIBOFLAVINE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *ribo-*, tiré de *ribose*, et de *flavine*.

BIOCHIMIE. Nom donné à la vitamine B<sub>2</sub> (on dit aussi, moins souvent, *Lactoflavine*).



\***RIBONUCLÉASE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *ribo-*, tiré de *ribose*, de *nuclé-*, du latin *nucleus*, « noyau », et de l'élément *-ase*, indicatif de la fonction enzymatique.

BIOCHIMIE. Enzyme catalysant l'hydrolyse de l'acide ribonucléique.

\***RIBONUCLÉIQUE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *ribo-*, tiré de *ribose*, et de *nucléique*.

BIOCHIMIE. *Acide ribonucléique* ou, par abréviation, *A.R.N.*, polymère de nucléotides dont le sucre est un ribose. *Les acides ribonucléiques se trouvent dans toutes les cellules et dans certains virus. De nombreux types d'A.R.N. interviennent dans la synthèse des protéines. A.R.N. messenger, ribosomique, voir Messenger, Ribosomique. A.R.N. de transfert, voir Transfert.*

\***RIBOSE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Composé de *rib-*, tiré d'*arabine*, qui désigne le principe actif de la gomme arabique, et de l'élément *-ose*, indicatif des sucres.

CHIM. Pentose entrant dans la composition des acides ribonucléiques.

\***RIBOSOME** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *ribo-*, tiré d'*arabine*, qui désigne le principe actif de la gomme arabique, et de *-some*, tiré du grec *sôma*, « corps ».

BIOL. CELLULAIRE. Organite sphérique de petite taille constitué de protéines et d'acides ribonucléiques, qui est situé dans le cytoplasme où il assure la synthèse des protéines à partir de l'information génétique portée par les A.R.N. messagers.

\***RIBOSOMIQUE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ribosome*.

BIOL. CELLULAIRE. Relatif au ribosome. Surtout dans la locution *A.R.N. ribosomique*, un des constituants du ribosome. *En phylogénie moléculaire, l'étude des A.R.N. ribosomiques permet d'évaluer le degré de parenté génétique entre deux espèces.*

**RIBOTE** n. f. XVIII<sup>e</sup> siècle. Déverbal de l'ancien verbe *riboter*, « se livrer à des excès ; mener une vie de débauche », lui-même dérivé de *ribaud*.

Pop. et vieilli. Excès de table ou de boisson. *Faire ribote. Être en ribote, être ivre.*

\***RIBOUIS** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Déverbal de l'ancien verbe *rebouiser*, « réparer une chaussure avec un bouis », lui-même dérivé de *bouis*, forme régionale de *buis*, qui désigne, par métonymie, un outil de cordonnier fait dans le bois de cet arbuste.

1. Vieilli. Savetier, cordonnier.

2. Argot. Vieux soulier raccommodé ou chaussure grossière ; par méton., pied.

\***RIBOULdingue** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Probablement composé à partir d'une forme dialectale *riboula*, « festin de fin de moisson », et de *dinguer*.

Pop. Partie de plaisir, fête. *Faire la riboulingue. Louis Forton, auteur des « Pieds nickelés », nomma l'un de ses trois héros « Riboulingue ».*

\***RIBOULER** v. intr. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *boule*, au sens d'« œil ».

Pop. Ne s'emploie guère que dans la locution *Ribouler des prunelles, des quinquets, etc.*, rouler les yeux en tous sens, en signe de stupéfaction ou de fureur.

\***RIBOZYME** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Composé de *ribo-*, tiré d'*arabine*, qui désigne le principe actif de la gomme arabique, et d'*(en)zyme*.

BIOCHIMIE. Molécule d'A.R.N. capable, comme une enzyme, de jouer un rôle de catalyseur. *Certains ribozymes peuvent assurer leur propre réplication.*

**RICANEMENT** n. m. XVIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ricaner*.

Rire forcé qui exprime la malveillance, l'impertinence, la raillerie. *Cette déclaration provoqua des ricanements. Ricanement de mépris. Ricanement moqueur, narquois.* Par affaibl. Petit rire sans objet, un peu bête ou gêné.

**RICANER** v. intr. XIV<sup>e</sup> siècle, au sens de « braire » ; XVI<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Réfection, d'après *rire I*, de l'ancien français *rec(h)aner*, « braire », dérivé de l'ancien normand *cane*, « dent », lui-même issu du francique *\*kinni*, « joue ».

Rire à demi et de manière affectée, avec malveillance, impertinence ou moquerie. *Au lieu de répondre, il s'est mis à ricaner. Dans la sculpture romane, le diable est représenté ricanant. Ricaner de quelqu'un. Vous êtes perdu, dit-il en ricanant.*

Au participe présent, adjt. *Une élève ricanante.* (On dit aussi, plus souvent, *Ricaneur.*)

Par affaibl. Rire sottement, sans raison véritable. *Des adolescents qui ricanent pour cacher leur trouble.*

**RICANEUR, -EUSE** n. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ricaner*.

Personne qui ricane. *Les ricaneurs des « Caprices » de Goya.*

Adjt. *Des gamins ricaneurs.* Par méton. *Le masque ricaneur de Méphistophélès.* (On trouve aussi, moins souvent, *Ricanant.*)

**RIC-À-RAC** loc. adv. XV<sup>e</sup> siècle. D'origine onomatopéique.

Fam. et vieilli. Exactement, très précisément (on dit plutôt, aujourd'hui, *Ric-rac*).

\***RICASSER** v. intr. XVI<sup>e</sup> siècle. Issu du croisement de l'ancien adjectif *riace*, « qui rit mal à propos », lui-même dérivé de *rire I*, avec influence de *ricaner*.

Syn. vieilli ou régional de *Ricaner*.

\***RICERCARE** ◇ (se prononce *ritchèrkaré*) n. m. (pl. *Ricercari*). XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'italien *ricercare*, de même sens, lui-même forme substantivée du verbe *ricercare*, « rechercher ».

MUS. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, pièce destinée principalement au luth, permettant une libre improvisation sur une mélodie et servant souvent de morceau d'étude.

Désigne aussi une pièce généralement instrumentale inspirée de la polyphonie vocale, divisée en séquences et enchaînant un ou plusieurs thèmes mélodiques par les procédés de l'imitation ou du contrepoint. *Ricercare pour clavecin, pour orgue. Ricercare à trois, à six voix. Les ricercari de Frescobaldi. Proche du capriccio ou du tiento, le ricercare laisse peu à peu place, avec Jean-Sébastien Bach, à la fugue.*

**RICHARD, -ARDE** n. (rare au féminin). XV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *riche*.

Fam. et péj. Personne très riche. *C'est un richard. Des manières de vieille richarde.*

**RICHE** adj. et n. XI<sup>e</sup> siècle. Issu du francique \*riki, « puissant ».

**I. Adj. 1.** Qui a une grande fortune, possède des biens importants. *Un homme riche, une femme riche. Ce sont des gens riches. Il est riche de deux millions d'euros*, sa fortune s'élève à deux millions d'euros. *Je suis riche aujourd'hui, je vous invite, j'ai de quoi payer. Peut se placer devant le nom, avec une valeur d'insistance. Une riche héritière. Il a fait un riche mariage, il a épousé une femme très fortunée.*

Expr. *Être riche comme Crésus*, disposer de beaucoup de biens. *Être riche à millions* (fam.).

Par euphémisme. Qui est dans la gêne. *Dans cette famille, ils ne sont pas bien riches.*

Se dit par extension d'un organisme, d'un établissement, d'une collectivité, etc. jouissant d'une prospérité certaine. *Cette fondation est riche. Pays riches et pays pauvres. Une banlieue riche, une ville riche.*

**2.** Souvent placé avant le nom. De grand prix, d'une grande valeur ; précieux, remarquable par sa matière, sa façon, etc. *Un riche présent. Des étoffes riches. Un riche ouvrage d'ébénisterie, d'orfèvrerie. Une riche tapisserie, une riche reliure. Les « Très Riches Heures du duc de Berry » sont un célèbre manuscrit enluminé, conservé au musée Condé, à Chantilly.*

**3.** Qui offre beaucoup de ressources ; abondant. *Un gisement très riche. Une terre riche, fertile. Le fonds de cette bibliothèque est fort riche.*

Spécialt. *Gaz riche*, qui contient beaucoup de gaz inflammables et possède un fort pouvoir calorifique. *Un aliment riche*, très nourrissant. *Une cuisine trop riche.*

Fig. Qui présente un grand intérêt, notamment en raison de sa variété ; fécond. *Son expérience à l'étranger a été riche. Un style, une langue riches. Une imagination riche. La matière de ce roman est riche. Ce peintre a une palette riche*, ses couleurs sont nombreuses et nuancées. Fam. *C'est une riche idée*, une bonne idée.

Spécialt. VERSIFICATION. *Rime riche*, par opposition à *Rime pauvre* et à *Rime suffisante*, qui comporte une consonne d'appui et fait entendre au moins trois phonèmes identiques. *Orage et courage, couleur et douleur, utile et futile sont des rimes riches.*

**4. Loc. Riche en, riche de.** Se dit d'une personne dotée de telle ou telle qualité. *Être riche en mérite. On le dit riche de dons multiples.* Se dit d'une chose qui contient en grande quantité des éléments considérés comme utiles, profitables, etc. *Un sous-sol riche en calcaire. Un bois, une écorce riches en tanins. La farine est riche en amidon. Une alimentation riche en fibres.* Fig. *Des événements riches d'enseignements. Ce fut une époque riche en poètes. Un récit riche en rebondissements.*

**II. N.** Personne qui a de la fortune, possède beaucoup de biens matériels (rare au féminin). *La parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare dans l'Évangile de saint Luc.* On emploie parfois le singulier dans un sens collectif. *Le riche et le pauvre.*

Loc. *Un nouveau riche*, qui, par un luxe tapageur, fait étalage d'une fortune récemment acquise. Fam. *Gosse de riche*, enfant habitué à obtenir tout ce que l'argent peut acheter, gâté par les facilités matérielles.

Prov. *On ne prête qu'aux riches*, voir *Prêter. La mort frappe du même pied le palais du riche et la chaumière du pauvre.* Par allusion à l'Évangile. *Il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au royaume des cieux.*

\***RICHELIEU** n. m. (pl. *Richelieus* ou *Richelieux*). XIX<sup>e</sup> siècle. Tiré du nom du cardinal de *Richelieu*.

Chaussure de ville, basse et lacée sur le cou-de-pied, dont la claque est assemblée sur les quartiers. *Une paire de richelieus.*

**RICHEMENT** adv. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *riche*.

**1.** D'une manière qui atteste la richesse, l'opulence. *Être richement vêtu. Un palais richement meublé. Établir, pourvoir richement ses enfants* (vieilli), les mettre en possession de biens importants. *Elle a été richement dotée.*

**2.** De façon magnifique, de manière à créer un bel effet par le luxe et la beauté des matières, l'habileté du travail, etc. *Le cheval de Porthos, dans « Les Trois Mousquetaires », est richement harnaché. Une chasse richement ornée.*

**3.** Abondamment, en grande quantité. *Une revue richement illustrée. Un magasin richement approvisionné.*

Spécialt. VERSIFICATION. Vieilli. *Rimer richement*, composer des rimes riches.

**RICHESSSE** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *riche*.

**1.** État, situation d'une personne qui possède une grande fortune, de nombreux biens ; abondance de biens et, spécialt., d'argent. *Il jouit d'une immense richesse. Richesse en titres, en valeurs. Des signes extérieurs de richesse. La richesse est symbolisée par une corne d'abondance.*

Par ext. État de prospérité d'un organisme, d'un établissement, d'une collectivité, etc. *La richesse patrimoniale d'une fondation. Le commerce maritime a fait la richesse de l'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Prov. *Contentement passe richesse*, voir *Contentement*.

Au pluriel. Ensemble de biens ayant une grande valeur marchande. *Amasser des richesses. Il dispose d'immenses richesses. L'amour, le mépris des richesses.*

ÉCON. Produit de l'activité économique ; par ext., toute ressource qui permet d'atteindre la prospérité. *Répartition de la richesse nationale. Redistribution des richesses. Évaluer la richesse d'un État en calculant son produit intérieur brut. Les richesses naturelles*, que l'on peut tirer du sol ou du sous-sol d'une contrée. *Richesses minières. Richesses industrielles.* Par ext. *La richesse culturelle de la France.*

Titres célèbres : *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, de Turgot (1766) ; *Recherche sur la nature et la cause de la richesse des nations*, d'Adam Smith (1776).

**2.** Qualité d'un objet, d'un ouvrage où entrent des matières précieuses, rares, coûteuses, ou qui a demandé un travail délicat. *La richesse d'une parure. La richesse des plafonds mudéjars. Ce palais est remarquable par sa richesse ornementale.*

Par méton. Au pluriel. Ensemble d'objets de grand prix, de caractère exceptionnel. *Les richesses du trésor de la Sainte-Chapelle. Sa collection renferme des richesses insoupçonnées.*

**3.** Capacité de donner, fournir en abondance ce dont on a besoin, ce qui est utile ; diversité remarquable. *La richesse d'une terre. Préserver la richesse de la faune et de la flore de la forêt amazonienne. La collection de fossiles du Muséum d'histoire naturelle est d'une grande richesse.* Suivi de la préposition *en*. Teneur notable en quelque élément. *La richesse d'une eau en fer, en soufre. La richesse en vitamines des fruits.*

Fig. *Ce fut une rencontre d'une grande richesse. La richesse d'un thème, d'un sujet d'étude. La richesse lexicale des sonnets de Shakespeare. La richesse des bruns chez Chardin, des bleus de Vermeer.*

**RICHISSIME** adj. XIV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *riche*.

Immensément riche. *Un émîr richissime. Une veuve richissime.*

**RICIN** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *ricinus*, de même sens.

**BOT.** Plante arborescente de la famille des Euphorbiacées, dont les graines, très toxiques, fournissent une huile qui a des usages pharmaceutiques ou industriels. *Dans la Bible, Dieu fit pousser un ricin pour faire de l'ombre à Jonas. Le ricin commun est encore appelé grande épurge. Les fascistes italiens faisaient absorber à leurs opposants de l'huile de ricin du fait des propriétés fortement laxatives de celle-ci.*

\***RICINE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ricin*.

**BIOCHIMIE.** Protéine très toxique présente dans le ricin.

\***RICKETTSIE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin scientifique *rickettsia*, de même sens, lui-même tiré du nom du biologiste américain *Howard Taylor Ricketts* (1871-1910).

**BIOL.** Microorganisme appartenant à un groupe de bactéries qui vivent en parasites dans les cellules de certains arthropodes et vertébrés, et qui provoquent diverses maladies, notamment chez l'homme. *Les tiques, les puces ou les poux peuvent véhiculer des rickettsies.*

\***RICKETTSIOSE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Composé à l'aide de *rickettsie* et de l'élément *-ose*, qui sert à former différents noms de maladie.

**PATHOL. VÉTÉR.** Nom générique des maladies infectieuses dues à des rickettsies, touchant l'homme et certains animaux, qui se caractérisent par une forte fièvre et un exanthème cutané. *Certains typhus et la fièvre pourprée des montagnes Rocheuses sont des rickettsioses.*

\***RICKSHAW** (*shaw* se prononce *chau*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'anglais *rickshaw*, de même sens, forme abrégée du japonais *jinrikisha*, lui-même composé à l'aide de *jin*, « homme », *riki*, « pouvoir », et *sha*, « véhicule ».

Petite voiture à deux roues tirée à bras d'homme, servant en Asie de taxi pour une ou deux personnes. Désigne plus souvent aujourd'hui un véhicule léger à trois roues, parfois motorisé.

**RICOCHER** v. intr. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ricochet*.

En parlant d'une pierre plate que l'on jette obliquement sur l'eau, faire ricochet, rebondir. *Ce galet a ricoché plusieurs fois.* Par anal. *La balle du fusil a ricoché contre le mur, sur le mur.*

**RICOCHET** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. D'origine incertaine.

Rebond d'une pierre plate jetée obliquement sur la surface de l'eau. *Le caillou a fait ricochet, a fait quatre ricochets.* Par méton. *Les enfants aiment faire des ricochets.*

Par anal. Rebond d'un projectile tiré par une arme à feu et rencontrant le sol ou toute autre surface dure. *Le ricochet d'un boulet.* Par ext. *Le ricochet d'une boule de billard.*

Loc. *Par ricochet*, par l'effet d'un rebond et, fig., par contrecoup, par un effet secondaire. *Il a été blessé par ricochet. En calomniant vos amis, il cherche à vous atteindre par ricochet.* **DROIT.** *Dommage par ricochet*, qui résulte indirectement du dommage touchant la victime principale.

\***RICOTTA** n. f. XVI<sup>e</sup> siècle, *ricotte*; XX<sup>e</sup> siècle, *ricotta*. Emprunté de l'italien *ricotta*, de même sens, lui-même issu du latin *recocta*, forme féminine substantivée du participe passé de *recoquere*, « recuire ».

Fromage frais italien, à la pâte blanche un peu granuleuse, fabriqué à partir de petit-lait de vache, de brebis ou de chèvre. *La ricotta est employée dans des salades, des pâtes, des farces ou encore dans des gâteaux ou des tourtes sucrées.*

\***RIC-RAC** loc. adv. XV<sup>e</sup> siècle. D'origine onomatopéique.

Fam. Exactement, très précisément (on a dit aussi *Ric-à-rac*). *Il nous reste ric-rac dix euros.*

Parfois péj. De façon à peine suffisante; de justesse. *Des rations calculées ric-rac. Il a été reçu ric-rac à l'examen. C'était ric-rac, il s'en est fallu de peu.*

(On rencontre parfois *Ric-et-rac*.)

**RICTUS** (*s* se fait entendre) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Mot latin, signifiant « ouverture de la bouche; bouche ouverte », lui-même dérivé de *ringi*, « grogner en montrant les dents; être furieux ».

**MÉD.** Contraction des muscles de la face due à des spasmes nerveux et qui découvre les dents. *Rictus sardonique*, syn. de *Rire sardonique* (voir *Rire II*).

Par ext. Grimace déformant la bouche et les joues en un sourire forcé, souvent inquiétant. *Rictus moqueur, méprisant. Un rictus de haine, de douleur. Avoir le visage crispé, figé dans un rictus.*

\***RIDAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ridier*.

**MARINE.** Action de tendre une manœuvre dormante sur un bateau. *Le ridage des haubans, d'un étai. Le ridage peut s'effectuer au moyen d'un ridoir.*

**RIDE** n. f. XV<sup>e</sup> siècle. Déverbal de *ridier*.

1. Pli, sillon qui apparaît à la surface de la peau et se creuse le plus souvent sous l'effet de l'âge. *Rides de vieillesse. Il doit à son tempérament colérique ses rides d'expression sur le front. Avoir des rides autour des yeux. Ride fine, profonde, accusée. Un visage marqué de rides.*

Expr. fig. *Ne pas avoir, ne pas prendre une ride*, ne pas se démoder, n'être en rien dépassé. *Cette pièce de Ionesco n'a pas pris une ride.*

Par anal. *Les rides de la peau de l'éléphant. Les rides d'un fruit sec.* **VÈN.** Au pluriel. Plis qui se forment entre les gardes et le talon des sangliers âgés de plus de quatre ans et que l'on relève dans les empreintes. — **GÉOMORPHOLOGIE.** *Ride océanique*, endroit au niveau duquel deux plaques lithosphériques s'écartent l'une de l'autre et où se forme le nouveau plancher océanique (on dit plus souvent *Dorsale océanique*). *Une ride océanique se caractérise par un relief volcanique sous-marin, une activité sismique et la présence de failles.* *Ride* désigne aussi parfois un grand pli qui constitue l'un des caractères structuraux d'une région. *Les rides anticlinales situées entre la Garonne et les Pyrénées.*

2. Légère ondulation se formant passagèrement à la surface d'une étendue liquide ou meuble. *Pas un souffle, pas une ride sur le lac. Le vent crée des rides sur la grève.* **Spécialt. GÉOL.** Le plus souvent au pluriel. Marque répétée de quelques centimètres de haut laissée par les mouvements de l'air ou de l'eau à la surface d'une couche de sédiments peu liés (on dit aussi *Ripple-mark*). *Les rides symétriques engendrées par la houle. Rides de courant.*

3. **MARINE ANCIENNE.** Sur un grand voilier, filin servant à raidir, à tendre les manœuvres dormantes du grément.

**RIDEAU** n. m. xv<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rider*.

1. Pièce d'étoffe ou de toute autre matière souple que l'on dispose pour protéger de la lumière, de la chaleur, du froid ou des regards, ou pour décorer un endroit, pour masquer une chose. *Rideau de mousseline. Poser des rideaux à une fenêtre. Tringle, cordon à rideau. Tirer un rideau*, l'ouvrir ou le fermer. *Les rideaux d'un lit à baldaquin, d'un berceau. Rideau de douche. Clore une alcôve d'un rideau. Rideaux bonne femme*, pièces courtes bordées d'un volant froncé et retenues par une embrasse. En composition. *Double-rideau*, fait d'une étoffe épaisse, que l'on dispose devant un autre plus léger. *Une paire de doubles-rideaux*. Par anal. *Rideau de perles*.

Spécialt. THÉÂTRE. *Rideau de scène* ou, simplement, *rideau*, draperie, ou grande toile représentant une draperie, de couleur traditionnellement rouge, tendue devant la scène pour l'isoler de la salle. *Au lever, au baisser du rideau. En lever de rideau*, voir *Lever II. La chute du rideau*, voir *Chute. L'œil du rideau de scène*, voir *Œil. Rideau à l'allemande* ou *à la guillotine*, qui se lève verticalement. *Rideau à la grecque*, s'ouvrant par le milieu, en deux parties qui s'écartent vers les coulisses. *Rideau à l'italienne*, dont les deux parties se relèvent en se drapant, autour de la scène. *Rideau à la polichinelle*, qui s'enroule sur lui-même à partir du bas.

Loc. et expr. *Rideau!* exclamation par laquelle le public mécontent d'un spectacle réclame son interruption et, fig. et fam., par laquelle on coupe court à une dispute, à un débat. *Assez de querelles, rideau!* Fig. *Le rideau tombe sur...*, pour indiquer que s'achève une période, une histoire, etc. *Tirer le rideau sur quelque chose*, décider de ne plus s'en préoccuper. *Tirons le rideau sur cet incident*. Vieilli. *Se tenir derrière le rideau*, faire en sorte de ne pas apparaître dans une affaire, rester dans l'ombre.

Titre célèbre : *Le Rideau cramoisi*, nouvelle de Jules Barbey d'Aureville (1874).

2. Dispositif constitué de pièces articulées que l'on peut lever ou abaisser, et qui sert de fermeture. *Le rideau métallique d'un entrepôt, d'un garage. Un secrétaire à rideau de bois. Rideau de cheminée*, placé devant l'âtre et formé de plaques de tôle coulissant verticalement.

Spécialt. *Rideau de fer*, cloison métallique mobile qui isole la scène de la salle dans un théâtre en cas d'incendie, ou qui protège la devanture d'un magasin. *Les commerçants redoutent les émeutes et ont baissé leur rideau de fer* ou, simplement, *le rideau*. Fig. HIST. Expression employée en 1946 par Winston Churchill pour dénoncer le dispositif de contrôle et de fermeture des frontières imposé par l'Union soviétique dans les pays d'Europe centrale et orientale afin de les isoler du monde occidental. *Jusqu'à la fin des années 1980, avant que l'Union soviétique ne s'effondre, le rideau de fer coupait l'Europe en deux*.

Par anal. PHOT. *Le rideau d'un obturateur*, le dispositif mobile protégeant la surface sensible d'un appareil photographique et s'ouvrant pour permettre l'exposition à la lumière. – ARCHIT. En composition. *Mur-rideau*, mur de façade non porteur, composé de panneaux préfabriqués suspendus à une ossature intérieure.

3. Suite, ensemble d'éléments identiques disposés de façon à borner la vue, à dissimuler quelque chose au regard, à former une protection, etc. *Un rideau de peupliers. Planter un rideau de cyprès pour se protéger du mistral*. Par ext. JEUX DE BALLON. *Rideau défensif*, ligne que constituent les défenseurs d'une équipe.

Par anal. Ce qui forme une masse de matière dense et ininterrompue, plus ou moins verticale. *Un rideau de brume, de pluie dissimulait les cimes. Un rideau de flammes les a arrêtés*.

Spécialt. MILIT. *Rideau de fumée*, autrefois, grande nappe de fumée produite par des artifices, qui permettait aux navires de guerre d'échapper à l'observation de l'ennemi ; désigne aujourd'hui figurément tout moyen employé pour dissimuler une réalité fâcheuse. *Cette déclaration n'est qu'un rideau de fumée destiné à masquer son immobilisme*. – AGRIC. Petite levée de terre séparant des parcelles étagées sur un versant cultivé. *Les rideaux, en formant des replats, préviennent l'érosion de la terre arable*.

**RIDELLE** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du moyen haut allemand *reidel*, « rondin ».

Chacun des montants, pleins ou à claire-voie, disposés sur les côtés d'une charrette, d'une remorque, d'un camion découvert, et qui servent à maintenir le chargement. *Ridelles en bois, en aluminium. Des bottes de paille retenues par les ridelles*.

Par anal. *Les ridelles d'un lit d'hôpital*.

**RIDER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle. Probablement issu de l'ancien haut allemand *wridan*, « tordre ».

1. Marquer, creuser de rides. *Les années ont ridé son visage* ou *lui ont ridé le visage*. Pron. *La peau régulièrement exposée au soleil, au vent se ride davantage. À la moindre contrariété, son front se ride*, il se plisse.

Au participe passé, adjt. *Une peau ridée*. Par anal. *Une vieille pomme toute ridée*. Spécialt. VÈN. *Fumées ridées*, excréments marqués de plis qui attestent l'âge de la biche ou du cerf. – BOT. *Pholiote ridée*, espèce de pholiote comestible.

2. Provoquer de légères ondulations sur une étendue liquide ou meuble, en parlant du vent, d'un mouvement de l'air. *Une légère brise ride la surface de l'eau. Aucun souffle ne ridait le sable*. Au participe passé, adjt. *Mer ridée*, marquée par une très légère brise.

3. MARINE. Tendre une manœuvre dormante sur un navire. *Rider les haubans sur tribord pour équilibrer le mât*.

**RIDICULE** adj. et n. m. xv<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *ridiculus*, « qui fait rire, plaisant ; extravagant », lui-même dérivé de *ridere*, « rire ».

1. Adj. Digne de risée, qui excite la dérision, la moquerie. *Il s'est rendu ridicule. Vous êtes ridicule de vous emporter ainsi. Se trouver ridicule*. Par ext. *Sa conduite était ridicule. Elle est d'une prétention ridicule. Une tenue ridicule*.

Subst. et vieilli. *Un, une ridicule. Dans « Le Malade imaginaire », Molière a fait d'Argan un ridicule*.

Par affaibl. Extravagant, absurde, qui va contre le sens commun. *Des allégations ridicules. Taisez-vous, c'est ridicule!* Impers. *Il serait ridicule d'insister*. Spécialt. En parlant de ce qu'on peut chiffrer, évaluer. Exagérément bas, faible, dérisoire. *Je l'ai payé un prix ridicule*.

Titre célèbre : *Les Précieuses ridicules*, de Molière (1659).

2. N. m. Trait de caractère, travers d'une personne qui prête à rire (souvent au pluriel). *Apercevoir, saisir les ridicules de quelqu'un. Les caricatures de Daumier soulignent les ridicules de la bourgeoisie sous le règne de Louis-Philippe*. Par ext. *Les ridicules d'une mode*.

Au singulier. État dans lequel se trouve une personne, une chose et qui appelle les plaisanteries, la moquerie. *Tomber, donner dans le ridicule. Se couvrir de ridicule. Braver le ridicule. Le comble du ridicule. Jugez du ridicule de la situation. Cela est d'un ridicule achevé*. Loc. et expr. *L'arme du ridicule*, voir *Arme. Tourner quelqu'un, quelque chose en ridicule. Le ridicule ne tue pas*, voir *Tuer. Il n'a pas peur du ridicule*, se dit de qui s'obstine dans une action et s'expose ainsi à la raillerie. *Se donner le ridicule de* (suivi

d'un infinitif), pour souligner ce que le comportement de quelqu'un a d'absurde, de déplacé, etc. *Ne vous donnez pas le ridicule de venir. Elle s'est donné le ridicule de se mettre en colère. Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas*, formule attribuée à Napoléon I<sup>er</sup>, qui visait l'ambassadeur français auprès du grand-duc de Varsovie et le rendait responsable du désastre de la campagne de Russie.

**RIDICULEMENT** adv. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ridicule*.

1. D'une manière qui prête à rire. *Il est habillé ridiculement. Une diction ridiculement affectée.*

2. Excessivement, exagérément. *Un couloir ridiculement long.*

**RIDICULISER** v. tr. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ridicule*.

Rendre quelqu'un ou quelque chose ridicule, l'exposer à la raillerie, aux moqueries. *Molière a ridiculisé les médecins de son temps. Cette caricature ridiculise l'institution.* Pron. *Ne vous ridiculisez pas en prenant parti dans cette affaire. N'y allez pas, ce serait se ridiculiser.*

Par exag. *Ridiculiser un adversaire, un concurrent, l'écraser de sa supériorité.*

\***RIDOIR** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rider*.

MARINE. Pièce d'accastillage permettant de régler la tension d'une manœuvre dormante sur un navire. *Ridoir à crémaillère, à poulie, à vis.*

\***RIDULE** n. f. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *ride*.

Petite ride peu profonde. *Ridules autour des yeux, des lèvres.*

\***RIEL** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Mot khmer.

Unité monétaire du Cambodge.

\***RIEMANNIEN, -IENNE** (*rie* se prononce *ri*) adj. XX<sup>e</sup> siècle. Tiré du nom du mathématicien allemand *Bernhard Riemann* (1826-1866).

Relatif aux théories mathématiques de Riemann. *Intégrale riemannienne. Géométrie riemannienne*, géométrie non euclidienne qui énonce comme axiome que, par un point extérieur à une droite, on ne peut mener aucune parallèle à cette droite. *Dans la géométrie riemannienne, la somme des angles d'un triangle est supérieure à cent quatre-vingts degrés.*

**RIEN** pr. indéf. et n. m. X<sup>e</sup> siècle. Issu du latin *rem*, accusatif de *res*, « chose ».

**I.** Pr. indéf. **A.** Avec une valeur positive, dans des emplois soutenus. Quelque chose, quoi que ce soit. Dans des phrases interrogatives. *Est-il rien de si beau ? Qui vous reproche rien ?* Dans des propositions subordonnées ou des compléments à l'infinitif introduits par un verbe à la forme négative, un verbe à sens négatif ou dubitatif. *Je ne souhaite pas, je refuse qu'il tente rien. Ce n'est pas la peine de rien changer. Je doute qu'il ait rien compris.* Dans le complément d'un adjectif de sens négatif. *Rester incapable de rien dire. Il serait imprudent de rien entreprendre.* Dans des structures hypothétiques. *Si rien pouvait l'affliger, c'était bien cette nouvelle.* Dans des structures consécutives. *Elle est trop épuisée pour rien faire.* Après certaines prépositions ou locutions conjonctives. *Avant de rien fixer, consultez-le. Sans rien dire. Sans qu'il en pense rien, qu'il en fasse rien.*

**B.** Avec une valeur négative. Aucune chose, nulle chose.

1. En corrélation avec l'adverbe *Ne*. *Rien n'est plus nécessaire. Rien ne l'arrête. Rien ne laissait prévoir une telle*

*issue. Rien ne presse. Il ne possède rien, plus rien, à peu près rien. On n'y peut absolument rien. Je vous prie de n'en rien faire ou de n'en faire rien. Ne rien y entendre, n'y rien entendre. Il n'a plus jamais rien dit. Vous n'avez encore rien vu. Ne... rien moins que, voir Moins. Ne...rien... que, avec une valeur restrictive. Il ne nous a rien raconté que des anecdotes sans intérêt. Elle n'a rien fait que son devoir. Je ne vois là rien que de très banal.* Par affaibl. *Une fois de plus, ce malade n'a rien mangé, il a très peu mangé.*

Dans des formules d'apaisement ou de politesse. *Cela n'est rien*, pour rassurer quelqu'un, ou en réponse à une excuse, à un remerciement. *Cela ne fait rien*, pour indiquer que ce qui vient de se passer n'est pas grave. *Je n'en ferai rien*, pour refuser avec courtoisie d'avoir le pas sur quelqu'un.

Loc. et expr. *Rien ne va plus*, voir *Aller. Parler pour ne rien dire*, parler de choses futiles, sans importance. *Ne rien faire à quelqu'un*, lui être indifférent. *Son avis ne me fait rien. N'être pour rien dans quelque chose*, n'y avoir aucune part. *Pour rien au monde*, à aucun prix, en aucune façon. *Je n'irais là-bas pour rien au monde. En rien*, en aucune façon. *Sa venue ne modifie en rien ma décision. Ne servir à rien, de rien*, voir *Servir. Cela ne gâte rien*, voir *Gâter. Cela ne ressemble à rien* (fam.), voir *Ressembler. Cela ne rime à rien* (fam.), cela n'a aucun sens. *N'avoir l'air de rien*, dissimuler ses intentions, ses aptitudes, etc. sous une apparence ordinaire. *Cela n'a l'air de rien*, cela semble insignifiant. Impers. *Comme si de rien n'était*, avec une réelle ingénuité, ou avec une apparente indifférence pour ce qui s'est passé. *Il n'en est rien*, c'est tout à fait faux.

Suivi d'un complément introduit par une préposition. *Cette nouvelle n'a rien de surprenant. Rien de grave ne s'est produit. Je n'ai rien d'autre à dire. Ne... rien de moins que*, voir *Moins. N'avoir rien à faire. Ne rien avoir à se mettre. Expr. N'avoir rien de*, être très différent de, sans ressemblance aucune avec. *Il n'a rien d'un va-t-en-guerre. N'avoir rien à perdre, plus rien à perdre*, voir *Perdre. Cela n'a rien à voir*, cette affaire est sans rapport avec le sujet. *Il n'y a rien à faire*, la chose est impossible, ou ne peut être modifiée. *N'être rien à, pour quelqu'un*, n'avoir avec lui aucun lien de parenté, d'affection, etc. *Cet homme ne m'est rien. Il n'est rien pour moi. Vous ne perdez rien pour attendre*, voir *Perdre. N'avoir rien pour soi, rien pour plaire*, ne pouvoir se prévaloir d'aucun talent, ne dégager aucune séduction. *N'avoir rien contre quelqu'un, contre quelque chose*, ne pas lui être défavorable, ne pas être hostile à une entreprise. Dans des tours familiers qui marquent l'insistance. *Il n'y connaît rien de rien, rien du tout. Il ne connaît rien à rien.*

Suivi d'une subordonnée relative au subjonctif. *Il n'y a là rien qui ne soit déjà connu. Elle n'avance rien qu'elle ne puisse prouver. Je n'ai rien trouvé qui me plaise. Ne faire rien qui vaille*, ne pas réussir à accomplir quoi que ce soit de valable. Expr. *Ne dire rien qui vaille à quelqu'un*, se dit à propos d'une chose qui n'inspire pas confiance, n'attire guère. *Cette auberge ne me dit rien qui vaille.*

Expr. proverbiales. *On ne fait rien pour rien. On n'a rien sans rien. Qui ne risque rien n'a rien. Rien ne sert de courir, il faut partir à point*, par allusion à la fable de La Fontaine « Le Lièvre et la Tortue », il faut faire les choses au bon moment. *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, par allusion à l'Écclésiaste. « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme* », célèbre formule inspirée des propos de Lavoisier, qui énonce la loi de conservation de la matière, encore appelée principe de Lavoisier. *Ils n'ont rien appris, rien oublié*, voir *Oublier. Le temps ne fait rien à l'affaire*, formule, rendue célèbre par Molière dans *Le Misanthrope*, qui indique qu'une situation ne peut s'améliorer d'elle-même.

2. Sans l'adverbe *Ne*. Prenez cette somme, ce sera toujours mieux que rien. Ce que vous dites ou rien, c'est la même chose. Parler de tout et de rien. Compter pour rien. De rien, s'emploie familièrement pour répondre à un remerciement.

Dans une phrase nominale ou une réponse elliptique. Rien de cassé ? Rien à déclarer. La devise de Jacques Cœur était : « À cœur vaillant, rien d'impossible ». Qu'a-t-il dit ? – Rien. Avez-vous trouvé quelque chose ? – Rien qui m'ait plu.

Loc. et expr. Réduire à rien, anéantir. Se réduire ou, vieilli, venir à rien, perdre de l'importance jusqu'à disparaître. Faire semblant de rien, feindre l'indifférence, l'ignorance, etc. Sans faire mine de rien, voir *Mine I*. Pour rien, sans résultat, sans bénéfice. Dire que j'ai fait tout cela pour rien ! Rien de moins, rien moins, voir *Moins*. Rien de plus, rien de moins, précisément, exactement. Comme rien ou, subst., comme un rien, très facilement, très rapidement. La Bourse peut grimper ou s'effondrer comme rien. Rien que, seulement. Rien qu'en y pensant, rien que d'y penser. Nous serons seuls, rien que vous et moi. Dire toute la vérité, rien que la vérité. Rien que pour cela, y aller vaut la peine. Rien que cela ! exprime par antiphrase l'étonnement ou l'ironie. C'est tout ou rien, il n'y a pas de compromis possible. **PHYSIOL.** Loi du tout ou rien, selon laquelle la réponse d'un neurone ou d'une cellule musculaire squelettique à une stimulation est nulle si celle-ci est inférieure à un seuil, et maximale une fois ce seuil franchi.

Par affaibl. Cela a tenu à rien, à très peu de chose. Il vit de rien, de trois fois rien, très modestement. Des gens sortis de rien (péj.), d'origine sociale très modeste. Partir, venir de rien, voir *Partir II*, *Venir*. Loc. Moins que rien, en moins de rien, voir *Moins*. Pour rien, pour très peu d'argent. Je l'ai acheté pour rien. De rien, se dit d'une personne née dans un milieu déshérité ou de ce qu'on estime de peu de valeur. Un homme de rien. Une fille de rien (vieilli), dont on réproche les mœurs. Un bijou, un bibelot de rien. Un propre à rien, un bon à rien, un moins-que-rien, voir *Propre*, *Bon*, *Moins*.

Titres célèbres : *Beaucoup de bruit pour rien*, comédie de Shakespeare (vers 1598) ; *Rien que la terre*, de Paul Morand (1926).

**II.** N. m. **I.** Rare. Avec l'article défini. Le néant.

2. Chose de peu d'importance, bagatelle. Un rien l'amuse, le distraît. Ils se sont brouillés pour un rien. S'arrêter à des riens. Offrir un rien, un petit rien. Vieilli. Un grand diseur de riens.

Loc. et expr. Un rien l'habille, se dit d'une personne qui porte avec élégance les vêtements les plus simples. En un rien de temps ou, vieilli, en moins de rien, très promptement. Tout a disparu en un rien de temps. Un rien, quelque peu, légèrement. Son discours ne serait-il pas un rien provocateur ? Fam. Un, une rien-du-tout (inv.), un homme, une femme méprisables. Un rien de, un peu de. S'il avait seulement un rien de prudence, un rien de retenue !

\***RIESLING** (se prononce *rislin'g*) n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Mot allemand, de même sens.

Cépage blanc donnant des raisins à petits grains, cultivé à l'origine dans la vallée du Rhin ; vin blanc issu de ce cépage. Un riesling d'Alsace, d'Allemagne.

**RIEUR, -EUSE** (*i* et *eu* se prononcent séparément) n. et adj. XV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rire I*.

1. N. Celui, celle qui rit sous l'effet de la joie, de l'amusement, par moquerie, etc. De la rue, on entendait les rieurs. Faites taire tous ces rieurs. Expr. Mettre, avoir les rieurs de son côté, dans une polémique, obtenir l'adhésion de l'auditoire, du public en ridiculisant son adversaire.

Par ext. Vieilli. Personne naturellement gaie et enjouée. C'est un grand rieur.

2. Adj. Qui aime à rire, à plaisanter. Une enfant rieuse. Par méton. Une physionomie rieuse. Des yeux rieurs.

**ZOOL.** Entre dans l'appellation de certaines variétés d'oiseaux dont le cri évoque un rire. *Traquet rieur*. *Mouette rieuse*, encore appelée mouette à tête noire en raison du masque de couleur chocolat qu'elle porte durant la période nuptiale. Les mouettes rieuses nichent en grandes colonies au bord d'étendues d'eau douce.

\***RIF** n. m. XV<sup>e</sup> siècle, *rufle*, pour désigner une maladie éruptive ; XIX<sup>e</sup> siècle, *rif*, au sens de « feu des armes » ; XX<sup>e</sup> siècle, au sens de « zone de combat ». Issu, par l'intermédiaire de l'italien *ruffo*, « roux », puis « feu », du latin *rufus*, « rouge, roux ».

Argot. Vieilli. Feu. Mettre le rif. Spécialt. À partir de 1914, ligne de feu, front. Aller, monter au rif.

Par ext. Bagarre, rixe (on trouvait aussi *Riffle*).

\***RIFF** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, altération de *refrain*, « refrain ».

**MUS.** Bref motif musical répété, souvent improvisé, qui vient scander la partie d'un soliste et peut former la base mélodique ou rythmique d'un morceau de jazz, de rock, de reggae, etc. Dans les années 1930, le répertoire de Count Basie se composait de thèmes de blues ponctués de riffs de cuivres. Un riff de guitare.

\***RIFIFI** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Redoublement expressif de *rif*.

Argot. Bagarre, rixe, violente querelle. Il va y avoir du rififi.

Titre célèbre : *Du rififi chez les hommes*, roman d'Auguste Le Breton (1953) et film de Jules Dassin (1955).

**I. RIFLARD** n. m. XV<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rifler*.

1. MENUISERIE. Gros rabot de charpentier à deux poignées qui sert à dégrossir et à corroyer le bois, et qu'on emploie avant la varlope qui, elle, n'a qu'une poignée.

2. TECHN. Nom de divers outils employés pour nettoyer, limer, gratter, etc. Le maçon utilise le riflard pour ébarber des ouvrages de plâtre. Un riflard de serrurier, de tailleur de pierre.

**II. RIFLARD** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Tiré de *Riflard*, nom d'un personnage qui portait un énorme parapluie dans une comédie de l'académicien Louis-Benoît Picard.

Pop. Parapluie.

\***RIFLE** n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Mot anglais, signifiant « rainure d'un canon de fusil », puis « fusil à canon rayé ».

**ARMES.** Ne s'emploie guère que dans la locution 22 long rifle ou vingt-deux long rifle, pour désigner une carabine et, par extension, une arme à feu dont le calibre est de vingt-deux centièmes de pouce. Des cartouches pour 22 long rifle.

\***RIFLER** v. tr. XII<sup>e</sup> siècle, au sens d'« écorcher légèrement » ; XVIII<sup>e</sup> siècle, au sens actuel. Emprunté de l'ancien haut allemand *riffilôn*, « déchirer en frottant ».

1. MENUISERIE. Dégrossir et travailler une pièce de bois à l'aide d'un riflard.

2. TECHN. Travailler, aplanir, limer un ouvrage à l'aide d'un riflard ou d'un rifloir.

\***RIFLOIR** n. m. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rifler*.

**TECHN.** Nom de diverses limes d'acier aux extrémités recourbées ou coudées, que l'on tient généralement par le milieu et qui servent à la finition ou à l'ornementation

d'ouvrages en bois, en pierre, en métal, etc. *Rifloir d'orfèvre, de vannier. On peut utiliser un rifloir pour graver en relief.*

\***RIFT** (*t* se fait entendre) n. m. XX<sup>e</sup> siècle. Mot anglais, de même sens.

GÉOMORPHOLOGIE. Région longue et étroite dans laquelle l'amincissement de la lithosphère provoque la formation de failles et de fossés d'effondrement. *Le rift continental de l'Est africain. Les rifts océaniques marquent la limite entre deux plaques tectoniques.*

**RIGIDE** adj. XV<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *rigidus*, « raide, dur ; sévère », lui-même dérivé de *rigere*, « être durci ».

Qui ne plie pas, ne peut être déformé ni assoupli. *Une plaque métallique rigide. Étui, lame rigides. La tige rigide du bambou.* En composition. *Semi-rigide*, voir ce mot.

Fig. et souvent péj. Se dit d'une personne qui se montre sévère, inflexible. *C'est un homme rigide qui ne pardonne jamais. Un rigide censeur des mœurs.* Par méton. *Avoir un esprit rigide.* Par ext. *Une éducation rigide.*

**RIGIDEMENT** adv. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigide*.

Souvent péj. Avec sévérité, sans admettre d'accommodement. *Appliquer rigidement la loi.*

\***RIGIDIFIER** v. tr. (se conjugue comme *Crier*). XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigide*.

Rendre rigide, plus rigide. Surtout pron. *En se lignifiant, les tiges de cet arbuste se rigidifient.*

**RIGIDITÉ** n. f. XVII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *rigiditas*, « rigidité, inflexibilité », lui-même dérivé de *rigidus*, « raide, dur ; sévère ».

1. Qualité de certaines substances ou de certains objets qui ne plient pas, qui résistent à l'action de forces extérieures susceptibles de les déformer, de les assouplir. *La rigidité d'une barre de fer, d'une pièce de fonte. Sur un voilier, les étais, les haubans assurent la rigidité du grément.* PHYS. *Module de rigidité*, rapport entre une contrainte appliquée à un matériau et le cisaillement qu'elle provoque (on dit plus souvent *Module de Coulomb*).

En parlant de parties du corps qui ont perdu de la fluidité de mouvement, de la souplesse. *Une rigidité dans les traits du visage. Rigidité provoquée par le tétanos, par la maladie de Parkinson.* Par méton. *L'âge a donné de la rigidité à sa démarche.*

Spécialt. *Rigidité cadavérique*, qui apparaît quelques heures après la mort sous l'effet de divers phénomènes biochimiques, et dure environ deux jours.

Par anal. DROIT. Propriété d'une constitution qui ne peut être modifiée, ou ne peut l'être que par une procédure spéciale. *La rigidité de la Constitution de 1958.* – ÉCON. Absence de réaction, d'ajustement d'une variable aux fluctuations d'une autre variable ou de la conjoncture, par opposition à *Élasticité* ou *Flexibilité*. *Il y a rigidité de la demande si elle demeure constante alors que le prix du produit considéré varie.*

Par ext. ÉLECTR. *Rigidité diélectrique*, valeur maximale du champ électrique que peut supporter un milieu isolant avant un claquage.

2. Fig. et souvent péj. Sévérité qui ne fléchit jamais, intransigeance rigoureuse. *Sa rigidité a rendu tout compromis impossible. Appliquer les quotas avec rigidité. Une rigidité de mœurs.* Par ext. *La rigidité d'un règlement intérieur.*

**RIGODON** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. D'origine incertaine.

1. MUS. Danse populaire à rythme binaire d'origine provençale, qui fut en vogue à la cour aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; air sur lequel on exécute cette danse. *Danser le rigodon. Jouer un rigodon. Rigodons de Rameau, de Lully. Le rigodon peut figurer dans le ballet, la pastorale et l'opéra ou être inclus dans une suite instrumentale. Dans « Le Tombeau de Couperin », en 1917, Ravel a introduit un rigodon.*

(On rencontre aussi *Rigaudon*.)

2. Argot militaire. Vieilli. Signal de trompette, de batterie ou mouvement de fanion qui, sur un champ de tir, indique qu'une balle a atteint le centre de la cible ; par méton., cette balle elle-même.

Titre célèbre : *Rigodon*, de Louis-Ferdinand Céline (publication posthume, 1969).

\***RIGOLADE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigoler I*.

Fam. 1. Le fait de s'amuser sans contrainte, de prendre du bon temps ou de rire sans retenue. *Une partie de rigolade, de franche rigolade.*

2. Péj. Acte, propos qui est reçu comme une plaisanterie, qu'on ne peut tenir pour sérieux. *Faire de telles promesses, c'est une rigolade, c'est une vaste rigolade.* Loc. *Prendre quelque chose à la rigolade*, à la légère.

Par ext. Ce qui est d'une facilité dérisoire. *Pour lui, trouver une telle somme était de la rigolade.* Par euphémisme. *Ce n'est pas de la rigolade, c'est très difficile.*

\***RIGOLAGE** n. m. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigoler II*.

1. TECHN. Action de creuser des rigoles dans un terrain afin de faire ruisseler des eaux d'irrigation. *Pour alimenter en eau le parc du château de Versailles, Vauban procéda à un rigolage à partir du plateau de Rambouillet.*

2. HORTIC. SYLVIC. Action de tracer des sillons, de créer de petites tranchées pour y semer des graines ou y repiquer de jeunes plants.

\***RIGOLARD, -ARDE** adj. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigoler I*.

Pop. Qui est d'humeur enjouée ou moqueuse, prompt à s'amuser, à plaisanter. *Des fillettes rigolardes. Des spectateurs rigolards.* Par méton. *Air, ton rigolard.*

(On trouve aussi parfois *Rigoleur*.)

**RIGOLE** n. f. XIII<sup>e</sup> siècle, *regol*. Emprunté du moyen néerlandais *regel*, « rangée, ligne droite », lui-même emprunté du latin *regula*, « règle ».

Sillon, petit canal que l'on creuse dans le sol pour l'écoulement des eaux et qui peut être pourvu d'un revêtement. *Rigole d'irrigation, d'évacuation. Rigole de bois, de métal. Rigole maçonnée, pavée.* Par ext. *L'érosion naturelle a creusé des rigoles sur la pente.*

Par anal. TECHN. Conduite mise en place pour diriger un liquide vers un endroit donné. *Une rigole conduit le métal en fusion au moule.* – BÂT. Tranchée étroite et peu profonde destinée à recevoir les fondations d'un mur de faible élévation et épaisseur. *Fouille en rigole.* – HORTIC. SYLVIC. Sillon, petite tranchée dans lesquels on sème des graines, on dispose de jeunes plants.

Par méton. Petit écoulement d'eau ou d'un autre liquide. *La pluie coule en rigoles sur les façades. Des rigoles de sang.*

**I. RIGOLER** v. intr. XIII<sup>e</sup> siècle. Formé par croisement de l'ancien français *riole*, « partie de plaisir », dérivé de *rire II*, et de l'ancien verbe *galer*, « s'amuser ».

Fam. **1.** S'amuser, prendre du bon temps ; rire sans retenue, sans réserve. *Ils ont bien rigolé à la fête foraine. C'est une histoire idiote mais qui nous a bien fait rigoler.*

**2.** Ne pas parler ni agir sérieusement, plaisanter. *Non mais, vous rigolez ! C'était seulement pour rigoler.*

**\*II. RIGOLER** v. tr. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigole*.

TECHN. Rare. Aménager un terrain en y creusant des rigoles.

**\*RIGOLO, -OTE** adj. et n. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigoler I*.

Fam. **I.** Adj. Drôle, amusant. *Elle n'est pas rigolote tous les jours. Une histoire rigolote.* Par affaibl. Curieux, surprenant. *C'est rigolo, cette coïncidence.*

**II.** N. **1.** Celui, celle qui aime à rire et à faire rire les autres. *Méfie-toi, ce n'est pas un rigolo !*

**2.** Pj. Personne qui manque de compétences, à qui on ne peut faire confiance. *Cette entreprise nous a envoyé pour les travaux une bande de petits rigolos.*

**RIGORISME** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant de *rigueur*.

Observation étroite et souvent excessive des principes et des règles, en particulier en matière de morale et de religion. *Faire preuve de rigorisme. Le rigorisme des communautés puritaines.*

**RIGORISTE** n. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant de *rigueur*.

Personne qui pousse à l'excès la sévérité de ses principes, particulièrement en matière de morale et de religion. *Ce théologien, ce grammairien est un rigoriste.* Adj. *Je ne juge pas cette affaire aussi sévèrement que vous, vous êtes bien rigoriste.* Par ext. *Une doctrine rigoriste.*

**\*RIGOTTE** n. f. XIX<sup>e</sup> siècle. Emprunté de l'italien *ricotta*, « fromage fabriqué à partir de petit-lait soumis à ébullition », lui-même issu du latin *recocta*, forme féminine substantivée du participe passé de *recoquere*, « recuire ».

Petit fromage cylindrique à pâte molle, fabriqué avec du lait de vache, de chèvre ou un mélange des deux, que l'on trouve dans le Forez et la région de Lyon.

**RIGOREUSEMENT** adv. XIII<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rigoureux*.

**1.** D'une manière sévère et dure. *Vous le jugez bien rigoureusement.*

**2.** Avec une précision sans faille, méthodiquement. *Une expérience scientifique menée rigoureusement.*

Par ext. Exactement, absolument. *Deux surfaces rigoureusement égales. C'est rigoureusement vrai. Observer rigoureusement les ordres. À parler rigoureusement ou rigoureusement parlant,* en employant les mots dans leur sens précis.

**RIGOREUX, -EUSE** adj. Attesté au XIV<sup>e</sup> siècle, mais probablement antérieur. Emprunté du latin tardif *rigorosus*, de même sens, lui-même dérivé de *rigor*, « raideur, dureté ; grande sévérité ».

**1.** Sévère, inflexible quant à l'observation des principes et des règles de conduite. *Vous êtes trop rigoureux. C'est*

*un homme rigoureux qui n'excuse rien. Un magistrat rigoureux.* Par ext. *Une sentence rigoureuse.*

Fig. Pénible, difficile à supporter. *Un destin rigoureux.* Spécialt. Se dit d'un climat, d'une saison, etc. particulièrement froids, âpres. *Un mois de janvier rigoureux. Un froid rigoureux.*

**2.** Qui, dans les opérations de l'esprit, fait montre d'une précision scrupuleuse, est très méthodique. *Un chercheur rigoureux.* Par ext. *Il a un esprit rigoureux. Démonstration, analyse rigoureuse.*

**3.** Qui n'admet aucune exception, aucune atténuation ; absolu, total. *Une hygiène, une propreté rigoureuse. Observer un jeûne rigoureux.*

**RIGUEUR** n. f. XII<sup>e</sup> siècle. Emprunté du latin *rigor*, « raideur, dureté ; grande sévérité », lui-même dérivé de *rigere*, « être raidi, durci ».

**1.** Sévérité inflexible dans l'application des règles, dans l'observance des principes moraux et religieux. *Traiter quelqu'un avec la dernière rigueur. Faire preuve, user de rigueur à l'égard d'un enfant. Redouter la rigueur d'un maître. Rigueur kantienne, voir Kantien.*

Loc. *Tenir rigueur à quelqu'un de quelque chose,* lui en garder du ressentiment.

Par ext. *La rigueur d'une peine. Tempérer, rétablir la rigueur d'une règle monastique.*

Spécialt. MILIT. *Arrêts de rigueur,* sanction disciplinaire entraînant la détention dans une enceinte militaire, par opposition aux arrêts simples, comportant uniquement l'interdiction de quitter l'unité. – ÉCON. *Politique de rigueur,* qui vise à diminuer la dépense publique.

**2.** Exactitude scrupuleuse, soin méthodique appliqués aux démarches de l'esprit. *Rigueur scientifique. Raisonner avec rigueur.* Par ext. *Son exposé manquait de rigueur. La rigueur d'une édition critique.*

**3.** Fig. Caractère de ce qui éprouve rudement le corps ou l'esprit, dureté. *La rigueur d'un traitement de chimiothérapie. Victor Hugo accepta la rigueur de l'exil.* Par méton. Au pluriel. *Cet adolescent n'a pu supporter les rigueurs de l'internat.* Litt. *Il se plaint des rigueurs de cette femme,* des marques d'indifférence, de refus qu'elle oppose à ses avances.

Spécialt. En parlant d'un climat, d'une saison, etc. particulièrement froids et difficiles à supporter. *La rigueur des hivers en Sibérie.*

**4.** Loc. *De rigueur,* se dit de ce qui est imposé sans souffrir d'exception. *Terme, délai de rigueur. Pour les académiciens, le port du costume est de rigueur sous la Coupole. Il est de rigueur de... En toute rigueur,* en suivant strictement les règles. *Cela est prouvé en toute rigueur. À la rigueur,* par une exacte observance de ce qui doit être (vieilli). *Faire respecter la loi à la rigueur. Il ne faut pas prendre ce qu'il dit à la rigueur,* à la lettre, au sens strict. *À la rigueur* s'emploie surtout aujourd'hui au sens de *À la limite. À la rigueur, à l'extrême rigueur, on pourrait se passer de lui.*



**RILLETES** n. f. pl. XIX<sup>e</sup> siècle. Dérivé du moyen français *rille*, « longue bande de lard », altération de *reille*, « planchette, latte », lui-même issu du latin *regula*, « règle, bâton droit ».

CUIS. Préparation à base de viande de porc, d'oie ou de canard cuite longuement, puis détachée en filaments et amalgamée à la graisse de cuisson, et que l'on consomme froide. *Rillettes du Mans, de Tours. Un pot de rillettes.*  
Par anal. *Rillettes de saumon.*

**RILLON** n. m. XVII<sup>e</sup> siècle. Dérivé du moyen français *rille*, « longue bande de lard » (voir *Rillettes*).

Souvent au pluriel. Morceau de poitrine ou d'épaule de porc confite dans la graisse et épicée. *Rillons de Touraine.*  
(On trouve aussi *Rillaud* ou *Rillot*.)

**RIMAILLER** v. intr. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rimer*.

S'amuser à écrire des vers ou, péj., composer de mauvais vers.

**RIMAILLEUR, -EUSE** n. XVI<sup>e</sup> siècle. Dérivé de *rimailler*.

Péj. Celui, celle qui fait de mauvais vers. *C'est un piètre rimailleur.*

\***RIMBALDIEN, -IENNE** adj. XX<sup>e</sup> siècle. Dérivé savant du nom de *Rimbaud* (1854-1891).

Relatif à Arthur Rimbaud, à son œuvre. *Études rimbal-diennes.*

